



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2021

### ORDRE DU JOUR – X DEMAT

Règlement intérieur du Conseil communautaire – modification

[23-04-2021](#)

Création des Commissions stratégiques - Désignation des membres

[24-04-2021](#)

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020

[25-04-2021](#)

Budget principal - Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[26-04-2021](#)

Budget annexe de transport de personnes - Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[27-04-2021](#)

Budget annexe du Chêne Saint-Amand - Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[28-04-2021](#)

Budget annexe Usine Relais Evinox - Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[29-04-2021](#)

Budget annexe du lotissement Cour Lorée - Droyes - Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[30-04-2021](#)

Budget annexe du lotissement Belle Faysse - Robert Magny - Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[31-04-2021](#)

Budget annexe du lotissement Les Meges - Ceffonds - Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[32-04-2021](#)

Budget annexe du lotissement Champagne - Montier en Der - Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[33-04-2021](#)

Budget annexe de l'assainissement régie collectif – Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[34-04-2021](#)

Budget annexe de l'assainissement régie non collectif – Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[35-04-2021](#)

Budget annexe de l'assainissement DSP avec transfert de droit à déduction de TVA – Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[36-04-2021](#)

Budget annexe de l'assainissement DSP sans transfert de droit à déduction de TVA – Approbation du compte administratif du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[37-04-2021](#)

Budget annexe régie de l'eau potable – Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[38-04-2028](#)

Budget annexe de l'eau potable DSP avec transfert de droit à déduction de TVA – Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[39-04-2021](#)

Budget annexe de l'eau potable DSP sans transfert de droit à déduction de TVA – Approbation du compte administratif du compte administratif 2020 et affectation des résultats

[40-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Vote des taux des taxes d'imposition locales

[41-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 – Budget principal

[42-04-2021](#)

Budget primitif – Exercice 2021 - Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

[43-04-2021](#)

Budget primitif – Exercice 2021 – Adoption du programme d'emprunts

[44-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe du Chêne Saint-Amand

[45-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de l'Usine Relais Evinox

[46-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de transport de personnes

[47-04-2021](#)

Budget Primitif – Exercice 2021 – Budget annexe du Lotissement Cour Lorée – Droyes

[48-04-2021](#)

Budget Primitif – Exercice 2021 – Budget annexe du lotissement Les Mèges – Ceffonds

[49-04-2021](#)

Budget Primitif – Exercice 2021 – Budget annexe du lotissement Belle Faysse – Robert-Magny

[50-04-2021](#)

Budget Primitif – Exercice 2021 – Budget annexe du Lotissement Champagne – Montier-en-Der

[51-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de l'assainissement délégation de service public sans transfert de droits à déduction de TVA

[52-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de l'assainissement sans transfert de droits – Adoption du programme d'emprunts

[53-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de l'assainissement délégation de service public avec transfert de droits à déduction de TVA

[54-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de l'assainissement DSP avec transfert de droits – Adoption du programme d'emprunts

[55-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de la régie de l'assainissement collectif

[56-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de la régie de l'assainissement collectif – Adoption du programme d'emprunts

[57-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif

[58-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de l'eau potable délégation de service public sans transfert de droits à déduction de TVA

[59-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de l'eau potable sans transfert de droits – Adoption du programme d'emprunts

[60-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de l'eau potable délégation de service public avec transfert de droits à déduction de TVA

[61-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de l'eau potable DSP avec transfert de droits – Adoption du programme d'emprunts

[62-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de la régie de l'eau potable

[63-04-2021](#)

Budget Primitif - Exercice 2021 - Budget annexe de la régie de l'eau potable – Adoption du programme d'emprunts

[64-04-2021](#)

Versement par le budget général d'une dotation au budget annexe de la régie eau potable

[65-04-2021](#)

Service public de production et de distribution d'eau potable - principe du mode de gestion

[66-04-2021](#)

Contrat de délégation d'exploitation du service public d'eau potable d'Osne-le-Val - l'avenant n°2

[67-04-2021](#)

Contrat de délégation d'exploitation du service public d'eau potable de Trois-Fontaines-L'Abbaye - avenant n°3

[68-04-2021](#)

Contrat de délégation d'exploitation de service public d'eau potable de Wassy - avenant n°3

[69-04-2021](#)

Adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA)

[70-04-2021](#)

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de MATHONS, NOMECOURT, MORANCOURT, FERRIERE-LE-FOLIE - modification statutaire

[71-04-2021](#)

Plan pluriannuel prévisionnel des démarches de protection des captages d'eau potable la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise – approbation

[72-04-2021](#)

Avenant à la convention-cadre Action Cœur de Ville

[73-04-2021](#)

Exercice des compétences : modification de l'intérêt communautaire relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

[74-04-2021](#)

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – 2021-2026

[75-04-2021](#)

Programme d'Intérêt Général Multithématique (2021-2024)

[76-04-2021](#)

Programme d'Intérêt Général Multithématique (P.I.G.) – Saint-Dizier, Der & Blaise – Avenant n°4

[77-04-2021](#)

Contribution au fonctionnement de la structure Initiative Haute-Marne et au fond de prêt

[78-04-2021](#)

Parc d'Activités de Référence – Cession d'une parcelle à Monsieur XXXXXXXXXX

[79-04-2021](#)

Concession de service public – exploitation du centre nautique de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise – Modification de la grille tarifaire

80-04-2021

Modification du tableau des effectifs

81-04-2021

Avantages en nature – Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

82-04-2021

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme KREBS, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°23-04-2021**

**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION**

**Rapporteur :** M. le Président

Par délibération du 15 février 2021, le conseil communautaire a adopté son règlement intérieur. Les services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité ont souhaité que deux modifications soient apportées à la rédaction du règlement :

### **1/ Concernant le mode de vote – article 23 :**

Notre règlement intérieur deux modes de vote, l'un à bulletin secret, l'autre au scrutin ordinaire à main levée.

La Préfecture souhaite que trois modes de scrutin soient précisés dans le règlement.

La nouvelle rédaction proposée est donc la suivante :

#### **ARTICLE 23 : VOTES**

- Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée.
- *Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.*

Dans ce cas, le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

- Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est constaté par le Président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Les délibérations sont prises, sauf exception, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas de partage, sauf les cas de scrutin secret, la voix du Président de séance est prépondérante.

### **2/ Concernant le caractère non public des réunions du bureau communautaire :**

Nous avons précisé dans l'article 30 que les réunions du Bureau communautaire ne sont pas publiques.

Or, lorsque le Bureau communautaire prend des décisions dans le cadre de délégation du conseil communautaire, les réunions doivent être publiques.

La nouvelle rédaction sera donc :

#### **ARTICLE 30 – REUNION**

Le Président assure la présidence du bureau. Il ouvre et clôture les réunions.

Le Bureau se réunit avant chaque Conseil communautaire et à chaque fois que le Président le juge utile. Un calendrier semestriel est établi par le Bureau.

Le Bureau peut être réuni, en cas d'urgence, à la demande du Président ou d'un tiers de ses membres pour examiner les affaires nécessitant une décision rapide.

L'ordre du jour est arrêté par le Président. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion, est faite par le Président. Elle est adressée aux membres du bureau au moins 3 jours avant la tenue de la réunion.

Ses réunions ne sont pas publiques, *sauf lorsque le bureau intervient comme instance décisionnaire dans le cadre de délégation accordée par le conseil communautaire.*

Le Bureau peut inviter, à la demande du Président, toute personne concernée par un point de l'ordre du jour, à une partie de sa réunion et dans des conditions déterminées à l'avance. Un compte rendu succinct de la réunion du Bureau est adressé aux membres du bureau et aux maires de chaque commune.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le règlement intérieur du Conseil de la Communauté d'Agglomération tel que modifié.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources





**REGLEMENT INTERIEUR**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

# **SOMMAIRE**

<b><u>CHAPITRE I : LES TRAVAUX PREPARATOIRES</u></b>		page
Art. 1 :	Périodicité des séances.....	3
2 :	Convocations .....	3
3 :	Ordre du jour.....	3
4 :	Accès aux dossiers.....	4
5 :	Consultation des projets de contrat de service public.....	4
6 :	Saisine des services communautaires.....	4
7 :	Questions écrites .....	4
<b><u>CHAPITRE II : LA TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u></b>		
Art. 8 :	Présidence.....	5
9 :	Accès du public.....	5
10 :	Enregistrement des débats.....	5
11 :	Pouvoirs – procurations.....	6
12 :	Police de l’assemblée.....	6
13 :	Quorum.....	7
14 :	Secrétaire de séance.....	7
15 :	Personnel communautaire et intervenants extérieurs.....	7
16 :	Questions orales.....	7
<b><u>CHAPITRE III : LES DEBATS ET LE VOTE DES DELIBERATIONS</u></b>		
Art. 17 :	Déroulement de la séance.....	9
18 :	Débats ordinaires.....	10
19 :	Débats d’orientations budgétaires .....	10
20 :	Suspension de séance.....	10
21 :	Amendements.....	11
22 :	Clôture de toute discussion.....	11
23 :	Votes.....	11
<b><u>CHAPITRE IV : COMPTES RENDUS DES DEBATS ET DES DECISIONS</u></b>		
Art. 24 :	Procès-verbaux.....	12
<b><u>CHAPITRE V : LES COMMISSIONS – COMITES CONSULTATIFS</u></b>		
Art. 25 :	Commissions stratégiques permanentes.....	13
26 :	Commissions de projet.....	14
27 :	Commission consultative des services publics locaux.....	14
<b><u>CHAPITRE VI : LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</u></b>		
Art. 28 :	Composition .....	15
29 :	Attributions.....	15
30 :	Réunions.....	15
<b><u>CHAPITRE VII: LA CONFERENCE DES MAIRES</u></b>		
Art. 31 :	Composition .....	16
32 :	Fonctionnement.....	16
33 :	Compte rendu .....	16
<b><u>CHAPITRE VIII: DISPOSITIONS DIVERSES</u></b>		
Art. 34 :	Modification du règlement.....	17
35 :	Application du règlement.....	17

## CHAPITRE I

### ORGANISATION ET TRAVAUX PREPARATOIRES

#### ◆ **ARTICLE 1 : PERIODICITE DES SEANCES**

Le Conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Président peut réunir le Conseil communautaire chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de la convoquer dans un délai maximal de 30 jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le département ou par le tiers au moins des membres en exercice du Conseil communautaire.

En cas d'urgence, le représentant de l'Etat dans le département peut abréger ce délai.

#### ◆ **ARTICLE 2 : CONVOCATIONS**

Toute convocation est faite par le Président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les Conseillers communautaires en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Elle est accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération.

Les Conseillers communautaires accusent réception de la convocation adressée par voie dématérialisée.

Le délai de convocation est fixé à 5 jours francs au moins avant la date de la réunion.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil communautaire, qui se prononce définitivement sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

#### ◆ **ARTICLE 3 : ORDRE DU JOUR**

Le Président fixe l'ordre du jour qui est reproduit sur la convocation et qui est porté à la connaissance du public.

Les affaires inscrites à l'ordre du jour peuvent être préalablement soumises pour avis aux commissions intercommunales compétentes.

Le Conseil communautaire ne peut pas délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

#### ◆ **ARTICLE 4 : ACCES AUX DOSSIERS**

Tout membre du Conseil communautaire a le droit dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Communauté qui font l'objet d'une délibération et qui sont inscrites à l'ordre du jour de la séance.

Durant les 5 jours précédant la séance et le jour de la séance, les Conseillers communautaires peuvent consulter les dossiers, au siège communautaire uniquement et aux heures ouvrables auprès de la Direction Générale des Services.

Afin de permettre l'échange d'information sur les affaires soumises à délibération, la Communauté met à disposition de ses membres élus, à titre individuel les moyens informatiques et de télécommunication nécessaires (tablette numérique).

#### ◆ **ARTICLE 5 : CONSULTATION DES PROJETS DE CONTRAT DE SERVICE PUBLIC**

Les projets de contrat de service public sont consultables au siège communautaire aux heures d'ouverture de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, à compter de l'envoi de la convocation et jusqu'au jour de la séance du Conseil communautaire concernée.

La consultation des dossiers, projets de contrats ou de marchés sera possible sur demande écrite adressée au Président, 24 heures avant la date de consultation souhaitée.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

#### ◆ **ARTICLE 6 : SAISINE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Le Président est seul chargé de l'Administration ; mais il peut sous sa surveillance et sous sa responsabilité déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Vice-Présidents.

Toute question, demande d'informations complémentaires ou intervention d'un membre du Conseil communautaire auprès de l'Administration communautaire, devra se faire sous couvert du Président ou de l'élue communautaire délégué.

#### ◆ **ARTICLE 7 : QUESTIONS ECRITES**

Chaque membre du Conseil communautaire peut adresser au Président des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la Communauté ou l'action communautaire.

Ces questions devront être transmises au Président au plus tard 48 heures avant la séance afin de lui permettre de bénéficier du temps nécessaire pour y répondre.

## CHAPITRE II

### LA TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### ◆ **ARTICLE 8 : PRESIDENCE**

Le Président et à défaut, celui qui le remplace, préside le Conseil communautaire. Toutefois la séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le doyen d'âge du Conseil communautaire.

Dans les séances où le Compte Administratif du Président est débattu, le Conseil communautaire élit son Président pour l'examen de ce dossier. Dans ce cas, le Président peut, même quand il ne serait plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Président procède à l'appel des conseillers, vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre et lève les séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote, met fin, s'il y a lieu, aux interruptions de séances, juge conjointement avec le secrétaire les épreuves des votes, en proclame les résultats et prononce la clôture des séances.

#### ◆ **ARTICLE 9 : ACCES DU PUBLIC**

Les séances des Conseils communautaires sont publiques.

Aucune personne autre que les membres du Conseil communautaire ou de l'administration communautaire ne peut pénétrer dans l'enceinte du Conseil sans y avoir été autorisée par le Président.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Durant toute la séance, le public présent doit se tenir assis, et garder le silence ; toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la Presse.

Néanmoins, sur la demande de 3 membres ou du Président, le Conseil communautaire peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

#### ◆ **ARTICLE 10 : ENREGISTREMENT DES DEBATS**

Les Conseils communautaires peuvent être filmés et enregistrés par un Conseiller communautaire, un agent intercommunal ou un prestataire pour le compte de la Communauté.

La diffusion de la séance du Conseil communautaire sur internet par les auteurs de l'enregistrement est expressément autorisée par la loi. Sans préjudice des pouvoirs que le Président tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Tout enregistrement de la séance fait l'objet d'une information par le Président en début de séance auprès des membres du Conseil communautaire. Le Président rappelle que pour l'enregistrement vidéo, les plans larges sont à privilégier.

Lorsque l'enregistrement des débats génère un trouble au bon ordre des travaux du Conseil, le Président peut le faire cesser.

## ◆ **ARTICLE 11 : POUVOIRS**

Si le Conseiller communautaire ne dispose pas de suppléant ou si son suppléant est lui-même empêché, il peut donner pouvoir de voter en son nom à un autre Conseiller communautaire.

Les pouvoirs peuvent être remis ou parvenir par courrier postal ou électronique au Président avant la séance du Conseil communautaire, ou remis, au plus tard au début de la réunion.

Le même Conseiller communautaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Le mandat est toujours révocable.

Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de 3 séances consécutives.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les Conseillers communautaires qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Président leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Le pouvoir peut être établi au cours d'une séance à laquelle participe un Conseiller communautaire obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Tout membre du Conseil communautaire, non excusé, qui manque à 3 convocations consécutives s'expose aux sanctions prévues par la loi.

## ◆ **ARTICLE 12 : POLICE DE L'ASSEMBLEE**

Le Président a seul la police de l'assemblée. Il fait observer et respecter le présent règlement, il rappelle à l'ordre les membres ou le public qui s'en écartent.

En cas de troubles ou d'infraction pénale, il est fait application, avec l'aide éventuelle des forces de police, des dispositions suivantes :

- Le Président peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.
- Il peut rappeler à l'ordre tout Conseiller qui entrave le déroulement de la séance de quelque manière que ce soit.
- Si ledit membre du Conseil communautaire persiste à troubler les travaux de l'Assemblée, le Président peut décider de le suspendre de la séance et l'expulser.

En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Les téléphones portables devront être paramétrés en mode silencieux ou tout autre mode permettant d'assurer la sérénité de la séance.

### ◆ **ARTICLE 13 : QUORUM**

Le Conseil communautaire ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Le quorum est vérifié au début de séance. Il est constaté à chaque délibération. Dans le cas où des Conseillers se retirent en cours de séance, le quorum du Conseil est vérifié avant la mise en délibéré des affaires suivantes.

Les pouvoirs donnés par les Conseillers absents à leurs collègues n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Si, après une première convocation régulièrement ce quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

### ◆ **ARTICLE 14 : SECRETAIRE DE SEANCE**

Au début de chacune de ses séances, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance assiste le Président par la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le dépouillement des scrutins.

Il contrôle l'élaboration du procès-verbal.

### ◆ **ARTICLE 15 : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE ET INTERVENANTS EXTERIEURS**

Assistent aux séances publiques du Conseil communautaire, le Directeur Général des Services de la Communauté, le Directeur de Cabinet du Président, tout autre fonctionnaire communautaire ou personne qualifiée concernée par l'ordre du jour et invité par le Président.

Les uns et les autres ne prennent la parole que sur invitation expresse du Président, et restent tenus à l'obligation de réserve telle qu'elle est définie par le statut de la fonction publique.

### ◆ **ARTICLE 16 : QUESTIONS ORALES**

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance.

Les Conseillers communautaires ont le droit d'exposer oralement, lorsque l'ordre du jour est épuisé, des questions orales d'intérêt général ayant trait strictement aux affaires de la Communauté sur des sujets non-inscrits à l'ordre du jour.

Elles ne peuvent comporter d'imputations personnelles et ne donnent lieu à aucun débat ni vote.

Afin d'établir un véritable dialogue et de permettre au plus grand nombre de s'exprimer, les Conseillers communautaires peuvent donner lecture de leurs questions dans un délai qui doit rester raisonnable.

Lors de cette séance, le Président ou le Vice-Président en charge du dossier répond aux questions posées oralement par les Conseillers communautaires.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le Président peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du Conseil communautaire spécialement organisée à cet effet.

Si l'objet des questions orales le justifie, le Président peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.



## CHAPITRE III

### LES DEBATS ET LE VOTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil communautaire exerce les compétences définies par ses statuts.

#### ◆ ARTICLE 17 : DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération se réunit dans la Ville siège de la Communauté d'Agglomération ou dans un lieu choisi par le bureau, dans l'une des communes membres.

Le Président préside le Conseil communautaire. Dès lors, il organise le bon déroulé de la séance et peut décider de suspendre ou de clore une réunion, en fonction des circonstances.

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des Conseillers, constate le quorum qui doit être vérifié de nouveau à l'occasion de l'examen de chaque question, proclame la validité de la séance si le quorum est atteint et cite les pouvoirs reçus.

Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles. Il fait désigner un secrétaire de séance.

Le Président appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour ; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Une modification dans l'ordre des affaires soumises à délibération peut être proposée par le Président, à son initiative ou à la demande d'un Conseiller communautaire, au Conseil communautaire qui l'accepte à la majorité absolue.

Le Président accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation, si aucune modification de l'ordre d'examen n'a été votée par le Conseil.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par le Président ou les rapporteurs désignés par le Président. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Président lui-même ou du Vice-Président compétent.

Le Président accorde la parole en cas de réclamation d'un Conseiller sur l'affaire qui est soumise au Conseil.

Le Président peut également retirer la parole au membre du Conseil communautaire qui trouble le bon déroulement de la séance.

Il peut aussi soumettre au Conseil communautaire en fin de séance des « questions diverses », qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra, en tant que telle, être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT.

#### ◆ **ARTICLE 18 : DEBATS ORDINAIRES**

La parole est accordée aux Conseillers communautaires par le Président dans l'ordre chronologique de leur demande. Aucun membre du Conseil communautaire ne peut interrompre un orateur.

Le Président donne la parole aux Conseillers et peut la leur retirer si leurs propos excèdent les limites du droit de libre expression. Il s'agit notamment des propos ayant un caractère diffamatoire ou comportant des expressions injurieuses.

Lorsqu'un membre du Conseil communautaire s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, subjectives ou polémiques, la parole peut lui être retirée par le Président qui peut alors faire application des dispositions prévues à l'article 12 – police de l'assemblée.

#### ◆ **ARTICLE 19 : DEBATS SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le budget de la Communauté est proposé par le Président et voté par le Conseil communautaire. Le Président présente au Conseil communautaire, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil communautaire, dans les conditions fixées à l'article 15 du règlement intérieur. Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement. Son contenu comporte les informations suffisantes sur la préparation du budget communautaire.

Les documents sur la situation financière de la Communauté et les éléments d'analyse ayant servi à la rédaction du rapport (charges de fonctionnement, niveau d'endettement, caractéristiques des investissements, ratios établis par les services communautaires, etc.) sont à la disposition des membres du Conseil. Ces éléments peuvent être consultés sur simple demande auprès du Président dans les conditions définies à l'article 4.

Il ne donne pas lieu à un vote. Il sera acté par une délibération spécifique, annexée au procès-verbal de séance.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication.

#### ◆ **ARTICLE 20 : SUSPENSION DE SEANCE**

Le Président prononce les suspensions de séance. Il met aux voix toute demande de suspension de séance, formulée par au moins 5 membres du Conseil communautaire ou par un groupe constitué.

Le Président fixe la durée des suspensions de séance.

#### ◆ **ARTICLE 21 : AMENDEMENTS**

Les amendements ou contre-projets peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au Conseil communautaire.

Ils doivent être présentés par écrit au Président.

Les amendements comportant majoration d'un crédit de dépenses ou diminution d'une recette, ne sont recevables que s'ils prévoient en compensation et respectivement, l'augmentation d'une autre recette ou la diminution d'un autre crédit de dépenses. A défaut, le Président peut le déclarer irrecevables.

#### ◆ **ARTICLE 22 : CLOTURE DE TOUTE DISCUSSION**

La clôture de toute discussion peut être décidée par le Conseil communautaire, à la demande du Président ou d'un membre du Conseil.

#### ◆ **ARTICLE 23 : VOTES**

- Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée
- Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents

Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

- Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est constaté par le Président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Les délibérations sont prises, sauf exception, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas de partage, sauf les cas de scrutin secret, la voix du Président de séance est prépondérante.

## CHAPITRE IV

### COMPTES RENDUS DES DEBATS ET DES DECISIONS

#### ◆ ARTICLE 24 : PROCES-VERBAUX

Le procès-verbal présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du Conseil.

Il mentionne les noms des membres présents et des absents excusés, ainsi que les pouvoirs écrits donnés en application de l'article 11. Il comporte en outre les noms des membres qui ont pris part à la discussion et un résumé synthétique de leur intervention et des débats.

Le nom des votants sera inscrit sur le procès-verbal ainsi que l'indication du sens de leur vote.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement, dans la mesure où il a pu être établi et adressé à l'ensemble des Conseillers.

Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour rectification à apporter au procès-verbal.

Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du Conseil communautaire est affiché à la porte du siège communautaire et mis en ligne sur le site internet de la Communauté.

## CHAPITRE V

### LES COMMISSIONS - COMITES CONSULTATIFS

#### ◆ **ARTICLE 25 : COMMISSIONS STRATEGIQUES PERMANENTES**

Les commissions stratégiques sont créées par délibération du Conseil communautaire au regard des compétences exercées par la Communauté pour la durée du mandat.

Elles suivent la mise en œuvre du projet intercommunal à travers une thématique donnée.

Le Conseil communautaire fixe le nombre de Conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Le nombre de membres indiqué exclut le Président ; chaque Conseiller communautaire est membre d'une commission au moins.

Le Président de la Communauté d'Agglomération est Président de droit de chaque commission.

Lors de la première réunion, chaque commission désigne un vice-Président de commission qui peut les convoquer et les présider en l'absence du Président.

Les travaux de la commission peuvent, sur certaines thématiques mises à l'ordre du jour, être ponctuellement animés et pilotés par un Vice-Président ou un Conseiller communautaire délégué.

Les commissions communautaires thématiques étudient et instruisent les affaires qui leur sont soumises. Ainsi toute décision soumise au Conseil communautaire intéressant leur secteur d'activités peut au préalable être étudiée par une commission thématiques.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au Conseil communautaire. Le Directeur Général des Services ou son représentant et le responsable administratif ou technique du dossier peuvent assister aux séances des commissions communautaires.

Une attention particulière sera apportée sur le calendrier afin que deux commissions ne soient pas organisées en même temps.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires, est adressée à chaque Conseiller à l'adresse électronique communiquée au Président pour l'envoi des convocations aux séances du Conseil communautaire, 2 jours minimum avant la tenue de la réunion.

Les commissions n'ont pas pouvoir de décision. Elles statuent et émettent leur avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence soit exigé.

Elles élaborent un rapport ou compte-rendu sur les affaires étudiées. Ce rapport est communiqué à l'ensemble des membres du Conseil.

Les séances des commissions communautaires ne sont pas publiques.

◆ **ARTICLE 26 : COMMISSIONS DE PROJET**

Le Conseil communautaire peut décider en cours de mandat, de la création de commissions de projet pour l'examen d'une ou de plusieurs affaires ou le suivi de projets. Elles sont soumises aux règles de fonctionnement des commissions stratégiques permanentes.

La durée de vie de ces commissions est dépendante du dossier à mener : elles prennent fin à l'aboutissement de l'étude de l'affaire et de sa réalisation.

◆ **ARTICLE 27 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Présidée par le Président ou son représentant, elle comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile. La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Les rapports remis par les commissions consultatives des services publics locaux ne sauraient en aucun cas lier le Conseil communautaire.

## CHAPITRE VI

### BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### ◆ ARTICLE 28 – COMPOSITION

Le bureau de la Communauté est composé du Président, des vice-Présidents, des conseillers communautaires délégués et d'autres membres du bureau désignés par le Conseil.

Il comprend un maximum de 30 membres dont le Président et les Vice-Présidents. Il désigne parmi ses membres un secrétaire.

Les membres du bureau sont élus par l'assemblée délibérante dans les mêmes conditions que le Président et les vice-présidents.

#### ◆ ARTICLE 29 : ATTRIBUTIONS

Le Bureau examine les affaires courantes concernant l'administration de la Communauté d'Agglomération.

Il peut être chargé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du règlement de certaines affaires et recevoir délégation à cet effet.

Le Bureau peut proposer d'inscrire différents points l'ordre du jour du Conseil de la Communauté d'Agglomération et examine préalablement les rapports qui lui sont soumis.

Les membres du Bureau peuvent proposer au Président d'inscrire toute question importante nécessitant une décision du Conseil de la Communauté d'Agglomération.

Lors des réunions du Conseil de la Communauté d'Agglomération, le Président rend alors compte des travaux du Bureau et des attributions.

#### ◆ ARTICLE 30 – REUNION

Le Président assure la présidence du bureau. Il ouvre et clôture les réunions.

Le Bureau se réunit avant chaque Conseil communautaire et à chaque fois que le Président le juge utile. Un calendrier semestriel est établi par le Bureau.

Le Bureau peut être réuni, en cas d'urgence, à la demande du Président ou d'un tiers de ses membres pour examiner les affaires nécessitant une décision rapide.

L'ordre du jour est arrêté par le Président. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour de la réunion, est faite par le Président. Elle est adressée aux membres du bureau au moins 3 jours avant la tenue de la réunion.

Ses réunions ne sont pas publiques, sauf lorsque le bureau intervient comme instance décisionnaire dans le cadre de délégation accordée par le conseil communautaire.

Le Bureau peut inviter, à la demande du Président, toute personne concernée par un point de l'ordre du jour, à une partie de sa réunion et dans des conditions déterminées à l'avance.

Un compte rendu succinct de la réunion du Bureau est adressé aux membres du bureau et aux maires de chaque commune.

## CHAPITRE VII

### CONFERENCE DES MAIRES

#### ◆ ARTICLE 31 – COMPOSITION

La conférence des maires est présidée par le président de la Communauté d'Agglomération.

Outre le président, elle comprend les maires de l'ensemble des communes membres.

#### ◆ ARTICLE 32 : FONCTIONNEMENT

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Les convocations des membres de la Conférence des Maires sont adressées par voie dématérialisée, par le Président ou le Vice-Président qui le supplée, cinq jours francs avant la réunion.

Ce délai peut être ramené à un jour franc en cas d'urgence.

Les membres de la Conférence des Maires peuvent proposer au Président d'inscrire à l'ordre du jour toute question relevant des compétences de la Communauté d'Agglomération.

La Conférence des Maires peut proposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil communautaire et peut examiner préalablement les rapports et projets qui lui sont soumis.

La Conférence des Maires n'a pas de pouvoir décisionnaire. Ses réunions ne sont pas publiques.

#### ◆ ARTICLE 33 – COMPTE RENDU

Les conclusions des orientations et débats et avis de la Conférence des Maires font l'objet d'un relevé de décisions transmis à tous les conseillers communautaires.



## CHAPITRE VII

### DISPOSITIONS DIVERSES

#### ◆ **ARTICLE 34 : MODIFICATION DU REGLEMENT**

Ce règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Président ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée délibérante.

#### ◆ **ARTICLE 35 : APPLICATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est applicable dès son adoption par le Conseil communautaire.

Il devra être adopté à chaque renouvellement du Conseil communautaire dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue de s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement intérieur.

Fait à Saint-Dizier, le 12 février 2021

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme KREBS, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°24-04-2021**

**CREATION DES COMMISSIONS STRATEGIQUES - DESIGNATION DES MEMBRES**

**Rapporteur :** M. le Président

En application des dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, par renvoi de l'article L.5211-1 du même Code, le Conseil Communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions.

Elles sont chargées d'étudier et de préparer les dossiers importants de la Communauté d'Agglomération qui leur sont soumis.

Le règlement intérieur prévoit, dans ce cadre, la création de commissions stratégiques permanentes.

Ces commissions offrent à tous les élus la possibilité de s'impliquer dans la réalisation du projet de territoire qui est en cours d'élaboration. Elles doivent aussi permettre dans une logique de transversalité, de suivre et d'accompagner la réalisation des projets de sur le temps du mandat.

Afin d'aider le travail de l'Assemblée communautaire, il est proposé de créer les 5 commissions stratégiques suivantes :

**1. Transition environnementale :**

- Cycle de l'eau
- Gestion des déchets
- Environnement
- Innovation en milieu rural

**2. Attractivité :**

- Tourisme
- Commerce
- Gestion des espaces commerciaux
- Entreprenariat
- Développement économique
- Accompagnement des entreprises
- Mobilité durable

**3. Cadre de vie :**

- Aménagement
- Mobilité
- Habitat
- Prévention de la délinquance
- Solidarité
- Petite enfance
- Attractivité médicale

**4. Animation du territoire :**

- Centre nautique
- Évènementiel
- Culture
- Communication

**5. Finances**

Il vous est également proposé de procéder à la désignation des membres de chacune de ces commissions.

Le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération fixe les modalités de fonctionnement de ces commissions. Le Conseil communautaire fixe le nombre de Conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront. Un Conseiller communautaire est membre d'une commission au moins.

Les membres des différentes commissions sont élus au scrutin secret, sauf si l'assemblée communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder à un scrutin secret.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de décider de créer 5 commissions thématiques dont la composition est précisée ci-dessous, chargées d'étudier et de préparer les dossiers importants de la Communauté d'Agglomération qui leur sont soumis.

1. Transition environnementale
2. Attractivité
3. Cadre de vie
4. Animation du territoire
5. Finances

- de désigner les membres des commissions :

1. Transition environnementale
2. Attractivité
3. Cadre de vie
4. Animation du territoire
5. Finances

Le Conseil communautaire décide, à l'**UNANIMITE** :

- de créer 5 commissions thématiques dont la composition est précisée ci-dessous, chargées d'étudier et de préparer les dossiers importants de la Communauté d'Agglomération qui leur sont soumis.

1. Transition environnementale
2. Attractivité
3. Cadre de vie
4. Animation du territoire
5. Finances

- de désigner les membres suivants des commissions :

### **1. Transition environnementale**

- GARNIER Jacky, Saint-Dizier
- GUILLEMIN Pascal, Sommancourt
- COLIN Patrick, Vaux-sur-Blaise
- BROSSIER Luc, Dommartin-le-Franc
- BONNEAUD Pierre, Laneuville-au-Pont
- BINET Martine, Ambrières
- GOUGET Yannick, Fays
- MENAUCOURT Bernard, Troisfontaines-la-Ville
- RAIMBAULT Franck, Saint-Dizier
- MONCHANIN Romain, Saint-Dizier
- SALEUR Danielle, Doulevant-le-Petit
- GALICHER Bernadette, Attancourt
- DESCHARMES Hubert, Sommevoire
- HURSON Michel, Moeslains
- GUINOISEAU Domithile, Saint-Dizier
- BOUZON Jean-Luc, Saint-Dizier
- BELLIER Pascale, Allichamps
- CLEMENT Laurent, Planrupt
- COLLIN David, Curel
- FEUILLET Jean-Michel, Saint-Dizier
- ROUSSEL Jérôme, Maurupt-le-Montois

- CHARPENTIER Jean-Alain, Wassy
- BANCELIN Christian, Ville-en-Blaisois
- BASTIEN Maurice, Eurville-Bienville
- BAUDOT Francis, Morancourt
- BONTEMPS Valérie, Bailly-aux-Forges
- HUVER Jean-Paul, Voillecomte
- KREZEL Eric, Ceffonds
- OLIVIER Guillaume, Saint-Dizier

## **2. Attractivité**

- SAGET-THYES Marie-Claude, Perthes
- LECLERE Franck, Nancy
- BAYER Jean-Jacques, La Porte du Der
- DUHALDE Caroline, Chancenay
- VAGLIO Tony, Saint-Dizier
- CHEVILLON Marie-Gabrielle, Saint-Dizier
- COLLET Régine, Saint-Dizier
- LESAGE Armand, Saint-Dizier
- PEREZ Eugène, Chamouilley
- DELORME Ghyslaine, Eclaron
- JEANSON Joël, Laneuville-à-Rémy
- DONATO Geneviève, Saint-Dizier
- GAILLARD Dominique, Saint-Dizier
- DAVAL Laurent, Saint-Dizier
- LAURENT Dominique, Bettancourt-la-Ferrée
- DE CHANLAIRE Elisabeth, Saint-Dizier
- GAILLARD Etienne, Troisfontaines l'Abbaye
- LASSON Jean-Marc, Valcourt
- TURCATO Franck, Saint-Vrain
- MARCHANDET Jean, Fontaines-sur-Marne
- KAHLAL Mokhtar, Saint-Dizier
- NOVAC Philippe, Humbécourt
- MILLOT Jacky, Roches-sur-Marne

## **3. Cadre de vie**

- MARCYAN Laurence, Magneux
- FORTUNE Céline, Thilleux
- BOSSAN Pascal, Wassy
- LANDRY Didier, Rachecourt-sur-Marne
- LADEIRA Francis, Vouillers
- GEREVIC Virginie, Eurville-Bienville
- BOYER CASTELLO Marie-France, Cheminon
- VERDUN Michèle, la Porte du Der
- REMENANT Stéphane, Rachecourt-Suzemont
- CARON Olivier, Hauteville
- KARATAY Muzaffer, Saint-Dizier
- CLAUSSE Virginia, Saint-Dizier
- ZUCCALI Agnès, Wassy
- AUBRY Nicole, Saint-Dizier
- BONNEMAINS Eric, Villiers-en-Lieu
- HAUDOST Denise, Bayard-sur-Marne
- PREVOT Bruno, Bayard-sur-Marne
- LE MOGUEN Djamila, Saint-Dizier
- RICHARD Yannick, Osne-le-Val

#### **4. Animation du territoire**

- DELVAUX Guillaume, Domblain
- MERCIER Dominique, Chevillon
- CHEVAILLIER Ode, Maizières
- PEYRONNEAU Marie, Saint-Dizier
- DAOUZE Johan, Saint-Dizier
- KREBS Pascale, Saint-Dizier
- THIEBLEMONT Laura, Saint-Dizier
- ABA Leïla, Saint-Dizier
- GAUCHERON Thierry, Frampas
- DREHER Stéphane, Saint-Dizier
- EYCHENNE Henri, Chancenay
- LANDREA Marie-Annick, Hallignicourt
- MAITREHENRY Didier, Les Rives Dervoises
- OUALI Mohamed, Saint-Dizier
- ROBERT-DEHAULT Elisabeth, Saint-Dizier
- MOITE Bruno, Brousseval

#### **5. Finances**

- BAYER Jean-Jacques, La Porte du Der
- CLEMENT Laurent, Planrupt
- DELMOTTE Jacques, Louvemont
- DUHALDE Caroline, Bettancourt-la-Ferrée
- BONNEMAINS Eric, Villiers-en-lieu
- FORTUNE Céline, Thilleux
- LADEIRA Francis, Vouillers
- GAILLARD Etienne, Troisfontaines l'abbaye
- GARNIER Jacky, Saint-Dizier
- GAUCHERON Thierry, Frampas
- GOUGET Yannick, Fays
- KREBS Pascale, Saint-Dizier
- LANDRY Didier, Rachecourt-sur-Marne
- LASSON Jean-Marc, Valcourt
- LAURENT Dominique, Bettancourt-la-Ferrée
- LE MOGUEN Djamila, Saint-Dizier
- LESAGE Armand, Saint-Dizier
- REMENANT Stéphane, Rachecourt-sur-Marne
- MARCHANDET Jean, Fontaines-sur-Marne
- MARIN Jean-Yves, Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière
- MENAUCOURT Bernard, Troisfontaines-la-Ville
- NOVAC Philippe, Humbécourt
- GEREVIC Virginie, Eurville-Bienville
- RAIMBAULT Franck, Saint-Dizier
- SAGET-THYES Marie-Claude, Perthes
- SIMON Alain, Sapignicourt
- VAGLIO Tony, Saint-Dizier

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme KREBS, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°25-04-2021**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2020**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2575 du 24 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, de la Communauté de Communes de la Vallée de la Marne et de la Communauté de Communes du Pays du Der avec extension aux communes marnaises de Cheminon et Maurupt-le-Montois,

Les comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par Madame la comptable public pour le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise et ses budgets annexes rattachés :

- Chêne Saint-Amand
- Usine relais Evinox
- Transports de personnes
- Lotissement Meges, lotissement Champagne
- Lotissement Cour Lorée
- Lotissement Belle Faysse
- Assainissement DSP sans transfert de droits à déduction de TVA
- Assainissement DSP avec transfert de droits à déduction de TVA
- Régie assainissement collectif
- Régie assainissement non collectif
- Eau DSP sans transfert de droits à déduction de TVA
- Eau DSP avec transfert de droits à déduction de TVA
- Régie eau potable

font ressortir sous une présentation différente, des réalisations et des résultats identiques à ceux du compte administratif établi par le Président, ordonnateur.

Après s'être assuré que Madame la comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont régulièrement établis dans toutes leurs parties et appuyés de tous les titres, documents et renseignements justificatifs,

1. Statuant sur l'exécution du budget principal 2020 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise des budgets annexes rattachés en ce qui concerne les deux sections budgétaires,
2. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
3. Statuant sur la comptabilité des stocks,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Madame la comptable public, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°26-04-2021**

**BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-12, L 2121-31 et L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020.

Il reprend les résultats reportés de l'année antérieure et les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	44 667 656,42 €
Dépenses	<u>40 705 274,41 €</u>
Résultat de l'exercice	3 962 382,01 €
Résultat reporté	<u>3 862 692,84 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>7 825 075,85 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	12 765 262,86 €
Dépenses	<u>11 374 303,94 €</u>
Résultat de l'exercice	1 390 958,92 €
Résultat reporté	<u>- 6 300 603,11 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 4 909 644,19 €</b>
Restes à réaliser dépenses	- 6 328 097,41€
Restes à réaliser recettes	<u>7 970 734,79 €</u>
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>- 3 267 006,81 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 4 909 644,19 €,
- d'affecter partiellement le résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » soit la somme de 3 267 006,81 €, le solde sera repris en recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 4 558 069.04 €.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **88 VOIX POUR – 1 ABSTENTION (M. MARCHANDET)**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET  
PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	12 765 262,86	44 667 656,42	57 432 919,28
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	11 374 303,94	40 705 274,41	52 079 578,35
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		1 390 958,92	3 962 382,01	5 353 340,93
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 6 300 603,11	3 862 693,84	- 2 437 909,27
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 4 909 644,19	7 825 075,85	2 915 431,66

**Résultat de l'exercice avec les restes à réaliser**

		<b>Investissement</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	12 765 262,86	44 667 656,42	57 432 919,28
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	11 374 303,94	40 705 274,41	52 079 578,35
<b>RESULTAT</b>		1 390 958,92	3 962 382,01	5 353 340,93
<b>Reste à réaliser dépenses</b>		6 328 097,41	-	6 328 097,41
<b>Reste à réaliser recettes</b>		7 970 734,79		7 970 734,79
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 6 300 603,11	3 862 693,84	- 2 437 909,27
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 3 267 006,81	7 825 075,85	4 558 069,04

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°27-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DE TRANSPORT DES PERSONNES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe de transport de personnes, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et reprend les résultats reportés de l'année antérieure.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	3 598 245,22 €
Dépenses	<u>3 619 927,81 €</u>
Résultat de l'exercice	- 21 682,59 €
Résultat reporté	<u>682 723,13 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>661 040,54 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter en totalité le résultat de la section de fonctionnement en recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit 661 040,54 €.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET ANNEXE  
DES TRANSPORTS DE PERSONNES**

**Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	-	3 598 245,22	3 598 245,22
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	-	3 619 927,81	3 619 927,81
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		-	- 21 682,59	- 21 682,59
<b>RESULTAT REPORTE</b>		-	682 723,13	682 723,13
<b>RESULTAT CUMULE</b>		-	661 040,54	661 040,54

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°28-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DU CHENE SAINT-AMAND - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe du Chêne Saint-Amand, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et reprend les résultats reportés de l'année antérieure.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté	<u>150 669,87 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b><u>150 669,87 €</u></b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté	<u>- 2 055 879,62 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b><u>- 2 055 879,52 €</u></b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 2 055 879,52 €,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en recette au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » soit 150 669,87 €.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET ANNEXE**  
**DU CHENE SAINT AMAND**  
**Résultat de l'exercice**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	-	-	-
			-	
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	-	-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 2 055 879,52	150 669,87	- 1 905 209,65
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 2 055 879,52	150 669,87	- 1 905 209,65

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

- |                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| M. CARON à M. SIMON            | M. RICHARD à M. GAILLARD      |
| Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE | Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE |
| M. GARNIER à M. LESAGE         | Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC   |
| M. JEANSON à M. GAUCHERON      | M. TURCATO à M. LADEIRA       |
| M. KARATAY à M. DAVAL          | M. OSCAN à M. RAIMBAULT       |
| M. MILLOT à M. PEREZ           | Mme VERDUN à M. DESCHARMES    |
| M. FEUILLET à Mme KREBS        |                               |

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°29-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DE L'USINE RELAIS EVINOX - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe de l'usine relais Evinox, conforme au compte de gestion de la comptable public retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et reprend les résultats reportés de l'année antérieure.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	30 611,94 €
Dépenses	<u>11 502,09 €</u>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>19 109,85 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	103 028,27 €
Dépenses	<u>91 552,21€</u>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>11 476,06 €</b>
Résultat reporté	<u>- 218 647,07 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 207 171,01 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 207 171,01 €,
- d'affecter en totalité le résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » soit 19 109,85 €.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET ANNEXE**  
**DE L'USINE RELAIS EVINOX**  
**Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	103 028,27	30 611,94	133 640,21
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	91 552,21	11 502,09	103 054,30
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		11 476,06	19 109,85	30 585,91
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 218 647,07	-	- 218 647,07
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 207 171,01	19 109,85	- 188 061,16

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°30-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COUR LOREE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe du lotissement Cour Lorée, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et reprend les résultats reportés de l'année antérieure.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat reporté	<u>181 001,60 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>181 001,60 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat reporté	<u>- 203 117,63 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 203 117,63 €</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget annexe du lotissement Cour Lorée en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 203 117,63 euros,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement sur le budget annexe du lotissement Cour Lorée au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 181 001,60 euros.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**  
**EXECUTION DU BUDGET ANNEXE**  
**LOTISSEMENT COUR LOREE DROYES**  
**Résultat de l'exercice**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	-	-	-
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	-	-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 203 117,63	181 001,60	- 22 116,03
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 203 117,63	181 001,60	- 22 116,03



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°31-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT BELLE FAYSSE – ROBERT-MAGNY -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES  
RESULTATS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR



Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe du lotissement Belle Faysse, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et reprend les résultats reportés de l'année antérieure.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat reporté	<u>26 432,47 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>26 432,47 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat reporté	<u>-26 430,24 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-26 430,24 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget annexe du lotissement Belle Faysse en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 26 430,24 €,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement sur le budget annexe du lotissement Belle Faysse en recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 26 432,47 €

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**  
**EXECUTION DU BUDGET ANNEXE**  
**LOTISSEMENT BELLE FAYSSE ROBERT MAGNY**  
**Résultat de l'exercice**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	-	-	-
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	-	-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 26 430,24	26 432,47	2,23
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 26 430,24	26 432,47	2,23

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°32-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES MEGES – CEFFONDS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe du lotissement les Meges, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et reprend les résultats reportés de l'année antérieure.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat reporté	<u>458 764,90 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>458 764,90 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0,00 €</i>
Résultat reporté	<u>- 452 567,55 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 452 567,55 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget annexe du lotissement les Meges en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 452 567,55 €,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement sur le budget annexe du lotissement les Meges en recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 458 764,00 €.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**  
**EXECUTION DU BUDGET ANNEXE**  
**LOTISSEMENT MEGES CEFFONDS**  
**Résultat de l'exercice**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	-	-	-
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	-	-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 452 567,55	458 764,00	6 196,45
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 452 567,55	458 764,00	6 196,45

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°33-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT CHAMPAGNE – MONTIER-EN-DER -  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES  
RESULTATS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe du lotissement Champagne, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et reprend les résultats reportés de l'année antérieure.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	0,00 €
Résultat reporté	<u>- 213,57 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 213,57 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement sur le budget annexe du lotissement Champagne en dépense au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 213,57 €

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**  
**EXECUTION DU BUDGET ANNEXE**  
**LOTISSEMENT CHAMPAGNE MONTIER EN DER**  
**Résultat de l'exercice**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	-	-	-
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	-	-	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT REPORTE</b>		-	- 213,57	- 213,57
<b>RESULTAT CUMULE</b>		-	- 213,57	- 213,57



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°34-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT REGIE COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement régie collectif, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	1 469 318,42 €
Dépenses	<u>554 905,00 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>914 413,42 €</i>
Résultat reporté	<u>251 311,11 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 165 724,53 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	629 740,50 €
Dépenses	<u>1 845 483,25 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>- 1 215 742,75 €</i>
Résultat reporté	<u>- 196 192,46 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 1 411 935,21 €</b>
Restes à réaliser dépenses	- 1 515 495,24 €
Restes à réaliser recettes	<u>1 974 906,65 €</u>
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>- 952 523,80 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget assainissement régie collectif en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 1 411 935,21 €,
- d'affecter partiellement le résultat de la section de fonctionnement sur le budget assainissement régie collectif en recette au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 952 523,80 € le solde sera repris en recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 213 200,73 €

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET**

**REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	629 740,50	1 469 318,42	2 099 058,92
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	1 845 483,25	554 905,00	2 400 388,25
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		- 1 215 742,75	914 413,42	- 301 329,33
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 196 192,46	251 311,11	55 118,65
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 1 411 935,21	1 165 724,53	- 246 210,68

**Résultat de l'exercice avec les restes à réaliser**

		<b>Investissement</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	629 740,50	1 469 318,42	2 099 058,92
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	1 845 483,25	554 905,00	2 400 388,25
<b>RESULTAT</b>		- 1 215 742,75	914 413,42	- 301 329,33
<b>Reste à réaliser dépenses</b>		1 515 495,24	-	1 515 495,24
<b>Reste à réaliser recettes</b>		1 974 906,65	-	1 974 906,65
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 196 192,46	251 311,11	55 118,65
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 952 523,80	1 165 724,53	213 200,73



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

- |                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| M. CARON à M. SIMON            | M. RICHARD à M. GAILLARD      |
| Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE | Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE |
| M. GARNIER à M. LESAGE         | Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC   |
| M. JEANSON à M. GAUCHERON      | M. TURCATO à M. LADEIRA       |
| M. KARATAY à M. DAVAL          | M. OSCAN à M. RAIMBAULT       |
| M. MILLOT à M. PEREZ           | Mme VERDUN à M. DESCHARMES    |
| M. FEUILLET à Mme KREBS        |                               |

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°35-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT REGIE NON COLLECTIF - APPROBATION  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement régie non collectif, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	10 460,00 €
Dépenses	<u>14 937,70 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	- 4 477,70 €
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>- 4 477,70 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	37 017,46 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	37 017,46 €
Résultat reporté	<u>- 126 059,90 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 89 042,44 €</b>
Restes à réaliser dépenses	0,00 €
Restes à réaliser recettes	<u>89 042,44 €</u>
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement sur le budget assainissement régie collectif en dépense au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 4 477,70 €
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget assainissement régie collectif en dépense au compte 001 « résultat de d'investissement reporté » pour 89 042,44 €

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET**

**REGIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	37 017,46	10 460,00	47 477,46
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	-	14 937,70	14 937,70
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		37 017,46	- 4 477,70	32 539,76
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 126 059,90	-	- 126 059,90
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 89 042,44	- 4 477,70	- 93 520,14

**Résultat de l'exercice avec les restes à réaliser**

		<b>Investissement</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	37 017,46	10 460,00	47 477,46
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	-	14 937,70	14 937,70
<b>RESULTAT</b>		37 017,46	- 4 477,70	32 539,76
<b>Reste à réaliser dépenses</b>		-	-	-
<b>Reste à réaliser recettes</b>		89 042,44	-	89 042,44
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 126 059,90	-	- 126 059,90
<b>RESULTAT CUMULE</b>		-	- 4 477,70	- 4 477,70

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°36-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DSP AVEC TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement avec transfert de droit à déduction de TVA, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020..

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	248 166,69 €
Dépenses	<u>103 408,28 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>144 758,41€</i>
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>144 758,41 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	396 812,00 €
Dépenses	<u>440 523,65 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>- 43 711,65 €</i>
Résultat reporté	<u>- 471 207,27 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 514 918,92 €</b>
Restes à réaliser dépenses	- 260 629,74 €
Restes à réaliser recettes	<u>635 593,63 €</u>
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>- 139 955,03 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget assainissement avec transfert de droit à déduction de TVA en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 514 918,92 €,
- d'affecter partiellement le résultat de la section de fonctionnement sur le budget assainissement avec transfert de droits à déduction de TVA en recette au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 139 955,03 €, le solde sera repris en recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 4 803,38 €.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
AVEC TRANSFERT DE DROIT**

**Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	396 812,00	248 166,69	644 978,69
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	440 523,65	103 408,28	543 931,93
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		- 43 711,65	144 758,41	101 046,76
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 471 207,27	-	- 471 207,27
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 514 918,92	144 758,41	- 370 160,51

**Résultat de l'exercice avec les restes à réaliser**

		<b>Investissement</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	396 812,00	248 166,69	644 978,69
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	440 523,65	103 408,28	543 931,93
<b>RESULTAT</b>		- 43 711,65	144 758,41	101 046,76
<b>Reste à réaliser dépenses</b>		260 629,74	-	260 629,74
<b>Reste à réaliser recettes</b>		635 593,63		635 593,63
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 471 207,27	-	- 471 207,27
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 139 955,03	144 758,41	4 803,38

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°37-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DSP SANS TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement sans transfert de droit à déduction de TVA, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020 et reprend les résultats reportés de l'année antérieure.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	1 093 558,04 €
Dépenses	<u>925 482,96 €</u>
Résultat de l'exercice	168 075,08 €
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>168 075,08 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	1 172 315,97 €
Dépenses	<u>557 778,39 €</u>
Résultat de l'exercice	614 537,58 €
Résultat reporté	<u>-1 998 361,54 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 1 383 823,96 €</b>
Restes à réaliser dépenses	- 522 566,24 €
Restes à réaliser recettes	<u>874 412,00 €</u>
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>- 1 031 978,20 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget assainissement sans transfert de droit à déduction de TVA en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 1 383 823.96 €,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement sur le budget assainissement avec transfert de droit à déduction de TVA en recette au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 168 075,08 €.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
SANS TRANSFERT DE DROIT**

**Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	1 172 315,97	1 093 558,04	2 265 874,01
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	557 778,39	925 482,96	1 483 261,35
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		614 537,58	168 075,08	782 612,66
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 1 998 361,54	-	- 1 998 361,54
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 1 383 823,96	168 075,08	- 1 215 748,88

**Résultat de l'exercice avec les restes à réaliser**

		<b>Investissement</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	1 172 315,97	1 093 558,04	2 265 874,01
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	557 778,39	925 482,96	1 483 261,35
<b>RESULTAT</b>		614 537,58	168 075,08	782 612,66
<b>Reste à réaliser dépenses</b>		522 566,24	-	522 566,24
<b>Reste à réaliser recettes</b>		874 412,00		874 412,00
<b>RESULTAT REPORTE</b>		- 1 998 361,54	-	- 1 998 361,54
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 1 031 978,20	168 075,08	- 863 903,12

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°38-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU POTABLE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe de la régie eau potable, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	877 677,77 €
Dépenses	<u>821 283,48 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	56 394,29 €
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>56 394,29 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	311 272,65 €
Dépenses	<u>669 216,71 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	- 357 944,06 €
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 357 944,06 €</b>
Restes à réaliser dépenses	128 960,63 €
Restes à réaliser recettes	<u>53 388,00 €</u>
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>- 433 516,69 €</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget régie eau potable en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 357 944,06 €,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement sur le budget régie eau potable en recette au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 56 394,29 €.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation

Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET ANNEXE**  
**DE LA REGIE EAU POTABLE**  
**Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	311 272,65	877 677,77	1 188 950,42
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	669 216,71	821 283,48	1 490 500,19
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		- 357 944,06	56 394,29	- 301 549,77
<b>RESULTAT REPORTE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 357 944,06	56 394,29	- 301 549,77

**Résultat de l'exercice avec les restes à réaliser**

		<b>Investissement</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	311 272,65	877 677,77	1 188 950,42
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	669 216,71	821 283,48	1 490 500,19
<b>RESULTAT</b>		- 357 944,06	56 394,29	- 301 549,77
<b>Reste à réaliser dépenses</b>		128 960,63	-	128 960,63
<b>Reste à réaliser recettes</b>		53 388,00		53 388,00
<b>RESULTAT REPORTE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 433 516,69	56 394,29	- 377 122,40



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°39-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU AVEC TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. MARIN



Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe de l'eau avec transfert de droit à déduction de TVA, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	335 511,43 €
Dépenses	<u>131 221,76 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>204 289,67 €</i>
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>204 289,67 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	900 000,00 €
Dépenses	<u>895 602,02 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>4 397,98 €</i>
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>4 397,98 €</b>
Restes à réaliser dépenses	- 1 484 270,35 €
Restes à réaliser recettes	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>- 1 479 872,37 €</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget de l'eau avec transfert de droit à déduction de TVA en recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 4 397,98 €,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement sur le budget de l'eau avec transfert de droit à déduction de TVA en recette au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 204 289,67 €.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU AVEC TRANSFERT DE DROIT**

**Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	900 000,00	335 511,43	1 235 511,43
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	895 602,02	131 221,76	1 026 823,78
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		4 397,98	204 289,67	208 687,65
<b>RESULTAT REPORTE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>		4 397,98	204 289,67	208 687,65

**Résultat de l'exercice avec les restes à réaliser**

		<b>Investissement</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	900 000,00	335 511,43	1 235 511,43
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	895 602,02	131 221,76	1 026 823,78
<b>RESULTAT</b>		4 397,98	204 289,67	208 687,65
<b>Reste à réaliser dépenses</b>		1 484 270,35	-	1 484 270,35
<b>Reste à réaliser recettes</b>		-		-
<b>RESULTAT REPORTE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 1 479 872,37	204 289,67	- 1 275 582,70

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°40-04-2021**

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU SANS TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif du budget annexe de l'eau sans transfert de droit à déduction de TVA, conforme au compte de gestion de la comptable public, retrace l'ensemble des opérations effectivement réalisées au cours de l'exercice 2020.

→ **Section de fonctionnement**

Recettes	203 572,29 €
Dépenses	<u>16 907,91 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>186 664,38 €</i>
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>186 664,38 €</b>

→ **Section d'investissement**

Recettes	100 000,00 €
Dépenses	<u>412 621,67 €</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>- 312 621,67 €</i>
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 312 621,67 €</b>
Restes à réaliser dépenses	- 78 723,19 €
Restes à réaliser recettes	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat net d'investissement</b>	<b>- 391 344,86 €</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les résultats de l'exercice 2020,
- d'affecter le résultat de la section d'investissement sur le budget de l'eau sans transfert de droit à déduction de TVA en dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 312 621,67 €,
- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement sur le budget de l'eau sans transfert de droit à déduction de TVA en recette au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 186 664.38 €.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**. Monsieur le Président ne prend pas part au vote. La Présidence est assurée par Monsieur GOUVERNEUR.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU SANS TRANSFERT DE DROIT**

**Résultat de l'exercice**

		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	100 000,00	203 572,29	303 572,29
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	412 621,67	16 907,91	429 529,58
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		- 312 621,67	186 664,38	- 125 957,29
<b>RESULTAT REPORTE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 312 621,67	186 664,38	- 125 957,29

**Résultat de l'exercice avec les restes à réaliser**

		<b>Investissement</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis	100 000,00	203 572,29	303 572,29
<b>DEPENSES</b>	Mandats émis	412 621,67	16 907,91	429 529,58
<b>RESULTAT</b>		- 312 621,67	186 664,38	- 125 957,29
<b>Reste à réaliser dépenses</b>		78 723,19	-	78 723,19
<b>Reste à réaliser recettes</b>		-	-	-
<b>RESULTAT REPORTE</b>		-	-	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>		- 391 344,86	186 664,38	- 204 680,48

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°41-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - VOTE DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION LOCALES**

**Rapporteur :** M. MARIN

A compter de 2021, les collectivités territoriales ne percevront plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure. Toutefois, le vote du taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires ne sera voté par les collectivités territoriales qu'à partir de 2023, ce taux étant actuellement gelé sur la base du taux 2019. (Rappel du taux intercommunal de taxe d'habitation: 11,35 %). C'est pourquoi il n'y a pas lieu de voter de taux de taxe d'habitation cette année.

Dès 2021, le produit de taxe d'habitation de l'EPCI, sera remplacé par le transfert d'une fraction du produit net de la TVA.

Vu les articles 1379-0 bis, 1609 quinquies C et 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'article L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin d'équilibrer le Budget Primitif 2021 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de maintenir en 2021 les taux des taxes d'imposition locales en vigueur en 2020, à savoir :
  - Taxe foncière bâtie : 2,05 %
  - Taxe foncière non bâtie : 4,77 %
  - Contribution Foncière des Entreprises 23,31 %

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°42-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR



Vu les articles L 2311-7 alinéa 2, L 2312-1, L 2312-2, L 2313-1, L 5211-36, L 5216-8 et L 5216-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 4 909 644,19 € pour la section d'investissement et le résultat excédentaire de 7 825 075,85 € pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget principal.

Le Budget Primitif 2021 a été élaboré à la suite du débat sur les orientations budgétaires et reprend le résultat de fonctionnement à hauteur de 4 558 069,04 € pour majorer l'autofinancement.

L'attribution des subventions, dont la liste est annexée au budget primitif, ne nécessite pas de délibération spécifique.

Le total du Budget Primitif 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses dans chacune des sections dont le détail figure ci-dessous :

-	Section de fonctionnement	49 306 469,04 €
-	Section d'investissement	<u>19 972 001,60 €</u>
	Soit un total de	69 278 470,64 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT DETAIL DES CHAPITRES

Chapitres avec libellés		Dépenses		
		Reports 2020	BP 2021	Total
13	Subventions d'investissement	32 420,37	0,00	32 420,37
16	emprunts et dettes assimilés	117 333,24	1 651 500,00	1 768 833,24
20	immobilisations incorporelles	317 126,89	450 900,00	768 026,89
204	subventions d'équipement versées	564 861,00	865 560,00	1 430 421,00
21	immobilisations corporelles	4 432 271,91	5 746 300,00	10 178 571,91
23	Immobilisations en cours	864 084,00	0,00	864 084,00
040	<i>opérations d'ordre de transfert entre sect.</i>	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	20 000,00	20 000,00
001	résultat reporté ou anticipé	0,00	4 909 644,19	4 909 644,19
	<b>Totaux</b>	<b>6 328 097,41</b>	<b>13 643 904,19</b>	<b>19 972 001,60</b>
Chapitres avec libellés		Recettes		
		Reports 2020	BP 2021	Total
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 132 677,00	4 407 006,81	5 539 683,81
13	subventions d'investissement reçues	6 798 739,79	2 326 710,50	9 127 450,29
16	emprunts et dettes assimilés	0,00	424 057,46	424 057,56
27	Autres immobilisations financières	39 318,00	0,00	39 318,00
021	<i>virement de la section d'investissement</i>	0,00	4 643 492,04	4 643 492,04
040	<i>opérations d'ordre de transfert entre sect.</i>	0,00	200 000,00	200 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
001	résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>7 970 734,79</b>	<b>12 001 266,81</b>	<b>19 972 001,60</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT DETAIL DES CHAPITRES**

Chapitres avec libellés		Dépenses		
		Reports 2020	BP 2021	Total
011	charges à caractère général	0,00	9 261 714,00	9 261 714,00
012	charges de personnel et frais assimilés.	0,00	21 399 850,00	21 399 850,00
014	Atténuations de recettes	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
65	autres charges de gestion courante	0,00	10 146 413,00	10 146 413,00
66	charges financières	0,00	465 000,00	465 000,00
67	charges exceptionnelles	0,00	40 000,00	40 000,00
022	dépenses imprévues	0,00	150 000,00	150 000,00
023	<i>virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>4 643 492,04</i>	<i>4 643 492,04</i>
042	<i>opérations d'ordre de transfert en sect.</i>	<i>0,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
002	résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>49 306 469,04</b>	<b>49 306 469,04</b>
Chapitres avec libellés		Recettes		
		Reports 2020	BP 2021	Total
013	atténuation de charges	0,00	190 000,00	190 000,00
70	produits des services du domaine et ventes	0,00	2 779 400,00	2 779 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	31 925 000,00	31 925 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	9 584 000,00	9 584 000,00
75	autres produits de gestion courante	0,00	167 000,00	167 000,00
76	produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	produits exceptionnels	0,00	103 000,00	103 000,00
042	<i>opérations d'ordre de transfert en sect.</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
002	<i>résultat reporté ou anticipé</i>	<i>0,00</i>	<i>4 558 069,04</i>	<i>4 558 069,04</i>
	<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>49 306 469,04</b>	<b>49 306 469,04</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **87 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS (M. BOUZON – Mme DONATO – Mme DUHALDE).**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



# **BUDGET PRIMITIF 2021**



# SOMMAIRE

<b>BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	P.1
• Vue d'ensemble par chapitre	P.2
Détail par nature dépenses	P.3 à 5
Détail par nature recettes	P.6 à 7
• Vue d'ensemble par fonction	P.8
Détail par fonction dépenses	P.9 à 38
Détail par fonction recettes	P.36 à 42
<b>BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	P.43
• Vue d'ensemble par chapitre	P.44
Détail par fonction dépenses	P.45 à 47
Détail par fonction recettes	P.48 à 49
<b>BUDGET ANNEXE – CHENE ST AMAND</b>	P.50
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.51 à 52
<b>BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS DE PERSONNES</b>	P.53
• Section de fonctionnement – Dépenses et recettes	P.54
<b>BUDGET ANNEXE – USINE RELAIS EVINOX</b>	P.55
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.56 à 57
<b>BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT DSP AVEC TDD</b>	P.58
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.59 à 62
<b>BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT DSP SANS TDD</b>	P.63
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.64 à 67
<b>BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	P.68
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.69 à 73
<b>BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	P.74
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.75 à 76
<b>BUDGET ANNEXE – EAU DSP SANS TDD</b>	P.77
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.78 à 81
<b>BUDGET ANNEXE – EAU DSP AVEC TDD</b>	P.82
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.83 à 87
<b>BUDGET ANNEXE – REGIE EAU POTABLE</b>	P.88
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.89 à 93
<b>BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT BELLE FAYSSÉ</b>	P.94
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.95
<b>BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT MEGES</b>	P.96
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.97
<b>BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT CHAMPAGNE</b>	P.98
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.99
<b>BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT COUR LOREE</b>	P.100
• Fonctionnement et Investissement – Dépenses et recettes	P.101 à 102
<b>ANNEXES</b>	
• Etat détaillé des subventions	P.103 à 104
• Etat de la dette –budget principal	P.105 à 109
• Etat de la dette garantie –budget principal	P.110 à 111
• Etat de la dette –budget annexe Usine relais Evinoux	P.112 à 114
• Etat de la dette –budget annexe Assainissement DSP avec TDD	P.115 à 118
• Etat de la dette –budget annexe Assainissement DSP sans TDD	P.119 à 126

• Etat de la dette –budget annexe régie Assainissement collectif	P.127 à 131
• Etat de la dette –budget annexe eau DSP avec TDD	P.132 à 137
• Etat de la dette –budget annexe eau DSP sans TDD	P.138 à 140
• Etat de la dette –budget annexe régie eau potable	P.141 à 145
• Etat du personnel au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	P.146 à 147

**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

## VUE D'ENSEMBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### PRESENTATION PAR CHAPITRE

#### Dépenses

Chapitre	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 213 292.60	9 261 714.00	48 421.40
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	21 104 705.00	21 399 850.00	295 145.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 000 000.00	3 000 000.00	
022 DEPENSES IMPREVUES	400 000.00	150 000.00	-250 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 521 884.28	4 643 492.04	-878 392.24
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	200 000.00	200 000.00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 727 063.00	10 146 413.00	-580 650.00
66 CHARGES FINANCIERES	525 000.00	465 000.00	-60 000.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000.00	40 000.00	
<b>Total Dépenses</b>	<b>50 731 944.88</b>	<b>49 306 469.04</b>	<b>-1 425 475.84</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 731 944.88</b>	<b>49 306 469.04</b>	<b>-1 425 475.84</b>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

#### Recettes

Chapitre	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	5 323 624.88	4 558 069.04	-765 555.84
013 ATTENUATION DE CHARGES	175 000.00	190 000.00	15 000.00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	3 946 700.00	2 779 400.00	-1 167 300.00
73 IMPOTS ET TAXES	31 441 820.00	31 925 000.00	483 180.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 606 800.00	9 584 000.00	-22 800.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	235 000.00	167 000.00	-68 000.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000.00	103 000.00	100 000.00
<b>Total Recettes</b>	<b>50 731 944.88</b>	<b>49 306 469.04</b>	<b>-1 425 475.84</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 731 944.88</b>	<b>49 306 469.04</b>	<b>-1 425 475.84</b>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------



# BUDGET PRIMITIF 2021

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6042 ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	403 000.00	497 000.00	94 000.00
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	75 000.00	80 000.00	5 000.00
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	690 000.00	520 000.00	-170 000.00
60613 CHAUFFAGE URBAIN	580 000.00	300 000.00	-280 000.00
60621 COMBUSTIBLES	40 000.00	40 000.00	
60622 CARBURANTS	200 000.00	200 000.00	
60623 ALIMENTATION	89 375.00	37 235.00	-52 140.00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	49 000.00	52 000.00	3 000.00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	61 960.00	46 490.00	-15 470.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	44 000.00	42 000.00	-2 000.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	42 080.00	42 000.00	-80.00
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	110 200.00	114 300.00	4 100.00
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	5 300.00	5 300.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	321 200.00	557 250.00	236 050.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 860 912.60	3 164 201.00	303 288.40
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	17 400.00	25 900.00	8 500.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	282 660.00	300 660.00	18 000.00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	14 000.00	10 000.00	-4 000.00
61521 TERRAINS	10 200.00	14 100.00	3 900.00
615221 BATIMENTS PUBLICS	130 000.00	100 000.00	-30 000.00
615231 VOIRIES	153 000.00	147 000.00	-6 000.00
615232 RESEAUX	10 000.00		-10 000.00
61551 MATERIEL ROULANT	75 000.00	75 000.00	
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	15 150.00	16 500.00	1 350.00
6156 MAINTENANCE	547 150.00	622 230.00	75 080.00
6161 MULTIRISQUES		3 800.00	3 800.00
6162 ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	50 000.00	10 000.00	-40 000.00
6168 AUTRES	14 000.00	15 000.00	1 000.00
617 ETUDES ET RECHERCHES	81 000.00	47 100.00	-33 900.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	62 230.00	61 615.00	-615.00
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	90 000.00	90 000.00	
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	2 450.00	2 150.00	-300.00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	6 600.00	6 600.00	
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	4 300.00		-4 300.00
6226 HONORAIRES	150 000.00	126 900.00	-23 100.00
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	5 000.00	5 000.00	
6228 DIVERS	2 880.00	3 000.00	120.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	121 700.00	137 420.00	15 720.00
6232 FETES ET CEREMONIES	23 550.00	23 980.00	430.00
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	4 600.00	2 000.00	-2 600.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	140 605.00	155 307.00	14 702.00
6238 DIVERS	30 000.00		-30 000.00
62381 DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES	893 760.00	934 171.00	40 411.00
6241 TRANSPORTS DE BIENS	450.00	600.00	150.00
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	46 500.00	6 100.00	-40 400.00
6248 DIVERS	4 100.00	3 100.00	-1 000.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	21 650.00	17 250.00	-4 400.00
6257 RECEPTIONS	56 530.00	48 230.00	-8 300.00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	180 000.00	151 550.00	-28 450.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	240 600.00	242 000.00	1 400.00
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000.00	950.00	-50.00
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	45 000.00	55 075.00	10 075.00
62878 A D'AUTRES ORGANISMES	5 000.00		-5 000.00
63512 TAXES FONCIERES	79 000.00	79 000.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	21 000.00	21 000.00	
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	500.00	950.00	450.00
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	2 700.00	2 700.00	
<b>Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>9 213 292.60</b>	<b>9 261 714.00</b>	<b>48 421.40</b>

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	146 870.00	142 670.00	-4 200.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	69 670.00	72 100.00	2 430.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	63 320.00	65 510.00	2 190.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	128 860.00	133 640.00	4 780.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	38 020.00	39 330.00	1 310.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	8 369 450.00	8 261 570.00	-107 880.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	211 440.00	195 490.00	-15 950.00
64118 AUTRES INDEMNITES	1 427 340.00	1 365 670.00	-61 670.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	69 970.00	64 630.00	-5 340.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	620 360.00	589 010.00	-31 350.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	3 588 255.00	3 907 910.00	319 655.00
64138 AUTRES INDEMNITES	458 680.00	577 040.00	118 360.00
641381 PRIME DE VACANCES NON TITULAIRES	1 500.00	800.00	-700.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	43 580.00	33 730.00	-9 850.00
64162 EMPLOIS D'AVENIR	19 220.00		-19 220.00
64168 AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	54 760.00	39 640.00	-15 120.00
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	92 190.00	81 600.00	-10 590.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	2 517 480.00	2 726 030.00	208 550.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 949 350.00	2 857 390.00	-91 960.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	139 370.00	135 550.00	-3 820.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	33 320.00	31 970.00	-1 350.00
64731 VERSEES DIRECTEMENT		16 320.00	16 320.00
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	61 700.00	62 250.00	550.00
Total Chapitre : 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	21 104 705.00	21 399 850.00	295 145.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
739211 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	3 000 000.00	3 000 000.00	
Total Chapitre : 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 000 000.00	3 000 000.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
022 DEPENSES IMPREVUES	400 000.00	150 000.00	-250 000.00
Total Chapitre : 022 DEPENSES IMPREVUES	400 000.00	150 000.00	-250 000.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 521 884.28	4 643 492.04	-878 392.24
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 521 884.28	4 643 492.04	-878 392.24

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	200 000.00	200 000.00	
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	200 000.00	200 000.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	800.00	1 800.00	1 000.00
6531 IMDEMNITES	270 770.00	274 370.00	3 600.00
6533 COTISATIONS DE RETRAITE	14 670.00	15 520.00	850.00
6542 CREANCES ETEINTES	5 500.00	5 500.00	
6553 SERVICE D'INCENDIE	3 300 000.00	3 300 000.00	
65541 CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T	483 000.00	549 000.00	66 000.00
65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	4 700 000.00	4 700 000.00	
657351 GFP DE RATTACHEMENT	800 000.00		-800 000.00
657358 AUTRES GROUPEMENTS	340 000.00	522 000.00	182 000.00
65737 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	300 000.00	300 000.00	
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	496 123.00	462 023.00	-34 100.00
65888 CHARGES DIVERSES DE GEST COURANTES AUTRES	16 200.00	16 200.00	
Total Chapitre : 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 727 063.00	10 146 413.00	-580 650.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	420 000.00	400 000.00	-20 000.00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES		65 000.00	65 000.00
661121 MONTANT DES ICNE DE L'EXERCICIE	105 000.00		-105 000.00
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	525 000.00	465 000.00	-60 000.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6711 INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 500.00	1 500.00	
6714 BOURSES ET PRIX	22 500.00	22 500.00	
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	1 000.00	1 000.00	
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	15 000.00	15 000.00	
Total Chapitre : 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000.00	40 000.00	

TOTAL GENERAL	50 731 944.88	49 306 469.04	-1 425 475.84
---------------	---------------	---------------	---------------

## BUDGET PRIMITIF 2021

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 323 624.88	4 558 069.04	-765 555.84
<b>Total Chapitre : 002</b> EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	<b>5 323 624.88</b>	<b>4 558 069.04</b>	<b>-765 555.84</b>

Chapitre 013 ATTENUATION DE CHARGES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	135 000.00	150 000.00	15 000.00
6459 REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	40 000.00	40 000.00	
<b>Total Chapitre : 013</b> ATTENUATION DE CHARGES	<b>175 000.00</b>	<b>190 000.00</b>	<b>15 000.00</b>

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70328 AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	20 000.00	20 000.00	
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	550 000.00	467 000.00	-83 000.00
7066 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	524 000.00	589 000.00	65 000.00
7067 REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	60 000.00	60 000.00	
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	797 200.00	769 400.00	-27 800.00
7083 LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	25 000.00	15 000.00	-10 000.00
70841 AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	1 300 500.00	300 000.00	-1 000 500.00
70845 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	20 000.00	25 000.00	5 000.00
70848 AUX AUTRES ORGANISMES	83 500.00	17 000.00	-66 500.00
70875 PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	330 000.00	330 000.00	
70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES	234 500.00	185 000.00	-49 500.00
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	2 000.00	2 000.00	
<b>Total Chapitre : 70</b> PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	<b>3 946 700.00</b>	<b>2 779 400.00</b>	<b>-1 167 300.00</b>

Chapitre 73 IMPOTS ET TAXES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	12 300 000.00	12 700 000.00	400 000.00
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	2 800 000.00	2 820 000.00	20 000.00
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	900 000.00	875 000.00	-25 000.00
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	610 000.00	620 000.00	10 000.00
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	7 650 000.00	7 635 000.00	-15 000.00
73221 FNGIR	2 080 000.00	2 080 000.00	
73223 FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC		50 000.00	50 000.00
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	5 100 000.00	5 145 000.00	45 000.00
7362 TAXES DE SEJOUR	1 820.00		-1 820.00
<b>Total Chapitre : 73</b> IMPOTS ET TAXES	<b>31 441 820.00</b>	<b>31 925 000.00</b>	<b>483 180.00</b>

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 800 000.00	1 850 000.00	50 000.00
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	3 900 000.00	3 895 000.00	-5 000.00
744 FCTVA	30 000.00	30 000.00	
74712 EMPLOIS D'AVENIR	25 000.00	25 000.00	
74718 AUTRES	6 000.00	10 000.00	4 000.00
7472 REGIONS	40 000.00	40 000.00	
7473 DEPARTEMENTS	80 000.00	80 000.00	
7478 AUTRES ORGANISMES	1 591 000.00	1 715 000.00	124 000.00
74781 CONTRAT PETITE ENFANCE	180 800.00		-180 800.00
748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	1 245 000.00	1 200 000.00	-45 000.00
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	85 000.00	80 000.00	-5 000.00
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	9 000.00	9 000.00	
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	615 000.00	650 000.00	35 000.00
Total Chapitre : 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 606 800.00	9 584 000.00	-22 800.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
752 REVENUS DES IMMEUBLES	235 000.00	167 000.00	-68 000.00
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	235 000.00	167 000.00	-68 000.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7711 DEDITS ET PENALITES PERCUES	3 000.00	3 000.00	
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		100 000.00	100 000.00
Total Chapitre : 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000.00	103 000.00	100 000.00

TOTAL GENERAL	50 731 944.88	49 306 469.04	-1 425 475.84
---------------	---------------	---------------	---------------

## VUE D'ENSEMBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### PRESENTATION PAR FONCTION

#### Dépenses

Fonction	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	20 882 934.28	19 685 697.64	-1 197 236.64
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	3 877 730.00	3 865 270.00	-12 460.00
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 030 090.00	2 984 969.20	-45 120.80
3 CULTURE	5 271 134.40	5 033 910.00	-237 224.40
4 SPORTS ET JEUNESSE	2 290 616.20	2 295 006.20	4 390.00
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	752 210.00	816 439.00	64 229.00
6 FAMILLE	2 757 480.00	3 092 587.00	335 107.00
7 LOGEMENT	162 750.00	253 200.00	90 450.00
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	9 979 967.00	9 448 197.00	-531 770.00
9 ACTION ECONOMIQUE	1 727 033.00	1 831 193.00	104 160.00
<b>Total Dépenses</b>	<b>50 731 944.88</b>	<b>49 306 469.04</b>	<b>-1 425 475.84</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 731 944.88</b>	<b>49 306 469.04</b>	<b>-1 425 475.84</b>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

#### Recettes

Fonction	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	44 767 724.88	44 382 069.04	-385 655.84
1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	25 000.00	50 000.00	25 000.00
2 ENSEIGNEMENT - FORMATION	3 000.00		-3 000.00
3 CULTURE	1 195 000.00	1 084 000.00	-111 000.00
4 SPORTS ET JEUNESSE	55 000.00	155 000.00	100 000.00
5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	691 600.00	774 400.00	82 800.00
6 FAMILLE	2 195 800.00	2 286 000.00	90 200.00
7 LOGEMENT	1 500.00		-1 500.00
8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 530 500.00	485 000.00	-1 045 500.00
9 ACTION ECONOMIQUE	266 820.00	90 000.00	-176 820.00
<b>Total Recettes</b>	<b>50 731 944.88</b>	<b>49 306 469.04</b>	<b>-1 425 475.84</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 731 944.88</b>	<b>49 306 469.04</b>	<b>-1 425 475.84</b>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

## BUDGET PRIMITIF 2021

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SOUS RUBRIQUE

Sous-rubrique 01 OPERATIONS NON VENTILABLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
022 DEPENSES IMPREVUES	400 000.00	150 000.00	-250 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 521 884.28	4 643 492.04	-878 392.24
6542 CREANCES ETEINTES	5 500.00	5 500.00	
65541 CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T	110 000.00	110 000.00	
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	420 000.00	400 000.00	-20 000.00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES		65 000.00	65 000.00
661121 MONTANT DES ICNE DE L'EXERCICIE	105 000.00		-105 000.00
6711 INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 500.00	1 500.00	
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	1 000.00	1 000.00	
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	15 000.00	15 000.00	
739211 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	3 000 000.00	3 000 000.00	
Total Sous-rubrique : 01 OPERATIONS NON VENTILABLES	9 579 884.28	8 391 492.04	-1 188 392.24

Sous-rubrique 020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	75 000.00	80 000.00	5 000.00
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	690 000.00	520 000.00	-170 000.00
60613 CHAUFFAGE URBAIN	580 000.00	300 000.00	-280 000.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	100.00		-100.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	50 000.00	48 200.00	-1 800.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	5 000.00	5 000.00	
615221 BATIMENTS PUBLICS	130 000.00	100 000.00	-30 000.00
6156 MAINTENANCE	4 000.00	10 000.00	6 000.00
6161 MULTIRISQUES		2 000.00	2 000.00
6162 ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	50 000.00	10 000.00	-40 000.00
6168 AUTRES	14 000.00	15 000.00	1 000.00
617 ETUDES ET RECHERCHES	50 000.00	25 000.00	-25 000.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 000.00	2 000.00	
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	4 300.00		-4 300.00
6226 HONORAIRES	25 000.00		-25 000.00
6238 DIVERS	30 000.00		-30 000.00
6248 DIVERS	100.00	100.00	
6257 RECEPTIONS	5 000.00	3 500.00	-1 500.00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	180 000.00	150 000.00	-30 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	110 000.00	112 000.00	2 000.00
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	15 000.00	25 000.00	10 000.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	240.00	110.00	-130.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	220.00	100.00	-120.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	450.00	210.00	-240.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	130.00	60.00	-70.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	41 610.00	19 570.00	-22 040.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 570.00	840.00	-1 730.00
64118 AUTRES INDEMNITES	5 840.00	1 710.00	-4 130.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	6 550.00	3 090.00	-3 460.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	13 580.00	6 350.00	-7 230.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 130.00	350.00	-780.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	170.00	80.00	-90.00
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	186 500.00	179 500.00	-7 000.00
6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	200 000.00	200 000.00	
Total Sous-rubrique : 020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	2 478 490.00	1 819 770.00	-658 720.00

## Sous-rubrique 0200 TRESORERIE DE WASSY

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
63512 TAXES FONCIERES	2 000.00	2 000.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	500.00	500.00	
Total Sous-rubrique : 0200 TRESORERIE DE WASSY	2 500.00	2 500.00	

## Sous-rubrique 0201 DIRECTION GENERALES DES SERVICES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	350.00	350.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 500.00	2 500.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	300.00	300.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	2 500.00	2 500.00	
6156 MAINTENANCE	5 000.00	5 000.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	15 000.00	15 000.00	
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	310.00		-310.00
6257 RECEPTIONS	1 500.00	1 500.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000.00	4 000.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 750.00	1 920.00	170.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 590.00	1 740.00	150.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	3 240.00	3 620.00	380.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	960.00	1 050.00	90.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	211 120.00	215 400.00	4 280.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	12 650.00	12 650.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	71 910.00	81 340.00	9 430.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 140.00	1 140.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	14 720.00	14 920.00	200.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	96 090.00	100 000.00	3 910.00
64138 AUTRES INDEMNITES	10 460.00	11 410.00	950.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	63 280.00	71 950.00	8 670.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	94 190.00	97 100.00	2 910.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	3 000.00	3 250.00	250.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	840.00	850.00	10.00
Total Sous-rubrique : 0201 DIRECTION GENERALES DES SERVICES	618 400.00	649 490.00	31 090.00

## Sous-rubrique 02010 GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	250.00		-250.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	230.00		-230.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	470.00		-470.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	140.00		-140.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	43 470.00		-43 470.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 970.00		-1 970.00
64118 AUTRES INDEMNITES	19 190.00		-19 190.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	230.00		-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	3 790.00		-3 790.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	6 870.00		-6 870.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	14 360.00		-14 360.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	730.00		-730.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	170.00		-170.00
Total Sous-rubrique : 02010 GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	91 870.00		-91 870.00

## Sous-rubrique 0202 DIRECTION DES FINANCES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 400.00	1 400.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	100.00	100.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	2 160.00	2 160.00	
6156 MAINTENANCE	24 700.00	24 000.00	-700.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 100.00	2 100.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	400.00	200.00	-200.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	300.00	300.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 360.00	1 690.00	330.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 240.00	1 540.00	300.00



Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 570.00	3 190.00	620.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	740.00	920.00	180.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	140 530.00	142 770.00	2 240.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 840.00	3 130.00	290.00
64118 AUTRES INDEMNITES	17 850.00	21 680.00	3 830.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 370.00	910.00	-460.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	11 920.00	10 150.00	-1 770.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	93 120.00	120 000.00	26 880.00
64138 AUTRES INDEMNITES	15 280.00	17 450.00	2 170.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	51 900.00	70 100.00	18 200.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	50 530.00	53 410.00	2 880.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 180.00	2 480.00	300.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	560.00	570.00	10.00
Total Sous-rubrique : 0202 DIRECTION DES FINANCES	425 150.00	480 250.00	55 100.00

Sous-rubrique 0203 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60623 ALIMENTATION	100.00	100.00	
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	300.00	300.00	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	100.00		-100.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500.00	3 500.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000.00	1 000.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	2 000.00	2 000.00	
6156 MAINTENANCE	3 500.00	11 680.00	8 180.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 000.00	2 000.00	
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	90 000.00	90 000.00	
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	60 000.00	60 000.00	
6232 FETES ET CEREMONIES	2 200.00	2 200.00	
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	902.00	902.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	500.00	500.00	
6257 RECEPTIONS	15 000.00	15 000.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 050.00	1 000.00	-50.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 120.00	1 220.00	100.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 020.00	1 110.00	90.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 120.00	2 300.00	180.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	610.00	680.00	50.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	196 640.00	197 020.00	380.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	5 310.00	5 340.00	30.00
64118 AUTRES INDEMNITES	23 210.00	25 420.00	2 210.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 540.00	1 540.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	14 960.00	15 270.00	310.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 800.00	20 970.00	18 170.00
64138 AUTRES INDEMNITES	290.00	1 020.00	730.00
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	14 140.00		-14 140.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	31 410.00	36 620.00	5 210.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	63 380.00	64 290.00	910.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	3 430.00	3 430.00	
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	790.00	790.00	
Total Sous-rubrique : 0203 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	544 922.00	567 182.00	22 260.00

Sous-rubrique 02031 SERVICE HYGIEN ET SECURITE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00	500.00	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000.00	42 000.00	41 000.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500.00	500.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500.00	200 000.00	199 500.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	100.00	100.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1 650.00	1 650.00	
6156 MAINTENANCE	2 500.00	3 000.00	500.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	900.00	1 000.00	100.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	800.00	700.00	-100.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 400.00	1 400.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	430.00	450.00	20.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	390.00	410.00	20.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	820.00	840.00	20.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	240.00	240.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	52 130.00	52 820.00	690.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	560.00	560.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	5 680.00	5 960.00	280.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	460.00	460.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	4 470.00	4 510.00	40.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	18 510.00	19 560.00	1 050.00
64138 AUTRES INDEMNITES	6 830.00	7 450.00	620.00
641381 PRIME DE VACANCES NON TITULAIRES	200.00	220.00	20.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	1 760.00	1 630.00	-130.00
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	18 410.00	12 420.00	-5 990.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	16 040.00	16 650.00	610.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	17 740.00	18 020.00	280.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 010.00	1 020.00	10.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	210.00	210.00	
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	60 000.00	60 000.00	
Total Sous-rubrique : 02031 SERVICE HYGIEN ET SECURITE	215 740.00	454 280.00	238 540.00

Sous-rubrique 02032 POLE ENTRETIEN

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 110.00	1 090.00	-20.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 010.00	990.00	-20.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 100.00	2 060.00	-40.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	600.00	590.00	-10.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	145 780.00	148 110.00	2 330.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	260.00	200.00	-60.00
64118 AUTRES INDEMNITES	16 780.00	18 700.00	1 920.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 410.00	1 630.00	220.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	11 010.00	12 420.00	1 410.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	41 660.00	40 070.00	-1 590.00
64138 AUTRES INDEMNITES	4 850.00	4 380.00	-470.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	3 090.00	2 950.00	-140.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	41 050.00	40 420.00	-630.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	43 860.00	44 550.00	690.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 180.00	2 080.00	-100.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	520.00	530.00	10.00
Total Sous-rubrique : 02032 POLE ENTRETIEN	317 270.00	320 770.00	3 500.00

Sous-rubrique 0204 SERVICE INFORMATIQUE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	100.00		-100.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	300.00	400.00	100.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	15 000.00	15 000.00	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	235 000.00	356 500.00	121 500.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1 000.00	1 000.00	
6156 MAINTENANCE	305 700.00	363 950.00	58 250.00
617 ETUDES ET RECHERCHES	30 000.00	17 100.00	-12 900.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	400.00		-400.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	300.00		-300.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 400.00	1 400.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	400.00	640.00	240.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	360.00	580.00	220.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	750.00	1 200.00	450.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	220.00	350.00	130.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	43 190.00	44 170.00	980.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	910.00	910.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	14 300.00	14 590.00	290.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	420.00	420.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	3 300.00	3 750.00	450.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	23 460.00	57 630.00	34 170.00
64138 AUTRES INDEMNITES	6 600.00	16 600.00	10 000.00
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS		11 270.00	11 270.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	15 170.00	28 390.00	13 220.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	14 880.00	16 930.00	2 050.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 000.00	1 010.00	10.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	170.00	180.00	10.00
Total Sous-rubrique : 0204 SERVICE INFORMATIQUE	714 330.00	953 970.00	239 640.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000.00		-3 000.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	15 000.00		-15 000.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 000.00	1 000.00	-1 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 000.00	3 000.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	530.00	1 030.00	500.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	480.00	940.00	460.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 000.00	1 950.00	950.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	290.00	560.00	270.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	93 400.00	120 380.00	26 980.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 560.00	3 460.00	900.00
64118 AUTRES INDEMNITES	33 430.00	42 110.00	8 680.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	230.00	460.00	230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	1 870.00	4 120.00	2 250.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES		47 220.00	47 220.00
64138 AUTRES INDEMNITES		19 750.00	19 750.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	14 510.00	38 060.00	23 550.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	41 120.00	52 530.00	11 410.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	940.00	1 540.00	600.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	370.00	480.00	110.00
<b>Total Sous-rubrique : 0205</b> DIRECTION SERVICES TECHNIQUES ET PROXIMITE	<b>213 730.00</b>	<b>338 590.00</b>	<b>124 860.00</b>

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	300.00		-300.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	200.00		-200.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000.00	1 000.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000.00	1 000.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1 800.00	1 800.00	
6156 MAINTENANCE	5 500.00	2 000.00	-3 500.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	600.00	600.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 140.00	1 070.00	-70.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 040.00	970.00	-70.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 160.00	2 020.00	-140.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	620.00	580.00	-40.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	156 610.00	135 370.00	-21 240.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 130.00	2 570.00	-560.00
64118 AUTRES INDEMNITES	44 350.00	43 620.00	-730.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 370.00	1 140.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	13 320.00	11 470.00	-1 850.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	41 190.00	48 150.00	6 960.00
64138 AUTRES INDEMNITES	9 010.00	10 970.00	1 960.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	38 520.00	37 920.00	-600.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	52 290.00	45 750.00	-6 540.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 750.00	2 200.00	-550.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	630.00	540.00	-90.00
<b>Total Sous-rubrique : 02051</b> BUREAU D ETUDES	<b>378 530.00</b>	<b>350 740.00</b>	<b>-27 790.00</b>

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	240.00	240.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 200.00	800.00	-400.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1 500.00	1 500.00	
6156 MAINTENANCE	8 000.00	8 000.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	750.00	800.00	50.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	8 500.00	10 500.00	2 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	250.00	200.00	-50.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	590.00	710.00	120.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	530.00	640.00	110.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 110.00	1 340.00	230.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	320.00	390.00	70.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	76 190.00	71 620.00	-4 570.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 530.00	2 510.00	-20.00
64118 AUTRES INDEMNITES	7 910.00	7 110.00	-800.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	460.00	230.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	4 000.00	1 990.00	-2 010.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	25 540.00	49 470.00	23 930.00
64138 AUTRES INDEMNITES	4 220.00	7 190.00	2 970.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	20 360.00	27 650.00	7 290.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	39 360.00	39 450.00	90.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 110.00	1 060.00	-50.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	300.00	290.00	-10.00
Total Sous-rubrique : 02052 SERVICE MARCHES PUBLICS	204 970.00	233 690.00	28 720.00

Sous-rubrique 02055 DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	200.00	200.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 500.00	2 000.00	-500.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	2 100.00	2 000.00	-100.00
6156 MAINTENANCE	4 000.00	3 000.00	-1 000.00
617 ETUDES ET RECHERCHES	1 000.00	5 000.00	4 000.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000.00	1 000.00	
6226 HONORAIRES	15 000.00	25 000.00	10 000.00
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	5 000.00	5 000.00	
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 500.00	3 000.00	1 500.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES		2 500.00	2 500.00
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	3 000.00	3 000.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	800.00	800.00	
6257 RECEPTIONS	2 500.00	2 500.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	900.00	900.00	
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	12 000.00	12 000.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 440.00	1 560.00	120.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 310.00	1 420.00	110.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 730.00	2 950.00	220.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	790.00	850.00	60.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	74 230.00	65 900.00	-8 330.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	5 090.00	4 110.00	-980.00
64118 AUTRES INDEMNITES	6 390.00	6 010.00	-380.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	690.00	460.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	4 720.00	4 030.00	-690.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	178 550.00	150 000.00	-28 550.00
64138 AUTRES INDEMNITES	26 880.00	34 850.00	7 970.00
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS		16 070.00	16 070.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	68 760.00	75 610.00	6 850.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	32 210.00	30 610.00	-1 600.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 610.00	1 380.00	-230.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	300.00	260.00	-40.00
Total Sous-rubrique : 02055 DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN	457 200.00	463 970.00	6 770.00

Sous-rubrique 02056 URBANISME ADS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	200.00		-200.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000.00	3 000.00	1 000.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1 000.00	1 000.00	
6156 MAINTENANCE	2 000.00	1 500.00	-500.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	500.00	500.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	100.00	100.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 100.00	1 010.00	-90.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 000.00	920.00	-80.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 070.00	1 910.00	-160.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	600.00	550.00	-50.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	109 770.00	104 560.00	-5 210.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 720.00	2 720.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	14 470.00	18 060.00	3 590.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	910.00	690.00	-220.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	7 560.00	5 400.00	-2 160.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	69 860.00	50 000.00	-19 860.00
64138 AUTRES INDEMNITES	21 020.00	10 330.00	-10 690.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	43 060.00	39 430.00	-3 630.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	48 640.00	46 750.00	-1 890.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 910.00	1 920.00	10.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	440.00	420.00	-20.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
Total Sous-rubrique : 02056 URBANISME ADS	330 930.00	290 770.00	-40 160.00

Sous-rubrique 02058 POLE MAITRISE D'OUVRAGE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	200.00		-200.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		1 600.00	1 600.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 040.00	900.00	-140.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	950.00	820.00	-130.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 970.00	1 700.00	-270.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	570.00	490.00	-80.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	133 510.00	111 820.00	-21 690.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 650.00	2 770.00	-880.00
64118 AUTRES INDEMNITES	39 970.00	36 890.00	-3 080.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 140.00	910.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	11 160.00	9 360.00	-1 800.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	46 810.00	45 670.00	-1 140.00
64138 AUTRES INDEMNITES	11 190.00	7 630.00	-3 560.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	36 770.00	32 530.00	-4 240.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	44 710.00	37 700.00	-7 010.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 110.00	1 970.00	-140.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	530.00	450.00	-80.00
Total Sous-rubrique : 02058 POLE MAITRISE D'OUVRAGE	336 280.00	293 210.00	-43 070.00

Sous-rubrique 02059 SIG-ERP

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	800.00	1 000.00	200.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 800.00	1 800.00	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	66 500.00	134 600.00	68 100.00
6156 MAINTENANCE	2 200.00	5 500.00	3 300.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	550.00	550.00	
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	500.00	500.00	
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 030.00	1 040.00	10.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	300.00	300.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	98 040.00	99 660.00	1 620.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 060.00	3 090.00	30.00
64118 AUTRES INDEMNITES	22 920.00	25 560.00	2 640.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	910.00	910.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	8 220.00	8 460.00	240.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	730.00		-730.00
64138 AUTRES INDEMNITES	70.00		-70.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	15 150.00	15 160.00	10.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	31 230.00	31 720.00	490.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 160.00	1 180.00	20.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	390.00	400.00	10.00
Total Sous-rubrique : 02059 SIG-ERP	255 560.00	331 430.00	75 870.00

Sous-rubrique 02081 VEHICULES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60622 CARBURANTS	200 000.00	200 000.00	
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000.00	1 000.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	90 000.00		-90 000.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	200.00	100.00	-100.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	250.00	5 000.00	4 750.00
61551 MATERIEL ROULANT	75 000.00	75 000.00	
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	2 000.00	2 000.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	300.00	300.00	
Total Sous-rubrique : 02081 VEHICULES	368 750.00	283 400.00	-85 350.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	45 000.00	48 000.00	3 000.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000.00		-1 000.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500.00	2 000.00	500.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	40 000.00	140 000.00	100 000.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	32 900.00	34 463.60	1 563.60
6135 LOCATIONS MOBILIERES	16 000.00	15 000.00	-1 000.00
6156 MAINTENANCE	8 000.00	8 000.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	8 000.00	8 000.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	510.00	700.00	190.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	460.00	640.00	180.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	960.00	1 320.00	360.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	280.00	380.00	100.00
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES		150.00	150.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	89 310.00	89 970.00	660.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 470.00	3 090.00	-380.00
64118 AUTRES INDEMNITES	32 390.00	31 260.00	-1 130.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	690.00	690.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	6 630.00	7 610.00	980.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES		30 910.00	30 910.00
64138 AUTRES INDEMNITES		6 750.00	6 750.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	13 900.00	24 530.00	10 630.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	29 040.00	30 600.00	1 560.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 190.00	1 310.00	120.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	360.00	360.00	
65888 CHARGES DIVERSES DE GEST COURANTES AUTRES	3 500.00	3 500.00	
Total Sous-rubrique : 02083 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	335 090.00	489 233.60	154 143.60

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000.00		-1 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	300.00	300.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	900.00	750.00	-150.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	820.00	680.00	-140.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 700.00	1 410.00	-290.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	490.00	410.00	-80.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	162 510.00	135 610.00	-26 900.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 840.00	3 140.00	-1 700.00
64118 AUTRES INDEMNITES	26 010.00	19 580.00	-6 430.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 600.00	1 370.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	13 670.00	11 340.00	-2 330.00
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	13 690.00	9 780.00	-3 910.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	24 880.00	20 670.00	-4 210.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	51 690.00	42 920.00	-8 770.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 450.00	2 000.00	-450.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	650.00	540.00	-110.00
Total Sous-rubrique : 020831 POLE LOGISTIQUE	307 200.00	250 500.00	-56 700.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	330.00	300.00	-30.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	410.00	410.00	
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	370.00	370.00	
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	770.00	780.00	10.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	220.00	220.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	73 490.00	74 110.00	620.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 340.00	2 340.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	16 150.00	15 570.00	-580.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	690.00	690.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	6 190.00	6 220.00	30.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	11 200.00	11 300.00	100.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	23 430.00	23 630.00	200.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 080.00	1 080.00	
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	290.00	300.00	10.00
Total Sous-rubrique : 0208320 PATRIMOINE ET EVENEMENTIEL	136 960.00	137 320.00	360.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	2 000.00		-2 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	540.00	500.00	-40.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 470.00	1 490.00	20.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 330.00	1 350.00	20.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 770.00	2 810.00	40.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	800.00	810.00	10.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	246 150.00	250 040.00	3 890.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	6 640.00	6 620.00	-20.00
64118 AUTRES INDEMNITES	43 260.00	41 180.00	-2 080.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	2 170.00	2 170.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	18 020.00	18 240.00	220.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	19 540.00	19 720.00	180.00
64138 AUTRES INDEMNITES	1 060.00	1 060.00	
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	43 290.00	43 950.00	660.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	78 980.00	80 150.00	1 170.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	5 350.00	5 120.00	-230.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	980.00	1 000.00	20.00
Total Sous-rubrique : 0208321 POLE BATIMENT	474 350.00	476 210.00	1 860.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000.00		-1 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	600.00	600.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	580.00	560.00	-20.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	530.00	510.00	-20.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 090.00	1 060.00	-30.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	320.00	310.00	-10.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	91 220.00	93 040.00	1 820.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	870.00	870.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	33 950.00	23 940.00	-10 010.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	910.00	910.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	7 730.00	7 890.00	160.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	13 700.00	8 050.00	-5 650.00
64138 AUTRES INDEMNITES	1 250.00	800.00	-450.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	17 870.00	16 780.00	-1 090.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	29 680.00	30 060.00	380.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 060.00	1 200.00	140.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	360.00	370.00	10.00
Total Sous-rubrique : 0208322 POLE EVENEMENTIEL	202 720.00	186 950.00	-15 770.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	330.00	300.00	-30.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	730.00	710.00	-20.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	660.00	640.00	-20.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 370.00	1 340.00	-30.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	400.00	390.00	-10.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	129 020.00	99 980.00	-29 040.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 810.00	1 970.00	-840.00
64118 AUTRES INDEMNITES	28 640.00	20 740.00	-7 900.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 140.00	910.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	11 000.00	8 530.00	-2 470.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES		23 170.00	23 170.00
64138 AUTRES INDEMNITES		4 360.00	4 360.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	19 950.00	23 430.00	3 480.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	41 700.00	33 360.00	-8 340.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 960.00	1 780.00	-180.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	520.00	400.00	-120.00
Total Sous-rubrique : 0208330 ESPACES PUBLICS	240 230.00	222 010.00	-18 220.00

## Sous-rubrique 0209 ACCUEIL STANDARD

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	360.00	450.00	90.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	320.00	410.00	90.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	680.00	840.00	160.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	190.00	240.00	50.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	73 630.00	82 550.00	8 920.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 970.00	2 160.00	190.00
64118 AUTRES INDEMNITES	6 100.00	7 000.00	900.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	910.00	910.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	6 350.00	7 320.00	970.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	9 830.00	12 260.00	2 430.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	23 820.00	26 710.00	2 890.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 110.00	1 210.00	100.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	290.00	330.00	40.00
Total Sous-rubrique : 0209 ACCUEIL STANDARD	125 560.00	142 390.00	16 830.00

## Sous-rubrique 021 ASSEMBLEE LOCALE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6135 LOCATIONS MOBILIERES	400.00	400.00	
6156 MAINTENANCE	600.00	500.00	-100.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		200.00	200.00
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	2 000.00	2 000.00	
6248 DIVERS	1 500.00	1 500.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	800.00	800.00	
6257 RECEPTIONS	400.00	400.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	200.00	200.00	
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	500.00	400.00	-100.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 550.00	1 700.00	150.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 410.00	1 540.00	130.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	630.00	820.00	190.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	850.00	930.00	80.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	21 420.00	22 270.00	850.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	30.00	30.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	1 830.00	2 300.00	470.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	230.00	230.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	1 790.00	1 860.00	70.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	32 780.00	42 980.00	10 200.00
64138 AUTRES INDEMNITES	7 590.00	16 370.00	8 780.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	77 290.00	80 340.00	3 050.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	8 980.00	7 050.00	-1 930.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 010.00	1 870.00	-140.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	90.00	90.00	
6531 INDEMNITES	270 770.00	274 370.00	3 600.00
6533 COTISATIONS DE RETRAITE	14 670.00	15 520.00	850.00
Total Sous-rubrique : 021 ASSEMBLEE LOCALE	450 320.00	476 670.00	26 350.00

## Sous-rubrique 0220 ETAT CIVIL ELECTIONS ET AFFAIRES MILITAIRES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	300.00	300.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 500.00	3 500.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	300.00	300.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	2 000.00	2 000.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 400.00	1 400.00	
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	4 000.00	4 000.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	100.00	100.00	
6257 RECEPTIONS	600.00	600.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	300.00	300.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 170.00	1 170.00	
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 070.00	1 060.00	-10.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 220.00	2 200.00	-20.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	640.00	640.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	178 410.00	176 880.00	-1 530.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 550.00	4 530.00	-20.00
64118 AUTRES INDEMNITES	15 510.00	18 220.00	2 710.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 600.00	1 140.00	-460.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	13 410.00	11 480.00	-1 930.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	28 060.00	28 640.00	580.00



Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
64138 AUTRES INDEMNITES	4 810.00	4 450.00	-360.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	36 740.00	36 690.00	-50.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	58 850.00	58 230.00	-620.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	3 120.00	2 610.00	-510.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	710.00	710.00	
Total Sous-rubrique : 0220 ETAT CIVIL ELECTIONS ET AFFAIRES MILITAIRES	363 370.00	361 150.00	-2 220.00

Sous-rubrique 023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 900.00	1 900.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 500.00	2 600.00	100.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	89 525.00	88 925.00	-600.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	4 000.00	4 000.00	
6156 MAINTENANCE	6 210.00	14 390.00	8 180.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	23 790.00	24 240.00	450.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	24 000.00	28 500.00	4 500.00
6232 FETES ET CEREMONIES	12 900.00	12 900.00	
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	83 833.00	88 185.00	4 352.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000.00	1 000.00	
6257 RECEPTIONS	500.00	500.00	
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		1 550.00	1 550.00
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	4 500.00		-4 500.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 300.00	1 230.00	-70.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 180.00	1 120.00	-60.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 460.00	2 330.00	-130.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	710.00	670.00	-40.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	116 490.00	139 260.00	22 770.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 210.00	4 240.00	30.00
64118 AUTRES INDEMNITES	18 080.00	19 770.00	1 690.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 140.00	1 370.00	230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	9 630.00	11 560.00	1 930.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	105 240.00	79 130.00	-26 110.00
64138 AUTRES INDEMNITES	16 110.00	10 180.00	-5 930.00
641381 PRIME DE VACANCES NON TITULAIRES	480.00		-480.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	3 600.00		-3 600.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	53 350.00	46 940.00	-6 410.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	41 780.00	47 280.00	5 500.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 270.00	2 530.00	260.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	460.00	550.00	90.00
Total Sous-rubrique : 023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	633 148.00	636 850.00	3 702.00

Sous-rubrique 024 FETES ET CEREMONIES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00		-500.00
6232 FETES ET CEREMONIES	200.00	200.00	
6257 RECEPTIONS	3 000.00	3 500.00	500.00
Total Sous-rubrique : 024 FETES ET CEREMONIES	3 700.00	3 700.00	

Sous-rubrique 025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	600.00	600.00	
Total Sous-rubrique : 025 AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	600.00	600.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	400.00	400.00	
Total Sous-rubrique : 026 CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES	400.00	400.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 000.00	2 000.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	250.00	250.00	
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	220.00	230.00	10.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	470.00	470.00	
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	130.00	140.00	10.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	43 700.00	44 160.00	460.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 050.00	1 050.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	3 330.00	3 830.00	500.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	210.00	210.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	1 870.00	2 070.00	200.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	6 770.00	6 840.00	70.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	13 980.00	14 160.00	180.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	630.00	620.00	-10.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	170.00	180.00	10.00
Total Sous-rubrique : 03 JUSTICE	74 780.00	76 210.00	1 430.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6156 MAINTENANCE	1 800.00	1 800.00	
63512 TAXES FONCIERES	1 500.00	1 500.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	500.00	500.00	
Total Sous-rubrique : 110 SERVICES COMMUNS	3 800.00	3 800.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60623 ALIMENTATION	600.00	600.00	
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	800.00	1 000.00	200.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	3 500.00		-3 500.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600.00	600.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500.00	500.00	
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	600.00	600.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1 600.00	1 000.00	-600.00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	500.00	500.00	
6156 MAINTENANCE	4 500.00	4 500.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000.00	1 000.00	
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	500.00	500.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 000.00	2 000.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	900.00	900.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 630.00	1 630.00	
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 480.00	1 480.00	
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	3 080.00	3 080.00	
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	890.00	890.00	
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	1 500.00	1 500.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	294 810.00	285 920.00	-8 890.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 410.00	4 290.00	880.00
64118 AUTRES INDEMNITES	71 110.00	61 290.00	-9 820.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 830.00	1 830.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	16 090.00	17 720.00	1 630.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES		20 010.00	20 010.00
64138 AUTRES INDEMNITES		950.00	950.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	44 820.00	47 890.00	3 070.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	104 610.00	87 950.00	-16 660.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	4 790.00	5 140.00	350.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 180.00	1 100.00	-80.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
Total Sous-rubrique : 112 POLICE MUNICIPALE	568 830.00	556 370.00	-12 460.00

Sous-rubrique 113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6553 SERVICE D'INCENDIE	3 300 000.00	3 300 000.00	
Total Sous-rubrique : 113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	3 300 000.00	3 300 000.00	

Sous-rubrique 114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 600.00	2 600.00	
Total Sous-rubrique : 114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE	2 600.00	2 600.00	

Sous-rubrique 12 HYGIENE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 500.00	2 500.00	
Total Sous-rubrique : 12 HYGIENE	2 500.00	2 500.00	

Sous-rubrique 20 SERVICES COMMUNS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	100.00	100.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000.00	1 000.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500.00	500.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1 500.00	1 500.00	
6156 MAINTENANCE	1 500.00	1 500.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500.00	500.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	200.00		-200.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	300.00	300.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	610.00	730.00	120.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	560.00	660.00	100.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 160.00	1 380.00	220.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	330.00	400.00	70.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	105 970.00	127 920.00	21 950.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 900.00	3 100.00	-800.00
64118 AUTRES INDEMNITES	13 270.00	17 250.00	3 980.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	940.00	1 170.00	230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	8 710.00	10 940.00	2 230.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 190.00	2 110.00	-80.00
64138 AUTRES INDEMNITES	220.00	150.00	-70.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	17 180.00	20 330.00	3 150.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	34 510.00	41 480.00	6 970.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 410.00	1 860.00	450.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	420.00	510.00	90.00
Total Sous-rubrique : 20 SERVICES COMMUNS	196 980.00	235 390.00	38 410.00

Sous-rubrique 211 ECOLES MATERNELLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	4 130.00	4 460.00	330.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	3 750.00	4 050.00	300.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	7 520.00	8 230.00	710.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	2 250.00	2 430.00	180.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	500 600.00	523 320.00	22 720.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	10 250.00	10 270.00	20.00
64118 AUTRES INDEMNITES	45 940.00	44 440.00	-1 500.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	5 780.00	5 400.00	-380.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	46 900.00	43 680.00	-3 220.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	127 550.00	180 000.00	52 450.00
64138 AUTRES INDEMNITES	13 020.00	27 390.00	14 370.00
641381 PRIME DE VACANCES NON TITULAIRES	580.00	340.00	-240.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	6 630.00	8 970.00	2 340.00
64162 EMPLOIS D'AVENIR	19 220.00		-19 220.00
64168 AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	35 770.00	39 640.00	3 870.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	135 270.00	160 720.00	25 450.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	168 250.00	166 820.00	-1 430.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	9 190.00	9 110.00	-80.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 980.00	1 930.00	-50.00
Total Sous-rubrique : 211 ECOLEES MATERNELLES	1 144 580.00	1 241 200.00	96 620.00

Sous-rubrique 212 ECOLES PRIMAIRES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	660.00	240.00	-420.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	3 350.00	3 210.00	-140.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	3 040.00	2 920.00	-120.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	6 330.00	6 080.00	-250.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	1 820.00	1 750.00	-70.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	402 070.00	428 570.00	26 500.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	6 400.00	6 220.00	-180.00
64118 AUTRES INDEMNITES	52 790.00	57 440.00	4 650.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	4 640.00	4 410.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	35 950.00	36 150.00	200.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	140 250.00	130 430.00	-9 820.00
64138 AUTRES INDEMNITES	15 670.00	15 860.00	190.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	6 670.00	5 640.00	-1 030.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	130 070.00	127 240.00	-2 830.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	122 050.00	116 620.00	-5 430.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	4 700.00	4 850.00	150.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 390.00	1 330.00	-60.00
Total Sous-rubrique : 212 ECOLEES PRIMAIRES	937 850.00	948 960.00	11 110.00

Sous-rubrique 213 CLASSES REGROUPEES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00		-500.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	15 000.00	15 000.00	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	10 000.00	14 349.20	4 349.20
6156 MAINTENANCE	7 100.00	7 100.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	25 000.00	25 000.00	
Total Sous-rubrique : 213 CLASSES REGROUPEES	57 600.00	61 449.20	3 849.20

Sous-rubrique 251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60621 COMBUSTIBLES	20 000.00	20 000.00	
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000.00	2 000.00	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	4 200.00		-4 200.00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	500.00	200.00	-300.00
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	300.00		-300.00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	1 600.00	1 600.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 000.00	1 000.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 610.00	1 130.00	-480.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 460.00	1 020.00	-440.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	3 030.00	2 130.00	-900.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	880.00	610.00	-270.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	97 390.00	58 070.00	-39 320.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 080.00	1 650.00	570.00
64118 AUTRES INDEMNITES	17 200.00	10 930.00	-6 270.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	910.00	460.00	-450.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	8 370.00	4 930.00	-3 440.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	173 520.00	128 810.00	-44 710.00
64138 AUTRES INDEMNITES	19 050.00	19 330.00	280.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	6 710.00	4 060.00	-2 650.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	72 440.00	53 040.00	-19 400.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	39 770.00	24 840.00	-14 930.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	2 150.00	1 100.00	-1 050.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	400.00	230.00	-170.00
Total Sous-rubrique : 251 HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	475 570.00	337 140.00	-138 430.00

Sous-rubrique 254 MEDECINE SCOLAIRE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500.00	500.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	20.00		-20.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	20.00		-20.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	40.00		-40.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	10.00		-10.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	1 990.00		-1 990.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	50.00		-50.00
64118 AUTRES INDEMNITES	1 780.00		-1 780.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	20.00		-20.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	270.00		-270.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 220.00		-1 220.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	190.00		-190.00
Total Sous-rubrique : 254 MEDECINE SCOLAIRE	6 110.00	500.00	-5 610.00

Sous-rubrique 2550 CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	650.00	600.00	-50.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	800.00	630.00	-170.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	730.00	560.00	-170.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 500.00	1 180.00	-320.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	430.00	350.00	-80.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	130 340.00	101 140.00	-29 200.00
64138 AUTRES INDEMNITES	15 130.00	14 010.00	-1 120.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	5 280.00	2 870.00	-2 410.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	43 000.00	34 040.00	-8 960.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	6 290.00	4 950.00	-1 340.00
Total Sous-rubrique : 2550 CONTRAT EDUCATIF LOCAL	204 150.00	160 330.00	-43 820.00

Sous-rubrique 2551 CLASSES DECOUVERTE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	120.00		-120.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	30.00		-30.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	30.00		-30.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	50.00		-50.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	20.00		-20.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	4 020.00		-4 020.00
64138 AUTRES INDEMNITES	880.00		-880.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	340.00		-340.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 540.00		-1 540.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	220.00		-220.00
Total Sous-rubrique : 2551 CLASSES DECOUVERTE	7 250.00		-7 250.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00	500.00	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000.00		-1 000.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500.00	1 500.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200.00	500.00	300.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	700.00		-700.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	3 300.00	3 300.00	
6156 MAINTENANCE	2 000.00	2 000.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 500.00	1 500.00	
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	150.00	150.00	
6241 TRANSPORTS DE BIENS	150.00	200.00	50.00
6248 DIVERS	2 500.00	1 500.00	-1 000.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 500.00	2 000.00	-500.00
6257 RECEPTIONS	100.00	500.00	400.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 600.00	2 600.00	
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	100.00	100.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	2 140.00	2 120.00	-20.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 940.00	1 930.00	-10.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	4 040.00	4 010.00	-30.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	1 170.00	1 160.00	-10.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	301 070.00	336 760.00	35 690.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	17 520.00	14 590.00	-2 930.00
64118 AUTRES INDEMNITES	83 400.00	82 720.00	-680.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	2 740.00	2 740.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	24 860.00	25 260.00	400.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	50 190.00	40 350.00	-9 840.00
64138 AUTRES INDEMNITES	3 930.00	2 390.00	-1 540.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	10.00		-10.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	66 150.00	64 520.00	-1 630.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	119 700.00	121 270.00	1 570.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	5 650.00	5 650.00	
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 330.00	1 350.00	20.00
Total Sous-rubrique : 30 SERVICES COMMUNS	704 640.00	723 170.00	18 530.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60623 ALIMENTATION	3 925.00	4 485.00	560.00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 320.00	2 500.00	180.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	300.00		-300.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	900.00	900.00	
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	5 300.00	5 300.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 000.00	2 500.00	-500.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	13 050.00	25 384.00	12 334.00
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	3 500.00	3 500.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	3 700.00	3 700.00	
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	8 150.00	8 300.00	150.00
6156 MAINTENANCE	14 000.00	14 000.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	350.00	350.00	
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	13 390.00	12 430.00	-960.00
6228 DIVERS	2 880.00	3 000.00	120.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 500.00	1 500.00	
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	1 550.00	1 550.00	
62381 DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES	33 000.00	33 156.00	156.00
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	1 500.00	1 500.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 700.00	1 700.00	
6257 RECEPTIONS	1 880.00	1 880.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 000.00	9 000.00	
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	50.00		-50.00
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	500.00	500.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	3 830.00	3 690.00	-140.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	3 490.00	3 350.00	-140.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	7 250.00	6 980.00	-270.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	2 090.00	2 010.00	-80.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	524 930.00	510 620.00	-14 310.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 840.00	6 800.00	1 960.00
64118 AUTRES INDEMNITES	49 940.00	49 140.00	-800.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	3 080.00	2 630.00	-450.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	38 980.00	30 190.00	-8 790.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	106 900.00	140 140.00	33 240.00
64138 AUTRES INDEMNITES	10 430.00	10 580.00	150.00
641381 PRIME DE VACANCES NON TITULAIRES	240.00	240.00	
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	1 890.00	1 910.00	20.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	126 780.00	132 450.00	5 670.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	179 450.00	156 050.00	-23 400.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	8 290.00	6 690.00	-1 600.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 200.00	1 860.00	-340.00
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	800.00	1 800.00	1 000.00
65888 CHARGES DIVERSES DE GEST COURANTES AUTRES	1 700.00	1 700.00	
Total Sous-rubrique : 311 CONSERVATOIRES	1 202 555.00	1 205 965.00	3 410.00

Sous-rubrique 312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	45 000.00	50 000.00	5 000.00
Total Sous-rubrique : 312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	45 000.00	50 000.00	5 000.00

Sous-rubrique 313 THEATRES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00	500.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000.00	1 000.00	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	15 100.00	15 100.00	
6156 MAINTENANCE	9 600.00	9 600.00	
62381 DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES	1 100.00	1 100.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 300.00	3 300.00	
Total Sous-rubrique : 313 THEATRES	30 600.00	30 600.00	

Sous-rubrique 314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 200.00	4 200.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 000.00	3 000.00	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	68 000.00	56 900.00	-11 100.00
615231 VOIRIES		10 000.00	10 000.00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	350.00	350.00	
6156 MAINTENANCE	55 820.00	55 820.00	
62381 DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES	10 000.00	10 000.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 640.00	6 640.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	20.00		-20.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	20.00		-20.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	40.00		-40.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	10.00		-10.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	3 150.00		-3 150.00
64138 AUTRES INDEMNITES	440.00		-440.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	320.00		-320.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 120.00		-1 120.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	160.00		-160.00
Total Sous-rubrique : 314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	153 290.00	146 910.00	-6 380.00

Sous-rubrique 3142 BAR LES FUSEAUX

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60623 ALIMENTATION	7 000.00	7 000.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500.00	500.00	
6156 MAINTENANCE	500.00	500.00	
62381 DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES	600.00	600.00	
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100.00	100.00	
Total Sous-rubrique : 3142 BAR LES FUSEAUX	8 700.00	8 700.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60623 ALIMENTATION	950.00	1 750.00	800.00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 150.00	4 650.00	3 500.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	500.00		-500.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 150.00	2 050.00	-100.00
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	110 200.00	114 300.00	4 100.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	11 000.00	16 500.00	5 500.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	60 000.00	40 320.00	-19 680.00
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	8 500.00	10 000.00	1 500.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	5 500.00	6 000.00	500.00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	7 000.00	10 000.00	3 000.00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	400.00	400.00	
6156 MAINTENANCE	34 020.00	26 420.00	-7 600.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS		720.00	720.00
6232 FETES ET CEREMONIES	150.00	180.00	30.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	5 000.00	21 120.00	16 120.00
62381 DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES	30 560.00	36 815.00	6 255.00
6241 TRANSPORTS DE BIENS	300.00	400.00	100.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 200.00	2 400.00	1 200.00
6257 RECEPTIONS	1 000.00	1 200.00	200.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 400.00	9 400.00	
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	400.00	660.00	260.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	2 770.00	2 970.00	200.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	2 520.00	2 710.00	190.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	5 230.00	5 640.00	410.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	1 520.00	1 630.00	110.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	387 690.00	384 010.00	-3 680.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	17 410.00	15 970.00	-1 440.00
64118 AUTRES INDEMNITES	35 420.00	37 910.00	2 490.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	2 010.00	2 010.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	17 910.00	19 330.00	1 420.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	102 010.00	141 490.00	39 480.00
64138 AUTRES INDEMNITES	12 820.00	17 410.00	4 590.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	780.00	920.00	140.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	96 200.00	107 240.00	11 040.00
6453 COTISATIONS AUX CASSES DE RETRAITES	121 760.00	125 070.00	3 310.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	6 260.00	6 020.00	-240.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 440.00	1 470.00	30.00
65888 CHARGES DIVERSES DE GEST COURANTES AUTRES	5 500.00	5 500.00	
Total Sous-rubrique : 321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	1 108 630.00	1 182 585.00	73 955.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60623 ALIMENTATION	100.00	100.00	
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	650.00	650.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	650.00	650.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 000.00	6 500.00	1 500.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	31 764.40	31 000.00	-764.40
6135 LOCATIONS MOBILIERES	2 500.00	2 500.00	
61521 TERRAINS	3 000.00	3 000.00	
6156 MAINTENANCE	13 850.00	13 850.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 000.00	2 000.00	
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	5 000.00	5 000.00	
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	4 000.00	4 000.00	
62381 DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES	21 000.00	22 500.00	1 500.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 300.00	1 000.00	-300.00
6257 RECEPTIONS	3 500.00	3 500.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 000.00	3 000.00	
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	600.00	600.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	850.00	730.00	-120.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	770.00	660.00	-110.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 590.00	1 380.00	-210.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	460.00	400.00	-60.00
63512 TAXES FONCIERES	1 000.00	1 000.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	200.00	200.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	109 890.00	66 430.00	-43 460.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 670.00	3 550.00	-1 120.00
64118 AUTRES INDEMNITES	19 310.00	12 720.00	-6 590.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	690.00	230.00	-460.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	8 870.00	2 310.00	-6 560.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	37 940.00	61 440.00	23 500.00
64138 AUTRES INDEMNITES	3 130.00	3 250.00	120.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	31 000.00	31 640.00	640.00



Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	33 970.00	20 860.00	-13 110.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 450.00	1 070.00	-380.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	390.00	210.00	-180.00
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	1 500.00	1 500.00	
65888 CHARGES DIVERSES DE GEST COURANTES AUTRES	3 500.00	3 500.00	
Total Sous-rubrique : 322 MUSEES	359 094.40	312 930.00	-46 164.40

Sous-rubrique 323 ARCHIVES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		200.00	200.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000.00	1 000.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 500.00	3 000.00	500.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	20 500.00	3 500.00	-17 000.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	700.00	700.00	
6156 MAINTENANCE	300.00	300.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	600.00	675.00	75.00
62381 DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES	1 500.00		-1 500.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	100.00	200.00	100.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	700.00	700.00	
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	200.00	105.00	-95.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	420.00	470.00	50.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	380.00	430.00	50.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	800.00	890.00	90.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	230.00	260.00	30.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	55 930.00	64 500.00	8 570.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 150.00	1 180.00	30.00
64118 AUTRES INDEMNITES	5 450.00	10 030.00	4 580.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	690.00	460.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	5 820.00	3 690.00	-2 130.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	29 840.00	20 220.00	-9 620.00
64138 AUTRES INDEMNITES	4 260.00	1 020.00	-3 240.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	16 480.00	16 100.00	-380.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	15 320.00	21 610.00	6 290.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	920.00	1 370.00	450.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	170.00	260.00	90.00
Total Sous-rubrique : 323 ARCHIVES	165 960.00	152 870.00	-13 090.00

Sous-rubrique 324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	250.00	200.00	-50.00
63512 TAXES FONCIERES	1 000.00	1 000.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	200.00	200.00	
Total Sous-rubrique : 324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL	1 450.00	1 400.00	-50.00

Sous-rubrique 33 11 MJC

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	200.00	200.00	
Total Sous-rubrique : 33 11 MJC	200.00	200.00	

Sous-rubrique 33 12 SAISON CULTURELLE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	20 000.00	20 000.00	
62381 DIVERSES MANIFESTATIONS CULTURELLES	796 000.00	830 000.00	34 000.00
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500.00	500.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
Total Sous-rubrique : 33 12 SAISON CULTURELLE	816 500.00	850 500.00	34 000.00

Sous-rubrique 33 13 POLE SOCIO CULTUREL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60623 ALIMENTATION	22 400.00		-22 400.00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	19 450.00		-19 450.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 080.00	850.00	-1 230.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 450.00		-1 450.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	53 700.00	1 200.00	-52 500.00
6156 MAINTENANCE	3 600.00	3 000.00	-600.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 400.00		-1 400.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	3 920.00		-3 920.00
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	39 400.00		-39 400.00
6257 RECEPTIONS	2 300.00		-2 300.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 030.00	1 500.00	470.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	930.00	1 350.00	420.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 940.00	2 820.00	880.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	560.00	810.00	250.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	437 125.00	232 150.00	-204 975.00
64138 AUTRES INDEMNITES	19 410.00	30 030.00	10 620.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	110.00	480.00	370.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	55 760.00	81 960.00	26 200.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	7 830.00	11 380.00	3 550.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	120.00	550.00	430.00
Total Sous-rubrique : 33 13 POLE SOCIO CULTUREL	674 515.00	368 080.00	-306 435.00

Sous-rubrique 40 SERVICES COMMUNS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	72 500.00	77 000.00	4 500.00
6714 BOURSES ET PRIX	22 500.00	22 500.00	
Total Sous-rubrique : 40 SERVICES COMMUNS	95 000.00	99 500.00	4 500.00

Sous-rubrique 40 10 SERVICE DES SPORTS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	200.00	200.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000.00	1 000.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200.00	200.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	200.00	500.00	300.00
6257 RECEPTIONS	300.00	300.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	700.00	700.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 300.00	1 510.00	210.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 180.00	1 380.00	200.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 450.00	2 860.00	410.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	710.00	830.00	120.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	128 320.00	97 790.00	-30 530.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	890.00	1 160.00	270.00
64118 AUTRES INDEMNITES	29 650.00	14 240.00	-15 410.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	510.00	510.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	5 000.00	6 650.00	1 650.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	90 720.00	136 440.00	45 720.00
64138 AUTRES INDEMNITES	21 900.00	36 330.00	14 430.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	49 790.00	67 100.00	17 310.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	46 720.00	39 600.00	-7 120.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 420.00	1 410.00	-10.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	510.00	390.00	-120.00
Total Sous-rubrique : 40 10 SERVICE DES SPORTS	383 670.00	411 100.00	27 430.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00		-500.00
Total Sous-rubrique : 40 30 MANIFESTATION EQUIPEMENT ROUTIER	500.00		-500.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000.00	800.00	-200.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000.00		-1 000.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 000.00	10 000.00	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	14 075.00	14 745.00	670.00
6156 MAINTENANCE	4 000.00	4 000.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	7 600.00	7 600.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	970.00	890.00	-80.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	880.00	810.00	-70.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 840.00	1 680.00	-160.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	530.00	480.00	-50.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	121 150.00	121 910.00	760.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 630.00	2 570.00	-60.00
64118 AUTRES INDEMNITES	10 190.00	9 290.00	-900.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 130.00	1 110.00	-20.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	8 750.00	8 680.00	-70.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	44 670.00	33 750.00	-10 920.00
64138 AUTRES INDEMNITES	6 220.00	4 420.00	-1 800.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	2 840.00	860.00	-1 980.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	34 940.00	30 040.00	-4 900.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	40 350.00	40 440.00	90.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 720.00	1 840.00	120.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	480.00	490.00	10.00
Total Sous-rubrique : 411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	316 965.00	296 405.00	-20 560.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 300.00	1 100.00	-200.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000.00		-1 000.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21 000.00	21 000.00	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 021.20	1 021.20	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	250.00	200.00	-50.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	570.00	520.00	-50.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	520.00	480.00	-40.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 080.00	990.00	-90.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	310.00	290.00	-20.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	92 930.00	94 530.00	1 600.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 760.00	1 760.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	12 920.00	13 090.00	170.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	690.00	690.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	6 130.00	6 170.00	40.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	9 540.00		-9 540.00
64138 AUTRES INDEMNITES	950.00		-950.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	17 200.00	14 430.00	-2 770.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	30 040.00	30 140.00	100.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 870.00	1 870.00	
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	370.00	380.00	10.00
Total Sous-rubrique : 4120 PARC DES SPORTS	201 451.20	188 661.20	-12 790.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 500.00	4 500.00	
Total Sous-rubrique : 4121 STADE DES ACIERIES	4 500.00	4 500.00	

Sous-rubrique 4122 STADE PERGAUD

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 000.00	9 000.00	4 000.00
Total Sous-rubrique : 4122 STADE PERGAUD	5 000.00	9 000.00	4 000.00

Sous-rubrique 413 PISCINES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 200 000.00	1 200 000.00	
6156 MAINTENANCE		1 320.00	1 320.00
63512 TAXES FONCIERES	32 000.00	32 000.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	10 000.00	10 000.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	10 610.00	10 880.00	270.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	90.00	840.00	750.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	30 280.00	30 300.00	20.00
Total Sous-rubrique : 413 PISCINES	1 282 980.00	1 285 340.00	2 360.00

Sous-rubrique 421 CENTRES DE LOISIRS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	550.00	500.00	-50.00
Total Sous-rubrique : 421 CENTRES DE LOISIRS	550.00	500.00	-50.00

Sous-rubrique 511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
63512 TAXES FONCIERES	1 500.00	1 500.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 300.00	1 300.00	
Total Sous-rubrique : 511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	2 800.00	2 800.00	

Sous-rubrique 520 SERVICES COMMUNS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 000.00	5 000.00	
Total Sous-rubrique : 520 SERVICES COMMUNS	5 000.00	5 000.00	

Sous-rubrique 524 AUTRES SERVICES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	108 000.00	108 039.00	39.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 600.00	1 600.00	
Total Sous-rubrique : 524 AUTRES SERVICES	109 600.00	109 639.00	39.00

Sous-rubrique 5241 PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6042 ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	322 000.00	361 000.00	39 000.00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	700.00	700.00	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	600.00		-600.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200.00	200.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	450.00	450.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	35 000.00	50 000.00	15 000.00
6156 MAINTENANCE	300.00		-300.00
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	70 000.00	70 000.00	
6232 FETES ET CEREMONIES		400.00	400.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	300.00	300.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	360.00	300.00	-60.00
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	50.00	50.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	700.00	760.00	60.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	640.00	690.00	50.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 320.00	1 430.00	110.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	390.00	410.00	20.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	96 840.00	80 140.00	-16 700.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	610.00	610.00	
64118 AUTRES INDEMNITES	9 520.00	8 870.00	-650.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	640.00	460.00	-180.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	4 980.00	3 850.00	-1 130.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	28 070.00	54 460.00	26 390.00
64138 AUTRES INDEMNITES	2 960.00	4 950.00	1 990.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	1 030.00	660.00	-370.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	23 870.00	29 490.00	5 620.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	31 760.00	27 630.00	-4 130.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 130.00	870.00	-260.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	390.00	320.00	-70.00
Total Sous-rubrique : 5241 PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	634 810.00	699 000.00	64 190.00

Sous-rubrique 64 CRECHES ET GARDERIES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6042 ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	81 000.00	136 000.00	55 000.00
60623 ALIMENTATION	44 600.00	13 500.00	-31 100.00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	17 000.00	20 500.00	3 500.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	3 100.00		-3 100.00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 400.00	3 850.00	1 450.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	27 100.00	29 500.00	2 400.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 000.00	1 407.00	-593.00
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES		4 800.00	4 800.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	4 000.00	3 450.00	-550.00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	1 250.00	2 750.00	1 500.00
6156 MAINTENANCE		5 100.00	5 100.00
6161 MULTIRISQUES		1 800.00	1 800.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	900.00	2 450.00	1 550.00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	5 000.00	5 000.00	
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	60 000.00	60 000.00	
6226 HONORAIRES	25 000.00	32 400.00	7 400.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS		7 000.00	7 000.00
6232 FETES ET CEREMONIES	3 100.00	3 100.00	
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES		750.00	750.00
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	2 600.00	1 600.00	-1 000.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 300.00	2 000.00	700.00
6257 RECEPTIONS	1 500.00	1 500.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 700.00	2 700.00	
62878 A D'AUTRES ORGANISMES	5 000.00		-5 000.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	8 890.00	9 770.00	880.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	8 080.00	8 870.00	790.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	16 690.00	18 450.00	1 760.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	4 850.00	5 320.00	470.00
63512 TAXES FONCIERES	3 000.00	3 000.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	800.00	800.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	523 240.00	611 530.00	88 290.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	15 310.00	15 970.00	660.00
64118 AUTRES INDEMNITES	68 770.00	82 500.00	13 730.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	4 490.00	4 540.00	50.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	38 280.00	42 620.00	4 340.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	923 420.00	1 063 650.00	140 230.00
64138 AUTRES INDEMNITES	107 230.00	117 280.00	10 050.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES	2 520.00	1 560.00	-960.00
64168 AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	18 990.00		-18 990.00
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	25 510.00	16 140.00	-9 370.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	398 180.00	448 040.00	49 860.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	219 740.00	242 780.00	23 040.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	9 080.00	10 820.00	1 740.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 160.00	2 390.00	230.00
64731 VERSEES DIRECTEMENT		1 150.00	1 150.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 700.00	2 250.00	550.00
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	65 000.00	40 000.00	-25 000.00
65888 CHARGES DIVERSES DE GEST COURANTES AUTRES	2 000.00	2 000.00	
Total Sous-rubrique : 64 CRECHES ET GARDERIES	2 757 480.00	3 092 587.00	335 107.00

Sous-rubrique 71 PARC PRIVE DE LA VILLE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	250.00	200.00	-50.00
Total Sous-rubrique : 71 PARC PRIVE DE LA VILLE	250.00	200.00	-50.00

Sous-rubrique 72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	160 000.00	250 000.00	90 000.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	2 000.00	3 000.00	1 000.00
6257 RECEPTIONS	500.00		-500.00
Total Sous-rubrique : 72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	162 500.00	253 000.00	90 500.00

Sous-rubrique 811 EAU ET ASSAINISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500.00		-1 500.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 170.00	850.00	-320.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 060.00	770.00	-290.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 200.00	1 600.00	-600.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	640.00	460.00	-180.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	140 380.00	148 940.00	8 560.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 640.00	1 780.00	-860.00
64118 AUTRES INDEMNITES	30 950.00	26 690.00	-4 260.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 370.00	1 370.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	11 870.00	11 930.00	60.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	60 000.00	3 860.00	-56 140.00
64138 AUTRES INDEMNITES	13 520.00	320.00	-13 200.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	42 490.00	24 910.00	-17 580.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	47 660.00	45 790.00	-1 870.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 850.00	2 150.00	300.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	560.00	570.00	10.00
657351 GFP DE RATTACHEMENT	800 000.00		-800 000.00
Total Sous-rubrique : 811 EAU ET ASSAINISSEMENT	1 159 860.00	271 990.00	-887 870.00

Sous-rubrique 812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6135 LOCATIONS MOBILIERES		175 000.00	175 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	200.00	200.00	
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	250.00	250.00	
65548 AUTRES CONTRIBUTIONS	4 700 000.00	4 700 000.00	
Total Sous-rubrique : 812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	4 700 450.00	4 875 450.00	175 000.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00	500.00	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	2 500.00		-2 500.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	35 000.00	35 000.00	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	30 000.00	30 000.00	
6135 LOCATIONS MOBILIERES	175 000.00		-175 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 600.00	2 600.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	2 310.00	2 190.00	-120.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	2 100.00	2 000.00	-100.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	4 370.00	4 150.00	-220.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	1 260.00	1 200.00	-60.00
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	250.00	250.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	406 050.00	408 080.00	2 030.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	7 590.00	4 810.00	-2 780.00
64118 AUTRES INDEMNITES	65 350.00	59 450.00	-5 900.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	4 000.00	3 770.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	34 450.00	32 030.00	-2 420.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	13 840.00	11 320.00	-2 520.00
64138 AUTRES INDEMNITES	950.00	20 840.00	19 890.00
641382 PRIME DE FIN D'ANNEE NON TITULAIRES		1 220.00	1 220.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	65 120.00	61 730.00	-3 390.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	136 070.00	129 760.00	-6 310.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	8 190.00	7 780.00	-410.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 700.00	1 620.00	-80.00
64731 VERSEES DIRECTEMENT		15 170.00	15 170.00
Total Sous-rubrique : 813 PROPRETE URBAINE	999 200.00	835 470.00	-163 730.00

## Sous-rubrique 814 ECLAIRAGE PUBLIC

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00		-500.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	3 500.00		-3 500.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500.00	500.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 290.00	1 280.00	-10.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 170.00	1 160.00	-10.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 440.00	2 410.00	-30.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	700.00	700.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	233 530.00	213 340.00	-20 190.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 980.00	3 100.00	-880.00
64118 AUTRES INDEMNITES	44 450.00	38 570.00	-5 880.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	2 170.00	1 940.00	-230.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	18 510.00	18 370.00	-140.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES		19 720.00	19 720.00
64138 AUTRES INDEMNITES		950.00	950.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	35 460.00	38 120.00	2 660.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	74 170.00	68 610.00	-5 560.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	3 760.00	3 520.00	-240.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	930.00	850.00	-80.00
Total Sous-rubrique : 814 ECLAIRAGE PUBLIC	427 060.00	413 140.00	-13 920.00

## Sous-rubrique 8210 SIGNALISATION, MOBILIER URBAIN

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
615231 VOIRIES		20 000.00	20 000.00
Total Sous-rubrique : 8210 SIGNALISATION, MOBILIER URBAIN		20 000.00	20 000.00

## Sous-rubrique 8211 ENTRETIEN RESEAUX EAUX PLUVIALES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		62 000.00	62 000.00
Total Sous-rubrique : 8211 ENTRETIEN RESEAUX EAUX PLUVIALES		62 000.00	62 000.00

## Sous-rubrique 8213 STATIONNEMENT PAYANT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	350.00	300.00	-50.00
Total Sous-rubrique : 8213 STATIONNEMENT PAYANT	350.00	300.00	-50.00

## Sous-rubrique 822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000.00	1 000.00	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	5 000.00		-5 000.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	54 000.00		-54 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 500.00	1 500.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 560.00	1 310.00	-250.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 420.00	1 190.00	-230.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 960.00	2 480.00	-480.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	850.00	720.00	-130.00
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES		150.00	150.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	288 710.00	243 220.00	-45 490.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 830.00	6 370.00	1 540.00
64118 AUTRES INDEMNITES	60 660.00	45 090.00	-15 570.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	2 970.00	2 520.00	-450.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	24 760.00	20 890.00	-3 870.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	43 050.00	36 080.00	-6 970.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	91 890.00	77 490.00	-14 400.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	4 840.00	4 210.00	-630.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 150.00	970.00	-180.00
Total Sous-rubrique : 822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	591 150.00	445 190.00	-145 960.00

## Sous-rubrique 823 POLE PARCS ET JARDINS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60621 COMBUSTIBLES	4 000.00	4 000.00	
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 800.00	1 000.00	-800.00
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	6 000.00		-6 000.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	15 000.00	31 000.00	16 000.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	138.00	15 638.00	15 500.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	2 000.00	2 000.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	250.00	500.00	250.00
6232 FETES ET CEREMONIES	5 000.00	5 000.00	
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	300.00	300.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	250.00	250.00	
6257 RECEPTIONS	250.00	250.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 100.00	1 100.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 990.00	2 610.00	620.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 810.00	2 380.00	570.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	3 770.00	4 940.00	1 170.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	1 090.00	1 430.00	340.00
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES		150.00	150.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	300 030.00	300 920.00	890.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	6 340.00	3 540.00	-2 800.00
64118 AUTRES INDEMNITES	47 500.00	46 890.00	-610.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	3 050.00	2 830.00	-220.00
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	24 860.00	23 750.00	-1 110.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	38 150.00	159 170.00	121 020.00
64138 AUTRES INDEMNITES	4 760.00	17 570.00	12 810.00
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	20 440.00	15 920.00	-4 520.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	60 980.00	97 850.00	36 870.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	103 440.00	103 770.00	330.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	5 330.00	5 100.00	-230.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 280.00	1 220.00	-60.00
Total Sous-rubrique : 823 POLE PARCS ET JARDINS	660 908.00	851 078.00	190 170.00



Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00	500.00	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500.00		-1 500.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 000.00	8 000.00	3 000.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	39.00	39.00	
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	4 800.00	7 000.00	2 200.00
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	7 000.00		-7 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	500.00	500.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	550.00	770.00	220.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	500.00	700.00	200.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 050.00	1 460.00	410.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	300.00	420.00	120.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	100 890.00	104 530.00	3 640.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	890.00	30.00	-860.00
64118 AUTRES INDEMNITES	12 280.00	13 710.00	1 430.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES		33 790.00	33 790.00
64138 AUTRES INDEMNITES		3 380.00	3 380.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	15 270.00	26 620.00	11 350.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	31 610.00	34 250.00	2 640.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 770.00	1 670.00	-100.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	400.00	420.00	20.00
Total Sous-rubrique : 8231 BRIGADE TECHNIQUE	184 849.00	237 789.00	52 940.00

## Sous-rubrique 8232 POLE PRODUCTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	2 000.00		-2 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	300.00	300.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	630.00	640.00	10.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	570.00	580.00	10.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	1 180.00	1 210.00	30.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	340.00	350.00	10.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	110 330.00	112 650.00	2 320.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 530.00	2 680.00	-850.00
64118 AUTRES INDEMNITES	26 800.00	22 370.00	-4 430.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	1 110.00	1 110.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	9 150.00	9 680.00	530.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	17 230.00	17 570.00	340.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	36 030.00	36 740.00	710.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 460.00	1 480.00	20.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	450.00	460.00	10.00
Total Sous-rubrique : 8232 POLE PRODUCTION	211 110.00	207 820.00	-3 290.00

## Sous-rubrique 8233 CADRE DE VIE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00	500.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 000.00	5 000.00	
Total Sous-rubrique : 8233 CADRE DE VIE	5 500.00	5 500.00	

## Sous-rubrique 8240 RESERVES FONCIERES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
63512 TAXES FONCIERES	9 000.00	9 000.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	1 000.00	1 000.00	
Total Sous-rubrique : 8240 RESERVES FONCIERES	10 000.00	10 000.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	600.00	500.00	-100.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	110 000.00	115 000.00	5 000.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	1 500.00	1 500.00	
6156 MAINTENANCE	2 000.00	2 000.00	
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000.00	1 000.00	
6218 AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	2 390.00		-2 390.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	200.00		-200.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 500.00	2 500.00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	450.00	600.00	150.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	410.00	540.00	130.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	850.00	1 130.00	280.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	250.00	330.00	80.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	54 310.00	60 090.00	5 780.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	3 220.00	3 690.00	470.00
64118 AUTRES INDEMNITES	6 430.00	10 480.00	4 050.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	250.00	250.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	2 700.00	3 350.00	650.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	25 650.00	46 400.00	20 750.00
64138 AUTRES INDEMNITES	1 860.00	2 940.00	1 080.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	16 290.00	23 560.00	7 270.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	18 480.00	21 260.00	2 780.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	820.00	1 050.00	230.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	220.00	240.00	20.00
65737 AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	300 000.00	300 000.00	
Total Sous-rubrique : 8242 POLITIQUE DE LA VILLE	552 380.00	598 410.00	46 030.00

## Sous-rubrique 8243 EMPLOIS AIDES INSERTIONS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	95 000.00	50 000.00	-45 000.00
Total Sous-rubrique : 8243 EMPLOIS AIDES INSERTIONS	95 000.00	50 000.00	-45 000.00

## Sous-rubrique 831 AMENAGEMENT DE EAUX

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
657358 AUTRES GROUPEMENTS	340 000.00	522 000.00	182 000.00
Total Sous-rubrique : 831 AMENAGEMENT DE EAUX	340 000.00	522 000.00	182 000.00

## Sous-rubrique 833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	130.00	130.00	
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	120.00	120.00	
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	240.00	240.00	
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	70.00	70.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	22 340.00	22 660.00	320.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 010.00	1 630.00	-380.00
64118 AUTRES INDEMNITES	3 700.00	3 780.00	80.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	230.00	230.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	1 980.00	1 890.00	-90.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	3 550.00	3 540.00	-10.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	7 410.00	7 400.00	-10.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	280.00	280.00	
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	90.00	90.00	
Total Sous-rubrique : 833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	42 150.00	42 060.00	-90.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60623 ALIMENTATION	700.00	700.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 900.00	2 300.00	400.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	800.00		-800.00
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	298 000.00	420 470.00	122 470.00
6156 MAINTENANCE	3 300.00	1 900.00	-1 400.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 390.00	900.00	-490.00
6226 HONORAIRES	85 000.00	69 500.00	-15 500.00
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	4 600.00	2 000.00	-2 600.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	33 000.00	23 000.00	-10 000.00
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 500.00	1 500.00	-5 000.00
6257 RECEPTIONS	16 700.00	11 600.00	-5 100.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 100.00	6 060.00	-40.00
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	10 700.00	15 410.00	4 710.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 330.00	1 360.00	30.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	1 210.00	1 240.00	30.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 510.00	2 580.00	70.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	720.00	740.00	20.00
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	58 220.00	59 210.00	990.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 850.00	1 870.00	20.00
64118 AUTRES INDEMNITES	20 390.00	20 810.00	420.00
641181 PRIMES DE VACANCES TITULAIRES	460.00	460.00	
641182 PRIMES DE FIN D'ANNEE TITULAIRES	4 900.00	4 980.00	80.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	171 530.00	163 710.00	-7 820.00
64138 AUTRES INDEMNITES	32 420.00	32 630.00	210.00
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	61 830.00	64 720.00	2 890.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	27 450.00	27 840.00	390.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 010.00	830.00	-180.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	230.00	240.00	10.00
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	97 000.00	97 000.00	
Total Sous-rubrique : 90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	951 750.00	1 035 560.00	83 810.00

## Sous-rubrique 902 ZONE DE REFERENCE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		12 500.00	12 500.00
615231 VOIRIES	97 000.00	78 000.00	-19 000.00
615232 RESEAUX	5 000.00		-5 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	400.00	400.00	
63512 TAXES FONCIERES	25 000.00	25 000.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	6 000.00	6 000.00	
Total Sous-rubrique : 902 ZONE DE REFERENCE	133 400.00	121 900.00	-11 500.00

## Sous-rubrique 903 CHENE ST AMAND

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
615231 VOIRIES	35 000.00	15 500.00	-19 500.00
615232 RESEAUX	5 000.00		-5 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	200.00	200.00	
Total Sous-rubrique : 903 CHENE ST AMAND	40 200.00	15 700.00	-24 500.00

## Sous-rubrique 91 FOIRES ET MARCHES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	100.00	100.00	
Total Sous-rubrique : 91 FOIRES ET MARCHES	100.00	100.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		5 000.00	5 000.00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES		4 000.00	4 000.00
Total Sous-rubrique : 92 AIDES A L'AGRICULTURE ET INDUST. AGRO-ALIMENTAIRE		9 000.00	9 000.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
63512 TAXES FONCIERES	1 500.00	1 500.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	500.00	500.00	
Total Sous-rubrique : 93 AIDE A L'ENERGIE, INDUST. MANUF., BATIMENT ET T.P	2 000.00	2 000.00	

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES		15 000.00	15 000.00
61521 TERRAINS	7 200.00		-7 200.00
Total Sous-rubrique : 94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	7 200.00	15 000.00	7 800.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60621 COMBUSTIBLES	16 000.00	16 000.00	
60623 ALIMENTATION	9 000.00	9 000.00	
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	4 000.00	4 000.00	
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500.00	500.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500.00	500.00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000.00	1 000.00	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	19 100.00	1 200.00	-17 900.00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	3 000.00	3 000.00	
61521 TERRAINS		11 100.00	11 100.00
615231 VOIRIES	21 000.00	23 500.00	2 500.00
61558 AUTRES BIENS MOBILERS	2 000.00	2 000.00	
6156 MAINTENANCE	7 050.00	7 000.00	-50.00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	1 200.00	1 200.00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	300.00	300.00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 300.00	2 300.00	
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	300.00	300.00	
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	500.00	300.00	-200.00
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	310.00	270.00	-40.00
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	290.00	250.00	-40.00
6336 COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	600.00	520.00	-80.00
6338 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUNERATIONS	180.00	150.00	-30.00
63512 TAXES FONCIERES	1 500.00	1 500.00	
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	1 200.00	1 200.00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE	57 660.00	47 990.00	-9 670.00
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE		560.00	560.00
64118 AUTRES INDEMNITES	12 720.00	13 820.00	1 100.00
64131 REMUNERATIONS NON TITULAIRES		2 010.00	2 010.00
64138 AUTRES INDEMNITES		60.00	60.00
6451 COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	8 730.00	7 750.00	-980.00
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	18 160.00	15 380.00	-2 780.00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	1 430.00	1 060.00	-370.00
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	230.00	190.00	-40.00
65541 CONTRIBUTIONS AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARG.T	373 000.00	439 000.00	66 000.00
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	28 623.00	17 023.00	-11 600.00
Total Sous-rubrique : 95 AIDE AU TOURISME	592 383.00	631 933.00	39 550.00

TOTAL GENERAL	50 731 944.88	49 306 469.04	-1 425 475.84
---------------	---------------	---------------	---------------

## BUDGET PRIMITIF 2021

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR SOUS RUBRIQUE

Sous-rubrique 01 OPERATIONS NON VENTILABLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 323 624.88	4 558 069.04	-765 555.84
6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	120 000.00	135 000.00	15 000.00
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	12 300 000.00	12 700 000.00	400 000.00
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	2 800 000.00	2 820 000.00	20 000.00
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	900 000.00	875 000.00	-25 000.00
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	610 000.00	620 000.00	10 000.00
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	7 650 000.00	7 635 000.00	-15 000.00
73221 FNGIR	2 080 000.00	2 080 000.00	
73223 FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC		50 000.00	50 000.00
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES ET ASSIMI	5 100 000.00	5 145 000.00	45 000.00
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 800 000.00	1 850 000.00	50 000.00
74126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	3 900 000.00	3 895 000.00	-5 000.00
744 FCTVA	30 000.00	30 000.00	
748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	1 245 000.00	1 200 000.00	-45 000.00
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	85 000.00	80 000.00	-5 000.00
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	9 000.00	9 000.00	
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	615 000.00	650 000.00	35 000.00
<b>Total Sous-rubrique : 01 OPERATIONS NON VENTILABLES</b>	<b>44 567 624.88</b>	<b>44 332 069.04</b>	<b>-235 555.84</b>

Sous-rubrique 020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70845 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	20 000.00	25 000.00	5 000.00
70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES	3 000.00		-3 000.00
74712 EMPLOIS D'AVENIR	25 000.00	25 000.00	
752 REVENUS DES IMMEUBLES	90 000.00		-90 000.00
<b>Total Sous-rubrique : 020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>138 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>-88 000.00</b>

Sous-rubrique 02055 DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	10 000.00		-10 000.00
70848 AUX AUTRES ORGANISMES	25 500.00		-25 500.00
<b>Total Sous-rubrique : 02055 DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>35 500.00</b>		<b>-35 500.00</b>

Sous-rubrique 02056 URBANISME ADS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	600.00		-600.00
70848 AUX AUTRES ORGANISMES	26 000.00		-26 000.00
<b>Total Sous-rubrique : 02056 URBANISME ADS</b>	<b>26 600.00</b>		<b>-26 600.00</b>

Sous-rubrique 110 SERVICES COMMUNS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
752 REVENUS DES IMMEUBLES	25 000.00	50 000.00	25 000.00
<b>Total Sous-rubrique : 110 SERVICES COMMUNS</b>	<b>25 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>25 000.00</b>

## Sous-rubrique 211 ECOLES MATERNELLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
74718 AUTRES	3 000.00		-3 000.00
Total Sous-rubrique : 211 ECOLES MATERNELLES	3 000.00		-3 000.00

## Sous-rubrique 30 SERVICES COMMUNS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70875 PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	330 000.00	330 000.00	
Total Sous-rubrique : 30 SERVICES COMMUNS	330 000.00	330 000.00	

## Sous-rubrique 311 CONSERVATOIRES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7067 REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	60 000.00	60 000.00	
7083 LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	10 000.00		-10 000.00
7473 DEPARTEMENTS	20 000.00		-20 000.00
Total Sous-rubrique : 311 CONSERVATOIRES	90 000.00	60 000.00	-30 000.00

## Sous-rubrique 313 THEATRES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70848 AUX AUTRES ORGANISMES	2 000.00	2 000.00	
Total Sous-rubrique : 313 THEATRES	2 000.00	2 000.00	

## Sous-rubrique 314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7083 LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	15 000.00	15 000.00	
70848 AUX AUTRES ORGANISMES	30 000.00	15 000.00	-15 000.00
752 REVENUS DES IMMEUBLES	30 000.00	27 000.00	-3 000.00
7711 DEDITS ET PENALITES PERCUES	3 000.00	3 000.00	
Total Sous-rubrique : 314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	78 000.00	60 000.00	-18 000.00

## Sous-rubrique 3142 BAR LES FUSEAUX

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	15 000.00	15 000.00	
Total Sous-rubrique : 3142 BAR LES FUSEAUX	15 000.00	15 000.00	

## Sous-rubrique 321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7088 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	2 000.00	2 000.00	
Total Sous-rubrique : 321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	2 000.00	2 000.00	

ous-rubrique 322 MUSEES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	30 000.00	17 000.00	-13 000.00
Total Sous-rubrique : 322 MUSEES	30 000.00	17 000.00	-13 000.00

Sous-rubrique 33 12 SAISON CULTURELLE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	520 000.00	450 000.00	-70 000.00
7472 REGIONS	40 000.00	40 000.00	
7473 DEPARTEMENTS	60 000.00	80 000.00	20 000.00
7478 AUTRES ORGANISMES	28 000.00	28 000.00	
Total Sous-rubrique : 33 12 SAISON CULTURELLE	648 000.00	598 000.00	-50 000.00

Sous-rubrique 413 PISCINES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	15 000.00	15 000.00	
6459 REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	40 000.00	40 000.00	
Total Sous-rubrique : 413 PISCINES	55 000.00	55 000.00	

Sous-rubrique 4132 CENTRE NAUTIQUE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		100 000.00	100 000.00
Total Sous-rubrique : 4132 CENTRE NAUTIQUE		100 000.00	100 000.00

Sous-rubrique 524 AUTRES SERVICES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70328 AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	20 000.00	20 000.00	
Total Sous-rubrique : 524 AUTRES SERVICES	20 000.00	20 000.00	

Sous-rubrique 5241 PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	671 600.00	754 400.00	82 800.00
Total Sous-rubrique : 5241 PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	671 600.00	754 400.00	82 800.00

Sous-rubrique 64 CRECHES ET GARDERIES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7066 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	524 000.00	589 000.00	65 000.00
74718 AUTRES	3 000.00	10 000.00	7 000.00
7478 AUTRES ORGANISMES	1 488 000.00	1 687 000.00	199 000.00
74781 CONTRAT PETITE ENFANCE	180 800.00		-180 800.00
Total Sous-rubrique : 64 CRECHES ET GARDERIES	2 195 800.00	2 286 000.00	90 200.00

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES	1 500.00		-1 500.00
Total Sous-rubrique : 70 10 LOCATIONS PARTICULIERS VALLEE DE LA MARNE	1 500.00		-1 500.00

## Sous-rubrique 811 EAU ET ASSAINISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70841 AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	1 270 000.00	300 000.00	-970 000.00
Total Sous-rubrique : 811 EAU ET ASSAINISSEMENT	1 270 000.00	300 000.00	-970 000.00

## Sous-rubrique 8231 BRIGADE TECHNIQUE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES	230 000.00	185 000.00	-45 000.00
Total Sous-rubrique : 8231 BRIGADE TECHNIQUE	230 000.00	185 000.00	-45 000.00

## Sous-rubrique 8242 POLITIQUE DE LA VILLE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70841 AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	30 500.00		-30 500.00
Total Sous-rubrique : 8242 POLITIQUE DE LA VILLE	30 500.00		-30 500.00

## Sous-rubrique 90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7478 AUTRES ORGANISMES	75 000.00		-75 000.00
752 REVENUS DES IMMEUBLES	30 000.00	30 000.00	
Total Sous-rubrique : 90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	105 000.00	30 000.00	-75 000.00

## Sous-rubrique 95 AIDE AU TOURISME

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	100 000.00		-100 000.00
7362 TAXES DE SEJOUR	1 820.00		-1 820.00
752 REVENUS DES IMMEUBLES	60 000.00	60 000.00	
Total Sous-rubrique : 95 AIDE AU TOURISME	161 820.00	60 000.00	-101 820.00

TOTAL GENERAL	50 731 944.88	49 306 469.04	-1 425 475.84
---------------	---------------	---------------	---------------



# **BUDGET PRIMITIF 2021**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**PRESENTATION PAR CHAPITRE**

	<i>DEPENSES</i>			<i>GLOBAL</i>
	<i>BP</i>	<i>DM</i>	<i>REPORT</i>	
16 emprunts et dettes assimilées	1 651 500,00	-	117 333,24	1 768 833,24
13 subventions d'investissement reçues	-	-	32 420,37	32 420,37
20 immobilisations incorporelles	450 900,00	-	317 126,89	768 026,89
204 subventions d'équipement versées	865 560,00	-	564 861,00	1 430 421,00
21 immobilisations corporelles	5 746 300,00	-	4 432 271,91	10 178 571,91
23 immobilisations en cours	-	-	864 084,00	864 084,00
4581 opérations pour compte de tiers	20 000,00	-	-	20 000,00
040 op. d'ordre de transfert entre section	-	-	-	-
001 résultat reporté ou anticipé	4 909 644,19	-	-	4 909 644,19
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>13 643 904,19</b>	<b>-</b>	<b>6 328 097,41</b>	<b>19 972 001,60</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 643 904,19</b>	<b>-</b>	<b>6 328 097,41</b>	<b>19 972 001,60</b>
	<i>RECETTES</i>			<i>GLOBAL</i>
	<i>BP</i>	<i>DM</i>	<i>REPORT</i>	
10 dotations, fonds divers et réserves	1 140 000,00	-	1 132 677,00	2 272 677,00
1068 excédent de fonct, Capitalisés - affect, résult	3 267 006,81	-	-	3 267 006,81
13 subventions d'investissement reçues	2 326 710,50	-	6 798 739,79	9 125 450,29
16 emprunts et dettes assimilées	424 057,46	-	-	424 057,46
20 immobilisations incorporelles	-	-	-	-
23 immobilisations en cours	-	-	-	-
27 autres immobilisations financières	-	-	39 318,00	39 318,00
4582 opérations pour compte de tiers	-	-	-	-
021 virement de la section de fonctionnement	4 643 492,04	-	-	4 643 492,04
024 produit des cessions d'actif	-	-	-	-
040 opérations d'ordre de transfert en sect,	200 000,00	-	-	200 000,00
041 opérations patrimoniales	-	-	-	-
001 résultat reporté ou anticipé	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 001 266,81</b>	<b>-</b>	<b>7 970 734,79</b>	<b>19 972 001,60</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 001 266,81</b>	<b>-</b>	<b>7 970 734,79</b>	<b>19 972 001,60</b>

DEPENSES INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021

NATURE	DETAIL DES DEPENSES	REPORT 2020	BP 2021	TOTAUX PAR RUBRIQUE	OBSERVATIONS
	<b>01- Opérations non ventilables</b>	<b>186 472,24</b>	<b>6 539 644,19</b>	<b>6 746 116,43</b>	
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	4 909 644,19		
1641	Emprunts en euros	117 333,24	1 650 000,00		
102291	Reprise sur FC TVA	0,00	0,00		
139111 413918	Subv d'Etat transférées au compte de résultat	0,00	0,00		
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	59 139,00	0,00		
2041412	Bâtiments et installations	10 000,00	0,00		
	<b>020 - Administration générale</b>	<b>85 381,28</b>	<b>198 500,00</b>	<b>283 881,28</b>	
2031	Etudes et missions architecte conseil	5 426,40	30 000,00		
2031	Frais d'études	0,00	20 000,00		
2135	Travaux de mise à niveau des chaufferies	2 498,66	30 000,00		
2135	Travaux ADAP	51 667,82	42 000,00		
2135	Pancartes registre public d'accessibilité dans les bâtiments	0,00	2 500,00		
21351	Travaux divers	1 543,13	50 000,00		
21351	Travaux de remplacement de luminaires LED	0,00	20 000,00		bâtiments de l'Agglo
21568	Remplacement annuel extincteurs	581,70	4 000,00		
2182	Acquisition véhicule électrique	23 663,57	0,00		
	<b>0204 - Direction service informatique</b>	<b>2 172,96</b>	<b>48 900,00</b>	<b>51 072,96</b>	
2031	Frais d'études	0,00	22 800,00		gestion et automatisation des processus (planification/ordonnancement/réservation)
2183	Matériel de bureau et informatique	2 172,96	20 400,00		renouvellement parc poste de travail
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	5 700,00		refonte réseau extranet
	<b>02055 - Direction développement urbain</b>	<b>125 838,14</b>	<b>190 100,00</b>	<b>315 938,14</b>	
202	Frais d'études, d'élaboration, modif., révision, documents urban	80 838,14	74 000,00		PLUHD
2031	Frais d'études	45 000,00	90 000,00		PCAET, lancement CLS et PDIE
2051	Concessions et droits similaires	0,00	21 000,00		1 licence MS projet + licence GFI habitat - le montant paraît très élevé
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	4 500,00		ordinateur portable neuf, mutualisé pour le service
2184	Mobilier	0,00	600,00		fauteuils
	<b>02056 - Urbanisme, ADS</b>	<b>0,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>18 000,00</b>	
2031	Frais d'études	0,00	10 000,00		
2051	Concessions et droits similaires	0,00	7 000,00		licence GFI go filio
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	600,00		6 écrans supplémentaires cellule urba
2184	Mobilier	0,00	400,00		fauteuils endommagés
	<b>02083 - Centre technique municipal</b>	<b>1 675,25</b>	<b>84 800,00</b>	<b>86 475,25</b>	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	0,00	2 800,00		Outillage pour la Brigade technique
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	1 675,25	2 000,00		Outillage divers
2182	Matériel de transport	0,00	80 000,00		Tracteur pour remplacement Lucidini (HS) - Brigade Technique
	<b>113 - Pompiers, incendies et secours</b>	<b>16 928,01</b>	<b>0,00</b>	<b>16 928,01</b>	
2152	Reprise réseaux rue des Clémenceux	16 928,01	0,00		
	<b>114 - Autres services de protection civile</b>	<b>32 340,00</b>	<b>1 535 000,00</b>	<b>1 567 340,00</b>	
2188	Vidéo protection	32 340,00	1 535 000,00		
	<b>311 - Conservatoires</b>	<b>89 161,80</b>	<b>1 271 750,00</b>	<b>1 340 911,80</b>	
2135	Peintures diverses salles - ref. complète de la salle Camille St Saens	0,00	23 000,00		
2135	Remplacement de l'échafaudage de la terrasse à l'entrée	8 679,60	0,00		
2188	Acquisition instruments de musique	2 794,00	15 000,00		
	<b>Wassy</b>				
2135	Aménagement école de musique	57 688,20	1 225 000,00		
	<b>Pays du Der</b>				
2184	Mobilier	0,00	550,00		2 Armoires avec verrous + présentoirs diplômes (Sommevoire)
2188	Acquisition instruments de musique	0,00	8 200,00		
	<b>313 - Théâtres</b>	<b>3 352,80</b>	<b>25 200,00</b>	<b>28 552,80</b>	
	<b>Théâtre de Saint-Dizier</b>				
2188	Matériel éclairage	0,00	19 200,00		transition vers la LED
	<b>La Forgerie</b>				
2188	Défilibrateur	3 352,80	0,00		remplacement
2188	Pupitre lumière	0,00	6 000,00		
	<b>314 - Autres salles de spectacles</b>	<b>7 234,80</b>	<b>21 000,00</b>	<b>28 234,80</b>	
	<b>Les Fuseaux</b>				
2051	Achat 1 licence billetterie	3 070,80	0,00		
2135	Matériel de message	1 824,00	0,00		
2183	Imprimante BOCA pour billetterie	2 340,00	0,00		
2188	Projecteurs + ajustement parc microphone	0,00	21 000,00		
	<b>321 - Médiathèques</b>	<b>81 671,03</b>	<b>209 350,00</b>	<b>291 021,03</b>	
	<b>St-Dizier</b>				
1322	Régions	32 420,37	0,00		
2051	Renouvellement du système d'information des médiathèques	1 700,00	0,00		Avis "Webzooik" Extension réseau
2051	Concessions et droits similaires	0,00	20 000,00		compteurs d'entrée pour le réseau
2051	Concessions et droits similaires	0,00	6 900,00		
2135	Remplacement de 4 radiateurs	5 255,46	0,00		lancement du concours
2135	Travaux médiathèque	0,00	100 000,00		matériel pour le réseau PC fixes, PC portables, tablettes, écran
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	24 700,00		bacs à CD/DVD enfant; mobilier pour le matériel numérique + espace accueil parents-bébé
2184	Mobilier	0,00	15 450,00		2 climatiseurs
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 200,00		Video projecteur et pico projecteur, écran de projection, TV, consoles de jeux + jeux
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	39 500,00		
	<b>Chevillon</b>				
2135	Remplacement des fenêtres	33 601,20	0,00		Transats + bacs à livres (aménagement jardins)
2184	Mobilier	0,00	600,00		
	<b>Pays du Der</b>				
2152	Travaux de voirie	8 694,00	0,00		
2184	Mobilier	0,00	500,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	500,00		Robots ludiques de programmation
	<b>322 - Musées</b>	<b>221 873,50</b>	<b>246 500,00</b>	<b>468 373,50</b>	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 000,00		remplacement du matériel de contrôle lumière et audio du spectacle de la coulisse
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	38 500,00		reprise de l'éclairage de la salle à chabron
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	38 000,00		changement des projecteurs et amélioration du spectacle de la coulisse
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 000,00		défilibrateur
	<b>St-Dizier</b>				
2135	Remplacement des portes d'entrée	20 525,82	0,00		
	<b>Pays du Der</b>				
2135	Le Colombier Sommevoire	201 347,68	160 000,00		reprise terrasse + intervention de rejointoiement des voûtes dans les caves
	<b>324 - Entretien de patrimoine culturel</b>	<b>21 001,20</b>	<b>80 500,00</b>	<b>101 501,20</b>	
2128	Travaux réseaux eaux pluviales Petit Paris	15 499,20	0,00		
2135	Remplacement de la chaudière du Presbytère	5 502,00	0,00		
2135	Réfection de couverture et de zinguerie presbytère et ses annexes	0,00	80 500,00		La Porte du Der
	<b>413 - Centre nautique</b>	<b>2 539 220,42</b>	<b>800 000,00</b>	<b>3 339 220,42</b>	
2135	Récupération d'eau	0,00	100 000,00		
2135	Rampe Centre Nautique	10 440,00	0,00		
2135	Extension	2 528 780,42	700 000,00		
	<b>524 - Aire d'accueil des gens du voyage</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	
2128	Clôture du grand passage	0,00	10 000,00		
2135	Renforcement électrique des blocs longs séjours	0,00	15 000,00		
2135	Remise en état armoires du grand passage	0,00	10 000,00		
	<b>5241 - Portage de repas</b>	<b>0,00</b>	<b>600,00</b>	<b>600,00</b>	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	600,00		bacs de transport

NATURE	DETAIL DES DEPENSES	REPORT 2020	BP 2021	TOTAUX PAR RUBRIQUE	OBSERVATIONS
	<b>64 - Structures multi-accueil</b>	<b>184 526,60</b>	<b>214 300,00</b>	<b>398 826,60</b>	
	<i>Vert-Bois</i>				
2135	Travaux structure multi accueil	0,00	50 000,00		
2135	Réorganisation des locaux	4 896,00	0,00		
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 500,00		tablettes Abellium + paramétrage
2184	Mobilier	0,00	7 000,00		divers mobilier enfant
2188	Autres immobilisations corporelles	149,99	0,00		meu four
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 000,00		potager + tapis
	<i>RAM Innécrant</i>				
2182	Matériel de transport	145 800,29	0,00		
	<i>RAM Saint-Dizier</i>				
2184	Mobilier	0,00	2 000,00		divers mobilier enfant
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 000,00		matériel motorisé
	<i>RAM Brousseval</i>				
2184	Mobilier	0,00	500,00		bureau
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 000,00		matériel motorisé
	<i>RAM Montier en Der</i>				
2188	Autres immobilisations corporelles	293,56	0,00		chauffeur de ménage
2188	Matériel divers pour équipement du camion	0,00	2 000,00		matériel motorisé
	<i>Centre Ville</i>				
2051	Concessions et droits similaires	3 619,91	0,00		reprise de la gestion
2135	modernisation et mises aux normes	0,00	60 000,00		notamment travaux de plomberie
2184	Mobilier	0,00	8 000,00		divers mobilier enfant
2184	Mobilier	5 386,32	0,00		lits
2188	Autres immobilisations corporelles	2 745,60	0,00		vestiaires
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	21 000,00		jeux extérieurs + tapis + lave linge
	<i>Wassy</i>				
2184	Mobilier	0,00	7 000,00		mobilier enfants + lits
2184	Mobilier	757,00	0,00		meuble à suspendre
2188	Autres immobilisations corporelles	562,00	0,00		panneaux sensoriels
2188	Autres immobilisations corporelles	2 915,16	0,00		nettoyeur haute pression
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 000,00		lecteur CD + bac potager
	<i>Crèche N'Do</i>				
2051	Concessions et droits similaires	761,83	0,00		reprise de la gestion
2135	Installation de digicodes	0,00	2 000,00		
2184	Mobilier	0,00	6 000,00		divers mobilier enfant
2184	Mobilier	998,34	0,00		blocs 4 et 6 caiers
2188	Autres immobilisations corporelles	2 915,16	0,00		nettoyeur haute pression
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 200,00		module motorisé + divers tapis + meub four + lecteurs CD
	<i>Les Loupiots</i>				
2135	Installation d'un système de climatisation	0,00	12 000,00		
2135	Installation de digicodes	0,00	2 000,00		
2184	Mobilier	0,00	3 000,00		divers mobilier enfant
2184	Mobilier	153,91	0,00		fauteuils à tablette
2188	Autres immobilisations corporelles	777,81	0,00		structure motorisé
2188	Autres immobilisations corporelles	2 915,16	0,00		nettoyeur haute pression
	<i>Sam Pouce</i>				
2128	Fourniture et pose d'une structure de jeu	0,00	7 800,00		
2135	Aménagement micro crèche	5 419,08	0,00		
2135	Installation de digicodes	0,00	2 000,00		
2184	Mobilier	0,00	3 000,00		divers mobilier enfant
2184	Mobilier	544,32	0,00		fauteuils + mange debout
2188	Autres immobilisations corporelles	2 915,16	0,00		nettoyeur haute pression
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 300,00		poste CD + meub four + jeux extérieurs
	<b>70 - Services communs (logements)</b>	<b>529 748,00</b>	<b>895 560,00</b>	<b>1 425 308,00</b>	
2031	Frais d'études	0,00	30 000,00		bilan CIA + étude, étude logs temporaires, étude gens du voyage
2031	Frais d'études	34 026,00	0,00		étude pré-opérationnelles OPAH
20422	Subventions aux particuliers - PLH	495 722,00	0,00		
20422	Subventions aux particuliers - PIG	0,00	60 000,00		
20422	Subventions aux particuliers - PIG et OPAH RU	0,00	250 000,00		
20422	Participation à l'OPH	0,00	555 560,00		
	<b>8211 - entretien réseaux eaux pluviales</b>	<b>326 550,81</b>	<b>844 000,00</b>	<b>1 170 550,81</b>	Jean-Luc, merci de revoir les priorités en matière d'eaux pluviales, pour ne pas trop déloger de 1000 000€
2031	Etude schéma directeur des eaux pluviales	125 239,81	110 000,00		
21532	Réseaux eaux pluviales	190 226,17	0,00		diverses rues
217532	Création branchement eaux pluviales rue Léon Blum	11 084,83	0,00		
217532	Mise à niveau de regard	0,00	60 000,00		
217532	Rue Lamartine prolongée	0,00	20 000,00		St Dizier
217532	Rue Henri Quenel	0,00	40 000,00		St Dizier
217532	Rue Victor Basch - parne 2	0,00	100 000,00		St Dizier
217532	Travaux réseaux voyotte Petit Paris	0,00	20 000,00		St Dizier
217532	Pôle multimodal	0,00	200 000,00		St Dizier
217532	Rue Lucien Lesprit	0,00	60 000,00		Valcoart
217532	Mise à niveau regard EPLU RD8	0,00	10 000,00		St Dizier
217532	Quai du Canal	0,00	100 000,00		Brousseval
217532	Rue du Voyer Salezon	0,00	5 000,00		Rives Dervoues + Puellemontier
217532	Route de Saint-Dizier	0,00	14 000,00		St Eulien
217532	Renouvellement réseau rue du Hauchot	0,00	45 000,00		Vouillers
217532	Mise à niveau regard RD2	0,00	10 000,00		Wassy
217532	Busage au droit du lotissement Poirier Maillard	0,00	30 000,00		Montier en Der
4581	Création de nouveau branchement	0,00	20 000,00		
	<b>8240 - Réserves foncières</b>	<b>12 224,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>32 224,00</b>	
2111	Terrains nus	12 224,00	20 000,00		
	<b>90 - interventions économiques</b>	<b>4 788,06</b>	<b>61 000,00</b>	<b>65 788,06</b>	
165	Dépôts et cautoemements	0,00	1 500,00		
2135	Amgt hall entrée ECE, bureau accueil/amélioration bâtiment	0,00	45 000,00		
2135	Totem	1 994,06	0,00		
2184	Mobilier	0,00	7 000,00		Mobilier pour charge de trasson
2184	Mobilier	0,00	7 000,00		Mobilier Pipistère d'entréprise
2188	Défibrateur	2 794,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	500,00		Achat plantes vertes + cadres (décoration ECE)
	<b>902 - Zone de Référence</b>	<b>896 032,40</b>	<b>110 000,00</b>	<b>1 006 032,40</b>	
2031	Frais d'études	15 420,00	0,00		
2152	Aménagement Voies Nouvelles	737 336,95	0,00		
2152	Viabilisation voie nouvelle Evinox	0,00	11 000,00		
2152	Viabilisation ESAT	0,00	11 000,00		
2152	Viabilisation SCANIA	0,00	30 000,00		
2152	Viabilisation CT Renault RVI	0,00	25 000,00		
2152	Réfection de la chaussée rue Bormor	0,00	22 000,00		
21534	Renforcement de l'éclairage public	143 275,45	0,00		
21534	Extension du réseau HTA	0,00	11 000,00		ESAT
	<b>903 - Chêne St Amand</b>	<b>4 905,51</b>	<b>95 000,00</b>	<b>99 905,51</b>	
2152	Aménagement voirie	0,00	25 000,00		
2152	Aménagement Rond pour	4 905,51	0,00		
21534	Extension du réseau HTA	0,00	70 000,00		4 cellules commerciales
	<b>91 - Foires et marchés</b>	<b>57 937,01</b>	<b>0,00</b>	<b>57 937,01</b>	
2313	Réseaux eaux pluviales	57 937,01	0,00		
	<b>94 - aides au commerce et aux services marchands</b>	<b>2 723,87</b>	<b>0,00</b>	<b>2 723,87</b>	
2152	Aménagement de voirie	2 723,87	0,00		
	<b>92 - Aides à l'agriculture et aux industries alimentaires</b>	<b>0,00</b>	<b>49 200,00</b>	<b>49 200,00</b>	
2031	Frais d'études	0,00	4 200,00		
2031	Frais d'études	0,00	5 000,00		
2111	Terrains nus	0,00	40 000,00		actions de soutien à l'agriculture

NATURE	DETAIL DES DEPENSES	REPORT 2020	BP 2021	TOiaux PAR RUBRIQUE	OBSERVATIONS
	<b>95 - Aides au tourisme</b>	<b>914 337,72</b>	<b>30 000,00</b>	<b>944 337,72</b>	
	<i>Pays du Der</i>				
2031	Etude jalonnement	2 024,00	0,00		
2135	Signalisation chemins de randonnée	84 770,82	0,00		
2135	Divers travaux maison des officiers	8 687,91	0,00		
2152	Travaux WIFI maison de officiers	5 076,79	0,00		
2152	Signalétiques réseaux cyclables	7 631,21	0,00		
2315	Liaisons cyclables	806 146,99	0,00		
2135	Réfection complète de la cuisine	0,00	30 000,00		maison des officiers
	<b>MONTANT TOTAL DEMANDES 2021</b>	<b>6 328 097,41</b>	<b>13 643 904,19</b>	<b>19 972 001,60</b>	



RECETTES INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2021

NATURE	DETAI. DES RECETTES	REPORT 2020	BP 2021	TOTAUX PAR RUBRIQUE	OBSERVATIONS
	<b>01 - opérations non ventilables</b>	<b>1 142 677,00</b>	<b>9 674 556,31</b>	<b>10 817 233,31</b>	
021	auto financement		4 643 492,04		
10222	FCTVA	1 132 677,00	1 140 000,00		
1068	excédent de fonctionnement capitalisé		3 267 006,81		
1641	emprunt en euros		424 057,46		
2764	fonds résistance plus	10 000,00			
28188	dotations aux amortissements		200 000,00		
	<b>020 - Administration générale</b>	<b>56 961,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>70 961,00</b>	
1341	Mission maîtrise d'œuvre vidéoprotection				
	Etat : DETR				
	Travaux AD'AP				
1347	FSIL	25 984,00			
1323	Département	21 404,00			
1341	DETR	9 573,00	14 000,00		
	<b>02055 - Direction développement urbain</b>	<b>104 304,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 304,00</b>	
	PLU				
1321	Etat / DGD Urba	3 500,00			
1323	Département / FGTR	100 804,00			
	<b>110 - Services communs</b>	<b>158 404,00</b>	<b>0,00</b>	<b>158 404,00</b>	
	Gendarmerie Montier-en-Der				
1321	Etat	101 257,00			
1341	DETR	57 147,00			
	<b>114 - Autres services de protection civile</b>	<b>0,00</b>	<b>810 774,50</b>	<b>810 774,50</b>	
	Vidéoprotection				
1323	Département		350 848,50		
1326	GIP		259 926,00		
1321	FIPDR		200 000,00		
	<b>311 - Conservatoires</b>	<b>0,00</b>	<b>783 533,00</b>	<b>783 533,00</b>	
	Réhabilitation école de musique - Wassy				
1321	DSIL		483 533,00		
132	Département		300 000,00		
	<b>324 - Entretien de patrimoine culturel</b>	<b>0,00</b>	<b>16 750,00</b>	<b>16 750,00</b>	
	Couverture et zinguerie presbytère et ses annexes				
1341	DETR		16 750,00		
	<b>411 - Salles de sports, gymnases</b>	<b>652 629,41</b>	<b>0,00</b>	<b>652 629,41</b>	
	Gymnase de Chevillon				
1321	Etat	283 099,00			
1323	Département	68 219,89			
1326	GIP	301 310,52			
	<b>413 - Centre nautique</b>	<b>2 026 141,00</b>	<b>510 278,00</b>	<b>2 536 419,00</b>	
1321	Etat - DSIL Cœur de Ville	134 919,00			
1312	Région	450 000,00			
1322	Région	54 992,00			
1323	Département		510 278,00		
1326	GIP	1 020 000,00			
1341	DETR	366 230,00			
	<b>524 - aire d'accueil des gens du voyage</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	
	Amélioration des aires d'accueil des gens du voyage				
1341	DETR		6 000,00		
	<b>64 - Structures multi-accueil</b>	<b>15 441,00</b>	<b>64 275,00</b>	<b>79 716,00</b>	
	<b>Vert-Bois</b>				
1318	CAF	2 548,00	25 500,00		
1341	DETR		12 500,00		
	<b>RAM Itinérant</b>				
1318	CAF	557,00			
	<b>RAM Saint-Dizier</b>				
1318	CAF		2 000,00		
	<b>RAM Brousseval</b>				
1318	CAF		1 000,00		
	<b>RAM Montier en Der</b>				
1318	CAF		800,00		
	<b>Centre Ville</b>				
1318	CAF	4 918,00	0,00		
	<b>Wassy</b>				
1318	CAF	932,00	3 300,00		
	<b>Crèche N'Do</b>				
1318	CAF	488,00	3 800,00		
	<b>Les Loupiots</b>				
1318	CAF	486,00	7 000,00		
	<b>Som Pouce</b>				
1318	CAF	555,00	8 375,00		
	<b>Equipement toutes structures</b>				
1318	CAF	4 957,00			

NATURE	DETAIL DES RECETTES	REPORT 2020	BP 2021	TOTAUX PAR RUBRIQUE	OBSERVATIONS
	<b>70 - Services communs (logements)</b>	<b>587 588,60</b>	<b>100 000,00</b>	<b>687 588,60</b>	
1321	Etude Habitat Cœur de ville ANAH	60 000,00			
1321	ANRU	142 055,50	80 000,00		
1322	PIG Région	46 370,00	20 000,00		
1311	Logements Etat / DETR	85 346,40			
1321	FSIL	60 821,00			
1322	Région	66 562,70			
1323	Département	78 561,00			
1326	GIP	47 872,00			
	<b>8211 - Entretien réseaux eaux pluviales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582	Opérations pour compte de tiers			0,00	
	<b>822 - Voirie</b>	<b>16 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 184,00</b>	
1323	Voie accès HAMARIS Département	16 184,00			
	<b>90 - interventions économiques</b>	<b>0,00</b>	<b>14 850,00</b>	<b>14 850,00</b>	
1341	Aménagement ECE DETR		14 850,00		
	<b>902 - Zone de Référence</b>	<b>1 933 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 933 755,00</b>	
1321	Zone de Référence DETR	646 839,00			
1326	GIP				
1341	DETR	386 132,00			
1326	GIP	669 949,00			
1327	FEDER	230 835,00			
	<b>94 - Aides au commerce et services marchands</b>	<b>29 318,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 318,00</b>	
2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé	29 318,00			
	<b>95 - Aide au tourisme</b>	<b>1 247 331,78</b>	<b>6 250,00</b>	<b>1 253 581,78</b>	
1321	Piste cyclable Etat	218 663,00			
1326	GIP	250 121,78			
1341	DETR	778 547,00			
1341	Maison des Officiers DETR		6 250,00		
	<b>MONTANT TOTAL 2021</b>	<b>7 970 734,79</b>	<b>12 001 266,81</b>	<b>19 972 001,60</b>	



**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**CHENE ST AMAND**

**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 055 879.52	2 055 879.52	
Total Chapitre : 001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	2 055 879.52	2 055 879.52	

TOTAL GENERAL	2 055 879.52	2 055 879.52	
---------------	--------------	--------------	--

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	2 055 879.52	1 905 209.65	-150 669.87
Total Chapitre : 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 055 879.52	1 905 209.65	-150 669.87

Chapitre 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES		150 669.87	150 669.87
Total Chapitre : 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		150 669.87	150 669.87

TOTAL GENERAL	2 055 879.52	2 055 879.52	
---------------	--------------	--------------	--

## BUDGET PRIMITIF 2021

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
63512 TAXES FONCIERES	370.00	370.00	
63513 AUTRES IMPOTS LOCAUX	46.00	46.00	
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	416.00	416.00	

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 055 879.52	1 905 209.65	-150 669.87
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 055 879.52	1 905 209.65	-150 669.87

TOTAL GENERAL	2 056 295.52	1 905 625.65	-150 669.87
---------------	--------------	--------------	-------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	150 669.87		-150 669.87
Total Chapitre : 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	150 669.87		-150 669.87

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	1 905 625.65	1 905 625.65	
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	1 905 625.65	1 905 625.65	

TOTAL GENERAL	2 056 295.52	1 905 625.65	-150 669.87
---------------	--------------	--------------	-------------



**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**TRANSPORTS DE**  
**PERSONNES**

## BUDGET PRIMITIF 2021

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 596 223.13	4 061 646.00	465 422.87
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	6 500.00	6 500.00	
6287 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	20 000.00	18 515.58	-1 484.42
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 622 723.13	4 086 661.58	463 938.45

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
022 DEPENSES IMPREVUES	260 000.00		-260 000.00
Total Chapitre : 022 DEPENSES IMPREVUES	260 000.00		-260 000.00

TOTAL GENERAL	3 882 723.13	4 086 661.58	203 938.45
---------------	--------------	--------------	------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	682 723.13	661 040.54	-21 682.59
Total Chapitre : 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	682 723.13	661 040.54	-21 682.59

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7061 TRANSPORT DE VOYAGEUR	1 400 000.00		-1 400 000.00
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	1 400 000.00		-1 400 000.00

Chapitre 73 IMPOTS ET TAXES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
734 VERSEMENT DE TRANSPORT	1 800 000.00		-1 800 000.00
7342 VERSEMENT DE TRANSPORT		3 425 621.04	3 425 621.04
Total Chapitre : 73 IMPOTS ET TAXES	1 800 000.00	3 425 621.04	1 625 621.04

TOTAL GENERAL	3 882 723.13	4 086 661.58	203 938.45
---------------	--------------	--------------	------------

**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**USINE RELAIS EVINOX**

## BUDGET PRIMITIF 2021

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	218 647.07	207 171.01	-11 476.06
Total Chapitre : 001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	218 647.07	207 171.01	-11 476.06

Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
1641 EMPRUNTS EN EUROS	106 150.00	111 100.00	4 950.00
Total Chapitre : 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	106 150.00	111 100.00	4 950.00

TOTAL GENERAL	324 797.07	318 271.01	-6 526.06
---------------	------------	------------	-----------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	105 500.00	202 285.00	96 785.00
Total Chapitre : 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	105 500.00	202 285.00	96 785.00

Chapitre 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	103 028.27	19 109.85	-83 918.42
Total Chapitre : 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	103 028.27	19 109.85	-83 918.42

Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
1641 EMPRUNTS EN EUROS	116 268.80	96 876.16	-19 392.64
Total Chapitre : 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	116 268.80	96 876.16	-19 392.64

TOTAL GENERAL	324 797.07	318 271.01	-6 526.06
---------------	------------	------------	-----------



**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	105 500.00	202 285.00	96 785.00
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	105 500.00	202 285.00	96 785.00

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	15 300.00	10 350.00	-4 950.00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	1 650.00	1 650.00	
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	16 950.00	12 000.00	-4 950.00

TOTAL GENERAL	122 450.00	214 285.00	91 835.00
---------------	------------	------------	-----------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
752 REVENUS DES IMMEUBLES	122 450.00	214 285.00	91 835.00
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	122 450.00	214 285.00	91 835.00

TOTAL GENERAL	122 450.00	214 285.00	91 835.00
---------------	------------	------------	-----------



## **BUDGET PRIMITIF 2021**

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DSP AVEC TTD**

**BUDGET PRIMITIF 2021 - DEPENSES INVESTISSEMENT  
BUDGET DSP ASSAINISSEMENT AVEC TDD**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES DEPENSES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR NATURE	OBSERVATIONS
001	001	Résultat d'investissement reporté	-	514 918,92	514 918,92	
		Résultat d'investissement reporté		514 918,92		
020	020	Dépenses imprévues	-	-	-	
		Dépenses imprévues				
16	1641	Emprunts	-	30 000,00	30 000,00	
		Remboursement du capital		30 000,00		
	2031	Frais d'études	60 303,55	189 200,00	249 503,55	
20		Schéma directeur	60 303,55	50 000,00		
		Etude remplacement terre breuil		30 000,00		Chevillon
		Schéma directeur Agglo levé		79 200,00		
		Remplit terre ou fonçage sous marne pour raccordement : études		30 000,00		Chevillon
	217532	Réseaux d'assainissement	62 248,80	169 000,00	231 248,80	
21		Renouvellement de réseaux EU, extension		80 000,00		
		Travaux STEP	36 034,80			Chamouilley
		Diagnostic GC STEP		20 000,00		Chamouilley
		Elagage arbre STEP		10 000,00		Chamouilley
		Cloture et haie STEP		25 000,00		Chamouilley
		Sécurisation PR		11 000,00		Wassy
		Carte IP	7 164,00			
		Travaux STEP	11 712,00			Wassy
		Extension réseaux + curage	7 338,00			Chevillon
		Télésurveillance PR de Pont-Varin		3 000,00		
		Mise à niveau regards RD2		20 000,00		Wassy
	2315	Installations, matériel et outillages techniques	111 104,32	226 000,00	337 104,32	
23		Travaux suite schéma directeur		220 000,00		Chevillon
		Création réseaux + essais géotechniques	103 263,00			Chevillon
		Création réseaux	7 841,32			Roches sur Marne
		Enquête publique zonage		6 000,00		Chevillon
	2317	Immobilisations reçues au titre de mise à dispo	26 973,07	-	26 973,07	
		Etude schéma directeur	25 260,00			Chevillon
		Travaux assainissement	1 713,07			Gourzon - Ibayard
45	4581	Opérations pour comptes de tiers	-	25 000,00	25 000,00	
		Travaux branchements particuliers		25 000,00		
040	139	Quote part des subventions d'investissement transférées en fonctionnement	-	120 000,00	120 000,00	
	13911	de l'Etat				
	13912	de la Région				
	13913	du Département		120 000,00		
	139158	des autres groupements				
	13917	de fonds Européens				
	13918	d'autres organismes				
<b>MONTANT DES DEPENSES 2021</b>			<b>260 629,74</b>	<b>1 274 118,92</b>	<b>1 534 748,66</b>	

**BUDGET PRIMITIF 2021 - RECETTES INVESTISSEMENT**  
**BUDGET DSP ASSAINISSEMENT AVEC TDD**

CHAPITRES	NATURE	DETAIL DES RECETTES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT TOTAL	OBSERVATIONS
021	021	<i>Autofinancement</i>	-	135 303,38	135 303,38	
		Autofinancement		135 303,38		
001	001	<i>Résultat d'investissement reporté</i>	-	-	-	
		Résultat d'investissement reporté				
10	10228	<i>Autres fonds d'investissement</i>	-	-	-	
		Subvention département réseaux eaux usées				
	1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	-	139 955,03	139 955,03	
		excédent de fonctionnement capitalisé		139 955,03		
16	16	<i>Emprunts</i>	150 000,00	414 856,62	564 856,62	
	1641	Emprunts en euros		414 856,62		
	1681	Avances Agence de l'Eau	150 000,00			
27	2762	<i>Créances sur transfert de droit à déduction</i>	44 691,73	-	44 691,73	
		Créances sur transfert de droit à déduction	44 691,73			
13	13	<i>Subventions</i>	440 901,90	34 040,00	474 941,90	
	13111	AESN - Réseaux EU	300 000,00			Bayard sur Marnee
	13111	AESN - STEP Chamouilley				
	13111	AESN - Etudes Chevillon		12 500,00		
	13118	DETR - Réseaux EU	140 265,00			Bayard dur Marne
	13118	DETR - Travaux suite schéma directeur				
	13118	DETR - Remplacement raccordement + études				
	13118	DSIL Renouvellement réseaux		13 220,00		
	13118	DSIL Mise à niveau regards Waasy		3 320,00		
	1326	GIP		5 000,00		
	1313	Départements	636,90			
	1314	Communes				
040	28	<i>Amortissement</i>	-	150 000,00	150 000,00	
	2803	des frais d'études				
	2808	des autres immobilisations				
	28311	de la STEP				
	281531	des travaux d'adduction d'eau				
	281532	des réseaux d'assainissement		150 000,00		
	28154	des matériels d'assainissement				
	28182	du matériel de transport				
	28184	du mobilier				
	28188	des autres immobilisations corporelles				
45	4582	<i>Opérations pour comptes de tiers</i>	-	25 000,00	25 000,00	
		Travaux branchements particuliers		25 000,00		
<b>MONTANT DES RECETTES 2021</b>			<b>635 593,63</b>	<b>899 155,03</b>	<b>1 534 748,66</b>	



**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	15 000.00	110 000.00	95 000.00
61523 RESEAUX	25 000.00	10 000.00	-15 000.00
6226 HONORAIRES	63 000.00	60 000.00	-3 000.00
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	103 000.00	180 000.00	77 000.00

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	114 500.00	135 303.38	20 803.38
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	114 500.00	135 303.38	20 803.38

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	200 000.00	150 000.00	-50 000.00
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	200 000.00	150 000.00	-50 000.00

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
66111 INTERETS REGLES A L'ECHANCE	7 000.00	4 500.00	-2 500.00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	3 000.00	3 000.00	
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	10 000.00	7 500.00	-2 500.00

TOTAL GENERAL	427 500.00	472 803.38	45 303.38
---------------	------------	------------	-----------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		4 803.38	4 803.38
Total Chapitre : 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.		4 803.38	4 803.38

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	120 000.00	120 000.00	
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	120 000.00	120 000.00	

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70128 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	30 000.00	30 000.00	
70611 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	170 000.00	210 000.00	40 000.00
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	200 000.00	240 000.00	40 000.00

Chapitre 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
741 PRIMES D'EPURATION	107 500.00	20 000.00	-87 500.00
748 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		88 000.00	88 000.00
Total Chapitre : 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	107 500.00	108 000.00	500.00

TOTAL GENERAL	427 500.00	472 803.38	45 303.38
---------------	------------	------------	-----------



## **BUDGET PRIMITIF 2021**

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DSP SANS TTD**

**BUDGET PRIMITIF 2021 - DEPENSES INVESTISSEMENT  
BUDGET DSP ASSAINISSEMENT SANS TDD**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES DEPENSES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR NATURE	OBSERVATIONS
001	001	Résultat d'investissement reporté	-	1 383 823,96	1 383 823,96	
		Résultat d'investissement reporté		1 383 823,96		
020	020	Dépenses imprévues	-	-	-	
		Dépenses imprévues				
16	1641	Emprunts	-	396 000,00	396 000,00	
		Remboursement du capital		396 000,00		
	2031	Frais d'études	78 588,64	184 000,00	262 588,64	
20		Schéma directeur aggro levé réseaux		65 000,00		Planrupt
		Schéma directeur aggro étude	48 095,84	50 000,00		Montier en Der
		Mise à jour AVP	21 090,00			Eurville Bienville
		Frais d'études		5 000,00		Rives Dervoises
		Frais d'études		3 000,00		Sommevoire
		Diagnostic ANC		50 000,00		Sommevoire
		Etude schéma frais d'enquete publique		6 000,00		Sommevoire
		Etude schéma phase 4	9 402,80	5 000,00		Sommevoire
	217532	Réseaux d'assainissement	299 795,37	266 500,00	566 295,37	
21		Réalisation trop plein PR Papillon		1 000,00		Rives Dervoises - Droyes
		Réalisation trop plein PR Chatillon		5 000,00		Rives Dervoises - Droyes
		Télésurveillance PR zone artisanale		3 000,00		Eurville Bienville
		Remplacement 3 vannes alimentation lits		4 500,00		Rives Dervoises - Louze
		Création réseaux		50 000,00		Planrupt
		Travaux suite à étude H2S skid injectionCANO3 sur 2 PR		40 000,00		Rives Dervoises - Droyes
		Sécurisation 5 PR		8 000,00		Rives Dervoises - Louze
		Etudes et travaux Grande rue		50 000,00		Sommevoire
		Télésurveillance PR		3 000,00		Villiers en Lieu
		Sonde STEP		2 000,00		Villiers en Lieu
		Réseaux + STEP	20 091,23			Montier en Der
		Réseaux	3 288,46			Louze
		Remplacement pompe et fixations	709,43			
		Réseaux	50 467,00			
		Réseaux	92 155,51			Sommevoire
		Remise à niveau des regards	54 244,00			Rives Dervoises
		Remplacement pompe et fixations	1 310,00			Longeville
		Travaux amélioration asst	28 113,46			Eurville Bienville
		Curage et évacuation des boues	12 572,33			
		Remplacement carte lp	3 980,00			
		Intervention sur amiante	1 924,79			
		Renouvellement tampons	4 604,97			
		sonde niveau STEP	1 720,98			
		Réhabilitation réseaux	12 899,92			
		Installation armoire Armele	8 442,94			
		Réhabilitation poste de refoulement	3 270,35			
		Travaux réseaux (imprévus)		100 000,00		
23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	142 827,72	-	142 827,72	
		Etude d'impact milieu	380,00			Planrupt
		MOE + travaux réseaux	67 059,21			Louze
		Création réseaux	75 388,51			
45	4581	Opérations pour comptes de tiers	1 354,51	10 000,00	11 354,51	
	4581520	Travaux branchements particuliers	1 354,51			Longeville
	4581	Travaux branchements particuliers		10 000,00		Louze
040	139	Quote part des subventions d'investissement transférées en fonctionnement	-	130 000,00	130 000,00	
	13911	de l'Etat				
	13912	de la Région				
	13913	du Département				
	139158	des autres groupements		130 000,00		
	13917	de fonds Européens				
	13918	d'autres organismes				
<b>MONTANT DES DEPENSES 2021</b>			<b>522 566,24</b>	<b>2 370 323,96</b>	<b>2 892 890,20</b>	

**BUDGET PRIMITIF 2021 - RECETTES INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	NATURE	DETAIL DES RECETTES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT TOTAL	OBSERVATIONS
021	021	<i>Autofinancement</i>	-	128 000,00	128 000,00	
		Autofinancement		128 000,00		
001	001	<i>Résultat d'investissement reporté</i>	-	-	-	
		Résultat d'investissement reporté				
10	10228	<i>Autres fonds d'investissement</i>	-	-	-	
		Subvention département réseaux eaux usées				
	1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	-	168 075,08	168 075,08	
		excédent de fonctionnement capitalisé		168 075,08		
13	13	<i>Subventions</i>	874 412,00	33 250,00	907 662,00	
	13111	Diag assainissement enquetes parcellaires	4 500,00			
	13111	AESN Travaux réseaux assainissement	348 680,00			Louze
	13111	AESN Travaux réseaux assainissement	46 480,00			Sommevoire
	13111	AESN Rehab reseau pl Notre Darne	40 000,00			Montier en Der
	13111	AESN Travaux réseaux assainissement	64 500,00			Planrupt
	13111	AESN STEP	17 500,00			Planrupt
	13111	AESN création réseaux		24 950,00		
	13111	AESN Travaux réseaux	160 590,00			
	13111	AESN Reprise réseaux EU				
	13118	DETR Travaux réseaux	87 943,00			Louze
	13118	DETR Reprise de réseaux EU				
	13118	DETR 1Création réseaux		8 300,00		
	13118	Rehab reseau pl Notre Dame	28 451,00			Montier en Der
	1313	Travaux réseaux	46 284,00			Louze
	1313	Rehab reseau pl Notre Dame	29 484,00			Montier en Der
	1314	Communes	-			
16	16	<i>Emprunts</i>	-	1 499 153,12	1 499 153,12	
	1641	Emprunts en euros		1 499 153,12		
	1681	Avances Agence de l'Eau				
040	28	<i>Amortissement</i>	-	180 000,00	180 000,00	
	2803	des frais d'études				
	2808	des autres immobilisations				
	28311	de la STEP				
	281531	des travaux d'adduction d'eau				
	281532	des réseaux d'assainissement	-	180 000,00		
	28154	des matériels d'assainissement				
	28182	du matériel de transport				
28184	du mobilier					
28188	des autres immobilisations corporelles					
45	4582	<i>Opérations pour comptes de tiers</i>	-	10 000,00	10 000,00	
		Travaux branchements particuliers		10 000,00		
<b>MONTANT DES RECETTES 2021</b>			<b>874 412,00</b>	<b>2 018 478,20</b>	<b>2 892 890,20</b>	



**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	5 000.00		-5 000.00
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	860 000.00	975 000.00	115 000.00
61523 RESEAUX	15 000.00	10 000.00	-5 000.00
617 ETUDES ET RECHERCHES	10 000.00	10 000.00	
6226 HONORAIRES	31 000.00	10 000.00	-21 000.00
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	921 000.00	1 005 000.00	84 000.00

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	186 000.00	128 000.00	-58 000.00
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	186 000.00	128 000.00	-58 000.00

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	250 000.00	180 000.00	-70 000.00
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	250 000.00	180 000.00	-70 000.00

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
66111 INTERETS REGLES A L'EACHEANCE	100 000.00	90 000.00	-10 000.00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	26 000.00	26 000.00	
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	126 000.00	116 000.00	-10 000.00

Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	10 000.00	10 000.00	
Total Chapitre : 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00	10 000.00	

TOTAL GENERAL	1 493 000.00	1 439 000.00	-54 000.00
---------------	--------------	--------------	------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	130 000.00	130 000.00	
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	130 000.00	130 000.00	

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70611 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	950 000.00	1 000 000.00	50 000.00
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	100 000.00	50 000.00	-50 000.00
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	1 050 000.00	1 050 000.00	

Chapitre 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
741 PRIMES D'EPURATION	313 000.00	175 000.00	-138 000.00
748 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		84 000.00	84 000.00
Total Chapitre : 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	313 000.00	259 000.00	-54 000.00

TOTAL GENERAL	1 493 000.00	1 439 000.00	-54 000.00
---------------	--------------	--------------	------------

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

# **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**





**BUDGET PRIMITIF 2021 - RECETTES INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	NATURE	DETAIL DES RECETTES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT TOTAL	OBSERVATIONS
021	021	<b>Autofinancement</b>	-	351 200,73	351 200,73	
		Autofinancement		351 200,73		
10	10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	-	952 523,80	952 523,80	
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		952 523,80		
16	16	<b>Emprunts</b>	-	1 354 820,22	1 354 820,22	
	1641	Emprunts en euros		1 354 820,22		
	1681	Avances Agence de l'Eau				
	13	<b>Subventions</b>	1 350 749,29	1 172 900,00	2 523 649,29	
	13111	Agence de l'eau Laneuville au Pont	514 800,00			
	13111	Agence de l'eau Ambrières	30 350,00			
	13111	Agence de l'eau St Dizier	207 371,00			
	13111	Agence de l'eau s	11 042,00			
	13111	Agence de l'eau Quai du canal Brousseval		80 000,00		
	13111	Agence de l'eau Voillecomte	17 800,00			
	13111	Agence de l'eau MO travaux Cheminon		41 500,00		
	13111	Agence de l'eau Aération Cheminon		4 640,00		
	13111	Agence de l'eau Réhabilitation FPR Maurrupt		100 000,00		
	13111	Agence de l'eau rue Jean Camus St Dizier		104 000,00		
	13111	Agence de l'eau PEM St Dizier		80 000,00		
	13111	Agence de l'eau rue Lamartine St Dizier		5 000,00		
	13118	DETR Voillecomte	4 840,00			
	13118	DETR Laneuville au Pont	309 937,26			
	13118	DETR St Dizier	202 889,00			
	13118	DETR Quai du canal Brousseval		40 000,00		
	13118	DETR Grande rue Maizières		8 320,00		
	13118	DETR Réhabilitation FPR Maurrupt		41 600,00		
	13118	DETR rue Jean Camus St Dizier		43 000,00		
	13118	DETR PEM St Dizier		40 000,00		
	13118	DETR rue Lamartine St Dizier		2 500,00		
	13118	DETR rue Lucien Lesprit Valcourt		25 000,00		
	13118	DETR rue des Prouyères Vaux sur Blaise		28 000,00		
	13118	DSIL Quai du canal Brousseval		40 000,00		
	13118	DSIL MO travaux Cheminon		16 600,00		
	13118	DSIL Aération Cheminon		2 320,00		
	13118	DSIL Grande rue Maizières		8 320,00		
	13118	DSIL Réhabilitation FPR Maurrupt		41 600,00		
	13118	DSIL Mise à niveau regard Morancourt		5 000,00		
	13118	DSIL rue Lucien Lesprit Valcourt		25 000,00		
	13118	DSIL rue des Prouyères Vaux sur Blaise		28 000,00		
	1326	GIP - diverses communes		221 500,00		
	1313	Département - Perthes	30 789,20			
	1313	Département - St Dizier	20 930,83			
	1313	Département - PEM		40 000,00		
	1313	Département rue Jean Camus St Dizier		43 000,00		
	1313	Département mise à niveau regards St Dizier		5 000,00		
	1313	Département rue Lucien Lesprit Valcourt		25 000,00		
	1313	Département rue des Prouyères Vaux sur Blaise		28 000,00		
	28	<b>Amortissement</b>	-	370 000,00	370 000,00	
040	2803	des frais d'études				
	2808	des autres immobilisations				
	28311	de la STEP				
	281531	des travaux d'adduction d'eau				
	281532	des réseaux d'assainissement		370 000,00		
	28154	des matériels d'assainissement				
	28182	du matériel de transport				
	28184	du mobilier				
	28188	des autres immobilisations corporelles				
	4582	<b>Opérations pour comptes de tiers</b>	624 157,36	665 000,00	1 289 157,36	
45	4582	Travaux branchements particulier		35 000,00		
	4582	Travaux branchements particulier		50 000,00		
	4582	Travaux branchements particulier		480 000,00		
	4582001	Travaux branchements particulier	2 361,40			La Porte du Der
	458203502	Travaux branchements particulier	28 822,75			St Dizier
	4585232	Travaux branchements particulier	2 556,03			Eclaron
	4582313	Travaux branchements particulier	590 417,18			Osne le Val
	4582313	Domaine privé 2ème phase + moe		100 000,00		
<b>MONTANT DES RECETTES 2021</b>			<b>1 974 906,65</b>	<b>4 866 444,75</b>	<b>6 841 351,40</b>	



# BUDGET PRIMITIF 2021

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60221 COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	10 000.00		-10 000.00
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	60 000.00	60 000.00	
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	500.00		-500.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	20 000.00	24 000.00	4 000.00
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	200 000.00	231 000.00	31 000.00
61523 RESEAUX	20 000.00	20 000.00	
61551 MATERIEL ROULANT	15 000.00		-15 000.00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	15 000.00		-15 000.00
6161 MULTIRISQUES	9 000.00		-9 000.00
6162 ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	1 500.00		-1 500.00
617 ETUDES ET RECHERCHES	25 000.00	25 000.00	
6226 HONORAIRES	71 000.00	60 000.00	-11 000.00
6228 DIVERS		25 000.00	25 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 000.00		-5 000.00
6378 AUTRES TAXES ET REDEVANCES		70 000.00	70 000.00
<b>Total Chapitre : 011</b> CHARGES A CARACTERE GENERAL	<b>452 000.00</b>	<b>515 000.00</b>	<b>63 000.00</b>

Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	670 000.00	300 000.00	-370 000.00
<b>Total Chapitre : 012</b> CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	<b>670 000.00</b>	<b>300 000.00</b>	<b>-370 000.00</b>

Chapitre 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
706129 REVERS.AGENCE EAU REDEV.PR MODERNISATION RESEAUX C	90 000.00	80 000.00	-10 000.00
<b>Total Chapitre : 014</b> ATTENUATIONS DE PRODUITS	<b>90 000.00</b>	<b>80 000.00</b>	<b>-10 000.00</b>

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
022 DEPENSES IMPREVUES	10 000.00	10 000.00	
<b>Total Chapitre : 022</b> DEPENSES IMPREVUES	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	501 428.87	351 200.73	-150 228.14
<b>Total Chapitre : 023</b> VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>501 428.87</b>	<b>351 200.73</b>	<b>-150 228.14</b>



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	196 428.87	213 200.73	16 771.86
Total Chapitre : 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	196 428.87	213 200.73	16 771.86

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	35 000.00	35 000.00	
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	35 000.00	35 000.00	

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70611 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 900 000.00	1 350 000.00	-550 000.00
706121 REDEVANCE POUR MODERNISTAION DES RESEAUX DE COLLEC	80 000.00	90 000.00	10 000.00
7066 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	15 000.00	15 000.00	
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	1 995 000.00	1 455 000.00	-540 000.00

Chapitre 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
741 PRIMES D'EPURATION	3 000.00	3 000.00	
748 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		44 000.00	44 000.00
Total Chapitre : 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 000.00	47 000.00	44 000.00

Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
758 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10 000.00		-10 000.00
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000.00		-10 000.00

TOTAL GENERAL	2 239 428.87	1 750 200.73	-489 228.14
---------------	--------------	--------------	-------------



## **BUDGET PRIMITIF 2021**

# **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**BUDGET PRIMITIF 2021 - DEPENSES INVESTISSEMENT**  
**BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES DEPENSES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR NATURE	OBSERVATIONS
001	001	Résultat d'investissement reporté	-	1 411 935,21	1 411 935,21	
		Résultat d'investissement reporté		1 411 935,21		
16	1641	Emprunts	-	770 000,00	770 000,00	
		Emprunts en euros		770 000,00		
20	2031	Frais d'études	60 000,00	156 862,59	216 862,59	
		schéma directeur Agglo levé		40 000,00		
		Schéma directeur		40 000,00		
		Schéma directeur	60 000,00	76 862,59		
	2111	Terrains nus	-	10 000,00	10 000,00	
		Terrains nus		10 000,00		
	21728	Autres terrains	1 611,50	10 000,00	11 611,50	
		Mission SPS travaux Laneuville au Pont	1 611,50	10 000,00		
	217532	Réseaux d'assainissement	1 435 959,02	2 232 400,00	3 668 359,02	
		Télesurveillance PR		7 000,00		Allichamps
		STEP Présence d'un branchement d'eau à faire supprimer		2 000,00		Allichamps
		Quai du canal réseau + 1 PR		200 000,00		Brousseval
		Maîtrise d'œuvre pour mise en place tvx suite schéma		100 000,00		Cheminon
		Mise en place hydrojecteur dans le bassin d'aération		7 000,00		Cheminon
		Aération		7 000,00		Cheminon
		Installation télesurveillance STEP		4 500,00		Curel
		STEP + PR Télesurveillance		4 400,00		Curel
		Tvx asst		380 000,00		Laneuville au Pont
		Grande rue, reprise branchements vers réseau conservés		50 000,00		Maizières
		Réhabilitation FPR et études		250 000,00		Maurupt le Montois
		STEP puits de recirculation		1 500,00		Moestains
		Mise à niveau regard accompagnement CD 52		30 000,00		Morancourt
		Remplacement pompes par surpresseurs et ballon surpression		10 000,00		Osne le Val
		Lame déversante déversoir d'orage + grille		1 000,00		Rachecourt sur Marue
		Diagnostic permanent réseau		50 000,00		St Dizier
		Rue Jean Camus partie 2		260 000,00		St Dizier
		Reprise réseau EU PN Sarrail fonçage sous voie ferrée		150 000,00		St Dizier
		PEM		200 000,00		St Dizier
		Mise à niveau regards accompagnement CD 52		30 000,00		St Dizier
		Rue Lamartine prolongée		15 000,00		St Dizier
		Télesurveillance 3 PR		21 000,00		Vaicourt
		Potence PR		2 000,00		Valcourt
		Rue Lucien Lesprit		150 000,00		Valcourt
		Rue des Prouyères		170 000,00		Vaux sur Blaise
		Réseaux d'assainissement	1 650,00			Maurupt le Montois
		Réseaux d'assainissement rue des Lachats	2 196,05			St Dizier
		Réseaux d'assainissement parvis de la Noue	3 500,00			St Dizier
		Réseaux d'assainissement rue Jean Camus	3 729,69			St Dizier
		Réseaux d'assainissement	4 094,57			Ambrières
		Réseaux d'assainissement ru Cugnot	7 324,71			St Dizier
		Réseaux d'assainissement	7 375,65			Wassy
		Réseaux d'assainissement rue des Esturbées	19 025,21			St Dizier
		Réseaux d'assainissement rue Alfred de Musset	23 947,81			St Dizier
		Réseaux d'assainissement avenue Général Giraud	23 970,81			St Dizier
		Réseaux d'assainissement	27 090,00			
		Réseaux d'assainissement	35 491,03			Voillecomte
		Réseaux d'assainissement	57 477,26			Laneuville au Pont
		Réseaux d'assainissement	77 028,00			St Dizier
		Réseaux d'assainissement Pôle échange multimodal	132 652,00			St Dizier
		Réseaux d'assainissement rue du Maréchal de Lattre	178 803,70			St Dizier
		Réseaux d'assainissement boulevard Henri Dunant	275 292,53			St Dizier
		Réseaux d'assainissement	555 310,00			Laneuville au Pont
		Travaux réseaux imprévus, réhabilitation		100 000,00		
		Sécurités stations uniformisation des serrures		30 000,00		
	4581	Opérations pour comptes de tiers	17 924,72	699 658,36	717 583,08	
	4581	Travaux branchements particulier		35 000,00		
	4581	Travaux branchements particulier		50 000,00		
	4581	Travaux branchements particulier		480 000,00		Laneuville au Pont
	4581001	Travaux branchements particulier	2 378,36			La Porte du Der
	458103502	Travaux branchements particulier	4 372,90	20 225,07		St Dizier
	4581232	Travaux branchements particulier	1 910,03	12 245,86		Eclaron
	4581305	Travaux branchements particulier	-	2 187,43		Curel
	4581313	Travaux branchements particulier	9 263,43			Osne le Val
	4581313	Domaine privé 2ème phase + mce		100 000,00		Osne le Val
	4581001	Branchement EU				Porte du Der
	458103502	Branchement EU				St Dizier
	4581232	Branchement EU				Eclaron
	139	Quote part des subventions d'investissement transférées en fonctionnement	-	35 000,00	35 000,00	
	13911	de l'Etat				
	13912	de la Région				
	13913	du Département		35 000,00		
	139158	des autres groupements				
	13917	de fonds Européens				
	13918	d'autres organismes				
<b>MONTANT DES DEPENSES 2021</b>			<b>1 515 495,24</b>	<b>5 325 856,16</b>	<b>6 841 351,40</b>	



**BUDGET PRIMITIF 2021 - RECETTES INVESTISSEMENT**

CHAPITRES	NATURE	DETAIL DES RECETTES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT TOTAL	OBSERVATIONS
021	021	<i>Autofinancement</i>	-	351 200,74	351 200,74	
		Autofinancement		351 200,74		
10	10	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	-	952 523,80	952 523,80	
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		952 523,80		
16	16	<i>Emprunts</i>	-	1 354 820,21	1 354 820,21	
	1641	Emprunts en euros		1 354 820,21		
	1681	Avances Agence de l'Eau				
	13	<i>Subventions</i>	1 350 749,29	1 172 900,00	2 523 649,29	
	13111	Agence de l'eau Laneuville au Pont	514 800,00			
	13111	Agence de l'eau Ambrières	30 350,00			
	13111	Agence de l'eau St Dizier	207 371,00			
	13111	Agence de l'eau s	11 042,00			
	13111	Agence de l'eau Quai du canal Brousseval		80 000,00		
	13111	Agence de l'eau Voillecomte	17 800,00			
	13111	Agence de l'eau MO travaux Cheminon		41 500,00		
	13111	Agence de l'eau Aération Cheminon		4 640,00		
	13111	Agence de l'eau Réhabilitation FPR Maurupt		100 000,00		
	13111	Agence de l'eau rue Jean Camus St Dizier		104 000,00		
	13111	Agence de l'eau PEM St Dizier		80 000,00		
	13111	Agence de l'eau rue Lamartine St Dizier		5 000,00		
	13118	DETR Voillecomte	4 840,00			
	13118	DETR Laneuville au Pont	309 937,26			
	13118	DETR St Dizier	202 889,00			
	13118	DETR Quai du canal Brousseval		40 000,00		
	13118	DETR Grande rue Maizières		8 320,00		
	13118	DETR Réhabilitation FPR Maurupt		41 600,00		
	13118	DETR rue Jean Camus St Dizier		43 000,00		
	13118	DETR PEM St Dizier		40 000,00		
	13118	DETR rue Lamartine St Dizier		2 500,00		
	13118	DETR rue Lucien Lesprit Valcourt		25 000,00		
	13118	DETR rue des Prouyères Vaux sur Blaise		28 000,00		
	13118	DSIL Quai du canal Brousseval		40 000,00		
	13118	DSIL MO travaux Cheminon		16 600,00		
	13118	DSIL Aération Cheminon		2 320,00		
	13118	DSIL Grande rue Maizières		8 320,00		
	13118	DSIL Réhabilitation FPR Maurupt		41 600,00		
	13118	DSIL Mise à niveau regard Morancourt		5 000,00		
	13118	DSIL rue Lucien Lesprit Valcourt		25 000,00		
	13118	DSIL rue des Prouyères Vaux sur Blaise		28 000,00		
	1326	GIP - diverses communes		221 500,00		
	1313	Département - Perthes	30 789,20			
	1313	Département - St Dizier	20 930,83			
	1313	Département - PEM		40 000,00		
	1313	Département rue Jean Camus St Dizier		43 000,00		
	1313	Département mise à niveau regards St Dizier		5 000,00		
	1313	Département rue Lucien Lesprit Valcourt		25 000,00		
	1313	Département rue des Prouyères Vaux sur Blaise		28 000,00		
040	28	<i>Amortissement</i>	-	370 000,00	370 000,00	
	2803	des frais d'études				
	2808	des autres immobilisations				
	28311	de la STEP				
	281531	des travaux d'adduction d'eau				
	281532	des réseaux d'assainissement		370 000,00		
	28154	des matériels d'assainissement				
	28182	du matériel de transport				
	28184	du mobilier				
	28188	des autres immobilisations corporelles				
45	4582	<i>Opérations pour comptes de tiers</i>	624 157,36	665 000,00	1 289 157,36	
	4582	Travaux branchements particulier		35 000,00		
	4582	Travaux branchements particulier		50 000,00		
	4582	Travaux branchements particulier		480 000,00		
	4582001	Travaux branchements particulier	2 361,40			La Porte du Der
	458203502	Travaux branchements particulier	28 822,75			St Dizier
	4585232	Travaux branchements particulier	2 556,03			Eclaron
	4582313	Travaux branchements particulier	590 417,18			Osue le Val
4582313	Domaine privé 2ème phase + moe		100 000,00			
<b>MONTANT DES RECETTES 2021</b>			<b>1 974 906,65</b>	<b>4 866 444,75</b>	<b>6 841 351,40</b>	



## BUDGET PRIMITIF 2021

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
60221 COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	10 000.00		-10 000.00
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	60 000.00	60 000.00	
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	500.00		-500.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	20 000.00	24 000.00	4 000.00
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	200 000.00	231 000.00	31 000.00
61523 RESEAUX	20 000.00	20 000.00	
61551 MATERIEL ROULANT	15 000.00		-15 000.00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	15 000.00		-15 000.00
6161 MULTIRISQUES	9 000.00		-9 000.00
6162 ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	1 500.00		-1 500.00
617 ETUDES ET RECHERCHES	25 000.00	25 000.00	
6226 HONORAIRES	71 000.00	60 000.00	-11 000.00
6228 DIVERS		25 000.00	25 000.00
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 000.00		-5 000.00
6378 AUTRES TAXES ET REDEVANCES		70 000.00	70 000.00
<b>Total Chapitre : 011</b> CHARGES A CARACTERE GENERAL	<b>452 000.00</b>	<b>515 000.00</b>	<b>63 000.00</b>

Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6215 PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH.	670 000.00	300 000.00	-370 000.00
<b>Total Chapitre : 012</b> CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	<b>670 000.00</b>	<b>300 000.00</b>	<b>-370 000.00</b>

Chapitre 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
706129 REVERS.AGENCE EAU REDEV.PR MODERNISATION RESEAUX C	90 000.00	80 000.00	-10 000.00
<b>Total Chapitre : 014</b> ATTENUATIONS DE PRODUITS	<b>90 000.00</b>	<b>80 000.00</b>	<b>-10 000.00</b>

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
022 DEPENSES IMPREVUES	10 000.00	10 000.00	
<b>Total Chapitre : 022</b> DEPENSES IMPREVUES	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	501 428.87	351 200.74	-150 228.13
<b>Total Chapitre : 023</b> VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>501 428.87</b>	<b>351 200.74</b>	<b>-150 228.13</b>

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	370 000.00	370 000.00	
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	370 000.00	370 000.00	

Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	2 000.00		-2 000.00
Total Chapitre : 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000.00		-2 000.00

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
66111 INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	115 000.00	95 000.00	-20 000.00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	27 000.00	27 000.00	
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	142 000.00	122 000.00	-20 000.00

Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000.00	2 000.00	
Total Chapitre : 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	2 000.00	

TOTAL GENERAL	2 239 428.87	1 750 200.74	-489 228.13
---------------	--------------	--------------	-------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	196 428.87	213 200.74	16 771.87
Total Chapitre : 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	196 428.87	213 200.74	16 771.87

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	35 000.00	35 000.00	
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	35 000.00	35 000.00	

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70611 REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 900 000.00	1 350 000.00	-550 000.00
706121 REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLEC	80 000.00	90 000.00	10 000.00
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	15 000.00	15 000.00	
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	1 995 000.00	1 455 000.00	-540 000.00

Chapitre 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
741 PRIMES D'EPURATION	3 000.00	3 000.00	
748 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		44 000.00	44 000.00
Total Chapitre : 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 000.00	47 000.00	44 000.00

Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
758 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10 000.00		-10 000.00
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000.00		-10 000.00

TOTAL GENERAL	2 239 428.87	1 750 200.74	-489 228.13
---------------	--------------	--------------	-------------



**BUDGET PRIMITIF 2021**

**BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF**

**BUDGET PRIMITIF 2021 - DEPENSES INVESTISSEMENT  
BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES DEPENSES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR NATURE	OBSERVATIONS
001	001	Résultat d'investissement reporté	-	89 042,44	89 042,44	
		Résultat d'investissement reporté	-	89 042,44		
<b>MONTANT DES DEPENSES 2021</b>			-	89 042,44	89 042,44	

**BUDGET PRIMITIF 2021 - RECETTES INVESTISSEMENT  
BUDGET DSP ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

CHAPITRES	NATURE	DETAIL DES RECETTES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT TOTAL	OBSERVATIONS
45	4582	Opérations pour comptes de tiers	89 042,44	-	89 042,44	
	4582002	Sapignicourt	89 042,44	-		
<b>MONTANT DES RECETTES 2021</b>			89 042,44	-	89 042,44	



## BUDGET PRIMITIF 2021

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		4 477.70	4 477.70
Total Chapitre : 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.		4 477.70	4 477.70

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	20 000.00	10 000.00	-10 000.00
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 000.00	10 000.00	-10 000.00

Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 332.80		-10 332.80
Total Chapitre : 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 332.80		-10 332.80

TOTAL GENERAL	30 332.80	14 477.70	-15 855.10
---------------	-----------	-----------	------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	10 332.80		-10 332.80
Total Chapitre : 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	10 332.80		-10 332.80

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	20 000.00	14 477.70	-5 522.30
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	20 000.00	14 477.70	-5 522.30

TOTAL GENERAL	30 332.80	14 477.70	-15 855.10
---------------	-----------	-----------	------------



## **BUDGET PRIMITIF 2021**

### **BUDGET ANNEXE DE L'EAU DSP SANS TTD**

**BUDGET EAU SANS TRANSFERT DE DROITS - SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2021**  
**DEPENSES**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES DEPENSES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR NATURE	OBSERVATIONS
001	001	Résultat d'investissement reporté	0,00	312 621,67	312 621,67	
		Résultat d'investissement reporté	0,00	312 621,67		
020	020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
		Dépenses imprévues	0,00	0,00		
16	1641	Emprunts	0,00	25 000,00	25 000,00	
		Emprunts en euros	0,00	25 000,00		
		Autres emprunts	0,00			
	2031	Frais d'études	6 716,85	135 000,00	141 716,85	
20		schéma directeur agglo levée réseaux	0,00	20 000,00		
		schéma directeur études globales	6 716,85	50 000,00		
		Diagnostic réservoir		25 000,00		Villiers en Lieu
		Etude de faisabilité		10 000,00		entre Vaux et Domblain
		Poursuite DUP		10 000,00		Eurville Bienville
		Etude faisabilité interconnexion		20 000,00		Montier en Der
	217531	Travaux d'adduction d'eau	72 006,34	364 000,00	436 006,34	
21		Extension de réseau	0,00	10 000,00		
		Anti intrusion	0,00	2 000,00		Domblain
		Fenêtre local forage HS	0,00	1 000,00		Montier en Der
		Débitmètre de sectorisation	0,00	6 000,00		Sapignicourt
		Forage de reconnaissance		200 000,00		Montier en Der
		Extension réseau eau (commune PVR)		20 000,00		Sapignicourt
		Remplacement échelle accès réservoir		2 000,00		Valcourt
		Trx renouvellement branchements	0,00	30 000,00		
		Toiture local Sapignicourt		3 000,00		
		Rue Lucien Lesprit	0,00	90 000,00		Valcourt
		Remplacement carte IP	1 990,00			
		Travaux d'adduction d'eau	11 964,20			Domblain
		Travaux d'adduction d'eau	17 035,21			Montier en Der
		Travaux d'adduction d'eau	41 016,93			Valcourt
040	139	Quote part des subventions d'investissement transférées en fonctionnement	0,00	40 000,00	40 000,00	
	13911	de l'Etat				
	13912	de la Région				
	13913	du Département	0,00	40 000,00		
	139158	des autres groupements				
	13917	de fonds Européens				
	13918	d'autres organismes				
<b>MONTANT DES DEPENSES 2021</b>			<b>78 723,19</b>	<b>876 621,67</b>	<b>955 344,86</b>	

**RECETTES**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES RECETTES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR NATURE	OBSERVATIONS
021	021	<i>Autofinancement</i>	0,00	50 000,00	50 000,00	
		Autofinancement	0,00	50 000,00		
10	10222	<i>FCTVA</i>	0,00	0,00	0,00	
		FCTVA	0,00			
	1068	<i>Autres réserves</i>	0,00	186 664,38	186 664,38	
		Autres réserves	0,00	186 664,38		
13	13	<i>Subventions</i>	0,00	207 480,00	207 480,00	
	13118	DETR extension de réseaux	0,00	1 660,00		
	13118	DETR extension de réseaux Sapignicourt	0,00	3 320,00		
	13118	AESN - Forage Montieer en Der		80 000,00		
	13118	DETR - Forage Montieer en Der		40 000,00		
	1326	GIP - Forage Montieer en Der		40 000,00		
	1326	GIP - Autres communes		27 500,00		
	13118	DETR rue Lucien Lesprit	0,00	15 000,00		
16	16	<i>Emprunts</i>	0,00	451 200,48	451 200,48	
	1641	Emprunts en euros	0,00	451 200,48		
040	28	<i>Amortissement</i>	0,00	60 000,00	60 000,00	
	281351	Constructions, install gen, agencemt, aménagements	0,00			
	28156	Amortissement des immobilisations	0,00			
	28158	Autres	0,00	60 000,00		
	2818	Amortissement autres immobilisations	0,00			
	28258	Matériel spécifique d'exploitation	0,00			
041	21	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	
	21531	Installations à caractère spéc réseau adduction d'eau	0,00		0,00	
<b>MONTANT DES RECETTES 2021</b>			<b>0,00</b>	<b>955 344,86</b>	<b>955 344,86</b>	



**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
61523 RESEAUX	3 676.00		-3 676.00
61528 AUTRES	700.00		-700.00
6226 HONORAIRES	18 000.00	10 000.00	-8 000.00
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 376.00	10 000.00	-12 376.00

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
022 DEPENSES IMPREVUES	1 400.00		-1 400.00
Total Chapitre : 022 DEPENSES IMPREVUES	1 400.00		-1 400.00

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 557.54	50 000.00	19 442.46
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 557.54	50 000.00	19 442.46

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	88 000.00	60 000.00	-28 000.00
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	88 000.00	60 000.00	-28 000.00

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	1 910.00	1 200.00	-710.00
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	1 910.00	1 200.00	-710.00

TOTAL GENERAL	144 243.54	121 200.00	-23 043.54
---------------	------------	------------	------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	45 243.54	40 000.00	-5 243.54
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	45 243.54	40 000.00	-5 243.54

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70111 VENTES D'EAU AUX ABONNES	85 000.00	75 000.00	-10 000.00
70128 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	10 000.00	6 200.00	-3 800.00
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	95 000.00	81 200.00	-13 800.00

Chapitre 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
748 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 000.00		-4 000.00
Total Chapitre : 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 000.00		-4 000.00

TOTAL GENERAL	144 243.54	121 200.00	-23 043.54
---------------	------------	------------	------------



**BUDGET PRIMITIF 2021**

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
DSP AVEC TTD**

**BUDGET EAU AVEC TRANSFERT DE DROITS - SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2021**  
**DEPENSES**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES DEPENSES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR NATURE	OBSERVATIONS
001	001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	
		Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00		
	1641	Emprunts	0,00	385 000,00	385 000,00	
16		Emprunts en euros	0,00	385 000,00		
		Autres emprunts	0,00			
	2031	Frais d'études	35 035,22	150 000,00	185 035,22	
20		Schéma directeur aggro levée réseaux	0,00	20 000,00		
		Schéma directeur études globales	35 035,22	50 000,00		
		Etude nouvelle ressource + diag puits existant	0,00	30 000,00		Sommevoire
		DUP captage angilus	0,00	50 000,00		Ceffonds
	217531	Travaux d'adduction d'eau	1 449 235,13	1 715 500,00	3 164 735,13	
		Travaux de branchement		25 000,00		Renouvellement branchement
		Extension de réseau		50 000,00		
		Etude traitement production		30 000,00		Ambrières, Landricourt, Ste Livière
		Pose de purge automatique		15 000,00		Ambrières, Landricourt, Ste Livière
		Nettoyage aire/eau		40 000,00		Ambrières, Landricourt, Ste Livière
		Renouvellement conduite rue du Bois Planté		80 000,00		Bayard sur Marne
		Sécurité échelle réservoir		15 000,00		Bayard sur Marne
		Renouvellement canalisation rue Pasteur 190 mL		75 000,00		Bettancourt La Ferrée
		Usine sauvage magny remplacement tour oxydation		25 000,00		Ceffonds
		Usine sauvage magny anti intrusion puits		500,00		Ceffonds
		Usine sauvage magny anti intrusion local		500,00		Ceffonds
		Anti intrusion réservoir		500,00		Ceffonds
		Usine sauvage magny remplacement porte entrée local		1 000,00		Ceffonds
		Cloture réservoir		20 000,00		Chamouilley
		Renouvellement conduite entre les 2 points		30 000,00		Chamouilley
		Etude raccordement AEP		20 000,00		de Breuil sur Chevillon
		Compteur de sectorisation		10 000,00		Sommevoire
		Analyseur réservoir/reprise rosière		6 000,00		Sommevoire
		Vanne de vidange cuve surpresseur la Vallée		1 000,00		Sommevoire
		Variateur sur surpresseur haut, Vigne aux loups		8 000,00		Sommevoire
		Colonne sèche dans réservoir		5 000,00		Sommevoire
		Sécurisation réservoir		20 000,00		Trois Fontaines l'Abbaye
		Remplacement canalisation refoulement 400 mL		20 000,00		Ville en Blaisois
		Sécurisation réservoir		15 000,00		Ville en Blaisois
		Rmplacement accès cuves		8 000,00		Vouillers, St Vrain
		Clorifuge sur vanne de vidange		2 000,00		Vouillers, St Vrain
		Turbidimètre et analyseur chlore pour contrôle eau stockée dans bache		7 000,00		St Dizier
		Pilotage chateau d'eau 1500		3 000,00		St Dizier
		Pilotage cuve 5000		3 000,00		St Dizier
		Reprise branchements PE		100 000,00		St Dizier
		Réhabilitation clôture station de Gue		50 000,00		St Dizier
		Inversion pilotage entre chateau eau 1 et 2 du 1500 m3 et cuves 5000		6 000,00		St Dizier
		Etudes de diagnostic et DUP (poursuite)		11 000,00		St Dizier
		Avis hydrogéologue		10 000,00		st dizier DUP
		Avenue des Etats-Unis (foute prise) renouvellement		110 000,00		St Dizier
		Bld Entrevan P1		120 000,00		St Dizier
		Quai Robespierre P1		200 000,00		St Dizier
		Rue de l'école		70 000,00		St Dizier
		Rue des bragards		82 000,00		St Dizier
		Avenue République, entre Musset et Michelet		140 000,00		St Dizier
		Rue des Raoul		60 000,00		St Dizier
		Pôle Multimodal (PEM) P1		70 000,00		St Dizier
		Rue lamartine prolongée		22 000,00		St Dizier
		Mise à niveau bouche à clé AEP RD8 pour CD52		10 000,00		St Dizier
		Remplacement pompe et ballon anti-bélier par des surpresseurs		28 000,00		Osne le Val
		Remplacement porte local électrique station		3 000,00		Hallignicourt
		RD 358 et RD77 remise à niveau BAC CD51		8 000,00		St Vrain
		RD77 renouvellement réseau		80 000,00		St Vrain
		Travaux chateau d'eau	11 604,92			
		Travaux de branchements	9 900,00			Ambrières
		Travaux de branchements	32 044,93			St Vrain
		Travaux de branchements	79 976,40			Bettancourt La Ferrée
		Travaux de branchements	136 308,00			Sommevoire
		Remplacement branchements AEP	131 254,17			
		Travaux de branchements diverses rues	200 469,33			St Dizier
		Travaux de branchements rue des Marie Louise	29 886,00			St Dizier
		Travaux de branchements rue du Maréchal de Lattre	54 841,45			St Dizier
		Travaux de branchements rue Seguin	86 319,11			St Dizier
		Travaux de branchements rue des nommions	150 905,03			St Dizier
		Travaux de branchements rue Edouard Chambre	217 675,12			St Dizier
		Travaux de branchements rue Campus	308 050,67			St Dizier
	217551	Installations générales agencement, aménagements des bts d'expl	0,00	20 000,00	20 000,00	
		Installations générales agencement, aménagements des bts d'expl	0,00	20 000,00		
	2315	Installation, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	
23						
	139	Quote part des subventions d'investissement transférées en fonctionnement	0,00	100 000,00	100 000,00	
040	13911	de l'Etat				
	13912	de la Région				
	13913	du Département	0,00	100 000,00		
	139158	de autres groupements				
	13917	de fonds Européens				
	13918	d'autres organismes				
	13933	Amortissement des subventions	0,00			
041	2762	Opérations patrimoniales	0,00	584 250,00	584 250,00	
	2762	Réseaux d'adduction d'eau TVA	0,00	584 250,00		
		<b>MONTANT DES DEPENSES 2021</b>	<b>1 484 270,35</b>	<b>2 954 750,00</b>	<b>4 439 020,35</b>	

**RECETTES**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES RECETTES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR	OBSERVATIONS
001	001	Résultat d'investissement reporté	0,00	4 397,98	4 397,98	
		Résultat d'investissement reporté	0,00	4 397,98		
021	021	Autofinancement	0,00	578 861,08	578 861,08	
		Autofinancement	0,00	578 861,08		
10	1068	Autres réserves	0,00	204 289,67	204 289,67	
		Autres réserves	0,00	204 289,67		
	13	Subventions	0,00	594 760,00	594 760,00	
	13118	DETR extension réseaux	0,00	8 320,00		
	13118	DETR pose de purge automatique Ambrières, Landricourt, Ste Livière	0,00	2 500,00		
	13118	DETR nettoyage aire eau Ambrières, Landricourt, Ste Livière	0,00	6 660,00		
	13118	DETR renouvellement conduite Bayard sur Marne	0,00	13 320,00		
	13118	DETR renouvellement canalisation rue Pasteur Bettancourt La Ferrée	0,00	12 500,00		
	13118	DETR remplacement tour oxydation Ceffonds	0,00	4 160,00		
	13118	DETR clôture réservoir Chamouilley	0,00	3 320,00		
	13118	DETR renouvellement conduite Chamouilley	0,00	5 000,00		
	13118	DETR remplacement canalisations Ville en Blaisois	0,00	3 320,00		
	13118	DETR St Dizier	0,00	200 000,00		
	1326	GTP - Aures communes		321 000,00		
	13118	DETR renouvellement réseaux	0,00	14 660,00		
16	16	Emprunts	0,00	1 538 211,62	1 538 211,62	
	1641	Emprunts en euros		1 538 211,62		
27	2762	Opérations patrimoniales	0,00	584 250,00	584 250,00	
	2762	Réseaux d'adduction d'eau TVA		584 250,00		
	28	Amortissement	0,00	350 000,00	350 000,00	
	28031	Amortissement frais d'études et de recherche				
	2805	Concessions et droits similaires				
	28089	Autres immobilisations incorporelles				
	2812	Agencement et aménagement de terrains				
	281351	Constructions, install gen, agencement, aménagements		350 000,00		
	281531	Amortissement réseaux d'adduction d'eau				
	28156	Amortissement des immobilisations				
	28158	Autres				
	281756	Amortissement matériel spécifique exploitation				
	2818	Amortissement autres immobilisations				
041	21	Opérations patrimoniales	0,00	584 250,00	584 250,00	
	21531	Installations à caractère spéc réseau adduction d'eau		584 250,00		
	2156	Immobilisations corporelles (TVA)				
	2158	Autres				
<b>MONTANT DES RECETTES 2021</b>			<b>0,00</b>	<b>4 439 020,35</b>	<b>4 439 020,35</b>	



## BUDGET PRIMITIF 2021

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6042 ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRA	45 300.00		-45 300.00
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	19 000.00		-19 000.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 738.92	2 738.92	
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	30 000.00	30 000.00	
61523 RESEAUX	20 468.39		-20 468.39
6156 MAINTENANCE	30 000.00		-30 000.00
6162 ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	3 762.31		-3 762.31
617 ETUDES ET RECHERCHES	1 832.63	45 000.00	43 167.37
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	200.00		-200.00
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	2 500.00		-2 500.00
6226 HONORAIRES	21 102.00	15 000.00	-6 102.00
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	500.00		-500.00
63512 TAXES FONCIERES	28 000.00		-28 000.00
6358 AUTRES DROITS	310.00		-310.00
6378 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	2 350.00		-2 350.00
<b>Total Chapitre : 011</b> CHARGES A CARACTERE GENERAL	<b>208 064.25</b>	<b>92 738.92</b>	<b>-115 325.33</b>

Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6336 COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	15.00		-15.00
64111 REMUNERATION PERSONNEL TITULAIRE	1 100.00		-1 100.00
<b>Total Chapitre : 012</b> CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	<b>1 115.00</b>		<b>-1 115.00</b>

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
022 DEPENSES IMPREVUES	2 150.00	30 000.00	27 850.00
<b>Total Chapitre : 022</b> DEPENSES IMPREVUES	<b>2 150.00</b>	<b>30 000.00</b>	<b>27 850.00</b>

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	503 135.56	578 861.08	75 725.52
<b>Total Chapitre : 023</b> VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	<b>503 135.56</b>	<b>578 861.08</b>	<b>75 725.52</b>

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	400 000.00	350 000.00	-50 000.00
<b>Total Chapitre : 042</b> OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	<b>400 000.00</b>	<b>350 000.00</b>	<b>-50 000.00</b>

Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6532 FRAIS DE MISSION	1 200.00		-1 200.00
6533 COTISATIONS DE RETRAITE	50.00		-50.00
658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	5 650.00		-5 650.00
Total Chapitre : 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 900.00		-6 900.00

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
66111 INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	79 120.00	70 000.00	-9 120.00
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	79 120.00	70 000.00	-9 120.00

Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	250.00		-250.00
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	20.00		-20.00
Total Chapitre : 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	270.00		-270.00

TOTAL GENERAL	1 200 754.81	1 121 600.00	-79 154.81
---------------	--------------	--------------	------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	113 046.81	100 000.00	-13 046.81
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	113 046.81	100 000.00	-13 046.81

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70118 AUTRES VENTES D'EAU	1 000 000.00	950 000.00	-50 000.00
70128 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	80 000.00	65 000.00	-15 000.00
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1 100.00		-1 100.00
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	1 081 100.00	1 015 000.00	-66 100.00

Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
757 REDEV. VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONAIRES	6 608.00	6 600.00	-8.00
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 608.00	6 600.00	-8.00

TOTAL GENERAL	1 200 754.81	1 121 600.00	-79 154.81
---------------	--------------	--------------	------------





## **BUDGET PRIMITIF 2021**

### **BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU POTABLE**

**BUDGET REGIE EAU POTABLE - SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2021**  
**DEPENSES**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES DEPENSES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR NATURE	OBSERVATIONS
001	001	Résultat d'investissement reporté	0,00	357 944,06	357 944,06	
		Résultat d'investissement reporté	0,00	357 944,06		
020	020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
		Dépenses imprévues	0,00			
16	1641	Emprunts	0,00	480 000,00	480 000,00	
		Emprunts en euros	0,00	480 000,00		
		Autres emprunts	0,00			
	2031	Frais d'études	61 409,13	110 000,00	171 409,13	
20		Problème de pression partie haute commune étude	0,00	15 000,00		Louvemont
		Schéma directeur levée des réseaux	0,00	45 000,00		
		Etude interconnexion	3 950,00			Fays
		Etude interconnexion	3 950,00			Brousseval
		Schéma directeur études globales	53 509,13	50 000,00		
	21561	Service de distribution d'eau	4 083,00	0,00	4 083,00	
		Renouvellement délégation	4 083,00	0,00		Bailly aux forges
	217531	Travaux d'adduction d'eau	60 291,15	1 397 900,00	1 458 191,15	
21		(LS 42 Intersite) entre bache et CE	0,00	2 500,00		Bailly aux forges
		Station AEP et CE, 2 télé-surveillances S500		9 000,00		Brousseval
		Travaux rue du quai du canal		120 000,00		Brousseval,
		Analyseur de chlore		4 000,00		Eclaron
		Pompe de forage		1 000,00		Fays
		Clapets pompes		600,00		Frampas
		Intrusion sur CE		600,00		Hallignicourt
		Analyseur de chlore		4 000,00		Humbécourt
		S500 + linebox CE		7 500,00		Humbécourt
		bRanchement en plomb d'une longueur de 37 ml		1 500,00		Maurupt le Montois
		Pompes forage		5 500,00		Moeslains
		CE et station de pompage S 500		9 000,00		Montreuil sur Blaise
		S500 + linebox CE		7 500,00		Perthes
		Renouvellement transformation HT		22 000,00		Planrupt
		Mise à niveau regard EU RD 335		6 000,00		Rachecourt/Marne
		Analyseur de chlore		4 000,00		Rives Dervoises Droyes
		Analyseur de turbidimètre		4 500,00		Rives Dervoises Droyes
		Analyseur de chlore		4 000,00		Rives Dervoises Longeville
		Analyseur de turbidimètre		4 500,00		Rives Dervoises Longeville
		Sable		2 500,00		Rives Dervoises Longeville
		Ballon anti-bélier		3 500,00		Rives Dervoises Longeville
		Analyseur de chlore		4 000,00		Rives Dervoises Louze
		Analyseur de turbidimètre		4 500,00		Rives Dervoises Louze
		Sable		2 000,00		Rives Dervoises Louze
		Purges automatiques		20 000,00		Rives Dervoises Puellémontier
		Mission AVP et travaux réseaux		210 000,00		Rives Dervoises Berzillières
		Nettoyage conduite		10 000,00		St Eulien,
		Route de saint-Dizier mise à niveau bouche à clé		30 000,00		St Eulien,
		Station et réservoir télétransmetteurs		2 500,00		Valcourt
		Station AEP et CE télé-surveillance S500 + linebox CE		7 500,00		Vaux sur Blaise
		Rue des Prouyères		140 000,00		Vaux sur Blaise
		Sable		3 200,00		Voillecomte
		Analyseur de chlore		4 000,00		Voillecomte
		Analyseur de turbidimètre		4 500,00		Voillecomte
		Renouvellement réseau route de St Dizier		250 000,00		St Eulien,
		Changement de vannes		10 000,00		
		Renouvellement branchement		100 000,00		
		Travaux branchements		30 000,00		
		Renouvellement réseau		150 000,00		
		Renouvellement compteur AESN et secto > à 9 ans		12 000,00		
		Renouvellement compteur abonnés > à 15 ans		50 000,00		
		Sécurités stations uniformisation des serrures		30 000,00		
		Travaux branchements plomb		100 000,00		
		Travaux réseaux d'eau	7 352,00			Eclaron
		Travaux réseaux d'eau	1 887,13			Hallignicourt
		Travaux réseaux d'eau	4 040,80			Hallignicourt
		Travaux réseaux d'eau	9 209,00			Louvemont
		Travaux réseaux d'eau	23 010,22			Diverses communes
		Travaux réseaux d'eau	7 440,00			Rives Dervoises
		Travaux réseaux d'eau	7 352,00			Troisfontaines La Ville
	4581	Opérations pour compte de tiers	5 511,49	0,00	5 511,49	
4581	4581004	Opérations pour compte de tiers	980,00			Eclaron
	4581006	Opérations pour compte de tiers	2 034,14			Rives Dervoises
	4581007	Opérations pour compte de tiers	50,93			Hauteville
	4581010	Opérations pour compte de tiers	127,17			La Porte du Der
	4581013	Opérations pour compte de tiers	2 319,25			Troisfontaines La Ville
040	139	Quote part des subventions d'investissement transférées en fonctionnement	0,00	200 000,00	200 000,00	
	13911	de l'Etat	0,00	200 000,00		
040	28	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	
	281531	Réseaux d'eau	0,00			
MONTANT DES DEPENSES 2021			131 294,77	2 545 844,06	2 677 138,83	

**RECETTES**

CHAPITRES	NATURES	DETAIL DES RECETTES	REPORTS 2020	BP 2021	MONTANT PAR NATURE	OBSERVATIONS
021	021	<i>Autofinancement</i>	0,00	324 600,00	324 600,00	
		Autofinancement	0,00	324 600,00		
10	1068	<i>Autres réserves</i>	0,00	56 394,29	56 394,29	
		Autres réserves	0,00	56 394,29		
13	13	<i>Subvention</i>	11 773,00	350 520,00	362 293,00	
	13118	Subventions d'investissement rattachées aux actifs	0,00			
	13118	Subventions équipements Etat et autres	10 207,00			
	13118	DETR Travaux rue du Quai du canal Brousseval		20 000,00		
	13118	DETR Renouvellement transformation Planrupt		3 660,00		
	13118	DETR mise à niveau regard Rachecourt sur Marne		1 000,00		
	13118	DETR missions AVP Rives Dervoises		35 000,00		
	13118	DETR mise à niveau bouche route de St Dizier		6 660,00		
	13118	DETR rue des Prouyères Vaux sur Blaise		24 600,00		
	13118	DETR renouvellement réseaux route de St Dizier		41 600,00		
	13118	DETR renouvellement réseaux		25 000,00		
	1326	GIP - diverses communes		193 000,00		
	1313	Forage et maillage Louze	1 566,00			
16	16	<i>Emprunts</i>	41 615,00	1 642 236,54	1 683 851,54	
	1641	Emprunts en euros	41 615,00	1 642 236,54		
27	2762	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	
	2762	Réseaux d'adduction d'eau TVA	0,00	0,00		
040	28	<i>Amortissement</i>	0,00	250 000,00	250 000,00	
	28031	Amortissement frais d'études et de recherche	0,00			
	2805	Autres immobilisations incorporelles	0,00			
	28089	Agencement, aménagement de terrain	0,00			
	2812	Constructions, install gen, agencemnt, aménagements	0,00			
	281351	Amortissement réseaux d'adduction d'eau	0,00	250 000,00		
	281531	Matériel spécifique d'exploitation	0,00			
	28156	Autres	0,00			
	28158	Autres	0,00			
041	21	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	
	21531	Installations à caractère spéc réseau adduction d'eau				
	2156	Immobilisations corporelles (TVA)	0,00			
	2158	Autres	0,00			
<b>MONTANT DES RECETTES 2021</b>			<b>53 388,00</b>	<b>2 623 750,83</b>	<b>2 677 138,83</b>	



## BUDGET PRIMITIF 2021

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6042 ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRA	389 000.00	350 000.00	-39 000.00
605 ACHATS D'EAU	154 665.00	160 000.00	5 335.00
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	131 764.00	140 000.00	8 236.00
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	14 400.00	14 400.00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500.00		-500.00
6066 CARBURANTS	1 500.00		-1 500.00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 170.00		-5 170.00
6071 COMPTEURS	15 000.00	15 000.00	
611 SOUS-TRAITANCE GENERALE	22 000.00	15 000.00	-7 000.00
61521 BATIMENTS PUBLICS	8 900.00		-8 900.00
61522 ENTRETIEN ET REPARATIONS	6 000.00		-6 000.00
61523 RESEAUX	100 000.00		-100 000.00
61528 AUTRES	7 000.00		-7 000.00
6156 MAINTENANCE	4 500.00	135 000.00	130 500.00
6162 ASSUR. OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	5 768.00		-5 768.00
617 ETUDES ET RECHERCHES	2 300.00		-2 300.00
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	3 000.00		-3 000.00
6226 HONORAIRES	12 950.00	80 000.00	67 050.00
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 200.00		-5 200.00
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	700.00		-700.00
6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	500.00		-500.00
6358 AUTRES DROITS	2 000.00		-2 000.00
6378 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	55 400.00	60 000.00	4 600.00
Total Chapitre : 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	948 217.00	969 400.00	21 183.00

Chapitre 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
701249 REVERS.AGENCE EAU REDEVANCE PR POLLUTION ORIGINE D	194 450.00	200 000.00	5 550.00
Total Chapitre : 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	194 450.00	200 000.00	5 550.00

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
022 DEPENSES IMPREVUES	6 915.00		-6 915.00
Total Chapitre : 022 DEPENSES IMPREVUES	6 915.00		-6 915.00

Chapitre 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	205 542.68	324 600.00	119 057.32
Total Chapitre : 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	205 542.68	324 600.00	119 057.32

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6811 DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	300 000.00	250 000.00	-50 000.00
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	300 000.00	250 000.00	-50 000.00

Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	3 650.00		-3 650.00
6542 CREANCES ETEINTES	7 000.00		-7 000.00
658 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	7 803.00		-7 803.00
Total Chapitre : 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 453.00		-18 453.00

Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	15 420.00	15 000.00	-420.00
Total Chapitre : 66 CHARGES FINANCIERES	15 420.00	15 000.00	-420.00

Chapitre 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	1 000.00		-1 000.00
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 900.00	1 000.00	-900.00
678 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 050.00		-1 050.00
Total Chapitre : 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 950.00	1 000.00	-2 950.00

TOTAL GENERAL	1 692 947.68	1 760 000.00	67 052.32
---------------	--------------	--------------	-----------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	215 567.68	200 000.00	-15 567.68
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	215 567.68	200 000.00	-15 567.68

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
70111 VENTES D'EAU AUX ABONNES	1 066 966.00	1 350 000.00	283 034.00
701241 REDEVANCE POUR POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE	260 000.00	200 000.00	-60 000.00
70128 AUTRES TAXES ET REDEVANCES	50 000.00	10 000.00	-40 000.00
704 TRAVAUX	7 000.00		-7 000.00
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	75 030.00		-75 030.00
7081 PROD. DES SVCES EXPLOITES DS L'INTERET DU PERSONN	5 000.00		-5 000.00
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	1 463 996.00	1 560 000.00	96 004.00

Chapitre 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
748 AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	11 283.00		-11 283.00
Total Chapitre : 74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 283.00		-11 283.00

Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
752 REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES	1.00		-1.00
7581 FCTVA	1 000.00		-1 000.00
Total Chapitre : 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 001.00		-1 001.00

Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 100.00		-1 100.00
Total Chapitre : 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 100.00		-1 100.00

TOTAL GENERAL	1 692 947.68	1 760 000.00	67 052.32
---------------	--------------	--------------	-----------





**BUDGET PRIMITIF 2021**

**BUDGET ANNEXE**

**DU LOTISSEMENT BELLE FAYSSE**

## BUDGET PRIMITIF 2021

### FUNCTIONNEMENT

#### Dépenses

Nature			BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
042	7133	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	26 430.24	26 430.24	
65	6522	REVERS. EXCEDENT BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	2.23	2.23	
Total Dépenses :			26 432.47	26 432.47	

#### Recettes

Nature			BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	26 432.47	26 432.47	
Total Recettes :			26 432.47	26 432.47	

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Nature			BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
001	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	26 430.24	26 430.24	
Total Dépenses :			26 430.24	26 430.24	

#### Recettes

Nature			BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
040	3355	TRAVAUX	8 747.00	8 747.00	
040	3555	TERRAINS AMENAGES	17 683.24	17 683.24	
Total Recettes :			26 430.24	26 430.24	

**BUDGET PRIMITIF 2021**

**BUDGET ANNEXE**

**DU LOTISSEMENT MEGES**

## BUDGET PRIMITIF 2021

### FUNCTIONNEMENT

#### Dépenses

Nature			BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
042	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	452 567.55	452 567.55	
65	6522	REVERS. EXCEDENT BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS	6 197.35	6 197.35	
Total Dépenses :			458 764.90	458 764.90	

#### Recettes

Nature			BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	458 764.90	458 764.90	
Total Recettes :			458 764.90	458 764.90	

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Nature			BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
001	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	452 567.55	452 567.55	
Total Dépenses :			452 567.55	452 567.55	

#### Recettes

Nature			BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
040	3351	TERRAINS	818.83	818.83	
040	3354	ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	42 519.32	42 519.32	
040	3355	TRAVAUX	399 595.40	399 595.40	
040	33581	FRAIS ACCESSOIRES	9 634.00	9 634.00	
Total Recettes :			452 567.55	452 567.55	

**BUDGET PRIMITIF 2021**

**BUDGET ANNEXE**

**DU LOTISSEMENT CHAMPAGNE**

## BUDGET PRIMITIF 2021

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002      002    RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	213.57	213.57	
Total Dépenses :	213.57	213.57	

#### Recettes

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
77      774    SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	213.57	213.57	
Total Recettes :	213.57	213.57	

**BUDGET PRIMITIF 2021**

**BUDGET ANNEXE**

**DU LOTISSEMENT COUR LOREE**

# BUDGET PRIMITIF 2021

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7133 VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	203 117.63	203 117.63	
Total Chapitre : 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	203 117.63	203 117.63	

TOTAL GENERAL	203 117.63	203 117.63	
---------------	------------	------------	--

### Recettes

Chapitre 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	181 001.60	181 001.60	
Total Chapitre : 002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	181 001.60	181 001.60	

Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	22 116.03	22 116.03	
Total Chapitre : 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	22 116.03	22 116.03	

TOTAL GENERAL	203 117.63	203 117.63	
---------------	------------	------------	--



# BUDGET PRIMITIF 2021

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitre 001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INV.

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	203 117.63	203 117.63	
Total Chapitre : 001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INV.	203 117.63	203 117.63	

TOTAL GENERAL	203 117.63	203 117.63	
---------------	------------	------------	--

### Recettes

Chapitre 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Nature	BUDGET PRECEDENT	BUDGET PRIMITIF	VARIATION BP-1 / BP
3351 TERRAINS	1 194.66	1 194.66	
3354 ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	8 795.21	8 795.21	
3355 TRAVAUX	193 127.76	193 127.76	
Total Chapitre : 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	203 117.63	203 117.63	

TOTAL GENERAL	203 117.63	203 117.63	
---------------	------------	------------	--



# **ANNEXES**



**ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2021**

ASSOCIATIONS	Subventions proposées au BP 2020	Subventions proposées au BP 2021
<b>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</b>		
<b>SOUS-FONCTION 020 : administration générale</b>		
* Foire exposition	30 000,00	30 000,00
* Puissance TV	45 000,00	45 000,00
* CPTS SAINT DIZIER	10 000,00	10 000,00
* COSPM	91 500,00	94 500,00
<i>subvention de fonctionnement</i>	<i>91 500,00</i>	<i>91 500,00</i>
<i>subvention exceptionnelle</i>	<i>0,00</i>	<i>3 000,00</i>
<b>TOTAL SOUS FONCTION</b>	<b>176 500,00</b>	<b>179 500,00</b>
<b>TOTAL FONCTION 0</b>	<b>176 500,00</b>	<b>179 500,00</b>
<b>FONCTION 3 : CULTURE</b>		
<b>SOUS-FONCTION 312 : <u>Arts plastiques et autres activités artistiques</u></b>		
* association culturelle de Rives Dervoises	0,00	5 000,00
* AFPAN Pays du Der	45 000,00	45 000,00
<b>TOTAL SOUS FONCTION</b>	<b>45 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>SOUS-FONCTION 322 : <u>Musées</u></b>		
* Assoc MP 52	1 500,00	1 500,00
<b>TOTAL SOUS FONCTION</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
<b>TOTAL FONCTION 3</b>	<b>46 500,00</b>	<b>51 500,00</b>
<b>FONCTION 4 : SPORT ET JEUNESSE</b>		
<b>SOUS-FONCTION 40 : <u>Services Communs</u></b>		
* Marathon du der	48 000,00	52 500,00
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>15 000,00</i>	<i>15 000,00</i>
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>33 000,00</i>	<i>37 500,00</i>
* Judo club Bragard - Marnaval	22 500,00	22 500,00
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>22 500,00</i>	<i>22 500,00</i>
* ADATEEP 52	2 000,00	2 000,00
<b>TOTAL SOUS FONCTION</b>	<b>72 500,00</b>	<b>77 000,00</b>
<b>TOTAL FONCTION 4</b>	<b>72 500,00</b>	<b>77 000,00</b>
<b>FONCTION 6 : FAMILLES</b>		
<b>SOUS-FONCTION 64 : <u>Creches et garderies</u></b>		
* Relais Petite Enfance	5 000,00	0,00
* Micro creche Chevillon	60 000,00	40 000,00
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>40 000,00</i>	<i>40 000,00</i>
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>20 000,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL SOUS FONCTION</b>	<b>65 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>TOTAL FONCTION 6</b>	<b>65 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE</b>		



**IV – ANNEXES - BUDGET PRINCIPAL**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE** **IV**  
**A2.2**

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 164/49 et 166)**  
 Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					27 880 835,21									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					27 880 835,21									
164-1 Emprunts en euros (Total)														
026001	CREDIT MUTUEL	30/09/2006	30/09/2006	31/01/2007	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4 %	4,00	4,06	EUR	I	P	O	A-1
27005	CREDIT MUTUEL	18/12/2007	18/12/2007	31/03/2008	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4,5%	4,45	4,52	EUR	I	P	O	A-1
25001	SPIL	15/11/2005	15/11/2005	01/03/2006	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,63%	3,63	3,73	EUR	I	C	O	A-1
026004	CREDIT MUTUEL	18/10/2006	18/10/2006	31/01/2007	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4 %	4,00	4,06	EUR	I	P	O	A-1
32001	CAISSE D'EPARGNE	30/01/2007	01/01/2012	01/02/2012	519 044,81	F	Taux fixe à 3,97%	3,97	3,97	EUR	A	P	O	A-1
28007	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2008	20/12/2008	20/05/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,22%	4,22	4,29	EUR	I	P	O	A-1
32002	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2008	25/12/2008	25/12/2009	277 317,48	F	Taux fixe à 4,28%	4,26	4,26	EUR	A	P	O	A-1
1266674	CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	21/02/2014	28/03/2014	01/04/2015	2 502 000,00	V	Level A + 0,6	1,85	1,85	EUR	A	C	O	A-1
MIX28-46-47LHJ	DEXIA CL	03/08/2011	01/09/2014	01/10/2014	3 735 899,68	V	Euro3M + 0,74%	0,95	0,96	EUR	I	P	O	A-1
00000859636	CREDIT AGRICOLE	04/03/2004	15/03/2004	15/06/2004	92 000,00	F	Taux fixe à 4,4%	4,40	4,47	EUR	I	C	O	A-1
10278 00160 000260133 03	CREDIT MUTUEL	10/11/2015	10/11/2015	31/03/2016	150 000,00	V	(Euro3M + 1,5)-Floor 0 sur Euro3M	1,50	1,51	EUR	I	P	O	A-1
000001641649	CREDIT AGRICOLE	20/12/2011	24/12/2011	24/03/2012	120 000,00	F	Taux fixe à 5,04%	5,04	5,14	EUR	I	C	O	A-1
10278 00160 00020053 02	CREDIT MUTUEL	13/12/2011	31/12/2011	31/03/2012	560 000,00	F	Taux fixe à 4,85%	4,85	4,94	EUR	I	C	O	A-1
000001641606	CREDIT AGRICOLE	20/12/2011	24/12/2011	24/03/2012	100 000,00	F	Taux fixe à 5,04%	5,04	5,14	EUR	I	C	O	A-1
9025634	CAISSE D'EPARGNE	14/05/2012	01/10/2012	01/01/2013	300 000,00	F	Taux fixe à 4,69%	5,01	5,10	EUR	I	P	O	A-1
00001174662	CREDIT AGRICOLE	04/06/2007	04/06/2007	04/07/2007	500 000,00	F	Taux fixe à 4,09%	4,09	4,17	EUR	M	P	O	A-1
633234	CAISSE D'EPARGNE	10/10/2010	15/11/2011	15/02/2012	450 000,00	F	Taux fixe à 4,48%	4,48	4,56	EUR	I	C	O	A-1
6921282	CAISSE D'EPARGNE	29/09/2011	05/10/2011	05/01/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,45%	4,45	4,52	EUR	I	C	O	A-1
5628355	CREDIT AGRICOLE	18/02/2014	30/04/2014	20/07/2014	150 000,00	V	Level A + 1,2	2,45	2,51	EUR	I	C	O	A-1
00325913	CORPORATE AND INVESTMENT BANK	11/08/2010	23/08/2010	23/11/2010	1 600 000,00	F	Taux fixe à 3,7%	3,70	3,81	EUR	I	P	O	A-1
0000103679	CREDIT AGRICOLE	11/04/2006	28/04/2006	28/04/2007	692 000,00	F	Taux fixe à 3,82%	3,82	3,82	EUR	A	P	O	A-1
MON5257-48EUR ex MON523-48EUR	SPIL CAPITAL	14/12/2018	24/12/2018	01/04/2019	117 333,24	F	Taux fixe à 1,08%	1,08	1,10	EUR	I	C	O	A-1
GEI 19/0B	CAISSE D'EPARGNE	04/09/2019	01/01/2020	01/05/2020	15 650,00	F	Taux fixe à 0,84%	0,84	0,84	EUR	A	P	O	A-1
16-3 Emprunts en devises (Total)														
16-41 Emprunts assortis d'une cession de litige sur fonds de trésorerie (Total)														
165 Depôts et cautionnements reçus (Total)														

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominat (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Périodicité des remboursements (6)	Devise	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)													
1675 Dettes pour M.E. T. P et PPP (Total)													
1676 Dettes envers locataires acquéreurs (Total)													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)					394 896,00								
1520-4200 11.2003 BIS	C.R.A.M.	28/07/2003	01/10/2005	01/10/2006	44 394,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	A	EUR	O	A-1
1520-4200 11.2003	C.R.A.M.	21/09/2002	01/10/2004	01/10/2005	200 512,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	A	EUR	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Aménagement ZA de Sommevoire	CG de la Haute-Marne	03/10/2014	03/10/2014	01/08/2017	150 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	A	EUR	O	A-1
<b>Total général</b>					<b>28 275 731,21</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
(2) Nominat: montant emprunté à l'origine.  
(3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).  
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements: A: annuel; M: mensuel; S: semestriel; T: trimestriel; X: autre.  
(7) Indiquer C pour annuités constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour amortissement constant.  
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



**IV – ANNEXES - BUDGET PRINCIPAL**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture T.O.N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annulé de l'exercice		ICNE de l'exercice
							Index (13)	taux (13)		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>				<b>13 312 000,36</b>						<b>359 682,46</b>		<b>64 867,19</b>
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
026001	N		A.1	1 935 150,51	5,83	F	Taux fixe à 4 %	4,06		291 304,30	73 072,70	64 867,19
27005	N		A.1	349 214,38	2	F	Taux fixe à 4,45 %	4,52		170 744,11	12 717,01	10 958,97
25601	N		A.1	2 499 999,00	14,82	F	Taux fixe à 3,63 %	3,73		165 666,66	69 703,85	7 059,33
026004	N		A.1	774 660,19	5,83	F	Taux fixe à 4 %	4,06		116 521,73	29 229,07	4 383,59
32001	N		A.1	244 416,69	5,08	F	Taux fixe à 3,97 %	3,97		36 881,05	9 704,54	7 530,77
26007	N		A.1	292 446,05	3,47	F	Taux fixe à 4,22 %	4,29		79 219,05	11 098,55	249,95
32002	N		A.1	87 517,47	3,98	F	Taux fixe à 4,26 %	4,26		20 529,87	3 728,24	39,63
126874	N		A.1	1 751 400,00	13,25	V	Libor A - 0,6	1,10		125 100,00	19 265,40	13 367,28
MIN26-647EUR	N		A.1	2 528 471,50	10,5	V	Euroor 3M + 0,74	0,20		209 714,23	5 157,31	1 092,66
000095938	N		A.1	14 950,00	3,21	F	Taux fixe à 4 %	4,47		4 600,00	581,90	18,98
1027800160 000200133 03	N		A.1	103 509,62	10	F	Taux fixe à 1,35 %	1,36		9 734,57	1 348,23	0,00
000001641649	N		A.1	48 000,00	5,98	F	Taux fixe à 5,04 %	5,14		8 000,00	2 268,00	33,60
1027800160 00020035 02	N		A.1	308 000,00	11	F	Taux fixe à 4,85 %	4,94		28 000,00	14 428,76	0,00
000001641606	N		A.1	39 999,88	5,98	F	Taux fixe à 5,04 %	5,14		6 666,68	1 890,00	28,00
5025634	N		A.1	167 791,44	6,75	F	Taux fixe à 5,01 %	5,10		20 542,39	8 024,41	1 823,80
00001174682	N		A.1	64 858,30	1,42	F	Taux fixe à 4,09 %	4,17		42 795,98	1 856,38	65,17
8939234	N		A.1	45 000,00	0,87	F	Taux fixe à 4,48 %	4,56		-45 000,00	1 260,00	
8921282	N		A.1	550 000,00	10,76	F	Taux fixe à 4,45 %	4,52		50 000,00	23 640,63	5 253,47
5528355	N		A.1	65 000,00	8,3	F	Taux fixe à 1,41 %	1,42		10 000,00	1 145,63	205,63
00328213	N		A.1	931 803,00	9,64	F	Taux fixe à 3,7 %	3,81		80 337,10	39 633,10	3 325,37
00001032679	N		A.1	364 431,53	10,32	F	Taux fixe à 3,82 %	3,82		28 772,25	14 885,28	9 132,93
MON25746EUR 04MON523485EUR	N		A.1	91 666,62	6	F	Taux fixe à 1,06 %	1,10		14 666,64	943,47	210,21
GHE190038	N		A.1	14 288,28	8,17	F	Taux fixe à 0,84 %	0,84		1 552,48	100,00	88,84
1643 Emprunts en devises (total)												
1644 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (total) (9)												
<b>165 Depôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consenties au Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												

Emprunts et dettes au 01/01/2021

Nature (Pour chaque ligne, reporter le numéro de contrat)	Couverture 7, O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Indice (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	
1676 Detttes émises locataires acquéreurs (total)										
1678 Autres emprunts et dettes (total)										
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				81 198,40				42 244,80	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)				51 198,40				12 244,80	0,00	0,00
15204200112003 BIS	N		A-1	11 066,00	4,75	F	Taux fixe à 0 %	2 219,20	0,00	0,00
15204200112003	N		A-1	-40 102,40	3,75	F	Taux fixe à 0 %	10 025,60	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)										
1687 Autres dettes (total)				30 000,00				30 000,00	0,00	
Amenagement ZA de Sennouvoire	N		A-1	30 000,00	0,58	F	Taux fixe à 0 %	30 000,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>13 383 201,76</b>				<b>1 609 613,81</b>	<b>359 682,46</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le rimboursé du capital de la dette perçue pour l'exercice correspondant au véritable rattachement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - détail des opérations de couverture -.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 est la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemples : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement de lire comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les indices en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance - (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et constatés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 7/68.

<b>IV - ANNEXES - BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

<b>A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Structure	Indices sous-jacents					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	26				
	Montant en euros	100,00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros	13 393 202 €				
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 cape	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES - BUDGET PRINCIPAL		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		B1.1

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01.01.2021	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					125 500,21 €	76 352,48 €											1 336,34 €	10 349,46 €
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
ASS. SOCIALE DES COURSES	2016	P		CIC	125 500,21 €	76 352,48 €	7	A	F	Taux fixe à 1,75 %		F	Taux fixe à 1,75 %	1,75%	A 1		1 336,34 €	10 349,46 €
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					18 384 357,88 €	17 236 763,16 €											201 440,32 €	562 633,28 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM DE SAINT-DIZIER	1986	P		UNION CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	403 989,30 €	29 813,96 €	1	A	F	Taux fixe à 6 %		F	Taux fixe à 6 %	6,00%	A 1		1 786,84 €	29 813,97 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM DE SAINT-DIZIER	2017	P		CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	1 700 000,00 €	1 521 810,87 €	22	I	F	Taux fixe à 1,9 %		F	Taux fixe à 1,9 %	1,91%	A 1		28 509,37 €	57 072,75 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM DE SAINT-DIZIER	2017	P		CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	1 142 515,00 €	1 070 326,89 €	22	A	V	Livret A + 0,6		V	Livret A + 0,6	1,10%	A 1		14 449,41 €	37 212,38 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM DE SAINT-DIZIER	2017	P		CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	1 629 535,00 €	1 526 575,17 €	22	A	V	Livret A + 0,6		V	Livret A + 0,6	1,10%	A 1		20 608,76 €	53 074,90 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM DE SAINT-DIZIER	2017	P		CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	175 800,00 €	168 767,93 €	37	A	V	Livret A + 1 (0,2)		V	Livret A + 1 (0,2)	0,30%	A 1		928,22 €	3 576,86 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM DE SAINT-DIZIER	2018	P		CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	1 551 805,00 €	1 463 124,59 €	23	A	V	Livret A + 0,6		V	Livret A + 0,6	1,10%	A 1		16 094,37 €	54 352,50 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM DE SAINT-DIZIER	2018	P		CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	564 000,00 €	527 660,16 €	23	A	F	Taux fixe à 1,87 %		F	Taux fixe à 1,87 %	1,87%	A 1		9 670,96 €	18 578,35 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM DE SAINT-DIZIER	2020	P		CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	236 911,00 €	236 911,00 €	39	I	V	Livret A - 0,6		V	Livret A - 0,6	1,10%	A 1		2 592,43 €	2 117,64 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HLM DE SAINT-DIZIER	2020	P		CAISSE DES DEPOS ET CONSIGNATIONS	47 171,00 €	46 882,17 €	49	I	V	Livret A - 0,6		V	Livret A - 0,6	1,10%	A 1		511,20 €	586,52 €

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/10/2021	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice de devises pouvant modifier l'imprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HILA DE SAINT-DIZIER	2020	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	276 552,00 €	276 552,00 €	39	I	V	Level A + (0,2)	0,30%	V	Level A + (0,2)	0,30%	A-1		827,60 €	3 001,89 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HILA DE SAINT-DIZIER	2020	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	29 966,00 €	29 725,37 €	49	I	V	Level A + (0,2)	0,30%	V	Level A + (0,2)	0,30%	A-1		88,54 €	-84,50 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HILA DE SAINT-DIZIER	2020	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	20 290,00 €	20 290,00 €	9	A	V	Level A + 0,6	1,10%	V	Level A + 0,6	1,10%	A-1		223,19 €	0,00 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HILA DE SAINT-DIZIER	2020	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	174 467,00 €	174 467,00 €	9	A	V	Level A + 0,6	1,10%	V	Level A + 0,6	1,10%	A-1		1 919,14 €	0,00 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HILA DE SAINT-DIZIER	2020	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	192 756,00 €	192 756,00 €	14	A	V	Level A + 0,6	1,10%	V	Level A + 0,6	1,10%	A-1		2 120,32 €	0,00 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HILA DE SAINT-DIZIER	2020	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	24 000,00 €	24 000,00 €	14	A	F	Taux fixe à 0,81%	0,81%	F	Taux fixe à 0,81%	0,81%	A-1		194,40 €	1 511,23 €
OFFICE PUBLIC MUNICIPAL D'HILA DE SAINT-DIZIER	2020	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	710 275,00 €	710 275,00 €	15	I	V	Level A + 0,6	1,10%	V	Level A + 0,6	1,10%	A-1		7 761,00 €	11 753,04 €
LE FOYER HELMOIS SA HILA	2019	C		ARMEA	2 521 000,00 €	2 436 966,67 €	29	A	F	Taux fixe à 1,38%	1,40%	F	Taux fixe à 1,38%	1,40%	A-1		34 037,23 €	64 033,33 €
PLURIAL NOVILA	2018	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	1 012 500,00 €	931 104,55 €	22	A	V	Level A + (0,25)	0,50%	V	Level A + (0,25)	0,25%	A-1		2 327,76 €	42 875,81 €
PLURIAL NOVILA	2018	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	640 000,00 €	776 262,85 €	22	A	V	Level A + 0,6	1,35%	V	Level A + 0,6	1,10%	A-1		8 560,69 €	33 022,44 €
PLURIAL NOVILA	2018	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	340 525,79 €	340 525,79 €	50	A	V	Level A + (0,2)	0,55%	V	Level A + (0,2)	0,55%	A-1		1 872,69 €	7 712,24 €
PLURIAL NOVILA	2018	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	2 035 967,00 €	2 035 367,00 €	40	A	V	Level A + 0,6	1,35%	V	Level A + 0,6	1,35%	A-1		27 476,10 €	49 648,11 €
PLURIAL NOVILA	2018	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	1 010 121,29 €	1 010 121,29 €	40	A	V	Level A + (0,2)	0,55%	V	Level A + (0,2)	0,55%	A-1		5 555,67 €	27 825,03 €
PLURIAL NOVILA	2018	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	697 410,90 €	697 410,90 €	50	A	V	Level A + 0,6	1,35%	V	Level A + 0,6	1,35%	A-1		9 415,05 €	13 710,39 €
PLURIAL NOVILA	2019	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	337 500,00 €	330 268,44 €	19	A	V	Level A + (0,45)	0,30%	V	Level A + (0,45)	0,05%	A-1		160,13 €	17 192,03 €
PLURIAL NOVILA	2019	P		CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	700 000,00 €	666 697,62 €	19	A	F	Taux fixe à 0,52%	0,52%	F	Taux fixe à 0,52%	0,52%	A-1		3 466,63 €	33 475,55 €
TOTAL GENERAL					18 509 656,09 €	17 913 125,64 €											202 776,66 €	592 962,74 €

(1) Indiquer l'année d'amortissement constant, l'année d'amortissement progressif, l'année antérieure, l'année actuelle (à préciser)  
(2) Indiquer le mode de remboursement : A - annuité, B - mensuel, C - semestriel, S - semestriel, T - trimestriel, X - autre  
(3) Type de taux dérivé : F - fixe, V - variable simple, C - complexe (celui à d'au moins un taux qui n'est pas supérieur à 0,10%)  
(4) Indiquer le type d'index : EURIBOR 3 mois...  
(5) Taux annuel, base fixe comp. e.  
(6) Taux des opérations de couverture et opérations. Pour les opérations à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) Catégorie des emprunts : A - 11cf, la catégorie des emprunts financés par la typologie de la structure de la dette (BCCB) ou (B) (C) ou (D) ou (E) ou (F) ou (G) ou (H) ou (I) ou (J) ou (K) ou (L) ou (M) ou (N) ou (O) ou (P) ou (Q) ou (R) ou (S) ou (T) ou (U) ou (V) ou (W) ou (X) ou (Y) ou (Z) ou (AA) ou (AB) ou (AC) ou (AD) ou (AE) ou (AF) ou (AG) ou (AH) ou (AI) ou (AJ) ou (AK) ou (AL) ou (AM) ou (AN) ou (AO) ou (AP) ou (AQ) ou (AR) ou (AS) ou (AT) ou (AU) ou (AV) ou (AW) ou (AX) ou (AY) ou (AZ) ou (BA) ou (BB) ou (BC) ou (BD) ou (BE) ou (BF) ou (BG) ou (BH) ou (BI) ou (BJ) ou (BK) ou (BL) ou (BM) ou (BN) ou (BO) ou (BP) ou (BQ) ou (BR) ou (BS) ou (BT) ou (BU) ou (BV) ou (BW) ou (BX) ou (BY) ou (BZ) ou (CA) ou (CB) ou (CC) ou (CD) ou (CE) ou (CF) ou (CG) ou (CH) ou (CI) ou (CJ) ou (CK) ou (CL) ou (CM) ou (CN) ou (CO) ou (CP) ou (CQ) ou (CR) ou (CS) ou (CT) ou (CU) ou (CV) ou (CW) ou (CX) ou (CY) ou (CZ) ou (DA) ou (DB) ou (DC) ou (DD) ou (DE) ou (DF) ou (DG) ou (DH) ou (DI) ou (DJ) ou (DK) ou (DL) ou (DM) ou (DN) ou (DO) ou (DP) ou (DQ) ou (DR) ou (DS) ou (DT) ou (DU) ou (DV) ou (DW) ou (DX) ou (DY) ou (DZ) ou (EA) ou (EB) ou (EC) ou (ED) ou (EE) ou (EF) ou (EG) ou (EH) ou (EI) ou (EJ) ou (EK) ou (EL) ou (EM) ou (EN) ou (EO) ou (EP) ou (EQ) ou (ER) ou (ES) ou (ET) ou (EU) ou (EV) ou (EW) ou (EX) ou (EY) ou (EZ) ou (FA) ou (FB) ou (FC) ou (FD) ou (FE) ou (FF) ou (FG) ou (FH) ou (FI) ou (FJ) ou (FK) ou (FL) ou (FM) ou (FN) ou (FO) ou (FP) ou (FQ) ou (FR) ou (FS) ou (FT) ou (FU) ou (FV) ou (FW) ou (FX) ou (FY) ou (FZ) ou (GA) ou (GB) ou (GC) ou (GD) ou (GE) ou (GF) ou (GG) ou (GH) ou (GI) ou (GJ) ou (GK) ou (GL) ou (GM) ou (GN) ou (GO) ou (GP) ou (GQ) ou (GR) ou (GS) ou (GT) ou (GU) ou (GV) ou (GW) ou (GX) ou (GY) ou (GZ) ou (HA) ou (HB) ou (HC) ou (HD) ou (HE) ou (HF) ou (HG) ou (HH) ou (HI) ou (HJ) ou (HK) ou (HL) ou (HM) ou (HN) ou (HO) ou (HP) ou (HQ) ou (HR) ou (HS) ou (HT) ou (HU) ou (HV) ou (HW) ou (HX) ou (HY) ou (HZ) ou (IA) ou (IB) ou (IC) ou (ID) ou (IE) ou (IF) ou (IG) ou (IH) ou (II) ou (IJ) ou (IK) ou (IL) ou (IM) ou (IN) ou (IO) ou (IP) ou (IQ) ou (IR) ou (IS) ou (IT) ou (IU) ou (IV) ou (IW) ou (IX) ou (IY) ou (IZ) ou (JA) ou (JB) ou (JC) ou (JD) ou (JE) ou (JF) ou (JG) ou (JH) ou (JI) ou (JJ) ou (JK) ou (JL) ou (JM) ou (JN) ou (JO) ou (JP) ou (JQ) ou (JR) ou (JS) ou (JT) ou (JU) ou (JV) ou (JW) ou (JX) ou (JY) ou (JZ) ou (KA) ou (KB) ou (KC) ou (KD) ou (KE) ou (KF) ou (KG) ou (KH) ou (KI) ou (KJ) ou (KK) ou (KL) ou (KM) ou (KN) ou (KO) ou (KP) ou (KQ) ou (KR) ou (KS) ou (KT) ou (KU) ou (KV) ou (KW) ou (KX) ou (KY) ou (KZ) ou (LA) ou (LB) ou (LC) ou (LD) ou (LE) ou (LF) ou (LG) ou (LH) ou (LI) ou (LJ) ou (LK) ou (LL) ou (LM) ou (LN) ou (LO) ou (LP) ou (LQ) ou (LR) ou (LS) ou (LT) ou (LU) ou (LV) ou (LW) ou (LX) ou (LY) ou (LZ) ou (MA) ou (MB) ou (MC) ou (MD) ou (ME) ou (MF) ou (MG) ou (MH) ou (MI) ou (MJ) ou (MK) ou (ML) ou (MM) ou (MN) ou (MO) ou (MP) ou (MQ) ou (MR) ou (MS) ou (MT) ou (MU) ou (MV) ou (MW) ou (MX) ou (MY) ou (MZ) ou (NA) ou (NB) ou (NC) ou (ND) ou (NE) ou (NF) ou (NG) ou (NH) ou (NI) ou (NJ) ou (NK) ou (NL) ou (NM) ou (NO) ou (NP) ou (NQ) ou (NR) ou (NS) ou (NT) ou (NU) ou (NV) ou (NW) ou (NX) ou (NY) ou (NZ) ou (OA) ou (OB) ou (OC) ou (OD) ou (OE) ou (OF) ou (OG) ou (OH) ou (OI) ou (OJ) ou (OK) ou (OL) ou (OM) ou (ON) ou (OO) ou (OP) ou (OQ) ou (OR) ou (OS) ou (OT) ou (OU) ou (OV) ou (OW) ou (OX) ou (OY) ou (OZ) ou (PA) ou (PB) ou (PC) ou (PD) ou (PE) ou (PF) ou (PG) ou (PH) ou (PI) ou (PJ) ou (PK) ou (PL) ou (PM) ou (PN) ou (PO) ou (PP) ou (PQ) ou (PR) ou (PS) ou (PT) ou (PU) ou (PV) ou (PW) ou (PX) ou (PY) ou (PZ) ou (QA) ou (QB) ou (QC) ou (QD) ou (QE) ou (QF) ou (QG) ou (QH) ou (QI) ou (QJ) ou (QK) ou (QL) ou (QM) ou (QN) ou (QO) ou (QP) ou (QQ) ou (QR) ou (QS) ou (QT) ou (QU) ou (QV) ou (QW) ou (QX) ou (QY) ou (QZ) ou (RA) ou (RB) ou (RC) ou (RD) ou (RE) ou (RF) ou (RG) ou (RH) ou (RI) ou (RJ) ou (RK) ou (RL) ou (RM) ou (RN) ou (RO) ou (RP) ou (RQ) ou (RR) ou (RS) ou (RT) ou (RU) ou (RV) ou (RW) ou (RX) ou (RY) ou (RZ) ou (SA) ou (SB) ou (SC) ou (SD) ou (SE) ou (SF) ou (SG) ou (SH) ou (SI) ou (SJ) ou (SK) ou (SL) ou (SM) ou (SN) ou (SO) ou (SP) ou (SQ) ou (SR) ou (SS) ou (ST) ou (SU) ou (SV) ou (SW) ou (SX) ou (SY) ou (SZ) ou (TA) ou (TB) ou (TC) ou (TD) ou (TE) ou (TF) ou (TG) ou (TH) ou (TI) ou (TJ) ou (TK) ou (TL) ou (TM) ou (TN) ou (TO) ou (TP) ou (TQ) ou (TR) ou (TS) ou (TT) ou (TU) ou (TV) ou (TW) ou (TX) ou (TY) ou (TZ) ou (UA) ou (UB) ou (UC) ou (UD) ou (UE) ou (UF) ou (UG) ou (UH) ou (UI) ou (UJ) ou (UK) ou (UL) ou (UM) ou (UN) ou (UO) ou (UP) ou (UQ) ou (UR) ou (US) ou (UT) ou (UU) ou (UV) ou (UW) ou (UX) ou (UY) ou (UZ) ou (VA) ou (VB) ou (VC) ou (VD) ou (VE) ou (VF) ou (VG) ou (VH) ou (VI) ou (VJ) ou (VK) ou (VL) ou (VM) ou (VN) ou (VO) ou (VP) ou (VQ) ou (VR) ou (VS) ou (VT) ou (VU) ou (VV) ou (VW) ou (VX) ou (VY) ou (VZ) ou (WA) ou (WB) ou (WC) ou (WD) ou (WE) ou (WF) ou (WG) ou (WH) ou (WI) ou (WJ) ou (WK) ou (WL) ou (WM) ou (WN) ou (WO) ou (WP) ou (WQ) ou (WR) ou (WS) ou (WT) ou (WU) ou (WV) ou (WW) ou (WX) ou (WY) ou (WZ) ou (XA) ou (XB) ou (XC) ou (XD) ou (XE) ou (XF) ou (XG) ou (XH) ou (XI) ou (XJ) ou (XK) ou (XL) ou (XM) ou (XN) ou (XO) ou (XP) ou (XQ) ou (XR) ou (XS) ou (XT) ou (XU) ou (XV) ou (XW) ou (XX) ou (XY) ou (XZ) ou (YA) ou (YB) ou (YC) ou (YD) ou (YE) ou (YF) ou (YG) ou (YH) ou (YI) ou (YJ) ou (YK) ou (YL) ou (YM) ou (YN) ou (YO) ou (YP) ou (YQ) ou (YR) ou (YS) ou (YT) ou (YU) ou (YV) ou (YW) ou (YX) ou (YY) ou (YZ) ou (ZA) ou (ZB) ou (ZC) ou (ZD) ou (ZE) ou (ZF) ou (ZG) ou (ZH) ou (ZI) ou (ZJ) ou (ZK) ou (ZL) ou (ZM) ou (ZN) ou (ZO) ou (ZP) ou (ZQ) ou (ZR) ou (ZS) ou (ZT) ou (ZU) ou (ZV) ou (ZW) ou (ZX) ou (ZY) ou (ZZ)

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE USINE RELAIS EVINOX**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

**A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					1 315 000,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 315 000,00									
1641 Emprunts en euros (164b)														
27006	CREDIT MUTUEL	18/12/2007	18/12/2007	31/03/2008	700 000,00	F	Taux fixe à 4,55 %	-4,55	4,63	EUR	I	P	O	A 1
28002	CAISSE D'EPARGNE	01/07/2008	01/07/2008	01/10/2008	615 000,00	F	Taux fixe à 4,54 %	4,54	4,62	EUR	I	P	O	A 1
1643 Emprunts en devises (164b)														
1644 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consenties au Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)														
1675 Dettes pour M.E. I.P. et PPP (Total)														
1676 Dettes envers locataires acquéreurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
<b>Total général</b>					<b>1 315 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal - montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : C : complexe (C'est à dire un taux variable qui nest pas seulement délini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage);

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A 1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE USINE RELAIS EVINOX**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de comptabilité)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Dures résiduées (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		CNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				<b>268 887,55</b>						<b>10 343,69</b>		<b>1 065,86</b>
1641 Emprunts en euros (libellé)				268 887,55						10 343,69		1 065,86
27006	N		A.1	122 913,47	2	F	Taux fixe à 4,55 %	-6,53	60 066,84	4 577,32		0,00
28002	N		A.1	145 954,08	2,5	F	Taux fixe à 4,54 %	-6,62	50 990,03	5 766,37		1 065,86
<b>165 Emprunts en devises (libellé)</b>												
16541 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (libellé) (9)												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consenties au Trésor (libellé)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (libellé)												
1675 Dettes pour M.E.L.P. et PPP (libellé)												
1676 Dettes envers locataires-occupateurs (libellé)												
1678 Autres emprunts et dettes (libellé)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (libellé)												
1682 Bons à moyen terme négociables (libellé)												
1687 Autres dettes (libellé)												
<b>Total général</b>				<b>268 887,55</b>					<b>111 056,87</b>	<b>10 343,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1 065,86</b>

(9) S'ajoutant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut être résorbie le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - détail des opérations de couverture -.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemples A.1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCEB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A.1 ; C.3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N au(x) échéancier de couverture

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du capital initial comptabilisés à l'article 66111 - Intérêts (regles à l'échelle) - (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du central d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du central d'échange éventuel et comptabilisés au 768

<b>IV - ANNEXES - BUDGET ANNEXE USINE RELAIS EVINOX</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

<b>A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>						
	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	2 100,00% 268 868 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC TDD**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

**A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					132 236,83									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					132 236,83									
1641 Emprunts en euros (Total)														
1065315	CREDIT AGRICOLE	01.01.2019	01.01.2019	06.03.2019	75 000,00	F	Taux fixe à 4,66 %	-1,66	4,74	EUR	T	C	O	A 1
5697330	CAISSE D'EPARGNE	03.07.2015	01.01.2019	01.07.2019	46 576,07	F	Taux fixe à 2,43 %	2,43	2,43	EUR	A	P	O	A 1
MJON4231522EUR	DEXIA CL	18.06.2005	01.01.2019	01.02.2019	10 658,76	F	Taux fixe à 3,73 %	3,73	3,73	EUR	A	P	O	A 1
1643 Emprunts en euros (Total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avoirs courus chez le Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes sécularisés (Total)														
1675 Dettes pour M.E. J.P et PPP (Total)														
1676 Dettes envers lesataires acquiescés (Total)														
1678 Avoirs emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Avoirs emprunts (Total)														
1040659101	Agence de l'eau Seine Normandie	01.01.2019	01.01.2019	22.05.2019	23 401,35	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
53138101	Agence de l'eau Seine Normandie	01.01.2019	01.01.2019	02.02.2019	14 560,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
053142400	Agence de l'eau Seine Normandie	01.01.2019	01.01.2019	28.04.2019	12 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
1005506400	Agence de l'eau Seine Normandie	01.01.2019	01.01.2019	06.11.2019	46 771,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
10632941.01	Agence de l'eau Seine Normandie	01.01.2019	01.01.2019	02.11.2019	34 154,10	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1

Nature (Pour chaque type, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					263 523,26									
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; J : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A 1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB) 015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC TDD**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture P.O.N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture eventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (13)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>												
1641 Emprunts en euros (total)	N		A-1	112 915,31					9 819,95	4 146,53		875,41
1068315	N		A-1	63 000,00	10,43	F	Taux fixe à 4,66 %	4,74	9 819,95	4 146,53		875,41
9587330	N		A-1	42 032,48	14,5	F	Taux fixe à 2,43 %	2,43	6 000,00	2 830,96		177,08
MON231522EUR	N		A-1	7 885,83	4,05	F	Taux fixe à 3,73 %	3,73	2 355,97	1 021,39		475,39
1643 Emprunts en devises (total)									1 483,98	294,18		218,94
<b>1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)</b>												
<b>165 Dépôts et court-termes reçus</b>												
<b>166 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consenties au Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour A.E. T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (total)	N		A-1	91 676,22					19 805,11	0,00		0,00
10406591 01	N		A-1	18 721,09	7,39	F	Taux fixe à 0 %	0,00	19 805,11	0,00		0,00
531381 01	N		A-1	10 400,00	4,09	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 340,13	0,00		0,00
0531429A00	N		A-1	4 133,33	0,32	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 090,00	0,00		0,00
1068538A00	N		A-1	28 062,60	2,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 133,33	0,00		0,00
10632941 01	N		A-1	30 359,20	15,64	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 354,20	0,00		0,00
1662 Bons à moyen terme négociables (total)									1 897,45	0,00		0,00
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>204 595,53</b>					<b>29 625,06</b>	<b>4 146,53</b>	<b>0,00</b>	<b>875,41</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au ventile émis.

(10) Si financement est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - détail des opérations de couverture -.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple: A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple: A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance - (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

<b>IV - ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AVEC TDD</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	204 596 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SANS TDD</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2021	Montant des tirages 2020	Montant des remboursements 2020		Encours restant dû au 01/01/2021
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-00002954133	31/12/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SANS TDD</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement (2)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel(6)					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 431 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					6 431 000,00									
10622101.01	Agence de factu Saire Normandie	27.10.2016	27.10.2016	27.10.2017	91 206,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A 1
06003500	Agence de factu Saire Normandie	14.06.2006	14.06.2006	14.06.2007	104 900,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
1214277	CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	18.01.2012	18.01.2012	01.08.2012	560 000,00	V	LEP + 1,35	4,10	4,10	EUR	I	C	O	A 1
10570461.01	Agence de factu Saire Normandie	30.03.2016	30.03.2016	30.03.2017	60 340,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
10220231.01	Agence de factu Saire Normandie	22.05.2013	22.05.2013	22.05.2014	44 494,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
08502291	CAISSE D'EPARGNE	29.02.2008	01.04.2008	01.04.2009	600 000,00	C	Taux fixe 3,5% à barème 6,5% sur Luser USD 124(Possible)	3,69	3,74	EUR	A	C	O	B 4
10278 00160 000200133 05	CREDIT MUTUEL	14.04.2016	25.04.2016	30.09.2016	550 000,00	V	(Euro) 12M + 1,6) Floor 0 sur Euro) 12M	1,60	1,61	EUR	I	P	O	A 1
5828331	CAISSE D'EPARGNE	08.04.2013	30.04.2013	01.08.2013	500 000,00	V	Livret A + 2,25	4,00	4,12	EUR	I	C	O	A 1
08502292	CAISSE D'EPARGNE	29.02.2008	01.04.2008	01.04.2009	600 000,00	C	Taux fixe 4,15% à barème 5,5% sur Euro) 12M(Possible)	4,15	4,21	EUR	A	C	O	B 1
10278 00160 000200133 04	CREDIT MUTUEL	10.11.2015	19.11.2015	31.03.2016	100 000,00	V	(Euro) 3M + 1,6) Floor 0 sur Euro) 3M	1,60	1,61	EUR	I	P	O	A 1
5828337	CAISSE D'EPARGNE	08.04.2013	30.04.2013	01.05.2013	2 000 000,00	V	Livret A + 2,25	4,00	4,12	EUR	I	C	O	A 1
30004	CAISSE D'EPARGNE	29.12.2010	01.01.2019	30.03.2011	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3,61 %	3,61	3,66	EUR	I	P	O	A 1
1643 Emprunts en devises (Total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de location sur ligne de trésorerie (Total)														

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rajeunissement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consenties au Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)														
1675 Dettes pour M.E. 1, P et PPP (Total)														
1676 Dettes envers locataires acquéreurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					<b>842 508,90</b>									
1681 Autres emprunts (Total)					<b>842 508,90</b>									
10424851.01	Agence de l'eau Seine Normandie	15/01/2015	15/01/2015	14/01/2016	84 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
1005640.00	Agence de l'eau Seine Normandie	17/09/2008	17/09/2008	17/09/2009	30 270,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10213771.01	Agence de l'eau Seine Normandie	22/11/2010	22/11/2010	22/11/2011	37 659,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10374371.01	Agence de l'eau Seine Normandie	16/09/2013	16/09/2013	16/09/2014	64 772,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10374361.01	Agence de l'eau Seine Normandie	16/09/2013	16/09/2013	16/09/2014	63 753,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
27002	Agence de l'eau Seine Normandie	18/07/2007	01/01/2019	16/07/2019	22 613,34	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1066824	Agence de l'eau Seine Normandie	05/12/2017	01/01/2019	05/12/2019	20 951,75	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
27003	Agence de l'eau Seine Normandie	18/07/2007	01/01/2019	18/07/2019	16 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
30001	Agence de l'eau Seine Normandie	17/03/2010	01/01/2019	16/03/2019	16 650,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
30000	Agence de l'eau Seine Normandie	24/02/2010	01/01/2019	23/02/2019	258 597,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
28003	Agence de l'eau Seine Normandie	21/02/2008	01/01/2019	21/02/2019	17 650,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1063770	Agence de l'eau Seine Normandie	27/10/2017	01/01/2019	27/10/2019	34 482,15	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
027001	Agence de l'eau Seine Normandie	15/05/2007	01/01/2019	15/05/2019	66 250,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou créancier de l'Etat	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
660344A00	Agence de l'eau Seine Normandie	01/10/2019	01/01/2019	10/10/2019	5 229 000	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	A	C	O	A 1
1071019	Agence de l'eau Seine Normandie	21/11/2017	05/11/2019	05/11/2020	60 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	A	C	O	A 1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
<b>Total général</b>					<b>7 273 508,90</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal, montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euro3 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A 1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC/B1015077C au 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SANS TDD**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

**A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**  
 Emprunts et dettes au 01/01/2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture 7 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)		Charges d'intérêt (14)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				3 766 453,62					324 501,50	87 737,06	23 190,65
1641 Emprunts en euros (total)				3 766 453,62					324 501,50	87 737,06	23 190,65
1062101.01	N		A-1	65 528,40	10,82		F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	0,00
06003500	N		A-1	6 593,33	0,45		F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	0,00
1214277	N		A-1	242 668,78	6,33		V	LEP - 1,35	37 333,32	5 226,05	786,33
10570461.01	N		A-1	58 916,00	10,25		F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	0,00
10220231.01	N		A-1	23 730,11	7,39		F	Taux fixe à 0 %	2 956,27	0,00	0,00
08502291	N		B-4	312 000,00	12,25		C	Taux fixe 3,65% à courir 6,5% sur Lubr USD 12M/Positive	24 000,00	11 672,70	8 068,48
10278 00160 000200133 05	N		A-1	441 593,68	15,5		F	Taux fixe à 1,7 %	25 120,73	7 347,51	0,00
5638331	N		A-1	350 000,00	17,33		F	Taux fixe à 1,93 %	20 000,00	6 610,26	1 043,81
08502292	N		B-1	312 000,00	12,25		C	Taux fixe 4,15% à courir 5,5% sur Euroor 12M/Positive	24 000,00	13 127,83	9 696,80
10278 00160 000200133 04	N		A-1	77 588,13	15		F	Taux fixe à 1,7 %	4 605,29	1 286,71	0,00
5528347	N		A-1	1 400 000,00	17,33		F	Taux fixe à 1,93 %	80 000,00	26 441,00	4 175,23
30004	N		A-1	473 627,19	5		F	Taux fixe à 3,61 %	88 042,16	15 915,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)											
16441 Emprunts assortis d'une option de swap sur l'axe de trésorerie (Total) (B)											
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>											
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>											
1671 Avances consenties au Trésor (Total)											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)											
1675 Dettes pour M.E. I.P et PPP (Total)											
1676 Dettes envers scolaires acquies (Total)											
1678 Autres emprunts et dettes (Total)											
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				538 127,24					70 835,63	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)				538 127,24					70 835,63	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2021										Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture 7.01x (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Chargés d'intérêt (15)	Capital			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)						
10442851.01	N		A.1	56 000,00	9,04	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00		
1005840.00	N		A.1	6 054,00	2,71	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	2 018,00	0,00	0,00		
10213771.01	N		A.1	12 952,00	4,89	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	2 910,60	0,00	0,00		
10374371.01	N		A.1	45 211,71	7,71	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	5 651,47	0,00	0,00		
10374381.01	N		A.1	41 439,45	12,71	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	3 187,65	0,00	0,00		
27002	N		A.1	11 306,67	1,55	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	5 653,34	0,00	0,00		
1065824	N		A.1	16 755,25	16,93	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	1 103,25	0,00	0,00		
27003	N		A.1	8 200,00	1,55	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00		
30001	N		A.1	11 500,00	4,21	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	2 360,00	0,00	0,00		
30000	N		A.1	215 498,05	9,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	21 549,81	0,00	0,00		
28003	N		A.1	10 710,00	2,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	3 570,00	0,00	0,00		
1083770	N		A.1	30 852,45	16,82	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	1 814,85	0,00	0,00		
027001	N		A.1	11 900,00	1,37	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	5 950,00	0,00	0,00		
060344600	N		A.1	1 746,66	0,77	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	1 746,66	0,00	0,00		
1071019	N		A.1	56 000,00	13,84	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00		
1662 Bons à moyen terme négociables (101b)														
1687 Autres dettes (101b)														
<b>Total général</b>				<b>4 304 580,86</b>						<b>395 337,13</b>	<b>87 737,06</b>	<b>0,00</b>	<b>23 190,65</b>	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le rattachement du capital de la dette prévue pour le rattachement au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - détail des opérations de couverture -.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A.1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB(01)5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple: A.1, C.3).

(12) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (C'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Maintenir le ou les zéros en cours au 01. N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du capital initial et comptabilisés à l'article 66111 - Intérêts reçus à l'échec - (intérêts décaissés) et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés aux 768.

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SANS TDD**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**IV**  
**A2.3**

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon la durée le plus élevée (Pour chaque ligne indiquer le numéro du contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant au 01/01/2021 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Débits des périodes bondées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal appliqué en cas de couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	Se par type de taux sur le capital restant du
<b>Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>														
<b>Barrière simple (B)</b>														
0MS92231	CASSE DEPARQUE	600 000,00	312 000,00	4	25		Taux fixe à 0,9% à l'annuité 0,9% sur l'euro USD (Positive)	Taux fixe à 0,9% à l'annuité 0,5% sur Labor USD (Positive)		Taux fixe à 0,9% à l'annuité 0,5% sur Labor USD (Positive)	3,74	11 672,70		7,25
0MS92232	CASSE DEPARQUE	600 000,00	312 000,00	1	25		Taux fixe à 1,5% à l'annuité 1,5% sur l'euro USD (Positive)	Taux fixe à 1,5% à l'annuité 5,5% sur l'euro USD (Positive)	66 666,66	Taux fixe à 1,5% à l'annuité 5,5% sur l'euro USD (Positive)	4,21	13 127,03		7,25
<b>TOTAL (B)</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>624 000,00</b>											<b>14,50</b>
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>TOTAL (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 caps (D)</b>														
<b>TOTAL (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>TOTAL (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>624 000,00</b>											<b>14,50</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (le A à F selon la classification) et le détail de la durée en fonction du risque le plus élevé à court terme (la durée de la date de vote du contrat) et/ou de la date de maturité éventuelle.  
(2) Nominal - montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le montant des emprunts sur deux lignes au pair du nominal couvert et le pair non couvert.  
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le montant des emprunts sur deux lignes au pair du capital restant du couvert et le pair non couvert.  
(4) Indiquer la classification des indices selon le contrat. Indiquer séparément sur deux lignes le type de la couverture de la période de la couverture des emprunts (1 à 6).  
1 - Index zone euro ; 2 - Index autres zones euro ; 3 - Ecart index zone euro ; 4 - Index hors zone euro ou écart d'indices d'autres zones euro ; 5 - Ecart d'indices hors zone euro ; 6 - Autres indices.  
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, index ou la formule correspondant au taux nominal du contrat de prêt sur lequel a été voté le contrat.  
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur lequel a été voté le contrat.  
(7) Coût de sortie - Indiquer le montant de l'opération de remboursement déductif du montant au 01/01/2021 en cas échéant, à la procédure de clôture de l'exercice.  
(8) Montant, index ou formule.  
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.  
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat et/ou de la couverture à l'annexe 6311, et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et/ou de la couverture à l'annexe 6311.  
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et/ou de la couverture à l'annexe 6311.

<b>IV - ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SANS TDD</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	25					
	% de l'encours	85,50%					
	Montant en euros	3 680 581 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1			1		
	% de l'encours	7,25%			7,25%		
	Montant en euros	312 000 €			312 000 €		
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV - ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

<b>A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	45					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	4 399 559 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

IV  
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt	Index (4)	Niveau de taux initial (5)	Taux actuel (6)	Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipée	Catégorie d'emprunt (8)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	
															Index (4)	Taux initial (5)
163 Emprunts obligataires (Total)																
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)																
1641 Emprunts en euros (Total)																
8595454	CAISSE D'EPARGNE	19/11/2009	01/01/2010	05/05/2018	5 957 652,30	F	Taux fixe à 4,21 %	4,23	4,23	EUR	A	P	O	A 1		
26004	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2008	01/01/2010	15/03/2019	533 263,36	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	4,59	EUR	T	P	O	A 1		
31004	CREDIT MUTUEL	07/12/2011	01/01/2010	31/03/2019	877 200,00	F	Taux fixe à 4,58 %	4,46	4,54	EUR	T	P	O	A 1		
MON524950EUH	SFIL CAHIL	02/05/2016	01/01/2010	02/01/2019	468 180,58	F	Taux fixe à 1,44 %	1,44	1,45	EUR	T	C	O	A 1		
27007	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2007	01/01/2010	02/01/2019	609 722,07	F	Taux fixe à 4,53 %	4,53	4,53	EUR	A	P	O	A 1		
29007	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	01/01/2010	15/03/2019	740 000,12	F	Taux fixe à 3,58 %	3,58	3,63	EUR	T	C	O	A 1		
MON524959EUH	SFIL CAHIL	09/12/2014	01/01/2010	02/01/2019	150 000,05	F	Taux fixe à 2,21 %	2,21	2,23	EUR	T	C	O	A 1		
026006	CREDIT AGRICOLE	26/12/2006	01/01/2010	26/03/2019	700 000,00	F	Taux fixe à 3,89 %	3,89	3,95	EUR	T	C	O	A 1		
201902	CREDIT MUTUEL	15/12/2015	01/01/2010	31/03/2019	204 688,04	F	Taux fixe à 1,6 %	1,60	1,61	EUR	T	C	O	A 1		
MON524961EUH	SFIL CAHIL	13/01/2017	01/01/2010	01/02/2019	476 828,86	V	(Euro) 12M + 0,61) pour 0 sur Euro) sur Euro) Taux fixe à 0,61 %	0,61	0,62	EUR	A	P	O	A 1		
200000000026549	CREDIT MUTUEL	02/07/2013	01/01/2010	31/01/2019	8 620,39	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	3,49	EUR	T	P	O	A 1		
0002550200	CREDIT AGRICOLE	26/06/2018	01/01/2010	25/02/2019	295 400,77	F	Taux fixe à 1,35 %	1,35	1,36	EUR	T	P	O	A 1		
0000274074	CREDIT AGRICOLE	18/05/2016	01/01/2010	15/03/2019	42 460,98	F	Taux fixe à 1,57 %	1,57	1,58	EUR	T	P	O	A 1		
8678780	CAISSE D'EPARGNE	27/07/2010	01/01/2010	01/03/2019	91 610,22	F	Taux fixe à 3,72 %	3,72	3,72	EUR	A	C	O	A 1		
8537247	CAISSE D'EPARGNE	19/05/2009	01/01/2010	25/02/2019	63 000,00	F	Taux fixe à 4,43 %	4,43	4,50	EUR	T	C	O	A 1		
00002954086	CREDIT AGRICOLE	31/12/2019	31/12/2019	15/04/2020	694 321,73	F	Taux fixe à 0,39 %	0,39	0,39	EUR	X	P	O	A 1		
00001422430	CREDIT AGRICOLE	01/01/2019	01/01/2019	31/05/2019	22 421,01	F	Taux fixe à 3,7 %	3,70	3,75	EUR	T	P	O	A 1		
1643 Emprunts en euros (Total)																
1641 Emprunts assortis d'une option de traçage sur base de l'actif (Total)																
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)																
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																
1671 Avances consolidées ou Trésor (Total)																
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)																
1675 Dettes pour A.E. I.P. et PPP (Total)																
1676 Dettes envers lesataires acquéreurs (Total)																
1678 Autres emprunts et dettes (Total)																
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)																
1681 Autres emprunts (Total)																
10127671_01	Agence de l'eau Seine Normandie	26/11/2009	01/01/2018	06/10/2018	50 413,56	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1		
10413301	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2014	01/01/2019	02/04/2019	51 589,48	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A 1		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt	Emprunts et débits à l'origine du contrat			Devise	Participative des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipée	Catégorie d'emprunt (8)
							Indice (4)	Niveau du taux initial (taux (5))	Taux actuariel					
10415401	Agence de l'eau Seine Normandie	03/04/2014	01/01/2019	02/04/2019	47 226,68	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
1069087	Agence de l'eau Seine Normandie	15/06/2017	01/01/2019	06/12/2019	85 120,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
29002	Agence de l'eau Seine Normandie	24/03/2009	01/01/2019	23/03/2019	33 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
10322891	Agence de l'eau Seine Normandie	02/04/2014	01/01/2019	02/04/2019	89 908,48	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
29001	Agence de l'eau Seine Normandie	04/09/2009	01/01/2019	03/09/2019	4 894,40	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10619241-01	Agence de l'eau Seine Normandie	06/04/2016	01/01/2019	03/06/2019	41 015,34	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
10556091-01	Agence de l'eau Seine Normandie	11/05/2015	01/01/2019	03/06/2019	81 598,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10474001-01	Agence de l'eau Seine Normandie	20/10/2014	01/01/2019	20/10/2019	90 955,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10186851-01	Agence de l'eau Seine Normandie	26/06/2012	01/01/2019	27/06/2019	50 356,80	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10186861-01	Agence de l'eau Seine Normandie	16/05/2012	01/01/2019	15/05/2019	44 172,58	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1063089	Agence de l'eau Seine Normandie	17/02/2017	01/01/2019	17/02/2019	16 894,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10270851-01	Agence de l'eau Seine Normandie	16/06/2012	01/01/2019	15/05/2019	67 899,60	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10156101-01	Agence de l'eau Seine Normandie	16/05/2012	01/01/2019	15/05/2019	57 901,18	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1067678	Agence de l'eau Seine Normandie	29/06/2017	01/01/2019	29/06/2019	55 741,47	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1063871	Agence de l'eau Seine Normandie	20/03/2017	01/01/2019	20/03/2019	79 728,13	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1067159	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	12/04/2019	13 768,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10442031-01	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	26/03/2019	53 985,08	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10442021-01	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	28/03/2019	9 187,92	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10442001-01	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	26/03/2019	62 303,20	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
101776101	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	11/10/2019	6 115,20	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10070581-01	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	04/05/2019	21 396,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
054736400	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	15/02/2019	2 626,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
10032511-01	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	04/05/2019	17 616,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
053144400	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	05/04/2019	19 219,98	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1078126	Agence de l'eau Seine Normandie	31/07/2018	27/11/2018	27/11/2019	168 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1072380	Agence de l'eau Seine Normandie	09/04/2019	05/11/2019	05/11/2020	16 440,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1662 Bône à moyen terme récapitulés (01a)														
1687 Autres débits (01a)														
<b>Total général</b>					<b>7 258 789,39</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal: montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le ou les types de taux (ex: Euro3 mois).

(5) Indiquer le revenu de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer le caractère des remboursements: A: arrués; M: mensuels; S: semestriels; I: trimestriels; X: autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant; P pour amortissement annuel progressif; F pour #/line; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la structure (OCB) 01/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers territoriaux).

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

IV  
A2.2

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**  
Emprunts et dettes au 01/01/2021

Nature contrat	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Categorie d'emprunt apres couverture eventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2021	Duree residuelle (en annees)	Type de taux (12)	Taux d'interet		Niveau de taux d'interet a la date de vote du budget (13)	Annulee de l'exercice		ICNIE de l'exercice
							Index (15)	Taux d'interet (14)		Charges diminuees (15)	Interets perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)				3 351 522,96							93 362,25	18 615,04
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				3 351 522,96							93 362,25	18 615,04
1641 Emprunts en euros (Total)	N		A 1	156 953,18	8,34	F	Taux fixe à 4,23 %	4,23		11 896,42	5 371,59	3 178,11
28004	N		A 1	324 196,59	2,56	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51		106 442,63	13 268,97	427,99
31004	N		A 1	325 655,44	6	F	Taux fixe à 4,46 %	4,54		-18 440,16	13 721,56	0,00
MON52-4906EUR	N		A 1	315 263,27	7,5	F	Taux fixe à 1,44 %	1,45		-40 681,72	4 320,40	977,59
27007	N		A 1	318 356,75	1	F	Taux fixe à 4,53 %	4,53		155 659,81	14 421,65	7 350,05
29007	N		A 1	493 333,48	3,66	F	Taux fixe à 3,58 %	3,63		123 333,32	16 095,59	551,92
MON52-4959EUR	N		A 1	123 333,41	9	F	Taux fixe à 2,21 %	2,23		13 333,32	2 815,17	601,00
026006	N		A 1	210 000,00	5,99	F	Taux fixe à 3,09 %	3,95		35 000,00	7 658,44	76,64
201502	N		A 1	170 573,40	10	F	Taux fixe à 1,6 %	1,61		17 057,32	2 626,83	0,00
MON52-4961EUR	N		A 1	426 952,97	11,08	V	(Euro) 12M + 0,611 Flour 0 sur Eurobor 12M	0,62		26 823,50	2 847,82	2 257,73
20000000002625-48	N		A 1	2 434,63	0,56	F	Taux fixe à 3,45 %	3,49		2 434,63	421,2	
000025020	N		A 1	259 773,50	12,65	F	Taux fixe à 1,35 %	1,36		18 728,02	3 388,90	315,06
0000274074	N		A 1	36 213,49	10,46	F	Taux fixe à 1,57 %	1,56		3 197,93	549,79	21,60
8678760	N		A 1	76 341,86	9,17	F	Taux fixe à 3,72 %	3,72		7 634,18	2 639,92	2 122,84
8527247	N		A 1	51 000,00	8,4	F	Taux fixe à 4,43 %	4,50		6 000,00	1 656,63	193,81
00002951066	N		A 1	66 595,36	15,29	F	Taux fixe à 0,39 %	0,39		24 860,08	1 171,32	545,71
00001422430	N		A 1	15 490,65	4	F	Taux fixe à 3,7 %	3,75		3 661,37	522,75	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)												
16441 Emprunt assorti d'une option de swap sur taux de référence (libor) 15h												
165 Dépôts et cautionnements reçus												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances concédées au Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)												
1675 Dettes pour I.E. 1.P et P.P.P (Total)												
1676 Dettes envers locataires acquéreurs (Total)												
1678 Autres emprunts et dettes (Total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				1 048 035,92								0,00
1681 Autres emprunts (Total)				1 048 035,92								0,00
10413301	N		A 1	28 807,76	3,76	F	Taux fixe à 0 %	0,00		123 564,26	0,00	0,00
10413301	N		A 1	42 193,22	8,25	F	Taux fixe à 0 %	0,00		7 201,53	0,00	0,00
10413301	N		A 1	38 640,02	8,25	F	Taux fixe à 0 %	0,00		4 688,13	0,00	0,00
1069607	N		A 1	72 960,00	11,94	F	Taux fixe à 0 %	0,00		6 060,00	0,00	0,00
29002	N		A 1	22 350,00	3,23	F	Taux fixe à 0 %	0,00		5 580,00	0,00	0,00
10332491	N		A 1	73 234,22	8,25	F	Taux fixe à 0 %	0,00		8 137,13	0,00	0,00
29001	N		A 1	3 129,60	3,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00		782,40	0,00	0,00
10619241.01	N		A 1	34 708,68	10,59	F	Taux fixe à 0 %	0,00		3 155,33	0,00	0,00
10556691.01	N		A 1	68 036,00	10,59	F	Taux fixe à 0 %	0,00		6 276,00	0,00	0,00
10474001.01	N		A 1	-1 668,00	8,6	F	Taux fixe à 0 %	0,00		4 632,00	0,00	0,00
10166651.01	N		A 1	59 166,40	6,49	F	Taux fixe à 0 %	0,00		5 995,20	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture FO.N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1016661.01	N		A.1	34 356,45	6,37	F	Taux fixe à 0%	0,00	4 908,06	0,00	0,00	0,00
1063369	N		A.1	14 472,00	11,13	F	Taux fixe à 0%	0,00	1 206,00	0,00	0,00	0,00
1027651.01	N		A.1	52 810,80	6,37	F	Taux fixe à 0%	0,00	7 544,40	0,00	0,00	0,00
10156101.01	N		A.1	45 031,25	6,37	F	Taux fixe à 0%	0,00	6 433,46	0,00	0,00	0,00
1067678	N		A.1	47 776,41	11,49	F	Taux fixe à 0%	0,00	3 981,53	0,00	0,00	0,00
1063971	N		A.1	68 336,39	11,22	F	Taux fixe à 0%	0,00	5 694,87	0,00	0,00	0,00
1044203101	N		A.1	44 169,62	8,24	F	Taux fixe à 0%	0,00	4 907,73	0,00	0,00	0,00
1044202101	N		A.1	7 517,38	8,24	F	Taux fixe à 0%	0,00	835,27	0,00	0,00	0,00
104420101	N		A.1	54 427,80	13,24	F	Taux fixe à 0%	0,00	3 887,70	0,00	0,00	0,00
101776101	N		A.1	5 095,00	9,76	F	Taux fixe à 0%	0,00	509,60	0,00	0,00	0,00
100769101	N		A.1	14 264,00	3,34	F	Taux fixe à 0%	0,00	3 966,00	0,00	0,00	0,00
054738A00	N		A.1	873,33	0,12	F	Taux fixe à 0%	0,00	873,33	0,00	0,00	0,00
1004255101	N		A.1	11 764,00	3,34	F	Taux fixe à 0%	0,00	2 941,00	0,00	0,00	0,00
053144A00	N		A.1	6 506,66	0,29	F	Taux fixe à 0%	0,00	6 506,66	0,00	0,00	0,00
1078126	N		A.1	145 800,00	12,9	F	Taux fixe à 0%	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00
1072360	N		A.1	17 210,67	13,84	F	Taux fixe à 0%	0,00	1 229,33	0,00	0,00	0,00
1662 Bons à moyen terme négociables (total)												
1667 Autres débits (total)												
<b>Total general</b>				<b>4 399 558,90</b>					<b>768 832,67</b>	<b>93 362,25</b>	<b>0,00</b>	<b>18 619,04</b>

(9) Si s'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - détail des opérations de couverture -.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A.1 (et la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCEH 01/50/77C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple: A.1 ; C.3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (ceci a été un taux variable qui n'est plus seulement défini comme la somme additionnée d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du capital initial et capitalisés à l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance - (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du capital de charge éventuel et capitalisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du capital d'échange éventuel et capitalisés au 768.

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU AVEC TDD**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquez le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement (2)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (Total)														
200120285500202	CREDIT MUTUEL	27/07/2007	01.01.2019	31.01.2019	55 530,29	F	Taux fixe à 4,35 %	4,35	4,35	EUR	A	P	O	A 1
201501	CREDIT MUTUEL	15/12/2015	31/12/2015	31/03/2020	256 666,72	F	Taux fixe à 1,6 %	1,60	1,61	EUR	T	C	O	A 1
201301	CREDIT MUTUEL	04/12/2012	01.01.2020	31.03.2020	325 989,19	F	Taux fixe à 4,85 %	4,85	4,94	EUR	T	P	O	A 1
31003	CREDIT MUTUEL	07/12/2011	01.01.2020	31.03.2020	355 954,03	F	Taux fixe à 4,48 %	4,46	4,54	EUR	T	P	O	A 1
LON532536EUR	SFIL CAFFIL	13/01/2017	01.01.2020	01/02/2020	162 895,70	V	(Eurobor 12M + 0,61) Floor 0 sur Eurobor sur Eurobor 12M	0,61	0,62	EUR	A	P	O	A 1
LON532535EUR	SFIL CAFFIL	09/12/2014	01.01.2020	02/01/2020	269 916,73	F	Taux fixe à 2,21 %	2,21	2,23	EUR	T	C	O	A 1
00000845132	CREDIT AGRICOLE	30/12/2003	01.01.2020	30/03/2020	9 000,00	F	Taux fixe à 4,6 %	4,60	4,68	EUR	T	C	O	A 1
0000293344	CREDIT AGRICOLE	01/01/2020	01.01.2020	10/04/2020	100 000,00	F	Taux fixe à 0,68 %	0,68	0,66	EUR	T	P	O	A 1
LON532532EUR	SFIL CAFFIL	01/01/2020	01.01.2020	01/04/2020	25 855,52	F	Taux fixe à 4,1 %	4,10	4,10	EUR	A	C	O	A 1
8765091	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2010	01.01.2020	30/03/2020	232 733,98	F	Taux fixe à 3,61 %	3,61	3,66	EUR	T	P	O	A 1
8594295	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2009	01.01.2020	15/03/2020	116 665,00	F	Taux fixe à 3,58 %	3,58	3,63	EUR	T	C	O	A 1
6573444	CAISSE D'EPARGNE	27/12/2007	01.01.2020	02/01/2020	122 965,01	F	Taux fixe à 4,53 %	4,53	4,53	EUR	A	P	O	A 1
9308145	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2020	01.01.2020	01/11/2020	64 600,21	F	Taux fixe à 2,57 %	2,57	2,57	EUR	A	P	O	A 1
5615110	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2020	01.01.2020	15/02/2020	43 252,83	F	Taux fixe à 2,05 %	2,05	2,05	EUR	A	P	O	A 1
9587197	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2020	01.01.2020	01/07/2020	46 005,47	F	Taux fixe à 2,43 %	2,43	2,43	EUR	A	P	O	A 1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
5597699	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2020	01/01/2020	10/11/2020	45 296,28	F	Taux fixe à 1,35 %	1,35	1,35	EUR	A	P	O	A 1
MON35292EUR	SIL CAFFIL	01/01/2020	01/01/2020	02/01/2020	59 986,61	F	Taux fixe à 5,69 %	5,03	5,03	EUR	A	P	O	A 1
MON35292EUR	SIL CAFFIL	18/06/2005	01/01/2020	01/02/2020	22 315,50	F	Taux fixe à 3,73 %	3,73	3,73	EUR	A	P	O	A 1
1355072	CAISSE DES DEPOIS ET CONSIGNATIONS	01/01/2020	01/01/2020	01/02/2020	229 571,45	V	(Level A + 1) Pour 0 sur Level A	1,75	1,75	EUR	A	C	O	A 1
000025569	CREDIT AGRICOLE	15/06/2020	01/01/2020	15/03/2020	600 000,00	F	Taux fixe à 0,39 %	0,39	0,39	EUR	I	P	O	A 1
1643 Emprunts en devises (Total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de hedge sur ligne de trésorerie (Total)														
165 Depôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)														
1675 Dettes pour M.E. 1, P et PPP (Total)														
1676 Dettes emais locataires acquiesceurs (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					263 909,97									
1681 Autres emprunts (Total)					263 909,97									
168797	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	13/09/2020	12 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
19757	Agence de l'eau Seine Normandie	18/12/2008	01/01/2020	18/12/2020	6 585,70	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
10335461.01	Agence de l'eau Seine Normandie	28/11/2012	01/01/2020	27/11/2020	12 402,69	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A 1
25003	Agence de l'eau Seine Normandie	08/09/2009	01/01/2020	07/09/2020	69 300,30	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A 1
1022601.01	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	23/02/2020	12 320,03	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
1037050101	Agence de l'eau Seine Normandie	28/11/2012	01/01/2020	27/11/2020	150 601,25	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
<b>Total général</b>					<b>3 418 019,29</b>								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal, montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; I : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *flat fee*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A 1 (et la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU AVEC TDD**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**  
 Emprunts et dettes au 01/01/2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture 7 C/N (10)	Montant couvert	Categorie d'emprunt apres couverture eventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2021	Duree residuelle (en annees)	Taux d'intéret		Niveau de taux d'intéret a la date de vote du budget (14)	Amortissement de l'exercice		Intérets perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intéret (15)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				2 819 190,67						67 526,29		13 695,76
1641 Emprunts en euros (Total)				2 819 190,67						67 526,29		13 695,76
200120295300202	N		A 1	44 560,39	6,00		F	Taux fixe à 4,35 %	4,35	5 632,24		1 955,78
201501	N		A 1	233 333,40	10		F	Taux fixe à 1,6 %	1,61	23 333,32		3 593,33
201301	N		A 1	307 419,27	12		F	Taux fixe à 4,85 %	4,94	19 562,14		14 560,86
31003	N		A 1	311 613,45	6		F	Taux fixe à 4,46 %	4,54	46 351,49		13 129,90
MON532538EUIH	N		A 1	153 703,06	11,06		V	(Ligne 124 - 0,61) Pour 0 sur Eurobor 124	0,62	9 656,45		953,22
MON532539EUIH	N		A 1	243 503,41	9		F	Taux fixe à 2,21 %	2,23	26 333,32		5 164,96
00000945132	N		A 1	6 750,00	3		F	Taux fixe à 4,6 %	4,68	271,69		0,00
0002295344	N		A 1	92 733,39	9,02		F	Taux fixe à 0,68 %	0,68	9 746,58		605,78
MON532532EUIH	N		A 1	20 666,81	3,25		F	Taux fixe à 4,1 %	4,10	5 171,71		848,16
876091	N		A 1	197 344,69	5		F	Taux fixe à 3,61 %	3,66	36 684,22		6 631,26
8544295	N		A 1	53 333,48	3,56		F	Taux fixe à 3,58 %	3,63	23 333,32		3 028,09
857344	N		A 1	83 776,62	1		F	Taux fixe à 4,53 %	4,53	40 961,53		3 795,17
9308145	N		A 1	49 059,57	2,83		F	Taux fixe à 2,05 %	2,05	15 940,04		1 260,83
9615110	N		A 1	36 403,73	4,12		F	Taux fixe à 2,05 %	2,05	6 866,46		746,30
9587197	N		A 1	43 616,59	14,5		F	Taux fixe à 2,43 %	2,43	2 444,08		1 059,93
5597699	N		A 1	40 524,06	7,86		F	Taux fixe à 1,35 %	1,35	4 831,56		547,14
MON532320EUIH	N		A 1	66 042,45	11		F	Taux fixe à 5,03 %	5,03	4 142,55		3 382,44
MON532329EUIH	N		A 1	18 926,28	4,08		F	Taux fixe à 3,73 %	3,73	3 513,57		706,02
1355072	N		A 1	214 285,74	14,08		V	(Ligne A + 1) Pour 0 sur Ligne A	1,50	14 285,72		3 214,29
0002525659	N		A 1	561 082,26	13,98		F	Taux fixe à 0,39 %	0,39	39 068,74		2 131,14
1643 Emprunts en devises (Total)												
16431 Emprunts assortis d'une option de frange sur ligne de trésorerie (Total)												
<b>165 Depôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)												
1675 Dettes pour I.E. 1 P et PPP (Total)												

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7.O.N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (13)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
												Capital
1676 Dettas emises locales - acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)				223 153,95					40 756,02	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				<b>223 153,95</b>					<b>40 756,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)												
1069797	N		A-1	9 375,00	2,7	Taux fixe à 0 %	0,00		3 125,00	0,00	0,00	0,00
19797	N		A-1	5 268,57	3,25	Taux fixe à 0 %	0,00		1 317,13	0,00	0,00	0,00
10335481.01	N		A-1	10 052,36	6,9	Taux fixe à 0 %	0,00		1 590,33	0,00	0,00	0,00
29003	N		A-1	56 440,23	3,68	Taux fixe à 0 %	0,00		13 650,07	0,00	0,00	0,00
10 122801.01	N		A-1	10 266,70	4,14	Taux fixe à 0 %	0,00		2 053,33	0,00	0,00	0,00
1037660101	N		A-1	131 951,09	6,9	Taux fixe à 0 %	0,00		18 850,16	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>3 042 344,62</b>					<b>67 526,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 895,76</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital ou la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - obligations opérationnelles de couverture -.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement obtenu comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Maintenir le ou les taux en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux des opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance - (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat de change éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat de change éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU AVEC TDD</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	26					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	3 042 345 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU SANS TDD**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts auprès des banques (Total)														
0002055909	CREDIT AGRICOLE	01/01/2020	01/01/2020	08/01/2020	125 495,20	F	Taux fixe à 1,45 %	1,45	1,45	EUR	I	P	O	A 1
0002816635	CREDIT AGRICOLE	08/07/2019	01/01/2020	10/01/2020	66 306,51	F	Taux fixe à 0,67 %	0,67	0,67	EUR	I	P	O	A 1
1643 Emprunts en devises (Total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de swap sur taux de référence (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consenties du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)														
1675 Dettes pour l'Etat (Total)														
1676 Dettes envers les autres collectivités locales (Total)														
1677 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1036601.01	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2020	01/01/2020	02/12/2020	96 615,36	F	Taux fixe à 0,00 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
04+654-101	Agence de l'eau Seine Normandie	05/05/2009	01/01/2020	01/05/2020	4 492,70	F	Taux fixe à 0,00 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A 1
1682 Bours à moyen terme espérances (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
<b>Total général</b>					<b>228 603,28</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal - montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F - fixe ; V - variable simple ; C - complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A - annuel ; M - mensuel ; B - bimestriel ; S - semestriel ; T - trimestriel ; X - autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine - Exemples A 1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU SANS TDD**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

IV  
A2.2

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture FON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Indice (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)				114 297,28					11 307,70	1 136,22		241,01
0002055509	N		A 1	52 793,14	10,77	F	Taux fixe à 1,45 %	1,46	11 307,70	1 136,22		241,01
00020318623	N		A 1	61 504,14	8,52	F	Taux fixe à 0,87 %	0,87	4 459,63	741,33		159,64
1643 Emprunts en devises (total)									6 648,07	394,89		81,36
1644 Emprunts assortis d'une option de frange sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
<b>167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consenties au Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				91 252,28					11 855,80	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)				91 252,28					11 855,80	0,00		0,00
1036601_01	N		A 1	87 658,11	7,92	F	Taux fixe à 0 %	0,00	10 957,27	0,00		0,00
043654101	N		A 1	3 594,17	3,34	F	Taux fixe à 0 %	0,00	898,53	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		0,00		205 549,56					23 163,50	1 136,22		241,01

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - détail des opérations de couverture -

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple : A 1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB) 01/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du capital initial et consolidés à l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance - (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du capital (charges éventuelles consolidées à l'article 668

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du capital (charge éventuelle et consolidées au 768

<b>IV - ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU SANS TDD</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	205 550 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU POTABLE**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de remise ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>													
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>													
1641 Emprunts en euros (Total)													
10278 02001 00021235605	CREDIT MUTUEL	05/12/2017	01/01/2020	23/02/2020	33 894 044	F	Taux fixe à 1,1 %	1,10	1,10	EUR	P	O	A 1
10278 02001 00021235606	CREDIT MUTUEL	21/03/2012	01/01/2020	31/03/2020	10 619 786	F	Taux fixe à 4,5 %	4,50	4,58	EUR	P	O	A 1
00003002693	CREDIT AGRICOLE	01/01/2020	01/01/2020	15/01/2020	12 540 599	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	3,45	EUR	P	O	A 1
00002932284	CREDIT AGRICOLE	01/01/2020	01/01/2020	10/12/2021	258 000 000	F	Taux fixe à 0,58 %	0,58	0,56	EUR	F	O	A 1
00001352766	CREDIT AGRICOLE	01/01/2020	01/01/2020	08/04/2020	20 254 500	F	Taux fixe à 4,28 %	4,28	4,28	EUR	P	O	A 1
00001830037	CREDIT AGRICOLE	01/01/2020	01/01/2020	13/09/2020	68 584 999	F	Taux fixe à 2,21 %	2,21	2,21	EUR	P	O	A 1
00002093639	CREDIT AGRICOLE	01/01/2020	01/01/2020	28/01/2020	6 342 644	F	Taux fixe à 0,67 %	0,67	0,67	EUR	P	O	A 1
MINS2624-EUH 001	SFIL CAFFIL	01/01/2020	01/01/2020	02/01/2020	53 692 977	F	Taux fixe à 6,07 %	6,07	6,07	EUR	P	O	A 1
9518119	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2020	01/01/2020	10/03/2020	45 655 008	F	Taux fixe à 2,19 %	2,19	2,19	EUR	P	O	A 1
5627669	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2020	01/01/2020	05/01/2020	45 712 000	F	Taux fixe à 3,92 %	3,92	3,99	EUR	P	O	A 1
5751883	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2020	01/01/2020	05/01/2020	50 000 000	F	Taux fixe à 1,66 %	1,66	1,67	EUR	P	O	A 1
MCONS3282-EUH	SFIL CAFFIL	01/06/2004	01/01/2020	01/02/2020	74 572 744	F	Taux fixe à 5,28 %	5,28	5,26	EUR	P	O	A 1
5713656115135	CAISSE D'EPARGNE	26/03/2019	01/01/2020	05/05/2020	40 000 000	F	Taux fixe à 1,39 %	1,39	1,39	EUR	P	O	A 1
5688283	CAISSE D'EPARGNE	26/03/2019	01/01/2020	10/05/2021	150 000 000	F	Taux fixe à 0,47 %	0,47	0,48	EUR	F	O	A 1
<b>1641 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)</b>													



**IV – ANNEXES - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU POTABLE**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

IV  
A2.2

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Emprunts et dettes au 01/01/2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert financiers (Total)	Categorie d'emprunt apres couverture eventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (13)	Annuité de l'exercice		ICONE de l'exercice
							Index (15)	Taux fixe (16)		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				<b>795 318,96</b>							<b>13 588,44</b>	<b>6 602,89</b>
1641 Emprunts en euros (total)				795 318,96							13 588,44	6 602,89
10278 05001 00021238605	N		A 1	30 468,72	8,91	F	Taux fixe à 1,1 %		1,10		3 240,72	24,98
10278 02001 00021238605	N		A 1	6 031,00	1,25	F	Taux fixe à 4,5 %		4,28		322,04	0,00
00003020695	N		A 1	6 376,62	0,04	F	Taux fixe à 3,45 %		3,45		4 798,14	0,00
00002932264	N		A 1	258 000,00	0,94	F	Taux fixe à 0,36 %		0,36		6 376,62	0,00
00001332766	N		A 1	16 535,85	3,27	F	Taux fixe à 4,28 %		4,28		258 000,00	0,00
00001830037	N		A 1	57 511,86	5,7	F	Taux fixe à 2,21 %		2,21		3 877,81	394,28
00002099839	N		A 1	3 181,96	0,82	F	Taux fixe à 0,67 %		0,67		1 271,01	318,20
LIANS2324EUR001	N		A 1	28 871,17	4	F	Taux fixe à 6,07 %		6,07		13,34	1 438,02
9518119	N		A 1	-42 123,15	9,19	F	Taux fixe à 2,19 %		2,19		1 752,48	675,85
9267659	N		A 1	41 244,51	7,68	F	Taux fixe à 3,92 %		3,99		922,50	99,63
LIANS2324EUR	N		A 1	47 873,78	18,76	F	Taux fixe à 1,66 %		1,67		1 533,90	179,16
571365615135	N		A 1	70 835,89	12,08	F	Taux fixe à 5,26 %		5,26		2 161,74	3 216,04
5688283	N		A 1	-56 243,87	8,43	F	Taux fixe à 1,39 %		1,39		3 953,41	256,73
1643 Emprunts en devises (total)				150 000,00	0,44	F	Taux fixe à 0,47 %		0,48		150 000,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de litige sur l'âge de l'assortie (total) (9)												
<b>165 Depots et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avarices constatées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Detttes pour M.E.I.P et PPP (total)												
1676 Detttes envers locataires acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				<b>32 673,33</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)				32 673,33							0,00	0,00
6029800	N		A 1	913,33	0,78	F	Taux fixe à 0 %		0,00		0,00	0,00
1064264	N		A 1	25 013,33	13,91	F	Taux fixe à 0 %		0,00		0,00	0,00
6478700	N		A 1	6 746,67	1,37	F	Taux fixe à 0 %		0,00		0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/2021															
Nature (Pour chaque type, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice							
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice			
1682 Bons à moyen terme négociables (01ah)															
1687 Autres dettes (01ah)															
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>827 992,31</b>					<b>468 095,31</b>	<b>13 580,44</b>	<b>0,00</b>				<b>6 602,89</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'un ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette perçue pour l'exercice correspondant au vote du budget.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau - détail des opérations de couverture -.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A : 1 (et la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire N°2010-0777C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A 1 - C 3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux fixe et de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/2021 et après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 - Intérêts réglés à l'échéance - (intérêts échus) et intérêts éventuels de déchargement et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat de déchargement et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES -- BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU POTABLE</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

		<b>A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>					
	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	17 100.00% 827 992 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.





ETAT DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE AU 01/01/2021

AGENTS CONTRACTUELS (emplois pourvus)	CATEGORIES	SECTEURS	REMUNERATION	CONTRAT - Articles -
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	ADM	IB 548	CDI
Adjoint d'animation	C	ANIM	IB 354	Article 3-2
Adjoint technique	C	TECH	IB 354	CDI
Adjoint technique	C	TECH	IB 359	CDI
Adjoint technique	C	TECH	IB 350	CDI
Adjoint technique à 20h/35h	C	TECH	IB 350	CDI
Adjoint technique à 7h/35h	C	TECH	IB 350	CDI
Adjoint technique principal de 2e classe	C	TECH	IB 404	CDI
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	TECH	IB 558	CDI
Animateur	B	ANIM	IB 372	Article 3-2
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	IB 372	Article 3-2
Assistant d'enseignement artistique à 8h30/20h	C	CULT	IB 372	Article 3-2
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe à 5h/20h	B	CULT	IB 446	Article 3-2
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe à 20h/20h	B	CULT	IB 446	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à 12h20/20h	B	CULT	IB 446	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à 3h/20h	B	CULT	IB 389	Article 3-2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe	B	CULT	IB 389	Article 3-2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe à 10h/20h	B	CULT	IB 389	Article 3-2
Assistant de conservation	B	CULT	IB 397	Article 3-2
Assistant de conservation	B	CULT	IB 372	Article 3-2
Assistant de conservation	B	CULT	IB 388	Article 3-2
ATSEM principal de 1ère classe	C	SOC	IB 558	CDI
ATSEM principal de 1ère classe	C	SOC	IB 525	CDI
ATSEM principal de 1ère classe	C	SOC	IB 558	CDI
ATSEM principal de 1ère classe	C	SOC	IB 558	CDI
ATSEM principal de 2e classe	C	SOC	IB 356	CDI
ATSEM principal de 2e classe	C	SOC	IB 356	CDI
ATSEM principal de 2e classe	C	SOC	IB 430	CDI
ATSEM principal de 2e classe	C	SOC	IB 430	CDI
ATSEM principal de 2e classe	C	SOC	IB 353	Article 3-2
ATSEM principal de 2e classe	C	SOC	IB 356	CDI
ATSEM principal de 2e classe	C	SOC	IB 356	CDI
ATSEM principal de 2e classe à 15h/35h	C	SOC	IB 353	Article 3-2
ATSEM principal de 2e classe	C	SOC	IB 356	Article 3-2
Attaché	A	ADM	IB 611	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 567	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 611	Article 3-2
Attaché	A	ADM	IB 525	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 732	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 444	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 469	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 525	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 444	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 567	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 611	Article 3-3-2
Attaché	A	ADM	IB 732	Article 3-3-2
Attaché principal	A	ADM	IB 896	Article 3-3-2
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	MED SOC	IB 525	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	MED SOC	IB 525	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	MED SOC	IB 478	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	MED SOC	IB 499	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	MED SOC	IB 558	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 356	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 356	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 446	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 356	Article 3-2
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 353	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 356	Article 3-2
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 353	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 353	CDI
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 356	Article 3-2
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 356	Article 3-2
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 353	Article 3-2
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	MED SOC	IB 356	CDI
Bibliothécaire territorial	A	CULT	IB 611	Article 3-3-2
Educateur territorial de jeunes enfants	A	SOC	IB 712	CDI
Educateur territorial de jeunes enfants	A	SOC	IB 554	CDI
Ingénieur	A	TECH	IB 518	Article 3-3-2
Rédacteur	B	ADM	IB 500	Article 3-3-2
Rédacteur	B	ADM	IB 431	Article 3-2
Rédacteur	B	ADM	IB 431	Article 3-2
Rédacteur	B	ADM	IB 372	Article 3-2
Rédacteur	B	ADM	IB 597	CDI
Rédacteur	B	ADM	IB 397	CDI
Rédacteur	B	ADM	IB 397	CDI

**ETAT DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE AU 01/01/2021**

Rédacteur	B	ADM	IB 372	Article 3-2
Rédacteur	B	ADM	IB 397	Article 3-2
Sage-femme de classe normale	A	MED SOC	IB 752	CDI
Technicien	B	TECH	IB 372	Article 3-2
Technicien	B	TECH	IB 372	Article 3-2
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	IB 444	Article 3-3-2
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	IB 506	Article 3-2
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	IB 567	Article 3-2
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	IB 567	Article 3-2
<b>TOTAL EMPLOIS POURVUS</b>		<b>84</b>		

<b>PREVISIONS DE RECRUTEMENT</b>	<b>CATEGORIES</b>	<b>SECTEURS</b>	<b>REMUNERATION</b>	<b>CONTRAT - Articles -</b>
Responsable des Relais d'Assistants Maternels (EJE)	B	MED SOC		
Acheteur / Chargé des marchés	B	ADM		
Agent d'accueil / animateur - Bibliothèque de Sommevoire à 17h30 hebdo (adjoint du patrimoine)	C	CULT		
Agent d'accueil et de surveillances des musées (adjoint du patrimoine)	C	CULT		
Agent d'accueil et de surveillances des musées (adjoint du patrimoine)	C	CULT		
Directeur Jeunesse et Solidarité (Attaché principal)	A	ADM		
Chargé de la conduite du changement et modernisation des services (attaché)	A	ADM		
Manager commerce (attaché)	A	ADM		
Chargé de mission innovation rurale	A	ADM		
Responsable du service Etat-Civil/Elections (Attaché)	A	ADM		
Directeur des services financiers	A	ADM		
Chargé de la qualité comptable / procédures financières (Rédacteur)	B	ADM		
Chargé de mission évènementiel (Rédacteur)	B	ADM		
Secrétaire du service Maîtrise d'œuvre et SIG (adjoint administratif)	C	ADM		
Assistant administratif Pôle environnement - gestion du domaine public - mobilités (adjoint administratif)	C	ADM		
Administrateur d'outils / de systèmes / de réseaux télécoms (technicien)	B	TECH		
Chargé de mission planification et développement local	A	TECH		
Directeur de la Communication et de la promotion du territoire (attaché)	A	ADM		
Responsable Urbanisme Foncier (Ingénieur)	A	TECH		
Agent polyvalent bâtiment (Couvreur/Zingueur)	C	TECH		
Responsable du service "maîtrise d'ouvrage publique - conduite d'opérations" (Ingénieur)	A	TECH		
Médiateur numérique - centre socio culturel (Animateur)	B	ANIM		
Chargé de formation BAFA - centre socio culturel (Animateur)	B	ANIM		
Technicien informatique (technicien principal 2è cl)	B	TECH		
ATSEM	C	MED SOC		
Adjoint du patrimoine Médiathèque Romain Rolland (adjoint du patrimoine)	C	CULT		
Assistant d'enseignement artistique Formation Musicale	B	CULT		
Coordonnateur prévention délinquance	A	ADM		
Agent de police municipale	C	PM		
Responsable Espaces Publics	B	TECH		
Archiviste	C	CULT		
Agent comptable eau/assainissement	C	ADM		
Assistant RH	C	ADM		
Opérateur vidéo protection	C	TECH		
Chargé de mission stratégie et prospective	A	ADM		
Chargé de la mise en œuvre OPAH-RU	A	ADM		
<b>TOTAL EMPLOIS PREVUS</b>		<b>36</b>		

<b>EFFECTIF BUDGETAIRE</b>	<b>482</b>
<b>EFFECTIF POURVU</b>	<b>446</b>

ADM : Administrative	SPORT : Sportive	MED SOC : Médico-social
CULT : Culturelle (dont patrimoine et enseignement)	PM : Police Municipale	SOC : Sociale
ANIM : Animation	TECH : Technique	

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°43-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT  
DES ORDURES MENAGERES**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles 1636 B indecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Afin de financer le service public d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise,

il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 11 % qui sera appliqué sur les valeurs locatives du foncier bâti du territoire intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. OZCAN, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. OSCAN à M. RAIMBAULT
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°44-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 – ADOPTION DU PROGRAMME D'EMPRUNTS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Dans le cadre du Budget Primitif 2021 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, il est nécessaire de contracter les emprunts d'un montant total de 424 057,46 euros afin de financer les travaux de la section d'investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les articles R.2221-81 et L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à souscrire et signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, pour le budget principal, les contrats de prêts à mettre en place auprès d'organismes bancaires pour un montant total de 424 057,46 euros.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°45-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DU CHENE SAINT AMAND**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-3, L 2311-5 L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, L 5211-9, R 2311-1, R 2313-1, R 5211-14 et R 5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats déficitaires de 2 055 879,52 € pour la section d'investissement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe du Chêne Saint Amand

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 1 905 625,65 € en section de fonctionnement
  - 2 055 879,52 € en section d'investissement
- Soit un total de 3 961 505,17 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
011	Charges à caractère général	416,00
023	Virement à la section d'investissement	1 905 209,65
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 905 625,65</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
70	Produits du domaine, prestations de services et ventes	1 905 625,65
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 905 625,65</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	2 055 879,52
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>2 055 879,52</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	150 669,87
021	Virement à la section d'investissement	1 905 209,65
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 055 879,52</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe du Chêne Saint Amand.

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources





**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°46-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'USINE RELAIS EVINOX**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-3, L 2311-5 L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, L 5211-9, R 2311-1, R 2313-1, R 5211-14 et R 5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 207 171,01 € pour la section d'investissement et excédentaire de 19 109,85 Euros de la section de fonctionnement qui sera affecté en totalité en réserves au compte 1068 figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'Usine Relais Evinox,

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 214 285,00 € en section de fonctionnement
  - 318 271,01 € en section d'investissement
- Soit un total de 532 556,01 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
023	Virement à la section d'investissement	202 285,00
66	Charges financières	12 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>214 285,00</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
75	Autres produits de gestion courante	214 285,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>214 285,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	207 171,01
16	Emprunts et dettes	111 100,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>318 271,01</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	202 285,00
10	Dotations et fonds divers	19 109,85
16	Emprunts et dettes assimilés	96 876,16
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>318 271,01</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'Usine Relais Evinox

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président  
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,  
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°47-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE TRANSPORT DE PERSONNES**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-3, L 2224-11, L 2311-5, L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, L 5211-9, R 2311-1, R 2313-1, R.5211-14 et R 5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat de fonctionnement excédentaire de 661 040,54 € figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de transport de personnes,

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 4 086 661,58 € pour la section de fonctionnement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
011	Charges à caractère général	4 086 661,58
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>4 086 661,58</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
73	Produits issus de la fiscalité	3 425 621,04
74	Subvention d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	661 040,54
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>4 086 661,58</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de transport des personnes.

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°48-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COUR LOREE**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L.1612-3, L.2311-5, L.2311-7, L.2312-1, L. 2313-1, L.5211-9, R.2311-1, R.2313-1, R.5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 203 117,63 euros pour la section d'investissement et excédentaire de 181 001.60 Euros pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2018 du budget annexe du Lotissement Cour Lorée,

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 203 117,63 euros en section de fonctionnement
  - 203 117,63 euros en section d'investissement
- Soit un total de 406 235,26 euros.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
042	Transferts entre sections	203 117,63
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>203 117,63</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	181 001,60
70	Produits du domaine, prestations de services et ventes	22 116,03
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>203 117,63</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	203 117,63
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>203 117,63</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
040	Transferts entre sections	203 117,63
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>203 117,63</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe du Lotissement Cour Lorée

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°49-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES MEGES**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L.1612-3, L.2311-5, L.2311-7, L.2312-1, L. 2313-1, L.5211-9, R.2311-1, R.2313-1, R.5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 452 567,55 euros pour la section d'investissement et excédentaire de 458 764,90 euros pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2018 du budget annexe du Lotissement les Meges,

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 458 764,90 euros en section de fonctionnement
  - 452 567,55 euros en section d'investissement
- Soit un total de 911 332,45 euros.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
65	Charges de gestion courante	6 197,35
042	Transferts entre sections	452 567,55
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>458 764,90</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	458 764,90
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>458 764,90</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	452 567,55
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>452 567,55</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
040	Transferts entre sections	452 567,55
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>452 567,55</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe du Lotissement les Meges

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| M. CARON à M. SIMON            | M. RICHARD à M. GAILLARD       |
| Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE | Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE  |
| M. GARNIER à M. LESAGE         | Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC    |
| M. JEANSON à M. GAUCHERON      | M. TURCATO à M. LADEIRA        |
| M. KARATAY à M. DAVAL          | M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE |
| M. MILLOT à M. PEREZ           | Mme VERDUN à M. DESCHARMES     |
| M. FEUILLET à Mme KREBS        |                                |

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°50-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT BELLE FAYSSE - ROBERT-MAGNY**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L.1612-3, L.2311-5, L.2311-7, L.2312-1, L. 2313-1, L.5211-9, R.2311-1, R.2313-1, R.5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat d'investissement déficitaire de 26 430,24 euros et excédentaire de 26 432,47 euros pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe du lotissement Belle Faysse Robert-Magny,

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 26 432,47 euros en section de fonctionnement
  - 26 430,24 euros en section d'investissement
- Soit un total de 52 862,71 euros.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
042	Transferts entre sections	26 430,24
65	Charges de gestion courante	2,23
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>26 432,47</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	26 432,47
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>26 432,47</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	26 430,24
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>26 430,24</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
040	Transferts entre sections	26 430,24
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>26 430,24</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe du Lotissement Belle Faysse Robert-Magny

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°51-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT  
CHAMPAGNE**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L.1612-3, L.2311-5, L.2311-7, L.2312-1, L. 2313-1, L.5211-9, R.2311-1, R.2313-1, R.5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats déficitaires de 213,57 euros pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe du lotissement Champagne,

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 213,57 euros en section de fonctionnement

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	213,57
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>213,57</b>
Chapitre	Libellés recettes	Montant
77	Produits exceptionnels	213,57
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>213,57</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe du Lotissement Champagne

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°52-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SANS TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE  
TVA**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-3, L 2311-5, L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, .5211-9, R 2311-1, R 2313-1, R 5211-14 et R 5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 1 383 823,96 € pour la section d'investissement et le résultat excédentaire de 168 075,08 € pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'assainissement DSP sans transfert de droits à déduction de TVA.

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 1 439 000,00 € en section de fonctionnement
  - 2 892 890,20 € en section d'investissement
- Soit un total de 4 331 890,20 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 005 000,00	1 005 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	128 000,00	128 000,00
042	Transferts entre sections	0,00	180 000,00	180 000,00
66	Charges financières	0,00	116 000,00	116 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 439 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>
Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	BP 2021	Total
042	Transferts entre sections	0,00	130 000,00	130 000,00
70	Produits du domaine	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	259 000,00	259 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 439 000,00</b>	<b>1 439 000,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	1 383 823,96	1 383 823,96
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Transferts entre sections	0,00	130 000,00	130 000,00
16	Emprunts et dettes	0,00	396 000,00	396 000,00
20	Immobilisations incorporelles	78 588,64	184 000,00	262 588,64
21	Immobilisations corporelles	299 795,37	266 500,00	566 295,37
23	Installations, matériel et outillages techniques	142 827,72	0,00	142 827,72
4581	Opérations pour compte de tiers	1 354,51	10 000,00	11 354,51,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>522 566,24</b>	<b>2 370 323,96</b>	<b>2 892 890,20</b>



Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	Total	Total
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	128 000,00	128 000,00
10	Autres fonds d'investissement	0,00	168 075,08	168 075,08
13	Subventions	874 412,00	33 250,00	907 662,00
16	Emprunts et dettes	0,00	1 499 153,12	1 499 153,12
040	Transferts entre sections	0,00	180 000,00	180 000,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>874 412,00</b>	<b>2 018 478,20</b>	<b>2 892 890,20</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement DSP sans transfert de droits à déduction de TVA.

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°53-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SANS TRANSFERT DE DROITS – ADOPTION DU PROGRAMME D'EMPRUNTS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les articles R.2221-81 et L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement DSP sans transfert de droits, il est nécessaire de contracter les emprunts d'un montant total de 1 499 153,12 euros afin de financer les travaux de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à souscrire et signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, pour le budget annexe de l'assainissement DSP sans transfert de droits, les contrats de prêts à mettre en place auprès d'organismes bancaires et les avances auprès de l'Agence de l'Eau, pour un montant total de 1 499 153,12 euros.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| M. CARON à M. SIMON            | M. RICHARD à M. GAILLARD       |
| Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE | Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE  |
| M. GARNIER à M. LESAGE         | Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC    |
| M. JEANSON à M. GAUCHERON      | M. TURCATO à M. LADEIRA        |
| M. KARATAY à M. DAVAL          | M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE |
| M. MILLOT à M. PEREZ           | Mme VERDUN à M. DESCHARMES     |
| M. FEUILLET à Mme KREBS        |                                |

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°54-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE  
TVA**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-3, L 2311-5, L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, L 5211-9, R 2311-1, R 2313-1, R 5211-14 et R 5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 514 918,92 € pour la section d'investissement et le résultat excédentaire de 4 803,38 € pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'assainissement avec transfert de droit à déduction de TVA.

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 472 803,38 € en section de fonctionnement
  - 1 534 748,66 € en section d'investissement
- Soit un total de 2 007 552,04 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	180 000,00	180 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	135 303,38	135 303,38
042	Transferts entre sections	0,00	150 000,00	150 000,00
66	Charges financières	0,00	7 500,00	7 500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>472 803,38</b>	<b>472 803,38</b>
Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	4 803,38	4 803,38
042	Transferts entre sections	0,00	120 000,00	120 000,00
70	Produits du domaine	0,00	240 000,00	240 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	108 000,00	108 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>472 803,38</b>	<b>472 803,38</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	514 918,92	514 918,92
040	Transferts entre sections	0,00	120 000,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes	0,00	30 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles	60 303,55	189 200,00	249 503,55
21	Immobilisations corporelles	62 248,80	169 000,00	231 248,80
23	Installations, matériel et outillages techniques	138 077,39	226 000,00	364 077,39
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	25 000,00	25 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>260 629,74</b>	<b>1 274 118,92</b>	<b>1 534 748,66</b>

Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	Total	Total
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	135 303,38	135 303,38
10	Autres fonds d'investissement	0,00	139 955,03	139 955,03
13	Subventions	440 901,90	34 040,00	474 941,90
16	Emprunts et dettes	150 000,00	414 856,62	564 856,62
27	Autres immobilisations financières	44 691,73	0,00	44 691,73
040	Transferts entre sections	0,00	150 000,00	150 000,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	25 000,00	25 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>635 593,63</b>	<b>899 155,03</b>	<b>1 534 748,66</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement DSP avec transfert de droits à déduction de TVA

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°55-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
DSP AVEC TRANSFERT DE DROITS – ADOPTION DU PROGRAMME D'EMPRUNTS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les articles R.2221-81 et L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement DSP avec transfert de droits, il est nécessaire de contracter les emprunts d'un montant total de 414 856,62 euros afin de financer les travaux de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à souscrire et signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, pour le budget annexe de l'assainissement DSP avec transfert de droits, les contrats de prêts à mettre en place auprès d'organismes bancaires et les avances auprès de l'Agence de l'Eau, pour un montant total de 414 856,62 euros.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°56-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-3, L 2311-5, L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, L 5211-9, R 2311-1, R 2313-1, R 5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 1 411 935,21 € pour la section d'investissement et le résultat excédentaire de 1 165 724,53 € pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de la régie de l'assainissement collectif.

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 1 750 200,73 € en section de fonctionnement
  - 6 841 351,40 € en section d'investissement
- Soit un total de 8 591 552,13 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	515 000,00	515 000,00
012	Charges de personnel	0,00	300 000,00	300 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	80 000,00	80 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	351 200,73	351 200,73
042	Transferts entre sections	0,00	370 000,00	370 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	122 000,00	122 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	2 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 750 200,73</b>	<b>1 750 200,73</b>
Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	213 200,73	213 200,73
042	Transferts entre sections	0,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits du domaine	0,00	1 455 000,00	1 455 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	47 000,00	47 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 750 200,73</b>	<b>1 750 200,73</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	1 411 935,21	1 411 935,21
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Transferts entre sections	0,00	35 000,00	35 000,00
16	Emprunts et dettes	0,00	770 000,00	770 000,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00	156 862,59	216 862,59
21	Immobilisations corporelles	1 437 570,52	2 252 400,00	3 689 970,52
23	Installations, matériel et outillages techniques	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	17 924,72	699 658,36	717 583,08

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 515 495,24</b>	<b>5 325 856,16</b>	<b>6 841 351,40</b>
Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	Total	Total
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	351 200,73	351 200,73
10	Autres fonds d'investissement	0,00	952 523,80	952 523,80
13	Subventions	1 350 749,29	1 172 900,00	2 523 649,29
16	Emprunts et dettes	0,00	1 354 820,22	1 354 820,22
4582	Opérations pour compte de tiers	624 157,36	665 000,00	1 289 157,36
040	Transferts entre sections	0,00	370 000,00	370 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 974 906,65</b>	<b>4 866 444,75</b>	<b>6 841 351,40</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de la régie de l'assainissement collectif.

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°57-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ADOPTION DU PROGRAMME D'EMPRUNTS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les articles R.2221-81 et L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du Budget Primitif 2021 du budget annexe de la régie de l'assainissement collectif, il est nécessaire de contracter les emprunts d'un montant total de 1 354 820,21 euros afin de financer les travaux de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à souscrire et signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, pour le budget annexe de la régie de l'assainissement régie collectif, les contrats de prêts à mettre en place auprès d'organismes bancaires et les avances auprès de l'Agence de l'Eau, pour un montant total de 1 354 820,21 euros.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°58-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-3, L 2311-5, L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, L 5211-9, R 2311-1, R.2313-1, R.5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 4 477,70 € pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif.

Vu le résultat déficitaire de 89 042,44 € pour la section d'investissement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif.

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 14 477,70 € en section de fonctionnement
  - 89 042,44 € en section d'investissement
- Soit un total de 103 520,14 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	4 477,70	4 477,70
011	Charges à caractère général	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>14 477,70</b>	<b>14 477,70</b>
Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
70	Produits du domaine	0,00	14 477,70	14 477,70
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>14 477,70</b>	<b>14 477,70</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	89 042,44	89 042,44
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>89 042,44</b>	<b>89 042,44</b>
Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	Total	Total
45	Opérations pour compte de tiers	89 042,44	0,00	89 042,44
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>89 042,44</b>	<b>89 042,44</b>	<b>89 042,44</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°59-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU SANS TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu les articles L 1612-3, L 2311-5, L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, L 5211-9, R 2311-1, R 2313-1, R 5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 312 621,67 € pour la section d'investissement et le résultat excédentaire de 186 664,38 € pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau sans transfert de droit à déduction de TVA.

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 121 200,00 € en section de fonctionnement
  - 955 344,86 € en section d'investissement
- Soit un total de 1 076 544,86 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	50 000,00	50 000,00
042	Transferts entre sections	0,00	60 000,00	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	1 200,00	1 200,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>121 200,00</b>	<b>121 200,00</b>
Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
042	Transferts entre sections	0,00	40 000,00	40 000,00
70	Produits du domaine	0,00	81 200,00	81 200,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>121 200,00</b>	<b>121 200,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	312 621,67	312 621,67
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Transferts entre sections	0,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes	0,00	25 000,00	25 000,00
20	Immobilisations incorporelles	6 716,85	135 000,00	141 716,85
21	Immobilisations corporelles	72 006,34	364 000,00	436 006,34
23	Installations, matériel et outillages techniques	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>78 723,19</b>	<b>876 621,67</b>	<b>955 344,86</b>

Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	BP 2021	Total
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	50 000,00	50 000,00
10	Autres fonds d'investissement	0,00	186 664,38	186 664,38
13	Subventions	0,00	207 480,00	207 480,00
16	Emprunts et dettes	0,00	451 200,48	451 200,48
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Transferts entre sections	0,00	60 000,00	60 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>955 344,86</b>	<b>955 344,86</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'eau sans transfert de droit à déduction de TVA.

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°60-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU SANS  
TRANSFERT DE DROITS – ADOPTION DU PROGRAMME D'EMPRUNTS  
Rapporteur : M. GOUVERNEUR**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les articles R.2221-81 et L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'eau DSP sans transfert de droits, il est nécessaire de contracter les emprunts d'un montant total de 451 200,48 euros afin de financer les travaux de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à souscrire et signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, pour le budget annexe de l'eau DSP sans transfert de droits, les contrats de prêts à mettre en place auprès d'organismes bancaires et les avances auprès de l'Agence de l'Eau, pour un montant total de 451 200,48 euros.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°61-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU AVEC TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION DE TVA**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-3, L 2311-5, L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, L 5211-9, R 2311-1, R 2313-1, R 5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat excédentaire de 4 397,98 € pour la section d'investissement et le résultat excédentaire de 204 289,67 € pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'eau avec transfert de droit à déduction de TVA.

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 1 121 600,00 € en section de fonctionnement
  - 4 439 020,35 € en section d'investissement
- Soit un total de 5 560 620,35 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	92 738,92	92 738,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	30 000,00	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	578 861,08	578 861,08
042	Transferts entre sections	0,00	350 000,00	350 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	70 000,00	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 121 600,00</b>	<b>1 121 600,00</b>
Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
042	Transferts entre sections	0,00	100 000,00	100 000,00
70	Produits du domaine	0,00	1 015 000,00	1 015 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 600,00	6 600,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 121 600,00</b>	<b>1 121 600,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Transferts entre sections	0,00	100 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	584 250,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes	0,00	385 000,00	385 000,00
20	Immobilisations incorporelles	35 035,22	150 000,00	185 035,32
21	Immobilisations corporelles	1 449 235,13	1 735 500,00	3 184 735,13
23	Installations, matériel et outillages techniques	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 484 270,35</b>	<b>2 954 750,00</b>	<b>4 439 020,35</b>

Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	BP 2021	Total
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	4 397,98	4 397,98
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	578 861,08	578 861,08
10	Autres fonds d'investissement	0,00	204 289,67	204 289,67
13	Subventions	0,00	594 760,00	594 760,00
16	Emprunts et dettes	0,00	1 538 211,62	1 538 211,62
27	Autres immobilisations financières	0,00	584 250,00	584 250,00
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Transferts entre sections	0,00	350 000,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	584 250,00	584 250,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 439 020,35</b>	<b>4 439 020,35</b>

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'eau avec transfert de droit à déduction de TVA.

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| M. CARON à M. SIMON            | M. RICHARD à M. GAILLARD       |
| Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE | Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE  |
| M. GARNIER à M. LESAGE         | Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC    |
| M. JEANSON à M. GAUCHERON      | M. TURCATO à M. LADEIRA        |
| M. KARATAY à M. DAVAL          | M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE |
| M. MILLOT à M. PEREZ           | Mme VERDUN à M. DESCHARMES     |
| M. FEUILLET à Mme KREBS        |                                |

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°62-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU DSP AVEC TRANSFERT DE DROITS – ADOPTION DU PROGRAMME D'EMPRUNTS**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les articles R.2221-81 et L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'eau DSP avec transfert de droits, il est nécessaire de contracter les emprunts d'un montant total de 1 538 211,62 euros afin de financer les travaux de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à souscrire et signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, pour le budget annexe de l'eau DSP avec transfert de droits, les contrats de prêts à mettre en place auprès d'organismes bancaires et les avances auprès de l'Agence de l'Eau, pour un montant total de 1 538 211,62 euros.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°63-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU POTABLE**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Vu les articles L 1612-3, L 2311-5, L 2311-7, L 2312-1, L 2313-1, L 5211-9, R 2311-1, R 2313-1, R 5211-14 et R.5211-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat déficitaire de 357 944,06 € pour la section d'investissement et le résultat excédentaire de 56 394,29 € pour la section de fonctionnement figurant au bilan du compte de gestion 2020 du budget annexe de la régie eau potable.

Le projet de Budget Primitif 2021 dudit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 1 760 000,00 € en section de fonctionnement
  - 2 677 138,83 € en section d'investissement
- Soit un total de 4 437 138,83 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	969 400,00	969 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	200 000,00	200 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	324 600,00	324 600,00
042	Transferts entre sections	0,00	250 000,00	250 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 760 000,00</b>	<b>1 760 000,00</b>
Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	BP 2021	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
042	Transferts entre sections	0,00	200 000,00	200 000,00
70	Produits du domaine	0,00	1 560 000,00	1 560 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 760 000,00</b>	<b>1 760 000,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés dépenses	Reports 2020	BP 2021	Total
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	357 944,06	357 944,06
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
040	Transferts entre sections	0,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes	0,00	480 000,00	480 000,00
20	Immobilisations incorporelles	61 409,13	110 000,00	171 409,13
21	Immobilisations corporelles	64 374,15	1 397 900,00	1 462 274,15
23	Installations, matériel et outillages techniques	0,00	0,00	0,00
4581	Opérations pour compte de tiers	5 511,49	0,00	5 511,49
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>131 294,77</b>	<b>2 545 844,06</b>	<b>2 677 138,83</b>

Chapitre	Libellés recettes	Reports 2020	Total	Total
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	324 600,00	324 600,00
10	Autres fonds d'investissement	0,00	56 394,29	56 394,29
13	Subventions	11 773,00	350 520,00	362 293,00
16	Emprunts et dettes	41 615,00	1 642 236,54	1 683 851,54
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Transferts entre sections	0,00	250 000,00	250 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>53 388,00</b>	<b>2 623 750,83</b>	<b>2 677 138,83</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter par chapitre le Budget Primitif 2021 du budget annexe de la régie eau potable.

Il est précisé que le document budgétaire est annexé au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°64-04-2021**

**BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE EAU POTABLE– ADOPTION DU PROGRAMME D'EMPRUNTS**

**Rapporteur :** M. MARIN

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les articles R.2221-81 et L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du Budget Primitif 2021 du budget annexe de la régie eau potable, il est nécessaire de contracter les emprunts d'un montant total de 1 642 236,54 euros afin de financer les travaux de la section d'investissement.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à souscrire et signer au nom de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, pour le budget annexe de la régie eau potable, les contrats de prêts à mettre en place auprès d'organismes bancaires et les avances auprès de l'Agence de l'Eau, pour un montant total de 1 642 236,54 euros.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°65-04-2021**

**VERSEMENT PAR LE BUDGET GÉNÉRAL D'UNE DOTATION AU BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE EAU POTABLE**

**Rapporteur :** M. MARIN



Par délibération n° 132-11-2019 du 04 novembre 2019, le Conseil d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise a approuvé la création d'un budget annexe pour suivre les opérations budgétaires et comptables de la régie eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La régie eau potable est un service public industriel et commercial (SPIC), doté de l'autonomie financière et disposant de son propre compte au Trésor Public. Il être équilibré en recettes et en dépenses selon les dispositions de l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Malgré la dotation initiale versée au moment de la création du budget annexe, la régie eau potable rencontre des difficultés budgétaires pour financer l'exploitation du service : d'une part, en raison de la nécessaire harmonisation et de la reprise des opérations de facturation, le rythme et le montant des encaissements des recettes d'exploitation issues des redevances payées par les usagers sont en décalage par rapport aux prévisions budgétaires de départ. D'autre part, la régie communautaire assume des charges d'exploitation très lourdes pour garantir la qualité de l'exploitation, assurer la continuité du service public et faire face à ses engagements en particulier le paiement des prestataires et des charges d'intérêt des emprunts contractés anciennement par les communes.

Enfin, pris pour l'application de ces dispositions, l'article R. 2221-1 du CGCT énonce que la délibération par laquelle l'assemblée délibérante fixe le montant de la dotation de la régie.

Le montant de la dotation de la régie eau potable 500 000,00 €. Cette dotation est remboursable au plus tard le 31 décembre 2021 ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le principe général de l'intérêt local des dépenses engagées par les collectivités territoriales,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code monétaire et financier, en particulier ses articles 511-5 et 511-6,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

- d'autoriser le versement d'une dotation de 500 000,00 euros au profit du budget annexe « régie eau potable » remboursable au plus tard le 31 décembre 2021.

- d'autoriser le Président à signer tous les documents liés à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVAILLIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| M. CARON à M. SIMON            | M. RICHARD à M. GAILLARD       |
| Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE | Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE  |
| M. GARNIER à M. LESAGE         | Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC    |
| M. JEANSON à M. GAUCHERON      | M. TURCATO à M. LADEIRA        |
| M. KARATAY à M. DAVAL          | M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE |
| M. MILLOT à M. PEREZ           | Mme VERDUN à M. DESCHARMES     |
| M. FEUILLET à Mme KREBS        |                                |

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°66-04-2021**

**SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - PRINCIPE DU MODE DE GESTION**

**Rapporteur :** M. MARIN

La Communauté d'Agglomération (CA) de Saint-Dizier, Der & Blaise exerce la compétence pour l'eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur tout le périmètre de l'agglomération sauf sur 4 communes (Curel, Maizière, Nancy et Morancourt) qui font partie de syndicats ayant perduré suite au transfert de la compétence.

Sur les 56 communes pour lesquelles la CA est directement compétente, plusieurs modes de gestion permettent actuellement de fournir le service public d'eau potable : 21 contrats de DSP sont en cours et le reste des services est géré en régie. Le service de production et de distribution d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise dessert 24 642 abonnés via un réseau de 700 km (hors branchements), 48 stations de production et de 67 réservoirs.

Le périmètre concerné par le futur mode de gestion comprend toutes les communes pour lesquelles la CA est directement compétente excepté 2 communes dont l'échéance des contrats actuels est lointaine (Chevillon et Eurville-Bienville).

La Communauté d'Agglomération a mis en place des conventions de gestion avec les communes en régie et passé des marchés de prestations afin d'assurer la continuité de service après le transfert de la compétence Eau Potable et avoir le temps de mener une réflexion sur les périmètres et les modes de gestion pour l'eau potable à mettre en place dans le futur par la Communauté d'Agglomération.

Après avoir étudié plusieurs scénarii, l'exploitation du service en régie n'apparaît pas pertinent au regard des contraintes sanitaires, organisationnelles ou encore des perspectives financières. Dans une optique d'harmonisation progressive des modalités de gestion du service d'eau potable, il est proposé au conseil communautaire de regrouper la gestion des installations de tout le périmètre concerné au sein d'un contrat unique de concession de service public prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour une durée de 11 ans.

Les échéances des contrats de DSP en cours concernés par le futur contrat sont échelonnées entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2029. Le contrat concernant la commune de Saint-Dizier, arrivant à échéance le 30 juin 2022, le nouveau contrat global prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Certains contrats seront prolongés jusqu'au 30 juin 2022. Les périmètres des autres contrats qui échouent les années suivantes seront intégrés au contrat principal au fur et à mesure. Cela correspond à 13 périmètres à intégrer au contrat.

Dans un premier temps, le rapport joint en annexe rappelle la situation actuelle des services dont le mode de gestion est étudié. Dans un deuxième temps, le rapport présente les enjeux relatifs aux choix à réaliser, puis enfin les caractéristiques qui pourraient être celles d'un éventuel contrat de délégation de service public.

Il appartient au conseil de valider le principe du recours à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service en question.

VU l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de l'exécutif annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service d'eau potable sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération

VU l'avis de la CCSPL en date du 1<sup>er</sup> avril 2021

VU l'avis du Comité Technique en date du 12 avril 2021

CONSIDERANT que des contrats de concession du service d'eau potable de la Collectivité arrivent à expiration le 30/06/2022,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le principe de l'exploitation du service d'eau potable dans le cadre d'une concession de service public tel que décrit dans le rapport joint en annexe,

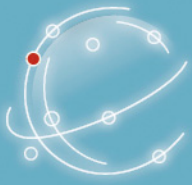
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **84 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS (M. GAUCHERON – M. JEANSON – M. MARCHANDET – M. MONCHANIN) – 2 CONTRE (M. BOUZON – Mme DONATO).**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



**espelia**  
Conseil pour  
la performance publique



**Saint-Dizier**  
**Der & Blaise**  
Agglomération

## Rapport sur le choix du mode de gestion

mars 21

# Communauté d'Agglomération de Saint- Dizier Der et Blaise



Choix du mode de gestion du service public  
de production et de distribution d'eau potable



	<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>1.</b>	<b>La situation actuelle du service</b>	<b>4</b>
1.1.	Opportunité de fusionner les secteurs	6
<b>2.</b>	<b>Quel mode de gestion choisir pour le service ?</b>	<b>7</b>
2.1.	Le choix du meilleur mode de gestion	7
2.2.	Organiser la comparaison des modes de gestion	8
2.2.1.	Une difficile reprise en régie du service	8
2.2.2.	Les modalités d'organisation de la gestion privée	8
<b>3.</b>	<b>Caractéristiques principales du contrat envisagé</b>	<b>10</b>
3.1.	Périmètre	10
3.2.	Spécifications techniques et fonctionnelles du besoin	10
3.3.	Part de risque supporté par le délégataire	11
3.4.	Allotissement	11
3.5.	Variante(s) et option(s)	12
3.6.	Durée du contrat	12
3.7.	Procédure applicable	12
3.8.	Choix des critères d'attribution	12

 **CONTEXTE**

La Communauté d'Agglomération (CA) de Saint-Dizier Der et Blaise est compétente pour l'Eau Potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur tout le périmètre de l'agglomération sauf sur 4 communes (Curel, Maizière, Narcy et Morancourt) qui font partie de syndicats ayant perduré suite au transfert de la compétence.

Sur les 56 communes pour lesquelles la CA est compétente, plusieurs modes de gestion permettent actuellement de fournir le service public d'eau potable : 21 contrats de DSP sont en cours et le reste des services est géré en régie. Le service de production et de distribution d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise dessert 24 642 abonnés via un réseau de 700 km (hors branchements), 48 stations de production et de 67 réservoirs.

Le périmètre concerné par le présent rapport comprend toutes les communes pour lesquelles la CA est compétente excepté 2 communes dont l'échéance des contrats actuels est lointaine (Chevillon et Eurville-Bienville).

La Communauté d'Agglomération a mis en place des conventions de gestion avec les communes en régie et passé des marchés de prestations afin d'assurer la continuité de service après le transfert de la compétence Eau Potable et avoir le temps de mener une réflexion sur les périmètres et les modes de gestion pour l'eau potable à mettre en place dans le futur par la Communauté d'Agglomération.

Après avoir étudié plusieurs scénarios, la Communauté d'Agglomération ne souhaite pas reprendre l'exploitation du service en régie. Dans une optique d'harmonisation progressive des modalités de gestion du service d'eau potable, il est proposé au conseil communautaire de regrouper la gestion des installations de tout le périmètre concerné au sein d'un contrat unique de concession de service public prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour une durée de 11 ans.

Les échéances des contrats de DSP en cours concernés par le futur contrat sont échelonnées entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2029. Le contrat de la commune centre, Saint-Dizier, arrivant à échéance le 30 juin 2022, le nouveau contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Certains contrats seront prolongés jusqu'au 30 juin 2022. Les périmètres des autres contrats qui échouent les années suivantes seront intégrés au contrat principal au fur et à mesure. Cela correspond à 13 périmètres à intégrer au contrat.

Dans un premier temps, le présent rapport rappelle la situation actuelle des services dont le mode de gestion est étudié. Dans un deuxième temps, le rapport présente les enjeux relatifs aux choix à réaliser, puis enfin les caractéristiques qui pourraient être celles d'un éventuel contrat de délégation de service public.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, le Comité Technique doit émettre un avis sur le choix du mode de gestion du service à la lumière de ce rapport.

Conformément à l'article L1411-4 du CGCT, une fois l'avis de cette instance recueilli, les élus délibéreront pour valider le recours à la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service en question.

En préalable à cette délibération, le Conseil communautaire est tenu de consulter pour avis la commission consultative des services publics locaux dite CCSPL (L1411-4 du CGCT)

Le présent document constitue le rapport sur la base duquel les membres de la CCSPL ont à se prononcer pour avis sur le principe de la délégation et sur les principales caractéristiques du service délégué.

# 1. LA SITUATION ACTUELLE DU SERVICE

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des services aujourd'hui en délégation de service public et des services aujourd'hui en régie et pour lesquels la question du futur mode de gestion se pose.



Communes concernées	Mode de gestion	Gestionnaire	Date de début	Date de fin	Nombre d'abonnés 2019	Volumes facturés (m <sup>3</sup> ) 2019	Part fixe délégataire 2020	Part variable délégataire €/m <sup>3</sup> 2020
Bayard-sur-Marne	Concession de service	VEOLIA	01/10/2010	31/12/2029	659	55 800	46,42	1,11
Bettancourt la Ferrée		SAUR	01/04/2013	31/03/2025	909	135 965	31,28	1,18
Chamouilley et Roches sur Marne		VEOLIA	01/07/2013	30/06/2025	659	48 971	37,98	1,76
Saint-Dizier		SUEZ	01/07/2010	30/06/2022	8 443	1 505 333	16,58	0,61
Wassy		VEOLIA	03/01/2012	31/12/2021	1 493	120 204	42,72	0,98
Ambrières, Landricourt et Saint-Livière		VEOLIA	01/01/2014	31/12/2025	305	25 007	33,82	1,39
Saint-Vrain et Vouillers		SAUR	07/01/2009	31/12/2020	199	19 556	38,19	0,69
Ceffonds		SUEZ	01/01/2017	31/12/2026	398	74 877	42,24	0,97
Chancenay		VEOLIA	15/11/2011	14/11/2023	501	41 175	27,76	0,71
La Porte-du-Der		SUEZ	01/01/2018	31/12/2029	1 107	118 679	52,48	0,66
Osne le Val		SUEZ	01/05/2011	30/04/2021	191	15 437	28,34	0,76
Sapignicourt		VEOLIA	20/03/2015	19/03/2027	147	11 792	50,54	0,99
Fontaines sur Marne et Sommeville		VEOLIA	01/07/2007	30/06/2022	212	13 205	45,22	1,32
Valcourt		SUEZ	01/01/2015	31/12/2026	303	26 126	39,84	1,52
Ville en Blaisois		VEOLIA	01/01/2013	31/12/2024	75	6 517	34,66	1,88
Villiers en Lieu		VEOLIA	01/01/2016	31/10/2026	715	54 671	61,76	1,39
Trois Fontaines l'Abbaye		SAUR	01/01/2010	31/12/2021	105	10 447	45,80	1,19
Domblain		SAUR	07/09/2016	30/06/2028	43	6 427	53,75	2,96
Sommevoire	SAUR	01/01/2012	31/12/2023	367	40 090	66,88	1,31	
Hauteville, Brousseval, Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière (Hors Sainte Livière), Hallignicourt, Humbécourt, Laneuville-au-Pont, Louvemont, Moëslains, Perthes, Sommancourt, Voillecomte, Rachecourt-Suzémont, Troisfontaines-la-Ville, Valleret, Vaux-sur-Blaise, Montreuil-sur-Blaise, Alichamps, Attancourt, Bailly-aux-Forges, Dommartin-le-Franc, Fays, Magneux, Doulevant-le-Petit, Laneuville-à-Rémy, Frampas, Planrupt, Thilleux, Rives-Dervoises, La Porte-du-Der : Robert-Magny, Cheminon, Maurupt le Montois, Rachecourt-sur-Marne, Saint Eulien	Régie	Communauté d'Agglomération	/	/	6 266	609 276	/	/
<b>Total</b>	/	/	/	/	<b>23 097</b>	<b>2 939 555</b>	/	/

# 1.

La compétence eau potable regroupe les services de production et de distribution d'eau, organisés sur le territoire de la commune tel que suit :

## **Production**

La plupart des services produisent l'eau qui est distribué sur leur périmètre. Certains services qui ne produisent pas d'eau l'importent des services voisins. Ces échanges d'eau sont internes à la Communauté d'Agglomération, sauf pour la commune de Maurupt le Montois qui l'achète à Pargny sur Saulx.

Le service de production d'eau potable de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise comprend 48 stations de production et 67 réservoirs.

## **Distribution**

Le service de distribution d'eau potable concerné par le futur contrat dessert 23 097 abonnés via un réseau de 663 km (hors branchements). 4 594 873 m<sup>3</sup> ont été mis en distribution en 2019.

## 1.1. Opportunité de fusionner les secteurs

La fusion des périmètres contractuels actuels et des périmètres en régie en un secteur unique favorisera l'harmonisation des qualités de service et l'égalité de traitement entre les usagers. Elle pourrait permettre de bénéficier d'un effet de masse et donc d'offres potentiellement plus intéressantes.

Au-delà, une telle fusion pourrait ouvrir des perspectives d'optimisation de la gestion de la ressource en eau et d'approvisionnement de l'ensemble du territoire. Ce regroupement permet effectivement de diminuer les relations d'échanges d'eau entre services et donc de simplifier les relations contractuelles. Des communes alimentées par une même ressource se retrouveront ainsi désormais dans le même périmètre.

# 2.

## 2. QUEL MODE DE GESTION CHOISIR POUR LE SERVICE ?

Plusieurs scénarios d'organisation pourraient être envisagés, allant d'une reprise intégrale du service en régie (gestion directe) à une externalisation totale (gestion privée via une délégation de service public).

Le choix du mode de gestion doit être raisonné en fonction :

1. des impératifs relatifs à un service public de production et de distribution d'eau potable ;
2. de la part de risque d'exploitation que la Collectivité est prête à assumer,
3. des contraintes procédurales pouvant exister ;
4. du coût prévisionnel d'exploitation du service.

Les priorités des élus de la CA de Saint-Dizier Der et Blaise sont de maîtriser la politique de l'eau sur le territoire, de proposer à terme un service de qualité harmonisé à l'échelle de la CA et de garantir la continuité.

L'exigence sur la qualité et la continuité du service trouve aujourd'hui sa source, d'une part dans le cadre juridique applicable aux services de d'eau potable (surtout au regard du code de la santé publique) et, d'autre part, dans la relation à l'utilisateur, aujourd'hui consommateur.

En pratique ceci impose l'excellence au gestionnaire du service, tant sur un plan technique (réactivité en cas d'urgence, vigilance tout au long de l'année) que dans sa relation à l'utilisateur (qualité de l'information, de l'écoute et de l'accueil).

### 2.1. Le choix du meilleur mode de gestion

La gestion d'un service public à caractère industriel et commercial tel que celui de l'eau potable peut prendre deux voies : la gestion publique (régie) ou la gestion privée. Le choix entre ces deux voies résulte de considérations d'ordres juridique, technique, financier, politique et même historique.

**En « gestion privée »** : la collectivité choisit le type de contrat qui correspond le mieux à son besoin (généralement délégation de service public couplée ou non à une concession de travaux, selon qu'elle souhaite ou non externaliser des investissements ; et parfois marchés publics de services selon son organisation interne) et met en concurrence les entreprises susceptibles de l'exécuter.

**En « gestion publique »**, c'est-à-dire en régie : la collectivité crée une régie, sur laquelle elle conserve un contrôle plus ou moins important selon le type de régie choisi. Dans tous les cas, une partie des missions de la régie peut être confiée à une ou des entreprises privées dans le cadre de marchés de prestations : il s'agit généralement de tâches faisant appel à du matériel et à une expertise spécifique, comme le renouvellement électromécanique.

Lorsqu'une collectivité gère directement un service public, elle est totalement responsable du service, et en particulier :

- elle assure les investissements de premier établissement ;
- elle est responsable de l'organisation et du fonctionnement du service ;
- elle assure l'astreinte technique ;
- elle est responsable des dommages du service aux tiers et à l'environnement ;

# 2.

- elle est directement responsable du niveau des tarifs qui sont fixés chaque année par délibération de l'assemblée.

À l'inverse, lorsqu'une collectivité externalise la gestion de son service, elle fait supporter par l'entreprise privée l'essentiel des risques (ce qui a été rappelé et exacerbé dans le cadre de la Directive 2014/23/UE du 26 février 2014 *sur l'attribution de contrats de concession*, désormais transposée en droit français dans le Code de la commande publique) et des contraintes organisationnelles :

- l'entreprise assume les risques d'exploitation, y compris en cas de crise,
- elle assume le risque financier puisque ses recettes sont fixées par contrat,
- elle met en place, organise et garantit le bon fonctionnement du service.

## 2.2. Organiser la comparaison des modes de gestion

### 2.2.1. Une difficile reprise en régie du service

La reprise du service en régie présente plusieurs difficultés majeures :

- Les services, de taille significative (notamment la ville centre Saint-Dizier), sont historiquement gérés en délégation de service public. Une reprise en régie impliquerait donc de construire *ab initio* un nouveau service.
- Les coûts de transition sont non négligeables (reprise du personnel, achat de matériel),
- Des investissements significatifs sont envisagés. Ils nécessitent de concentrer l'attention des services, ainsi que sa gouvernance, sur leur définition et leur réalisation. La reprise en régie constituerait, à ce stade, un projet de nature à multiplier les enjeux.
- Certains contrats arrivent à échéance dans un délai relativement court,

Dès lors, il apparaît que la solution la plus appropriée à la gestion du service public d'eau réside dans une gestion privée sur le territoire de la CA pour les prochaines années.

### 2.2.2. Les modalités d'organisation de la gestion privée

Pour l'organisation de la gestion privée de son service, la Communauté d'Agglomération peut opter soit pour la conclusion d'un marché public<sup>1</sup>, soit pour la conclusion d'une délégation de service public. Malgré de nombreux points communs (voir annexe), cette dernière présente certains avantages au regard de la situation du service en question.

#### 2.2.2.1. Les points communs entre la délégation de service public et le marché public

Sur le plan technique et au niveau de l'exploitation au quotidien, aucun de ces deux modes de gestion ne se distingue fondamentalement. Dès lors, quelle que soit la solution retenue par la Communauté d'Agglomération, les prestations techniques, les engagements en matière de performance, de respect des objectifs fixés par la collectivité, de conseil et de veille technique ne seront pas foncièrement différents. Dans tous les cas, la Collectivité aura les moyens d'obtenir de son cocontractant la qualité de service attendue.

---

<sup>1</sup> Au sens de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016

# 2.

## 2.2.2.2. Les différences entre la délégation de service public et le marché public

Sur le territoire de la collectivité, quelques différences militent en faveur de la gestion du service via une délégation de service public :

- Sur le plan procédural, le choix entre délégation de service public et marché public comporte une différence majeure puisque la commune devra recourir à la procédure d'appel d'offres ouverte pour la conclusion de ce marché. Cette procédure s'avère bien moins souple que la procédure de délégation de service public au cours de laquelle des négociations sont possibles, ce qui permet généralement une meilleure satisfaction des besoins des collectivités. En particulier, la mise en œuvre de solutions techniques innovantes pour lesquels différents opérateurs proposent des solutions « maison » nécessite la possibilité de dialogue avec les concurrents, pour assurer la comparabilité des offres.
- La logique de la délégation de service public, qui consiste à confier au titulaire l'exploitation d'un service à ses risques et périls, induit une plus grande autonomie de l'entreprise dans la gestion et l'organisation du service que dans un marché public. Celle-ci permet, d'une part, à la Collectivité d'être déchargée des risques inhérents à la gestion quotidienne du service (risques commerciaux, risques techniques, risques de dommages aux tiers, risques environnementaux, gestion des personnels) et ainsi de pouvoir se concentrer sur ses missions de contrôle des prestations et, d'autre part, de bénéficier du savoir-faire de l'entreprise privée, souvent reconnue au niveau national. La délégation de service public est donc davantage incitative à exploiter un service de façon performante.
- Le recours au marché public ne permet pas de faire financer par l'entreprise privée les investissements nécessaires à la gestion du service. Seule la délégation de service public permet de faire supporter les investissements à une entreprise privée, à charge pour elle de financer ces investissements. Dans le cadre d'une délégation de service public, les besoins de renouvellement, difficilement prévisibles, sont couverts par le délégataire selon une enveloppe dont les affectations peuvent évoluer. Le risque relatif au renouvellement programmé est ainsi porté par le délégataire.

## 2.2.2.3. Délégation de service public et Concession travaux

Un contrat de concession peut avoir pour objet soit de gérer un service (concession de service), soit de réaliser des travaux (concession de travaux), soit les deux. Dans ce dernier cas, c'est au regard de l'objet principal que sera déterminée la nature de service ou de travaux de la concession. Ainsi, une concession de service public peut s'accompagner de quelques travaux dont le délégataire sera responsable, et rester catégorisée comme une « délégation de service public ».

**Au regard de l'ensemble des éléments évoqués dans ce chapitre, il apparaît que le mode de gestion le plus avantageux est la délégation de service public.**

# 3.

## 3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRAT ENVISAGE

### 3.1. Périmètre

Le contrat de Délégation de Service Public comprend dans un premier temps :

- Communes en DSP qui arrivent à échéance avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 : Saint-Vrain, Vouillers, Trois Fontaines l'Abbaye, Wassy, Osne le Val, Saint-Dizier, Fontaine sur Marne, Sommeville ;
- Communes en régie : Hauteville, Brousseval, Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière (Hors Sainte Livière), Hallignicourt, Humbécourt, Laneuville-au-Pont, Louvemont, Moëslains, Perthes, Sommancourt, Voillecomte, Rachecourt-Suzémont, Troisfontaines-la-Ville, Valleret, Vaux-sur-Blaise, Montreuil-sur-Blaise, Allichamps, Attancourt, Bailly-aux-Forges, Dommartin-le-Franc, Fays, Magneux, Doulevant-le-Petit, Laneuville-à-Rémy, Frampas, Planrupt, Thilleux, Rives-Derroises, La Porte-du-Der : Robert-Magny, Cheminon, Maurupt le Montois, Rachecourt-sur-Marne, Saint Eulien.

Les 13 périmètres qui intègrent le contrat au fur et à mesure sont les suivantes :

- Chanceny au 15 novembre 2023,
- Sommevoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Ville en Blaisois au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- Chamouilley et Roches sur Marne au 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- Bettancourt la Ferrée au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- Ambrières, Landricourt et Saint-Livière au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- Villiers en Lieu au 1<sup>er</sup> novembre 2026,
- Valcourt au 1<sup>er</sup> janvier 2027,
- Ceffonds au 1<sup>er</sup> janvier 2027,
- Sapignicourt au 20 mars 2027,
- Domblain au 1<sup>er</sup> juillet 2028,
- La Porte du Der et Bayard-sur-Marne au 1<sup>er</sup> janvier 2030.

Les quatre communes qui sont aujourd'hui dans des syndicats ayant perduré pourront éventuellement être intégrées au contrat de DSP, dans le cas où ces syndicats seraient remis en question. Il s'agit des communes de Nancy, Curel, Maizières et Morancourt.

### 3.2. Spécifications techniques et fonctionnelles du besoin

Les prestations que devra assurer l'exploitant sur le périmètre délégué seront principalement les suivantes :

- Les relations du service avec les abonnés ;

# 3.

- Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations et ouvrages du service ;
- Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques et des équipements électromécaniques des réseaux ;
- Le renouvellement des compteurs ;
- La tenue à jour des plans et de l'inventaire des réseaux ;
- La gestion des situations de crise ;
- La facturation du service d'eau potable aux abonnés du périmètre de la DSP et la mise à jour du fichier abonné ;
- La facturation du service d'assainissement aux abonnés du périmètre de la DSP ;
- La communication avec la CA et les communes sur la gestion de l'exploitation du service d'eau potable ;
- La fourniture à la CA de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche des installations et réseaux.

La CA gardera de son côté la charge :

- De la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux de renouvellement, renforcement, extension et déplacement de réseaux, comportant l'établissement de nouveaux ouvrages et entraînant un accroissement du patrimoine productif du service ;
- Du renouvellement du génie civil ;
- Du contrôle du délégataire.

Le contrat définira précisément les objectifs assignés au délégataire et les critères de performance correspondants, les informations que le délégataire tiendra à la disposition de la Collectivité notamment au travers des systèmes d'information, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont elle pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités viendront sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles.

## 3.3. Part de risque supporté par le délégataire

Les recettes du délégataire sont liées à l'évolution du service : si les volumes diminuent, si des imprévus surviennent ou si l'exploitation se révèle plus onéreuse que prévu, le délégataire devra supporter seul le manque à gagner. Le délégataire assure donc une part de risque sur ses recettes du fait de l'aléa de consommation et des impayés.

Le délégataire assume en outre le risque technique lié au fonctionnement des équipements et à la satisfaction des usagers du service.

## 3.4. Allotissement

Les prestations du contrat envisagé n'appellent pas à l'allotissement.

# 3.

## 3.5. Variante(s) et option(s)

Les prestations du contrat envisagé n'appellent pas de variantes.

Des tranches optionnelles seront proposées pour avoir la possibilité d'intégrer une ou plusieurs des 4 communes aujourd'hui dans des syndicats (Narcy, Curel, Maizières et Morancourt).

## 3.6. Durée du contrat

Le contrat envisagé prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une durée de 11 ans.

## 3.7. Procédure applicable

En vertu de l'article R.3126-1 du Code de la Commande Publique, considérant que l'objet du contrat relève d'un service d'eau potable, la procédure de passation applicable est la procédure simplifiée.

Compte tenu du temps à disposition de la collectivité pour procéder à la mise en concurrence, il est recommandé de recourir à une procédure ouverte (remise simultanée des candidatures et des offres), ainsi que le permet la décision du Conseil d'Etat du 15 décembre 2006, *Société Corsica Ferries* (req. n° 298618).

## 3.8. Choix des critères d'attribution

Les offres seront appréciées au regard de critères fixés par la collectivité.

Dans le cadre de la procédure, les documents de consultation pourront prévoir une hiérarchisation des critères (pas d'obligation de hiérarchisation dans le cas d'une procédure simplifiée), une fois leur liste arrêtée par la collectivité.



# 3.

## ANNEXE 1. PRESENTATION COMPAREE DES CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS CONTRATS DE CONCESSION ET DES MARCHES PUBLICS

Plusieurs modes de gestion privée sont envisageables pour le service d'eau potable de la CA de Saint-Dizier Der et Blaise :

- La délégation de service public ;
- La concession de travaux ;
- Le marché public de service.

Cette annexe s'attache à présenter ces modes de gestion de façon détaillée.

# 3.

## La délégation de service public

### ► PRESENTATION

La délégation de service public					
Définition	<b>La délégation de service public</b> est un mode de gestion déléguée d'un service public industriel et commercial. L'exploitation du service est confiée à une personne privée appelée fermier qui supporte le risque d'exploitation et qui fournit les compétences et le matériel indispensables à l'exploitation du service.				
Fondement juridique	Ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 Décret 2016-86 du 1er février 2016 L.1411-1 et suivants du CGCT				
Périmètre des prestations	Conception	Réalisation	Financement	Exploitation	Entretien/ Maintenance
	✗	✗	✗	✓	✓
Caractéristiques essentielles	<p>Contrat qui porte sur un service public.</p> <p>Sous-catégorie du contrat de délégation de service public ou concession de service public.</p> <p>Le fermier fournit les compétences et le matériel indispensable.</p> <p>Le risque technique et le risque commercial sont supportés par le fermier.</p> <p>Maîtrise de l'activité du service faible pour la collectivité.</p> <p>Exploitation aux risques et périls du fermier.</p> <p>Les investissements nécessaires au fonctionnement du service sont réalisés par la collectivité délégante</p> <p>Nécessité de mise en concurrence avec négociations possibles.</p>				

### ► MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La délégation de service public est un mode de gestion déléguée qui permet la gestion d'un service public industriel et commercial. Les équipements nécessaires à l'exploitation du service sont remis au fermier par la collectivité qui en a assuré le financement. Le fermier doit simplement assurer l'exploitation du service. Il doit garantir la maintenance des ouvrages et éventuellement leur modernisation ou leur extension.

Le fermier se rémunère directement auprès des usagers du service et il exploite le service à ses risques et périls. En contrepartie de la mise à disposition des biens, le fermier est en principe tenu de verser une redevance à la collectivité délégante.

Concernant le choix du fermier, celui-ci se fait dans le respect des règles de délégation de service public : appel à candidatures, examen contradictoire des offres par une commission spécialisée et composée des élus concernés, choix du délégataire approuvé par l'assemblée délibérante. Le contrat doit être limité dans

# 3.

sa durée. Le fermier ne supportant pas l'amortissement des investissements, la durée du contrat doit être calculée en fonction des contraintes liées à l'exploitation du service.

La procédure de passation est la suivante :



## ► INTERET DU RECOURS ET MISE EN SITUATION

L'avantage de La délégation de service public est qu'elle permet à l'autorité concédante de déléguer la gestion d'un service public à un délégataire privé. En délégation de service public, le risque de gestion repose sur le fermier. Financièrement, ce mode de gestion est intéressant pour la collectivité car le fermier est rémunéré par les usagers et il reverse à la collectivité une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés.

Cependant, les frais initiaux sont engagés par la collectivité et la maîtrise de l'activité est faible : le fermier gère l'ensemble du service et cela nécessite une forte implication de la collectivité pour le contrôle et le suivi.

# 3.

## Marché public de services

### PRESENTATION

Le marché public de services					
<b>Définition</b>	Les marchés publics de services ont pour objet la réalisation de prestations de services. Il s'agit d'un contrat conclu à titre onéreux par la collectivité territoriale avec un ou plusieurs opérateurs économiques afin de répondre à ses besoins en matière de services. Le marché peut porter à la fois sur la réalisation de fournitures et de services ou de services et de travaux. Les marchés portant sur des services sociaux ou spécifiques sont soumis à davantage d'obligations pour la procédure de passation. La liste exhaustive de ces services a été précisée par un avis publié au Journal Officiel de la République Française.				
<b>Fondement juridique</b>	Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (art. 5) Décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 Avis n° EINM1608208V du 27 mars 2016				
<b>Périmètre des prestations</b>	Conception	Réalisation	Financement	Exploitation	Entretien/ Maintenance
	✗	✗	✓	✓	✓
<b>Caractéristiques essentielles</b>	La collectivité conserve la maîtrise d'une grande partie du service (définition préalable des moyens). La collectivité supporte le risque financier lié au service. L'exploitant est rémunéré directement par la Collectivité. Obligation d'allotissement. Possibilité de sourcing. Mise en concurrence nécessaire.				

### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les marchés publics de services sont les marchés conclus avec des prestataires de services qui ont pour objet la réalisation de prestations de services. Ils sont soumis à des obligations de publicité et de mise en concurrence. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, ils sont régis par l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché peut avoir à la fois pour objet la réalisation de fournitures et de services ou de services et de travaux.

Les marchés publics portant sur des services sociaux et spéciaux dont la liste est publiée au Journal officiel de la république française (avis n° EINM1608208V du 27 mars 2016) sont soumis à des obligations particulières s'agissant des règles de procédure :

- Pour les services, la procédure adaptée s'applique, quel que soit le montant estimé du contrat ;
- La publication de l'avis de marché est soumise à des règles particulières ;
- Les services sociaux et spéciaux sont exonérés dans certains cas de l'obligation d'utiliser des moyens électroniques pour la communication et les échanges d'informations.

La procédure de passation est la suivante :

# 3.



## ► INTERET DU RECOURS ET MISE EN SITUATION

Pour des services faiblement risqués, le marché public est la forme de contractualisation la plus adaptée. En effet, le risque commercial étant limité, le marché est la forme juridique qui comprend le moins de risques de requalification.

Le marché public permet de faire intervenir des opérateurs privés ayant les compétences et le matériel nécessaire à l'exploitation du service.

Le recours au marché public permet de susciter une réelle concurrence entre les entreprises et favorise l'accès des entreprises de petite taille (PME) du fait de l'obligation d'allotissement. Ce montage permet donc de favoriser la concurrence afin d'obtenir des services de qualité à moindre coûts

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°67-04-2021**

**CONTRAT DE DELEGATION D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE  
D'OSNE-LE-VAL - AVENANT N°2**

**Rapporteur :** M. MARIN

Par contrat en date du 30 avril 2011, visé en sous-préfecture en mai 2011, et modifié par un avenant, la Collectivité a confié à la Société SUEZ l'exploitation en affermage de son service public d'eau potable. Ce contrat arrive à échéance le 30 avril 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération, par le biais de transfert de compétence en eau potable, s'est substituée à ses communes membres pour chacun des contrats d'affermage et de délégation de service public relatifs à la distribution d'eau potable.

Dans l'optique d'une harmonisation prochaine du mode de gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable, probablement dans le cadre d'un contrat unique de concession sur l'ensemble du territoire communautaire, il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat initial, afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de lancer une procédure globale intégrant le périmètre d'Osne-le-Val.

Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 ayant des répercussions sur la passation et le suivi du présent contrat, l'avenant s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux circonstances exceptionnelles (découlant de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 et de la récente loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 [article 132]), favorisant la prolongation par avenant des contrats arrivant à échéance pendant la période de circonstances exceptionnelles.

En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément aux articles R3135-5 et R3135-8 du Code de la commande publique, il est proposé de prolonger la durée du contrat d'affermage avec la Société SUEZ jusqu'au 30 juin 2022.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et en particulier l'article 36,

Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2224-8 et L 2224-10,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'eau potable de la commune d'Osne-le-Val et ses annexes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre cet avenant.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE

### (DISTRIBUTION D'EAU POTABLE D'OSNE LE VAL)

---

#### *Avenant n°2*

*au traité d'affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable  
en date du 30 avril 2011*



ENTRE :

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, représentée par son Président M. Quentin BRIERE dûment accrédité à la signature des présentes par délibération n°154-10-2020 du Conseil communautaire en date du 12 octobre 2020 désignée dans le texte qui suit par l'appellation « la Collectivité »,

D'une part,

ET :

La société SUEZ Eau France, Société Anonyme au capital de 422 224 040 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro Siren B 410 034 607, ayant son Siège Social Tour CB 21, 16, place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, représentée par Monsieur Philippe WEIGEL, Directeur de l'Agence Champagne Ardenne, agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « la Société »,

D'autre part.

Désignées collectivement ci-après par l'appellation « Les Parties ».

### **IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Par contrat en date du 30 avril 2011, visé en sous-préfecture en mai 2011, et modifié par un avenant, la Collectivité a confié à la Société l'exploitation en affermage de son service public d'eau potable.

Ce contrat arrive à échéance le 30 avril 2021.

Au 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération, en raison du transfert de compétence en eau potable, s'est substituée à ses communes membres pour chacun des contrats d'affermage et de délégation de service public relatifs à la distribution d'eau potable.

Dans l'optique d'harmonisation prochaine desdits contrats, il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat initial sur le périmètre d'Osne-le-Val, afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de lancer une nouvelle procédure de concession de service public commune et de procéder à la désignation d'un nouveau concessionnaire.

Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 ayant des répercussions sur la passation et le suivi du présent contrat, l'avenant s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux circonstances exceptionnelles (découlant de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 et de la récente loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 [article 132]), favorisant la prolongation par avenant des contrats arrivant à échéance pendant la période de circonstances exceptionnelles.



En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément aux articles R3135-5 et R3135-8 du Code de la commande publique, la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat d'affermage avec la Société SUEZ jusqu'au 30 juin 2022.

**EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT**

Afin de garantir la bonne exécution et la continuité du service public, le présent avenant prolonge la durée du contrat susvisé jusqu'au 30 juin 2022.

**ARTICLE 2 - INCIDENCE FINANCIERE**

Pour rappel, cet avenant n'implique aucune incidence sur le prix de l'eau, de ce fait l'incidence est nulle sur les usagers et la Collectivité.

Néanmoins, le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) annexé au contrat initial reste en vigueur pour 14 mois supplémentaires.

Au regard des données inscrites au CEP pour les 10 années du contrat d'affermage qui s'élèvent à 175 020 € HT, la modification introduite par le présent avenant est de 17 016 € soit 9,72 %.

**ARTICLE 3 - PRISE D'EFFET – VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES**

Le présent avenant est soumis au contrôle de l'autorité préfectorale : il prendra effet à compter de la date ou il aura acquis son caractère exécutoire.

Toutes les clauses du contrat d'affermage non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

A Saint-Dizier, le 12/04/2021

Pour la Collectivité,

Pour SUEZ,

Le Directeur Délégué

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°68-04-2021**

**CONTRAT DE DELEGATION D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE  
DE TROIS-FONTAINE-L'ABBAYE - AVENANT N°3**

**Rapporteur :** M. MARIN

Par contrat en date du 15 janvier 2010, visé en sous-préfecture le 29 janvier 2010, et modifié par deux avenants, la Collectivité a confié à la Société SAUR l'exploitation en affermage de son service public d'eau potable. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération, par le biais de transfert de compétence en eau potable, s'est substituée à ses communes membres pour chacun des contrats d'affermage et de délégation de service public relatifs à la distribution d'eau potable.

Dans l'optique d'une harmonisation prochaine du mode de gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable, probablement dans le cadre d'un contrat unique de concession sur l'ensemble du territoire communautaire, il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat initial, afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de lancer une procédure globale intégrant le périmètre de Trois-Fontaines-l'Abbaye.

Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 ayant des répercussions sur la passation et le suivi du présent contrat, l'avenant s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux circonstances exceptionnelles (découlant de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 et de la récente loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 [article 132]), favorisant la prolongation par avenant des contrats arrivant à échéance pendant la période de circonstances exceptionnelles.

En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément aux articles R3135-5 et R3135-8 du Code de la commande publique, il est proposé de prolonger la durée du contrat d'affermage avec la Société SAUR jusqu'au 30 juin 2022.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et en particulier l'article 36,

Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2224-8 et L 2224-10,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public d'eau potable de la commune de Trois-Fontaines-l'Abbaye et ses annexes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre cet avenant.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

# DEPARTEMENT DE LA MARNE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE

### (DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE)

---

#### *Avenant n°3*

*au traité d'affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable  
en date du 15 janvier 2010*



ENTRE :

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, représentée par son Président M. Quentin BRIERE dûment accrédité à la signature des présentes par délibération n°154-10-2020 du Conseil communautaire en date du 12 octobre 2020 désignée dans le texte qui suit par l'appellation « la Collectivité »,

D'une part,

ET :

SAUR, SAS au capital de 101 529 000 €, dont le siège social est situé au 11 chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 339 379 984, représentée par M. Xavier PICCINO, en qualité de Directeur Délégué Nord Ile de France, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « la Société »,

D'autre part.

Désignées collectivement ci-après par l'appellation « Les Parties ».

### **IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Par contrat en date du 15 janvier 2010, visé en sous-préfecture le 29 janvier 2010, et modifié par deux avenants, la Collectivité a confié à la Société l'exploitation en affermage de son service public d'eau potable.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Au 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération, en raison du transfert de compétence en eau potable, s'est substituée à ses communes membres pour chacun des contrats d'affermage et de délégation de service public relatifs à la distribution d'eau potable.

Dans l'optique d'harmonisation prochaine desdits contrats, il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat initial sur le périmètre de Trois-Fontaines-l'Abbaye, afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de lancer une nouvelle procédure de concession de service public commune et de procéder à la désignation d'un nouveau concessionnaire.

Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 ayant des répercussions sur la passation et le suivi du présent contrat, l'avenant s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux circonstances exceptionnelles (découlant de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 et de la récente loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 [article 132]), favorisant la prolongation par avenant des contrats arrivant à échéance pendant la période de circonstances exceptionnelles.



En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément aux articles R3135-5 et R3135-8 du Code de la commande publique, la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat d'affermage avec la Société SAUR jusqu'au 30 juin 2022.

**EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT**

Afin de garantir la bonne exécution et la continuité du service public, le présent avenant prolonge la durée du contrat susvisé jusqu'au 30 juin 2022.

**ARTICLE 2 - INCIDENCE FINANCIERE**

Pour rappel, cet avenant n'implique aucune incidence sur le prix de l'eau, de ce fait l'incidence est nulle sur les usagers et la Collectivité.

Néanmoins, le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) annexé au contrat initial reste en vigueur pour 6 mois supplémentaires.

Au regard des données inscrites au CEP pour les 12 années du contrat d'affermage qui s'élèvent à 548 160 € HT, la modification introduite par le présent avenant est de 22 840 € soit 4,17 %.

**ARTICLE 3 - PRISE D'EFFET – VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES**

Le présent avenant est soumis au contrôle de l'autorité préfectorale : il prendra effet à compter de la date ou il aura acquis son caractère exécutoire.

Toutes les clauses du contrat d'affermage non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

A Saint-Dizier, le 12/04/2021

Pour la Collectivité,

Pour SAUR,

Le Directeur Délégué

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°69-04-2021**

**CONTRAT DE DELEGATION D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE  
DE WASSY - AVENANT N°3**

**Rapporteur :** M. MARIN



Par contrat en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, visé en sous-préfecture le 3 janvier 2012, et modifié par deux avenants, la Collectivité a confié à la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone l'exploitation en affermage de son service public d'eau potable. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération, par le biais de transfert de compétence en eau potable, s'est substituée à ses communes membres pour chacun des contrats d'affermage et de délégation de service public relatifs à la distribution d'eau potable.

Dans l'optique d'une harmonisation prochaine du mode de gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable, probablement dans le cadre d'un contrat unique de concession sur l'ensemble du territoire communautaire, il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat initial, afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de lancer une procédure globale intégrant le périmètre de Wassy.

Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 ayant des répercussions sur la passation et le suivi du présent contrat, l'avenant s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux circonstances exceptionnelles (découlant de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 et de la récente loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 [article 132]), favorisant la prolongation par avenant des contrats arrivant à échéance pendant la période de circonstances exceptionnelles.

En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément aux articles R3135-5 et R3135-8 du Code de la commande publique, il est proposé de prolonger la durée du contrat d'affermage avec la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone jusqu'au 30 juin 2022.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et en particulier l'article 36,

Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2224-8 et L 2224-10,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public d'eau potable de la commune de Wassy,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre cet avenant.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE

### (DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE WASSY)

---

#### *Avenant n°3*

*au traité d'affermage pour l'exploitation du service public d'eau potable  
en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012*

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, représentée par son Président M. Quentin BRIERE dûment accrédité à la signature des présentes par délibération n°154-10-2020 du Conseil communautaire en date du 12 octobre 2020 désignée dans le texte qui suit par l'appellation « la Collectivité »,

D'une part,

ET :

La société Compagnie des Eaux et de l'Ozone, Société en commandite par action au capital de 4 846 880 €, dont le siège social est à Paris, 21 Rue de la Boétie et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 775 667 363, représentée par Monsieur Frédéric COSTE, Directeur de Territoire Aube Haute-Marne, agissant en cette qualité en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués, désignée dans le texte qui suit par l'appellation « la Société »,

D'autre part.

Désignées collectivement ci-après par l'appellation « Les Parties ».

### **IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Par contrat en date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, visé en sous-préfecture le 3 janvier 2012, et modifié par deux avenants, la Collectivité a confié à la Société l'exploitation en affermage de son service public d'eau potable.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération, en raison du transfert de compétence en eau potable, s'est substituée à ses communes membres pour chacun des contrats d'affermage et de délégation de service public relatifs à la distribution d'eau potable.

Dans l'optique d'harmonisation prochaine desdits contrats, il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat initial sur le périmètre de Wassy, afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de lancer une nouvelle procédure de concession de service public commune et de procéder à la désignation d'un nouveau concessionnaire.

Par ailleurs, la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 ayant des répercussions sur la passation et le suivi du présent contrat, l'avenant s'inscrit dans le cadre des dispositions réglementaires relatives aux

circonstances exceptionnelles (découlant de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 et de la récente loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 [article 132]), favorisant la prolongation par avenant des contrats arrivant à échéance pendant la période de circonstances exceptionnelles.

En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément aux articles R3135-5 et R3135-8 du Code de la commande publique, la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat d'affermage avec la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone jusqu'au 30 juin 2022.

### **EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 - DUREE DU CONTRAT**

Afin de garantir la bonne exécution et la continuité du service public, le présent avenant prolonge la durée du contrat susvisé jusqu'au 30 juin 2022.

#### **ARTICLE 2 - INCIDENCE FINANCIERE**

Pour rappel, cet avenant n'implique aucune incidence sur le prix de l'eau, de ce fait l'incidence est nulle sur les usagers et la Collectivité.

Néanmoins, le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) annexé au contrat initial reste en vigueur pour 6 mois supplémentaires.

Au regard des données inscrites au CEP pour les 10 années du contrat d'affermage qui s'élèvent à 2 296 420 € HT, la modification introduite par le présent avenant est de 114 821 € soit 5 %.

#### **ARTICLE 3 - PRISE D'EFFET – VALIDITE DES CLAUSES ANTERIEURES**

Le présent avenant est soumis au contrôle de l'autorité préfectorale : il prendra effet à compter de la date ou il aura acquis son caractère exécutoire.

Toutes les clauses du contrat d'affermage non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables.

A Saint-Dizier, le 12/04/2021

Pour la Collectivité,

Pour Compagnie des Eaux et de l'Ozone,

Le Directeur Délégué

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| M. CARON à M. SIMON            | M. RICHARD à M. GAILLARD       |
| Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE | Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE  |
| M. GARNIER à M. LESAGE         | Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC    |
| M. JEANSON à M. GAUCHERON      | M. TURCATO à M. LADEIRA        |
| M. KARATAY à M. DAVAL          | M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE |
| M. MILLOT à M. PEREZ           | Mme VERDUN à M. DESCHARMES     |
| M. FEUILLET à Mme KREBS        |                                |

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°70-04-2021**

**ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA MARNE ET DE SES AFFLUENTS (SMBMA)**

**Rapporteur :** M. MARIN

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite « MAPTAM » modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », attribue aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) une nouvelle compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de prévention des inondations (PI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Communauté d'Agglomération adhère déjà au SMBMA pour les territoires des anciens SIAH de la vallée de la Blaise, SIAH Marne Perthois et ancienne Communauté de Communes de la Vallée de la Marne par substitution des Communes membres.

La Communauté d'Agglomération par ce même principe de substitution adhère au Syndicat Mixte de la Marne Moyenne (S3M) dans le département de la Marne pour les communes de :

- AMBRIERES
- HAUTEVILLE
- LANDRICOURT
- PERTHES
- SAINT EULIEN
- SAINT VRAIN
- SAPIGNICOURT
- TROIS FONTAINE L'ABBAYE
- VOUILLERS.

Pour une cohérence territoriale et une cohérence hydrographique au sein de la Communauté d'Agglomération à l'échelle du bassin versant de la Marne, la Communauté d'Agglomération demande le retrait du S3M pour les communes suivantes et uniquement sur le territoire du bassin versant de la Marne afin de les intégrer au Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents dont le siège social est basé à Joinville 52300

- AMBRIERES
- HAUTEVILLE
- LANDRICOURT
- PERTHES
- SAINT EULIEN
- SAPIGNICOURT
- TROIS FONTAINE L'ABBAYE
- VOUILLERS.

Dans la même logique hydrographique, la Communauté d'Agglomération reste adhérente du S3M pour la commune de Saint-Vrain en raison de l'écoulement de toutes ses eaux sur le bassin versant de la Meuse.

Pour une cohérence territoriale et une cohérence hydrographique au sein de la Communauté d'Agglomération à l'échelle du bassin versant de la Marne, la Communauté d'Agglomération demande l'adhésion au SMBMA pour les communes suivantes et uniquement sur le territoire du bassin versant de la Marne dès que le retrait du S3M aura été validé par ce dernier par délibération :

- AMBRIERES
- HAUTEVILLE
- LANDRICOURT
- PERTHES
- SAINT EULIEN
- SAPIGNICOURT
- TROIS FONTAINE L'ABBAYE
- VOUILLERS.

Dans ces conditions il vous est proposé d'approuver cette demande de retrait du S3M et d'adhésion au SMBMA pour les communes suivantes et uniquement sur le territoire du bassin versant de la Marne dès que le retrait du S3M aura été validé par ce dernier par délibération : AMBRIERES ; HAUTEVILLE ; LANDRICOURT ; PERTHES ; SAINT EULIEN ; SAPIGNICOURT ; TROIS FONTAINE L'ABBAYE ; VOUILLERS.

Il est proposé au Conseil communautaire :





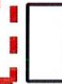
- d'approuver la demande de retrait du S3M pour les communes citées uniquement sur le bassin versant de la Marne,
- d'approuver la demande d'adhésion au SMBMA, uniquement pour la compétence de ce syndicat dite GEMA (carte 1), dès que le retrait du S3M sera prononcé par ce dernier par délibération, pour les communes citées, uniquement sur le bassin versant de la Marne.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

# Légende

-  Bassin versant Mame et affluents
-  Communes adhérentes au SMBMA
-  Communes non adhérentes au SMBMA (20,48 km<sup>2</sup> pour la CASDDB et 27,08 km<sup>2</sup> pour la CCPM sur le BV)
-  Limite départementale
-  Périmètre des communautés

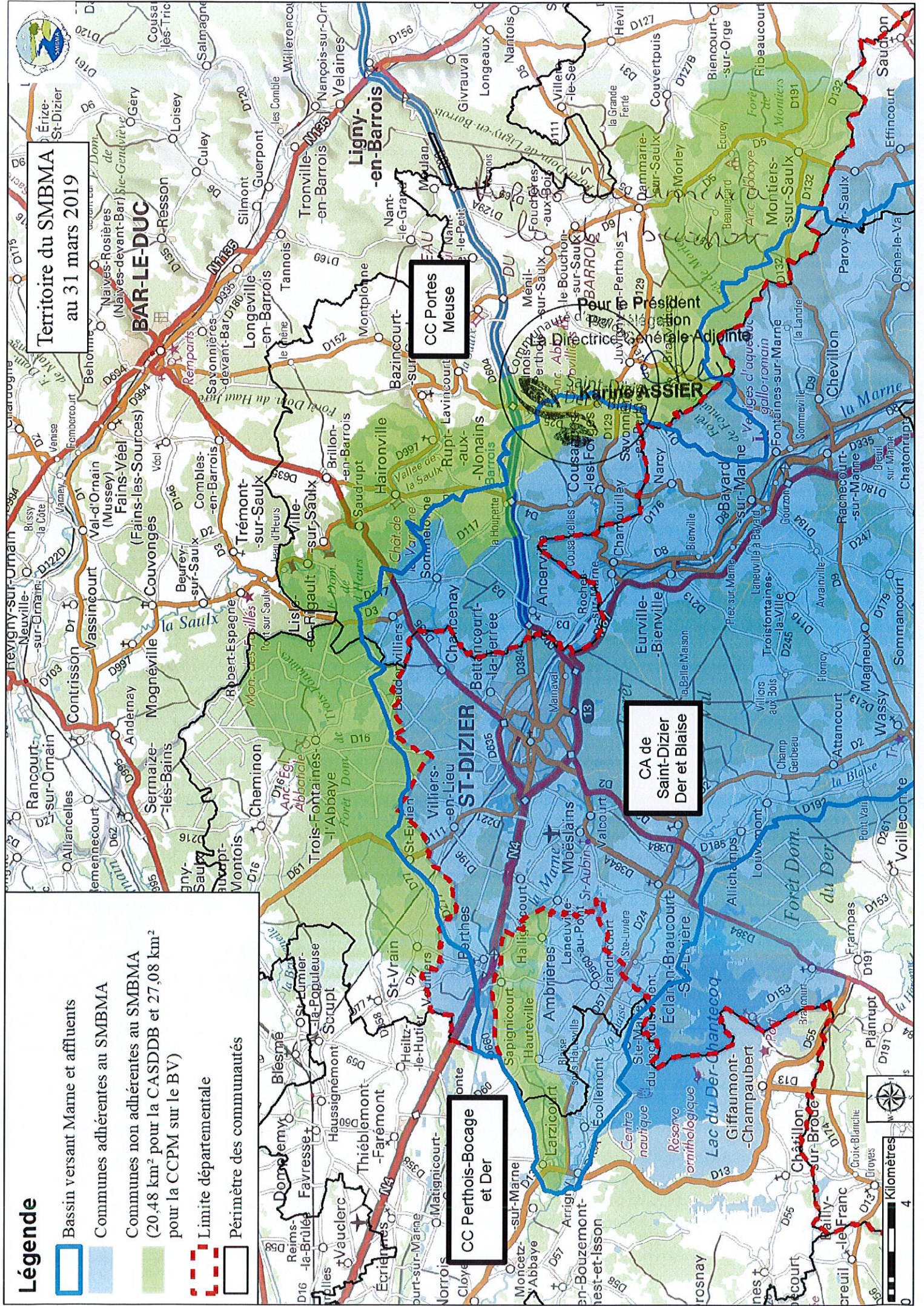
Territoire du SMBMA  
au 31 mars 2019

**BAR-LE-DUC**

**CC Portes  
Meuse**



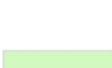
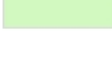

**CA de  
Saint-Dizier  
Der et Blaise**

**CC Perthois-Bocage  
et Der**

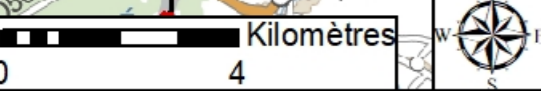
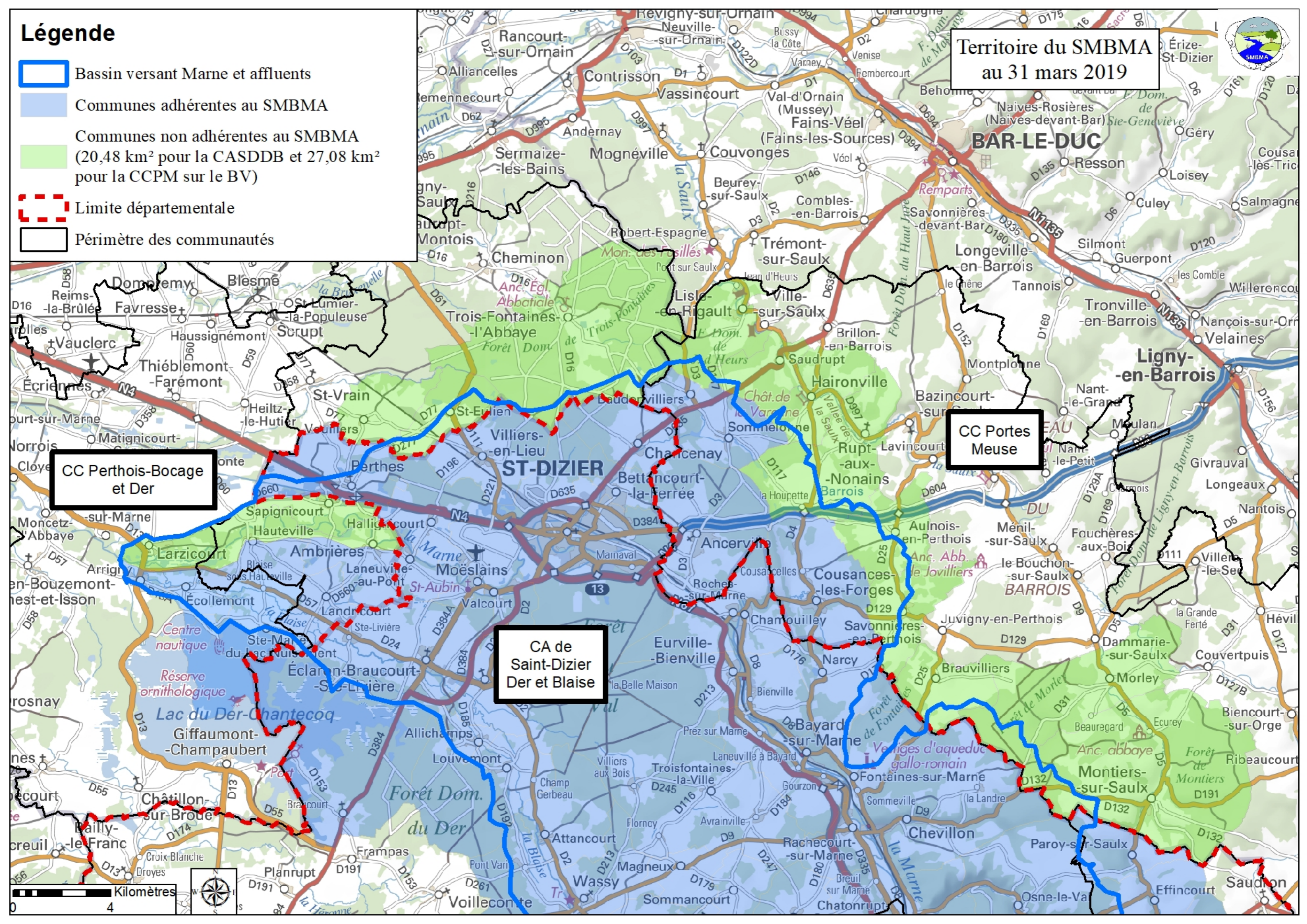




# Légende

-  Bassin versant Marne et affluents
-  Communes adhérentes au SMBMA
-  Communes non adhérentes au SMBMA (20,48 km<sup>2</sup> pour la CASDDB et 27,08 km<sup>2</sup> pour la CCPM sur le BV)
-  Limite départementale
-  Périmètre des communautés

Territoire du SMBMA  
au 31 mars 2019



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°71-04-2021**

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MATHONS, NOMEYCOURT, MORANCOURT, FERRIERE-LE-FOLIE - MODIFICATION STATUTAIRE**

**Rapporteur :** M. MARIN

Par délibération en date du 2 mars 2021 le conseil du SAEP de Mathons, Nomecourt, Morancourt, Ferrière-le-Folie a décidé d'engager une modification statutaire afin d'acter la transformation en syndicat mixte et d'officialiser le changement de dénomination sociale du Syndicat qui devient « Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable de Mathons».

Cette modification statutaire, transmise récemment, peut être approuvée par les membres du syndicat.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L 5711-1 et suivants.

Vu la délibération SAEP de Mathons en date du 2 mars 2021.

Considérant la nécessité d'actualiser les statuts du syndicat,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les statuts du SAEP de Mathons, tels qu'annexés
- d'autoriser le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

# **STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MATHONS**

## **ARTICLE 1er – Constitution**

En application des articles L.5111-1, L 5711-2, L 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de : Ferrière et La Folie, Mathons, Nomécourt et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise qui se substitue à la commune de Morancourt, un syndicat mixte fermé qui prend la dénomination de «**Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Mathons**».

## **ARTICLE 2 – Objet**

Le Syndicat a pour objet la production d'eau par captage et pompage, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable aux habitants, exploitations agricoles et entreprises des quatre communes desservies.

Il assure gratuitement l'alimentation du réseau incendie, il veille à la disponibilité et à la qualité de l'eau distribuée et assure la pérennité de l'outil de distribution d'eau potable.

Pour mener à bien ces missions, le syndicat pourra entreprendre des études de projets, réaliser des travaux de construction et d'entretien. Il devra gérer les ouvrages de production d'eau ainsi que les réseaux de distribution, rechercher de nouvelles ressources si les besoins s'en font sentir.

La vérification du réseau incendie « poteaux et bouches » reste à la charge des communes membres.

## **ARTICLE 3 – Siège**

Le siège social du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Mathons est fixé au :  
1 Grande Rue, 52300 MATHONS

Le Conseil Syndical se réunit au siège social du Syndicat. Le Conseil Syndical peut se réunir dans une autre mairie appartenant à ses membres, sous réserve que le lieu soit défini lors de la réunion précédente.

## **ARTICLE 4 – Durée**

Le Syndicat est créé pour une durée illimitée.

## **ARTICLE 5 - Conseil Syndical – Fonctionnement et attribution**

Le Syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux ou communautaires des collectivités adhérentes, en leur sein, et à raison de deux délégués titulaires par commune.

## **ARTICLE 6 – Bureau**

Le Conseil Syndical élit parmi ses membres, après chaque renouvellement général des conseillers municipaux, un Bureau composé d'un Président et de un ou plusieurs vice-Présidents, dont le nombre est déterminé par le Conseil Syndical.

### **ARTICLE 7 - Subventions des communes**

Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, les membres peuvent y contribuer sous forme de subvention.

### **ARTICLE 8 – Travaux, Prestations de services**

Le syndicat peut prendre en charge certains travaux sur les réseaux incendie avec l'accord des conseils municipaux des communes concernées.

La prestation de services fera l'objet d'une convention déterminant sa durée, sa nature et son tarif.



*[Handwritten signature]*

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°72-04-2021**

**PLAN PLURIANNUEL PREVISIONNEL DES DEMARCHES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE - APPROBATION**

**Rapporteur :** M. MARIN

La Communauté d'Agglomération est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en matière de production et de distribution d'eau potable.

Il est rappelé que l'exécution et l'exploitation d'ouvrages de prélèvement d'eau souterraine en vue de l'alimentation en eau potable de la population par une collectivité publique, sont subordonnées à la délivrance de l'autorisation préfectorale d'exécuter et d'exploiter lesdits ouvrages en vue de la consommation humaine, et la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant la dérivation des eaux souterraines au regard des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement et l'instauration des périmètres de protection autour desdits captages au regard de l'article L1321-2 du Code de la santé publique.

En considérant la nécessité de préserver, contre les contaminations de toutes sortes, l'eau distribuée à la population et de pérenniser les équipements de prélèvements d'eau sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, il est nécessaire de réactualiser, voire créer, les DUP des périmètres de protection pour les captages non couverts.

Dans ces conditions il est proposé d'approuver le plan pluriannuel prévisionnel des démarches de protection des captages de la Communauté d'Agglomération joint et d'autoriser Monsieur le Président à le mettre en œuvre.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'environnement, notamment son article L.211-3,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le plan pluriannuel prévisionnel des démarches de protection des captages de la Communauté d'Agglomération, et ses annexes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer et à mettre en œuvre ce plan d'actions.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**PLAN PLURI-ANNUEL CAPTAGES CASDDB**

Communes	Code BSS	DUP		Etude AAC				Actions engagées
		FAIT	EN COURS	FAIT	EN COURS	2021	2022	
Allichamps	BSS000UMHJ		EN COURS					
Ambrières/Landricourt/Ste Livière	BSS000RYNU	21/08/2008						Etude faisabilité d'interconnexion
Bayard sur Marne	BSS000UMTY	05/10/2001						
	BSS000UMUD	05/10/2011						
	BSS000UMVK	05/10/2001						
Brousseval	<b>BSS000UMSY</b>	31/10/1991					PROGRAMME	Etude faisabilité interconnexion
Ceffonds	BSS000WPSN		EN COURS					
Chancenay	<b>BSS000RZGG</b>	14/03/1985				PROGRAMME		
	<b>BSS000RZGH</b>	14/03/1985				PROGRAMME		
Chevillon	<b>BSS000UNDQ</b>	07/07/1986					PROGRAMME	Etude interconnexion Chevillon réalisé, MOE en2021
	BSS000UMYH	30/12/1980						
Curel	BSS000UNEF	26/12/1985						Compétence Syndicat
Dommartin le Franc	BSS000UMRK	25/10/2011						
Eclaron Braucourt	BSS000UMHQ	25/10/2004						
	BSS000UMJD	25/10/2004						
Eurville Bienville	<b>BSS000UMVC</b>		EN COURS			PROGRAMME		
	BSS000UMTN		EN COURS					
	BSS000UMVF		EN COURS					
Fays	<b>BSS000UMSB</b>		EN COURS	EN ACTION				Etude interconnexion
Halignicourt	<b>BSS000RYVA</b>	23/07/1984		EN ACTION				
Hauteville	BSS000RYQW	23/07/2014						
Humbécourt	BSS000UMGW	18/06/2015						
Laneuville au Pont	BSS000RYYS	17/04/1980						
Louvemont	BSS000UMGG	07/12/1984						
Moeslains	BSS000RYYZ	28/09/1983						
Montreuil sur Blaise	BSS000UMSG	10/09/2013						
Morancourt		Alimenté par captage en dehors du territoire de la CA						
Narcy		Alimenté par captage en dehors du territoire de la CA (AAC FAIT)						
Osne le Val	BSS000UNEK	09/08/1985						
Perthes	<b>BSS000RYSA</b>	23/07/1984		EN ACTION				
Planrupt	BSS000UMFH	17/12/2015						
	BSS000UMFQ							
Porte du Der Montier en Der	BSS000UMLY							
	BSS000UMLX	04/08/1980						Etude nouvelle ressource, demande en cours
	BSS000RZKD	14/04/1986						
Porte du Der Robert Magny	BSS000UMNX	11/04/2012						
Rachecourt sur Marne	<b>BSS000UMVJ</b>	15/12/1994		EN ACTION				
Rives Dervoises Longevilles/droyes/Puellemontier	BSSUMCU	04/10/2012						
Rives Dervoises Louze	BSS000UMMG	20/11/1981						
Saint-Dizier	BSS000RYYP	14/12/1981						
	BSS000RYYQ	14/12/1981						
	BSS000RYYR	14/12/1981						
	BSS000RZGJ	20/09/1995						
	BSS000RZGK	20/09/1995						
	BSS000RZGL	20/09/1995						
	BSS000RZGM	20/09/1995						
	BSS000RZLF		EN COURS				PROGRAMME	
	BSS000RZLG		EN COURS					
BSS000RZLH		EN COURS						
BSS000RZLS		EN COURS						
Sapignicourt	BSS000RYPH	10/07/2000						
Sommancourt	BSS000UMSE	17/12/2015						
Sommevoire	BSS000WPUH		EN COURS					
	BSS000WPUU		EN COURS					
	BSS000RZLU	PROJET						Etude nouvelle ressource en 2021
StVrain/Vouillers	BSS000RYQZ	02/09/1977						
Trois Fontaines la Ville	BSS000UMKV	03/04/1995						
	BSS000UMJV	03/04/1995						
Trois Fontaines l'Abbaye	BSS000RYEY	25/02/1980						
	<b>BSS000RYEZ</b>	25/02/1980				PROGRAMME		
Vaux sur Blaise	BSS000UMRV		EN COURS					
Ville en Blaisois	BSS000UMRM		EN COURS					
Voillecomte	BSS000UMPP							
	BSS000UMPX	14/05/2009						
Wassy	BSS000UMSU	15/09/2017						

SOUS RESERVE DES CONCLUSIONS DU SCHEMA DIRECTEUR



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°73-04-2021**

**AVENANT A LA CONVENTION-CADRE ACTION CŒUR DE VILLE**

**Rapporteur :** M. le Président

En 2018, le gouvernement a lancé le programme « Action Cœur de Ville » dont l'objectif principal est de soutenir la redynamisation du centre des villes moyennes françaises et leur permettre de renforcer leur rôle majeur dans le développement et l'aménagement des territoires.

En effet, ces villes jouent un rôle central dans le développement des territoires qui les entourent mais elles doivent faire face à de nombreux problèmes de dévitalisation.

La Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise ont été retenues parmi les 222 territoires du programme national Action Cœur de Ville et la convention-cadre a été signée le 8 juin 2018.

Durant la phase d'initialisation prévue dans la convention-cadre, quatre études ont été menées afin de compléter le diagnostic global de la Ville et un total de neuf projets d'investissement a été engagé.

Etudes :

- Etude Pré-opérationnelle OPAH-RU
- Etude Flash : Accompagner l'émergence d'un nouveau pôle actif en cœur de ville
- AMO accompagnement de la stratégie commerciale territoriale
- Audit loisir

Projets d'investissement réalisés :

- Cheminement les longs des berges de la Marne – Tranche 2
- Aménagement des berges du canal – Tranche 2
- Aménagement du quai Lamartine
- Aménagement du Parking Godard-Jeanson
- Création d'une piste cyclable entre Marne et Canal

Projet d'investissement en cours :

- Création d'une piste cyclable entre Marne et Canal.
- Réhabilitation du marché couvert
- Aménagement des berges de la Marne – Tranche 3
- Pôle d'échange multimodal – Tranche 1
- Centre nautique

Le projet d'avenant à la convention-cadre, valant engagement de la phase de déploiement aborde notamment les points suivants :

- Bilan de la phase d'initialisation ;
- Stratégie de redynamisation – réponse aux conclusions du diagnostic ;
- Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions ;
- Définition du secteur d'intervention ;
- Plan d'action prévisionnel global et détaillé ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention-cadre Action Cœur de Ville engageant la phase de déploiement,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant joint en annexe.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **83 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (M. BOUZON – M. DAVAL – Mme DONATO – M. FEUILLET – Mme GAILLARD - M. KARATAY – Mme KREBS).**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources





Action Cœur de Ville

**Avenant à la Convention-Cadre**

## AVENANT DE PROJET

### A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

#### DE SAINT-DIZIER

#### ENTRE

- La Commune de Saint-Dizier représentée par son maire M. Quentin BRIERE ;
- La Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise représentée par son président M. Quentin BRIERE.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

#### ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de Haute-Marne, M. Joseph ZIMET,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par M. Patrick FRANCOIS,
  
- Le groupe Action Logement représenté par Mme Caroline MACE,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par M. Joseph ZIMET,
- Le Conseil régional Grand Est, représenté par M. Jean ROTTNER,
- Le Conseil départemental de la Haute-Marne, représenté par M. Nicolas LACROIX,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

d'autre part,

#### AINSI QUE (optionnel)

- GIP

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

## TABLE DES MATIERES

1. Bilan de la phase d'initialisation	3
1.1. Rappel des éléments de diagnostic	5
1.2. Etudes et/ou diagnostics encore en cours	7
1.3. Conclusions transversales des diagnostics	9
a. Commerces	10
b. Habitat	11
2. Stratégie de redynamisation – réponse aux conclusions du diagnostic	14
2.1 Objectifs de redynamisation déclinés par axe	14
2.2 Deux action sphères du projet	16
2.3 Plan d'actions décliné par axe	18
3. Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions	23
3.1. Actions matures engagées – état d'avancement	23
3.2. Actions matures au plan de financement incomplet	25
4. Définition du secteur d'intervention	28
5. Plan d'action prévisionnel global et détaillé	29
4.2 Plan d'action global (annexe 2)	29
4.3 Calendrier détaillé du plan d'action	29
▪ <b>SIGNATURES</b>	30
▪ <b>Annexes</b>	31

## Article 1. Bilan de la phase d'initialisation

Située au nord de la Haute-Marne, la ville de Saint-Dizier (25500 habitants) est le centre de la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise composée de 60 communes (dont 10 dans la Marne) et représentant plus de 60000 habitants, et plus largement d'un bassin de vie de plus de 150000 habitants dont elle est le premier pôle économique, d'emploi, commercial, de services, culturel et de loisirs. Son rayonnement s'étend jusqu'aux pôles voisins de Vitry-le-François et Bar-le-Duc.

La ville se trouve également à la limite des zones d'influence des villes de Reims, Nancy et Troyes. L'absence de rayonnement urbain d'une ou plusieurs grandes villes sur le territoire, renforce d'autant plus le rôle de centralité de Saint-Dizier. Pôle majeur d'un territoire distant de grandes métropoles, l'essor de Saint-Dizier et le renforcement de son centre-ville sont d'autant plus importants qu'ils conditionnent le développement de l'ensemble du bassin de vie. Le dynamisme de son cœur de ville aura donc un impact sur l'ensemble du territoire, et a contrario en son absence c'est tout le territoire qui se trouverait menacé.

La ville de Saint-Dizier a donc une responsabilité sur son propre développement mais aussi sur celui de l'ensemble de ce territoire. C'est pourquoi la stratégie de développement du cœur de ville, à forts enjeux en termes d'aménagement du territoire, est portée et mise en œuvre conjointement par la ville et la Communauté d'agglomération.

Depuis 1995, un travail sur l'hyper centre de la Ville de Saint-Dizier est entamé : désenclavement, ouverture de rues, semi-piétonisation, nouveau mobilier urbain valorisant la production de fonte locale, etc... La pertinence urbaine est à trouver dans les composantes fortes des spécificités du lieu (la géographie, l'histoire militaire et industrielle), au moyen d'un programme capable de mettre en valeur ce patrimoine. Sur son périmètre d'intervention, la collectivité localise de nouveaux équipements (hôtel, bowling, restaurant, marché de bouche), en remanie certains, met en relation, ouvre des cheminements à la promenade. La Ville cherche à apporter une réponse à une vraie question. Comment agir sur une ville moyenne, retrouver une attractivité qui lui soit propre, faire adhérer les habitants au projet urbain... Comment aussi réfléchir au devenir de ces villes ; les (ré) inscrire dans leur territoire ; définir leur rôle, complémentaire ou du moins autre, que leurs grandes voisines métropolitaines ? Et cette question, beaucoup de villes moyennes doivent trouver moyen d'y répondre

L'ensemble de ces opérations urbaines menées jusqu'alors expliquent que Saint-Dizier s'est inscrite dans la procédure accélérée que permettait le programme : la convention-cadre de la ville a été homologuée en ORT, car le projet de la ville était suffisamment élaboré pour lui permettre de commencer sans attendre le déploiement des opérations leviers inscrites dans son projet initial. C'est ce degré de maturité qui justifie que l'avenant ne traite pas l'ensemble des thématiques du programme et qu'il se concentre sur le volet habitat et commercial.

Cette phase d'initialisation de 18 mois a permis à la ville de Saint-Dizier et la communauté d'Agglomération d'élargir leur champ d'expertise et l'échelle d'intervention à l'ensemble du périmètre ORT, et permettre ainsi la transformation du projet « Saint-Dizier 2020 » en « Saint-Dizier Cœur de Ville ».

Les études complémentaires menées depuis la signature de la convention Action Cœur de Ville, et notamment l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU, ont alimenté et parfois réorienté le projet initial.

Les enjeux de transition énergétique et écologique imprègnent pleinement la démarche Action cœur de ville, au travers notamment des actions suivantes :

- Réhabiliter des bâtiments, publics ou privés, et mettre en place des politiques incitatives en habitat ;
- Favoriser l'accessibilité et les mobilités et développer les transports collectifs et les mobilités douces, non émettrices de gaz à effet de serre ;
- Viser un aménagement urbain plus durable et résilient pour mettre en valeur l'espace public et le patrimoine ;
- Lutter contre l'étalement urbain en densifiant le tissu urbain existant... ;

Ce projet, ainsi conforté, repose sur la création d'un centre-ville unifié, structuré et moderne, qui puisse bénéficier non seulement à Saint-Dizier et à ses habitants mais aussi à l'ensemble du territoire intercommunal.

**Initialement articulé autour de trois espaces** (hyper-centre, berges des cours d'eau et secteurs d'accroche avec les quartiers adjacents), **ce projet s'est progressivement développé sur l'ensemble du périmètre du Cœur de Ville et ses trois quartiers (La Noue, Centre, Gigny).**

**Ainsi, en plus des projets matures inscrits initialement dans la convention et focalisés sur l'hyper-centre, le projet a su s'étendre et s'enrichir.**



## 1.1. Rappel des éléments de diagnostic

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés. La ville de Saint-Dizier impulse depuis plus de 20 ans une dynamique d'aménagement, de développement et de restructuration des espaces urbains, au service du territoire.

La réalisation des différentes études et diagnostics portés ces dernières années par la ville et la Communauté d'agglomération, ont permis la formalisation d'un diagnostic global qui nécessitait d'être complété sur les volets de l'habitat, du commerce et des loisirs.

Voici un rappel des éléments de diagnostic en fonction des cinq axes thématiques du programme :

### **Axe 1 : De la réhabilitation à la structuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

- un habitat insuffisamment renouvelé en dépit des démarches de planification entreprises à l'échelle de l'agglomération, rendant difficile le maintien de l'équilibre démographique; combiné à une forte propension au logement social à Saint-Dizier renvoyant à des enjeux de mixité sociale majeurs ;

### **Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

- Le sous-dimensionnement du centre de Saint-Dizier dû à l'émergence du quartier du Vert-Bois entraînant la création de deux zones d'activités périphériques ;
- le déclin du Vert-Bois ainsi qu'une première phase de rénovation du centre historique de Saint-Dizier ont entraîné le renforcement du rôle de centralité du cœur de ville ;
- Le rôle de centralité de Saint-Dizier dans une zone de chalandise large, renforcée par l'absence de pôle urbain d'importance à proximité ;
- Un environnement commercial composé du centre-ville et de deux pôles périphériques, avec une offre relativement complète et développée de la zone du Chêne Saint Amand ;
- Un secteur commercial en centre-ville qui s'articule autour de deux axes principaux, les rues Gambetta et du Docteur Mougeot et qui présente une bonne diversité de commerces malgré une faible représentation du secteur de l'alimentation; le centre-ville connaît un taux de vacance non négligeable notamment dû à la petite taille des surfaces disponibles ;

### **Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

- Les différentes infrastructures (Canal, voie ferrée, RN4) et la Marne constituent des éléments de rupture entre les différents quartiers de la ville, obstacles à une vie collective et à l'attractivité du cœur de ville ;
- L'importance des flux domicile-travail sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, principalement vers Saint-Dizier ;
- Une offre de transports en commun localisée sur Saint-Dizier et quasiment inexistante sur le reste de l'agglomération malgré quelques initiatives et très peu d'inter modalité ;
- Une forte dépendance à l'automobile et une place importante accordée à la voiture en centre-ville ;
- L'aspect secondaire et «pacifié» de la rue Gambetta qui traverse le cœur de ville, avec un trafic automobile qui se concentre autour de celui-ci (avenue Belle Forêt et rue de Lattre de Tassigny) ;
- Une offre de stationnement en centre-ville à augmenter et réorganiser ;
- La nécessité d'améliorer le bilan environnemental de la mobilité sur Saint-Dizier et l'agglomération ;

### **Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

- un axe touristique restant à renforcer autour d'éléments remarquables: présence du lac du Der, d'atouts naturels, fluviaux, patrimoniaux et culturels propices à développer l'attractivité du territoire ;
- des freins avérés à l'essor du cœur de Saint-Dizier et précisément à la densification de son activité commerciale, au développement de sa fonction résidentielle ;
- une absence de mise en valeur d'atouts architecturaux, patrimoniaux et paysagers, pourtant à même de soutenir des opérations de redynamisation du centre-ville ;

### **Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics**

- Une présence des services publics très importante ;
- Un déclin démographique qui pèse sur les effectifs scolaires et un enseignement supérieur peu présent ;
- une politique culturelle ambitieuse pensée comme un levier de développement et d'attractivité du territoire, totalement en phase avec son identité (archéologie, patrimoine industriel et métallurgique, etc.) et dotées d'équipements modernes favorisant une large diffusion et un accès facilité à la culture ;

## 1.2. Etudes et diagnostics menés en phase d'initilisation

La convention-cadre prévoyait trois études à déployer pendant la phase d'initialisation afin d'établir un diagnostic pour le lancement du projet « Saint-Dizier Cœur de Ville » :

- Etude Habitat pré-opérationnelle ;
- Etude numérique en cœur de ville ;
- Etude portage public-privé sur le périmètre « commerce » ;

Néanmoins, au cours de cette phase, il est apparu que d'autres études complémentaires devaient être menées prioritairement. Trois nouvelles études ont donc été menées :

- Etude Flash « Accompagner l'émergence d'un nouveau pôle actif en cœur de ville » ;
- AMO accompagnement de la stratégie commerciale territoriale ;
- Audit Loisirs pour la création du pôle loisir ;

Chaque étude répond à un besoin spécifique par rapport au projet global.

L'étude Flash a été menée pour réinterroger le projet de nouveau quartier à but commercial dans le quartier Gambetta. Il était important d'en re-calibrer le dimensionnement.

L'AMO d'accompagnement commercial mené par le cabinet BERENICE a permis de définir les orientations prioritaires à l'horizon 2021 pour la mise en œuvre d'une stratégie commerciale sur l'hyper-centre.

Enfin, l'audit loisir a eu pour but de définir la programmation d'une offre de loisirs du futur pôle situé en bord du canal, pour capitaliser sur l'image, la sympathie et la dynamique de la ville.

Les études sur le numérique et le portage public-privée sur le domaine « commerce » sont actuellement en cours.

Une démarche inclusive et participative sur l'étude numérique et notamment sur l'installation d'une Smart City est envisagée. Les possibilités et les outils numériques sont tellement divers, que la Ville a souhaité se faire accompagner par un partenaire en capacité d'évaluer l'opportunité et les besoins de Saint-Dizier en matière de Smart City. La réflexion s'est d'abord portée sur le « besoin » avant « l'outil ». Le Cerema est l'organisme pressenti pour accompagner les collectivités dans cette étude.

S'agissant de l'étude du portage public-privée sur le domaine « commerce », l'étude flash menée par le cabinet Intencité a été un préalable à son lancement. Effectivement, il était nécessaire de s'interroger sur le dimensionnement du projet avant d'interroger son portage.

## ➤ Etudes et/ou diagnostics finalisés

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
1	Etude Pré-opérationnelle OPAH-RU	Cabinet Villes Vivantes	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise	CA Saint-Dizier, Der et Blaise ANAH BDT
2	Etude Flash : Accompagner l'émergence d'un nouveau pôle actif en cœur de ville	Agence d'Urbanisme INTENCITE	Conseil Régional	Conseil Régional
2	AMO accompagnement de la stratégie commerciale territoriale	Bérénice	Ville de Saint-Dizier	Ville de Saint-Dizier
5	Audit loisir	Altiplano	Ville de Saint-Dizier	Ville de Saint-Dizier

## ➤ Etudes et/ou diagnostics encore en cours

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
3	Etude sur le numérique	Cerema	Ville de Saint-Dizier	Rédaction cahier des charges
2	Etude sur le portage public-privé sur le périmètre « commerce »	Non choisi	Ville de Saint-Dizier	Rédaction cahier des charges
2	Diagnostic et gouvernance des commerces pour le centre-ville	Auxilia	Ville de Saint-Dizier	1 <sup>er</sup> livrables rendus

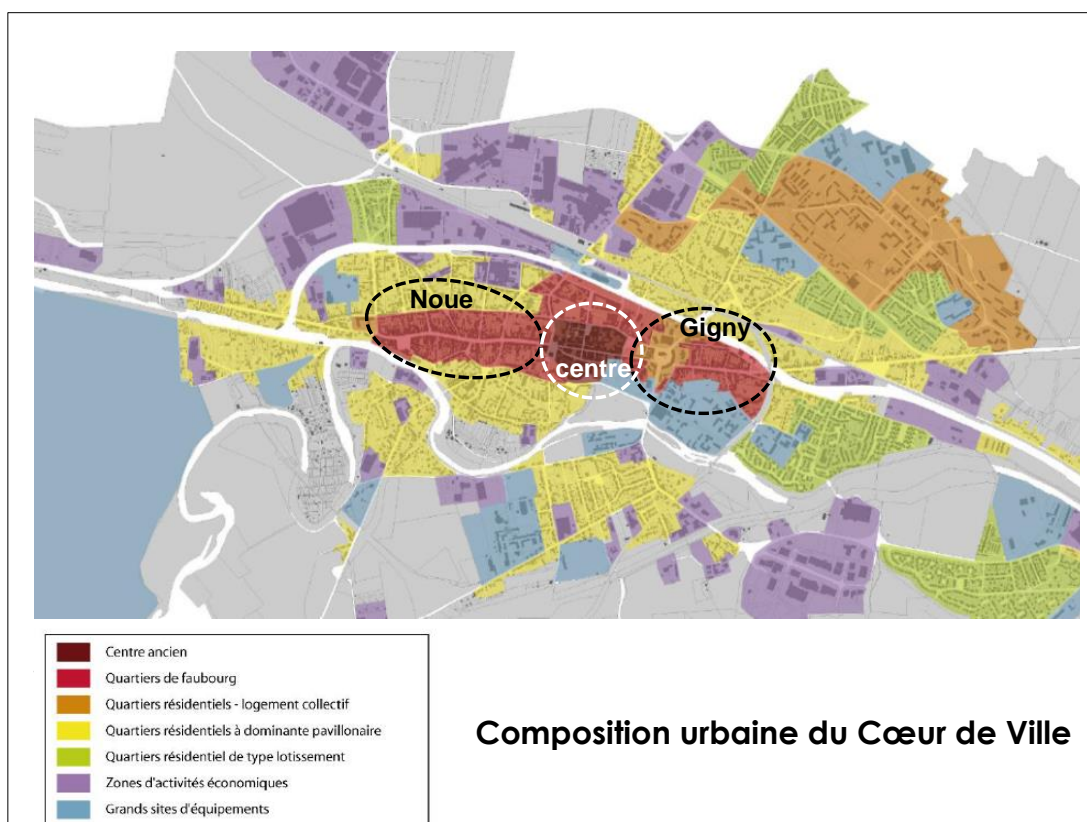
## 1.3 Conclusions transversales des diagnostics

### a. Habitat

L'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU, menée entre 2019 et 2021 sur l'ensemble du cœur de ville de Saint-Dizier, a permis de mettre en lumière les enjeux et besoins encore non-couverts par les programmes mis en place en matière d'habitat et de renouvellement urbain et de formaliser des actions ambitieuses de transformation.

Cette étude s'est attachée à prendre en compte la morphologie urbaine particulière et hétérogène du cœur de ville, pour proposer des actions adaptées et respectueuses du caractère des lieux et de ses habitants.

Composé de trois secteurs principaux : le centre ancien et deux faubourgs (La Noue et Gigny), ce cœur de ville s'est développé historiquement le long d'un axe Est-Ouest (point de passage entre Paris et Nancy). Cet axe, constituant la colonne vertébrale du cœur de ville, concentre une bonne part des problématiques et potentiels d'actions de l'OPAH-RU. Le quartier de la Noue représente également un secteur particulier, par ses fragilités sociales mais aussi par le charme pittoresque de son tissu bâti, offrant un grand potentiel d'attractivité sous réserve d'une intervention urbaine volontariste.



Source : service SIG Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise

A l'issue d'un diagnostic approfondi, sept grands constats en matière d'habitat et renouvellement urbain sur le cœur de Ville de Saint-Dizier ont été identifiés :

- Une activité immobilière en cœur de ville à faible levier démographique et séduisant peu les familles ;
- Un décalage entre taille des logements et composition des ménages ;
- Un parc de logement locatif important mais parfois de faible qualité ;
- Une dégradation qui pèse sur la fluidité des remises sur le marché de logements ;
- Un cœur de ville marqué par la vacance ;
- Une vacance commerciale comme facteur aggravant de la vacance des logements ;
- Une attention particulière à porter à la structuration des copropriétés.

Sur la base de ces constats, ont été définis quatre enjeux transversaux pour bâtir le projet d'OPAH-RU :

- **L'accueil des familles**, aujourd'hui en recherche de biens immobiliers absents du cœur de ville, dans une logique de fidélisation et de captation. Ainsi, environ 400 familles quittent chaque année Saint-Dizier pour une maison dans l'agglomération. L'enjeu est de proposer une offre de logements individuels abordables afin de conserver ce vivier essentiel pour la vitalité et l'avenir du cœur de ville de Saint-Dizier ;
- **Le traitement de la dégradation et du mal logement** en particulier pour certains types de bâti et secteurs du cœur de ville (quartier de la Noue notamment) ;
- **La valorisation d'un patrimoine unique** du Cœur de Ville incarné par les façades à Pans de Bois, reflet de l'identité architecturale de Saint-Dizier, mais également par ces sentiers piétons Nord-Sud que l'on retrouve notamment dans le tissu urbain en bord de Marne, comme un héritage de l'activité passée du brelage : les voyottes (quartier de la Noue). Elles sont un marqueur de l'image et de la singularité patrimoniale bragarde, qu'il s'agit de préserver et de valoriser ;
- **L'adaptation de la Ville aux nouvelles demandes et envies** révélées par les entretiens de modélisation conduits en phase d'étude pré-opérationnelle auprès de la population de Saint-Dizier. En effet, des besoins nouveaux de logements adaptés aux usages actuels ont émergés (espaces extérieurs, balcons, jardins, végétalisation, transformations d'usages...) ;

Suite à la formalisation de ces enjeux, **une stratégie opérationnelle en matière d'habitat et renouvellement urbain s'est construite autour de deux orientations :**

- **La « qualité de vie »**, pour répondre aux besoins des habitants en place et les faire rester sur le cœur de ville ;
- **L'« attractivité »**, pour attirer de nouvelles populations, en particulier des familles, via notamment la venue de nouveaux investisseurs immobiliers ;

5 objectifs opérationnels déclinent ces deux orientations :

- Objectif n°1 : soutenir les ménages les plus modestes et assurer la décence des logements locatifs ;
- Objectif n° 2 : accompagner la rénovation énergétique ;
- Objectif n° 3 : Améliorer l'accessibilité des logements ;
- Objectif n°4 : attirer les investisseurs et les familles ;
- Objectif n°5 : poursuivre la rénovation urbaine et l'embellissement du cadre de vie ;

32 actions en découlent, parmi elles :

- Des aides financières à destination des personnes modestes et très modestes pour la rénovation et l'adaptation de leur logement ;
- Des aides et une surveillance spécifique des copropriétés ;
- Des études pour la restructuration urbaine de 6 ilots/ immeubles et l'aménagement d'espaces publics ;
- Des primes « tout public », pour faciliter l'accueil des nouveaux habitants en cœur de ville, rénover un logement vide et réaliser des travaux ;
- Un accompagnement dans le montage de son dossier de subvention mais aussi dans la conception et la réalisation de son projet architectural ;
- Des conseils (notamment fiscaux) à destination des investisseurs ;
- Une mission spécifique de repérage des situations de mal-logement ;
- La mise en place d'un « Permis de Louer » pour veiller à la qualité des logements mis en location ;
- Des opérations façades sur des secteurs stratégiques ;

## **b. Commerce**

L'étude flash menée par Intencité intitulée « Accompagner l'émergence d'un nouveau pôle actif en cœur de Ville » n'était pas prévue en phase d'initialisation. Elle a été totalement financée par la région Grand Est qui s'est mobilisée pour accompagner les collectivités locales dans leur démarche de redynamisation de leur centre-ville.

L'objectif n'a pas été d'élaborer un diagnostic commercial classique et sur l'ensemble du cœur de ville, mais d'apporter une réponse opérationnelle à un sujet précis : le projet « Cœur Gambetta », situé dans l'hyper-centre de Saint-Dizier. En effet, contrairement aux commerces des autres quartiers du centre-ville (La Noue et Gigny) remplissant une fonction de proximité, ce secteur fait office de locomotive commerciale pour l'ensemble de la Ville, mais aussi pour un très large bassin de vie.

Cette étude a ainsi permis de fournir une analyse critique de la jauge programmatique proposée et d'affiner la lecture des pistes d'enseignes et de programmes (commerciales et non commerciales).

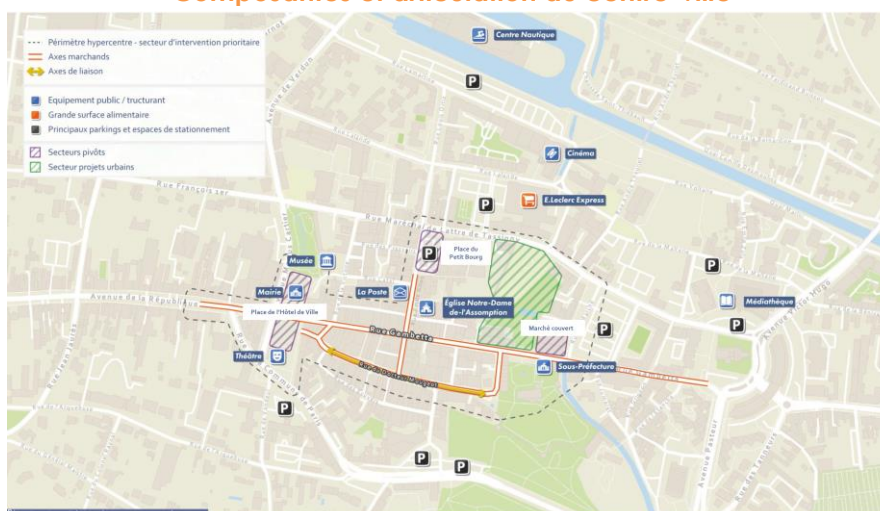
Le diagnostic a mis en avant le fait que le cœur de ville de Saint-Dizier est inscrit dans un environnement fortement concurrentiel et varié favorisant l'évasion. Cette analyse de l'environnement concurrentiel souligne la prudence nécessaire quant au dimensionnement et au ciblage des activités susceptibles de se développer dans le centre-ville. Afin de réorienter la programmation du projet « Cœur Gambetta » et répondre aux enjeux de la chalandise de Saint-Dizier il a été recommandé de **réviser le dimensionnement commercial autour d'un total de 2.500 m<sup>2</sup> à 3.500 m<sup>2</sup>** selon les porteurs identifiés. Pour rappel, les analyses menées il y a plusieurs années avaient identifiées un potentiel de 6.000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales.

L'étude menée par l'agence Bérénice, quant à elle, a permis de définir les orientations prioritaires à l'horizon 2021 pour la mise en œuvre d'une stratégie commerciale sur l'hyper-centre. Les sujets traités sont larges et nombreux. Cette étude fait suite au bilan économique réalisé en 2018 et a permis de dresser un état des lieux actualisé.

Les forces et faiblesses du cœur de Ville identifiées sont les suivantes :

- L'hyper-centre bénéficie d'une structure marchande lisible et claire facilitant la déambulation, celle-ci étant également favorisée par la qualité des espaces publics. Plusieurs bâtiments remarquables ponctuent également le parcours dont le Château, l'hôtel de Ville, le théâtre, le Petit Paris, l'Eglise Saint-Martin de Gigny renforçant sa qualité d'usage ;
- La composition de ce centre-ville s'appuie sur plusieurs atouts : une offre en équipements de la personne garantissant l'attractivité, une part de services bien dimensionnée et une offre en culture/loisir diversifiée qui répond aux attentes d'un centre-ville dans ce domaine ;
- Toutefois, l'offre en centre-ville peine à se différencier (commerces de périphérie et internet) et deux segments apparaissent à ce jour sous-représentés dans la composition marchande du cœur de ville : l'offre de restauration et l'offre alimentaire. Cette offre est cependant complétée par la présence du marché les mercredis et samedis, faisant l'objet d'un renforcement dans le cadre de la rénovation de la halle du centre-ville visant à installer de façon permanente une trentaine de commerçants, répondant ainsi à cette carence identifiée ;

### Composantes et articulation du centre-ville



Source : service SIG Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise



Sur cette base, les enjeux se dégageant pour le renforcement de l'offre et de l'attractivité du centre-ville sont les suivants :

### **Aménager le circuit marchand**

- Prendre appui sur le projet urbain du cœur de ville, pensé comme «pivot» des polarités existantes ;
- Renforcer la convivialité et la qualité d'usage du centre-ville, en complétant l'offre de restauration présente et développer de nouveaux lieux d'aisance et de rencontres ;
- Intervenir sur les sites et locaux stratégiques du circuit ;
- Matérialiser le circuit par des traitements urbains et aménagements appropriés ;

### **Accompagner l'évolution de l'offre vers la singularité et la montée en gamme**

- S'appuyer sur les projets en cours pour conforter les typologies d'activités ciblées ;
- Créer les conditions favorables pour implanter ce type d'activités sur les sites et locaux stratégiques ;
- Créer les conditions favorables pour faire émerger des projets cohérents avec ce positionnement ;
- Assurer la pérennité à moyen terme des activités présentes, et notamment des enseignes de destination au sein du centre-ville ;

### **Gagner en attractivité et accroître la fréquentation du centre-ville**

- Travailler la visibilité numérique du centre-ville, au service d'un marketing territorial local ;
- Développer une politique événementielle volontariste ;
- Proposer des services complémentaires pour conforter le rôle de centralité de Saint-Dizier, en lien avec le projet urbain en cours de définition ;
- Permettre le déploiement de nouvelles formes d'activités, hybrides mixtes et sous de nouveaux formats (type tiers lieu) répondant à la diversité des fonctions d'un centre-ville inscrit dans les nouvelles tendances ;

Ces enjeux de renforcement de l'offre commerciale en hyper-centre viennent en articulation et complémentarité avec le maintien de l'offre de proximité des faubourgs de la Noue et de Gigny, intégrés dans le périmètre global du cœur de ville.

## Article 2. Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic

### 2.1 Objectifs de redynamisation déclinés par axe

Ce nouveau projet intègre les objectifs suivants, par axe :

#### **Axe 1 : De la réhabilitation à la structuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

- 1.1 Soutenir les ménages les plus modestes et assurer la décence des logements locatifs ;
- 1.2 Accompagner la rénovation énergétique ;
- 1.3 Améliorer l'accessibilité des logements ;
- 1.4 Attirer les investisseurs et les familles ;

#### **Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

- 2.1 Offrir une nouvelle gamme de commerce de proximité aux habitants en s'appuyant sur des locomotives commerciales ;
- 2.2 Imaginer un nouveau mode de gouvernance pour le commerce local afin de constituer une force d'adaptation et d'anticipation par rapport aux évolutions commerciales ;
- 2.3 Développer l'offre touristique ;

#### **Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

- 3.1 Reconquérir les berges du Canal, de la Marne et de l'Ornel et les intégrer dans l'organisation urbaine ;
- 3.2 Développer l'inter modalité ;
- 3.3 Améliorer la place du piéton en ville et valoriser une ballade piétonne en cœur de ville ;

#### **Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

- 4.1 Valoriser et/ou donner une destination aux bâtiments remarquables du cœur de Ville ;
- 4.2 Renforcer les places et carrefours structurants dans leur rôle de repères et vitrines de la Ville ;
- 4.3 Révéler la diversité des ambiances urbaines du cœur de Ville (révéler les façades et reconquérir les voyottes du quartier de la Noue) ;

#### **Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics**

- 5.1 Renforcer l'offre culturelle et de loisirs ;
- 5.2 Créer une nouvelle offre sportive qui rayonne à l'échelle nationale ;
- 5.3 Offrir une offre de formation connectée, « Hub de compétences » ;
- 5.4 Renforcer l'accès aux services publics ;

Ces objectifs par axe trouvent une traduction spatiale particulière sur 3 secteurs « clés » du Cœur de Ville :

- **Le long de l'axe Est-Ouest (république, Gambetta, Alsace-Lorraine), avec :**
  - Un réaménagement de l'espace public pour laisser davantage de place aux modes doux et au végétal (impliquant le report du stationnement en cœur d'îlot) ;
  - Une rénovation des façades bordant l'axe ;
  - Un renforcement des places et carrefours structurants dans leur rôle de respiration, de repère et de vitrine de la ville (notamment la place de la République dans le quartier de la Noue et la place « marché/château » dans l'hyper-centre) ;
  - Le maintien des commerces des faubourgs et leur renforcement dans l'hyper-centre ;
  - Une reconquête de l'habitat bordant l'axe (secteur d'intervention prioritaire pour la mobilisation des biens vacants et le traitement des logements indignes et dégradés).
  
- **Le quartier de la Noue**, comme secteur prioritaire d'intervention en termes d'habitat, d'espace public et d'équipements, avec :
  - La valorisation des Voyottes (actions envisagées : transformation de certaines voyottes en liaisons douces traversantes publiques, soutien aux projets de végétalisation par les habitants, mise en place de « noms de Voyotte » et d'une signalétique, de fresques murales...) ;
  - La création d'un lieu fédérateur (type Maison de Quartier, jardins familiaux, jeux pour enfants) en bord de Marne place de la République ;
  - La poursuite des aménagements autour du café associatif « le Petit Paris » pour renforcer ce lieu d'animation ;
  - La mise en place du dispositif Permis de Louer (prévu dans l'OPAH-RU) pour améliorer la qualité des logements loués ;
  - La restructuration d'îlots, en particulier celui face à la place de la République comprenant un bâti existant particulièrement dégradé et un potentiel de création de logements neufs sur l'arrière.
  
- **Le centre ancien (hyper-centre), dont les actions en cours de réalisation permettront prochainement de modifier l'image de ce secteur du cœur de ville, avec**
  - L'élargissement de l'offre du centre nautique ;
  - La réhabilitation du marché couvert ;
  - La poursuite de l'aménagement du canal (tranche 2) ;
  - Le cheminement le long des berges de la Marne (tranche 2) ;
  - L'extension du cinéma « ciné quai » ;
  - L'amélioration des équipements de proximité permettant à la fois de conforter l'offre de santé, par l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire et l'offre de mobilité grâce à la requalification du secteur de la gare en pôle multimodal ;
  - Le renforcement de l'offre d'activité et de commerce du cœur de ville ;

## 2.2 Deux actions phares du projet

En sus de la création d'équipements de proximité, et de la valorisation du patrimoine et des espaces publics, le déploiement de la stratégie de redynamisation s'articulera principalement autour de deux actions majeures :

### a. L'appel à projet d'urbanisme innovant - « Révéler Saint-Dizier »

Aujourd'hui, Saint-Dizier dispose d'un patrimoine et d'un foncier importants situés en centre-ville et composés de bâtiments emblématiques du territoire. La Ville et l'Agglomération de Saint-Dizier souhaitent en faire de nouveaux « LIEUX PIVOTS » du développement économique, culturel, social du territoire.

Quatorze sites ont d'ores et déjà été identifiés, ils sont soit des :

- sites patrimoniaux reconnus sur le territoire dont la programmation reste encore à définir ;
- équipements en fonctionnement ou en cours de construction ;
- fonciers libérés en centre-ville ;

L'ensemble de ces sites va faire l'objet d'un appel à projets urbains innovants (APUI). La Ville, pour se faire accompagner dans la mise en œuvre de cet appel à projet, va engager trois marchés pour :

- Une mission de conseil en architecture et urbanisme : Atelier Ruelle, urbaniste-conseil de la Ville dans le cadre de son marché public, va accompagner la collectivité dans cette démarche et contribuer à la réalisation des fiches de présentation des sites ;
- Une mission de communication et d'influence : un cabinet va être missionné pour élaborer un plan de communication afin d'optimiser la visibilité et les résultats de l'APUI auprès des acteurs de la fabrique de la Ville ;
- Un AMO « Révéler Saint-Dizier » : le cabinet AUXILIA est pressenti afin d'accompagner la préparation et la mise en œuvre de l'APUI ;

L'objectif de cette démarche est de faire émerger sur le territoire des communautés d'intérêts autour de projets à fort impact pour le territoire. Il s'agira de co-concevoir avec les usagers du territoire un centre-ville proposant une haute qualité de vie urbaine.

Aussi afin d'objectiver le « champ du possible » avec les investisseurs extérieurs, ces lieux ou espaces seront ensuite ouverts à l'innovation et à l'imagination des porteurs de projets, investisseurs, exploitants volontaires qu'ils soient endogènes ou exogènes au territoire.

L'articulation de ces deux regards (habitants et potentiels investisseurs extérieurs) est au cœur de cette démarche de renouveau.

Afin de mettre en œuvre cette expérimentation urbaine d'ampleur, les étapes clés pour « Révéler Saint-Dizier » sont les suivantes :

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire** : mobiliser les élus, les partenaires institutionnels autour de la démarche afin de susciter leur adhésion au projet et ainsi permettre de donner un écho à leurs politiques publiques sur le territoire ;
- **Donner droit de cité à l'innovation citoyenne** : il est prévu le lancement d'une enquête de mobilisation de l'expression citoyenne, l'animation en atelier de cinq focus groupe (acteurs de la culture, les jeunes, les militaires, les dirigeants d'entreprises, les publics éloignés « invisibles ») et un événement de participation citoyenne ;
- **Définir une gouvernance de projet** : trois structures types seront étudiées, la SCOP d'essaimage, SCIC de projet et les comités citoyens / fonds de territoire. C'est par les modèles de gouvernance innovants, rassemblant partenaires privés, publics, coopératifs et citoyens que l'on innove dans les manières de traiter les enjeux d'intérêt général de nos territoires, en définissant les prérogatives de chaque acteur engagé ;
- **Elaborer la phase préliminaire** : A la suite de la phase de diagnostic, d'enquête et de concertation, il s'agira de mobiliser les acteurs autour des lieux pivots présélectionnés en amont. Pour préparer l'étape centrale de « Révéler Saint-Dizier », un dossier de présentation du territoire et des opportunités liées aux différents lieux sera réalisé  
Ce dossier de présentation communiquant sera destiné à donner des clés de compréhension du territoire et à susciter l'envie et la curiosité chez les différents acteurs ;  
Un sondage auprès d'opérateurs sera également effectué afin de pré-identifier les acteurs potentiellement intéressés par la démarche entreprise par Saint-Dizier et les lieux disponibles ;
- **Organiser l'évènement « Révéler Saint-Dizier »** : un évènement sur deux jours avec des opérateurs, promoteurs, exploitants, investisseurs, porteurs de projets. Cet évènement sera crucial pour mobiliser des partenaires et porteurs de projets intéressés pour investir les lieux ;
- **Lancer un Appel à Projet Urbain Innovant** : en fonction des porteurs, une réflexion devra être menée sur les modes de contractualisation ;

#### **b. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat, et de renouvellement urbain (OPAH-RU)**

La stratégie de mise en œuvre du programme retenu repose sur trois actions complémentaires :

- **Un accompagnement à finalité financière (prime/subventions) pour tous les publics** : Via des actions à destination d'un public modeste et très modeste financées par l'ANAH de manière traditionnelle (rénovation énergétique...) et à titre expérimental (opération façades) et également via des actions complémentaires financées par la collectivité (tout public) ;
- **Un accompagnement renforcé en ingénierie** : pour des missions d'accompagnement (montage des dossiers), de repérage (habitat indigne), d'observatoire (copropriétés) et d'instruction (permis de louer) en faveur d'un public « fragile » ;

Pour des conseils et un accompagnement personnalisé (transformation d'un logement, valorisation foncière, ...) à destination de tous (investisseurs, primo-accédants, auto-rénovateurs,...) ;

- **Des études et actions opérationnelles**, parmi elles la mise en valeur de certaines Voyottes du quartier de la Noue ; une étude sur la restructuration des îlots/immeubles identifiés et une étude d'aménagement d'espaces publics (Place Emile Mauguet, ...)

## 2.3 Plan d'actions décliné par axe

Pour répondre à chacun des objectifs pré-cités un plan d'actions a été décliné par axe:

### **Axe 1 : De la réhabilitation à la structuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

#### 1.1 Soutenir les ménages les plus modestes et assurer la décence des logements locatifs

- assurant une rénovation énergétique du parc de logements sur tout le cœur de ville (70% construit avant 1974) et notamment à destination des ménages les plus modestes ;
- traitant les logements dégradés (16% du parc locatif), concentrés le long de l'artère principale Avenue de la République/ Alsace-Lorraine, en faveur des occupants et des acquéreurs ;
- favorisant la création de petits logements abordables (3 275 ménages précaires sont recensés en cœur de ville), notamment par transformation d'usage des rez-de-chaussée commerciaux inoccupés en secteur non commerçant ;
- remettant sur le marché des logements conventionnés par résorption de la vacance ;
- permettant l'émergence d'une offre de logements et d'hébergement adaptée, vecteur de parcours résidentiels ;

#### 1.2 Accompagner la rénovation énergétique

- luttant contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleurs urbains ;
- permettant la réduction de la facture énergétique des ménages, en particulier des plus fragiles ;
- Intervenant en faveur du confort énergétique d'été et d'hiver par la rénovation et la transformation, en particulier à l'échelle des 1 000 logements du cœur de ville touchés par la dégradation et de mauvaises performances énergétiques ;
- agissant sur les copropriétés en difficultés, notamment les petites copropriétés fragiles du centre ancien (45 logements estimés dégradés) ;

### 1.3 Améliorer l'accessibilité des logements

- adaptant le parc de logement au vieillissement très rapide de la population (+3%/an des plus de 60 ans) ;
- favorisant l'adaptation des maisons et la mise en place d'ascenseurs pour les appartements (60% des appartements sont dépourvus d'ascenseurs) ;
- mettant en adéquation typologie des logements et taille des ménages (40% des ménages pourraient avoir besoin d'adapter / reconfigurer leur logement) ;
- proposant une offre de logements abordables en cœur de ville pour les séniors à faibles ressources (40% des propriétaires occupants sont des séniors) ;

### 1.4 Attirer les investisseurs et les familles

- retrouvant les atouts de l'habitat individuel dans des configurations de cœur de ville pour répondre aux demandes des 400 familles qui partent chaque année de Saint-Dizier ;
- proposant des formes urbaines et des éléments d'agréments (végétalisation stationnements, extérieurs...) en phase avec les aspirations et usages contemporains ;
- remettant sur le marché les logements vacants (estimés à 15% soit 800 logements dans le cœur de ville), notamment sur la Noue et le centre ancien ;
- accompagnant les propriétaires ou futurs acquéreurs à se projeter dans l'ancien, et évaluant les options architecturales, économiques, patrimoniales et familiales pour déclencher des projets ;

## **Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

### 2.1 Offrir une nouvelle gamme de commerce de proximité aux habitants en s'appuyant sur des locomotives commerciales

- favorisant la mise en place de nouvelles cellules commerciales plus compétitives et permettant le développement d'activités en lien avec le marché couvert à proximité et également le projet du Château : circuits-courts, alimentation bio, restauration de qualité, etc ;
- développant une nouvelle dynamique autour d'un bâtiment remarquable permettant la pluridisciplinarité et la complémentarité autour des commerces de proximité ;
- requalifiant la place des Petites Halles et le marché couvert ;

### 2.2 Imaginer un nouveau mode de gouvernance pour le commerce local afin de constituer une force d'adaptation et d'anticipation par rapport aux évolutions commerciales

- incitant les actions locales et les volontés individuelles de développement d'activités commerciales par un véritable service d'accompagnement ;
- renforçant la politique d'accompagnement par le recrutement d'un manager commercial ;

### 2.3 Développer l'offre touristique

- valorisant les espaces urbains renforçant la destination touristique du territoire : patrimoine touristique, patrimoine naturel ;
- renforçant les axes de circulations touristique pour la création d'une carte de tourisme cohérente et interconnectée ;

- aménageant la maison éclusière située le long des berges du canal
- facilitant les échanges touristiques sur le territoire et en-dehors du territoire vers les principaux sites de tourisme connus ;

### **Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

#### 3.1 Reconquérir les berges du Canal, de la Marne et de l'Ornel et les intégrer dans l'organisation urbaine

- Créant de nouvelles voies de circulations douces afin de connecter tous les quartiers connexes au centre-ville et ainsi créer un balade urbaine de qualité le long du canal de la Marne ;
- Découvrant de nouvelles voies de circulation douces mettant en avant le patrimoine naturel remarquable du territoire le long des berges de la Marne ;

#### 3.2 Développer l'inter modalité

- Créant un nouvel itinéraire cyclable pour connecter le centre-ville avec l'extérieur du territoire sur des axes majeurs ;
- Créant un Point d'Echange Multimodal (PEM) ;
- Renforçant l'offre de circulation douce sur des axes de déplacement stratégique entre le PEM et le centre-ville tout en confortant le quai Lamartine comme poumon vert et rationalisant l'offre de stationnement ;

#### 3.3 Améliorer la place du piéton en ville et valoriser une ballade piétonne en cœur de ville

- Découvrant de nouvelles voies de circulation douces mettant en avant le patrimoine remarquable du territoire; notamment « une ballade du cœur de Ville » qui longe l'Ornel ;

### **Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

#### 4.1 Valoriser et/ou donner une destination aux bâtiments remarquables du cœur de Ville

- Requalifiant un des édifices les plus marquants mais aussi les plus méconnus du territoire au travers d'un l'APUI ;
- Requalifiant le château de Saint-Dizier en un lieu de phare de multi-activités culturels et commerciales ;
- Organisant la réfection conjointe et cohérente de tous les édifices cultuels du territoire afin d'offrir un patrimoine unifier ;



#### 4.2 Renforcer les places et carrefours structurants dans leur rôle de repères et vitrines de la Ville

- Réhabilitant la place de la République, entrée ouest du cœur de Ville, pour redonner une utilité urbaine à cet espace et centraliser les activités de l'avenue de la République en un lieu phare ;
- Redonnant à la place Emile Mauguet son statut de lieu emblématique sublimant le patrimoine haut marnais par sa représentation de maisons d'époque typiques et remarquables ;

#### 4.3 Révéler la diversité des ambiances urbaines du cœur de Ville

- Révélant la beauté des façades du patrimoine vernaculaire haut marnais par un programme d'aides à la réhabilitation ;
- Redécouvrant l'une des particularités les plus atypiques du territoire par la mise en valeur du patrimoine des Voyottes et des nombreuses connexions que le quartier de la Noue peut offrir ;

### **Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics**

#### 5.1 Renforcer l'offre culturelle et de loisirs

- Créant un véritable lieu propice aux loisirs en permettant l'installation d'un prestataire pouvant offrir une large gamme de loisirs diversifiés et complémentaire en proximité des activités déjà présentes comme le cinéma ;
- Repensant la médiathèque de l'agglomération dans son accès à la population qu'elle soit physique ou numérique ;
- Réorganisant l'offre familiale et de bien-être du centre nautique pour attirer une plus grande quantité de visiteurs ;

#### 5.2 Créer une nouvelle offre sportive qui rayonne à l'échelle nationale

- Créant un complexe sportif omnisport de qualité pouvant permettre le développement des associations sportives du territoire vers des niveaux de compétitions régionales et nationales ;

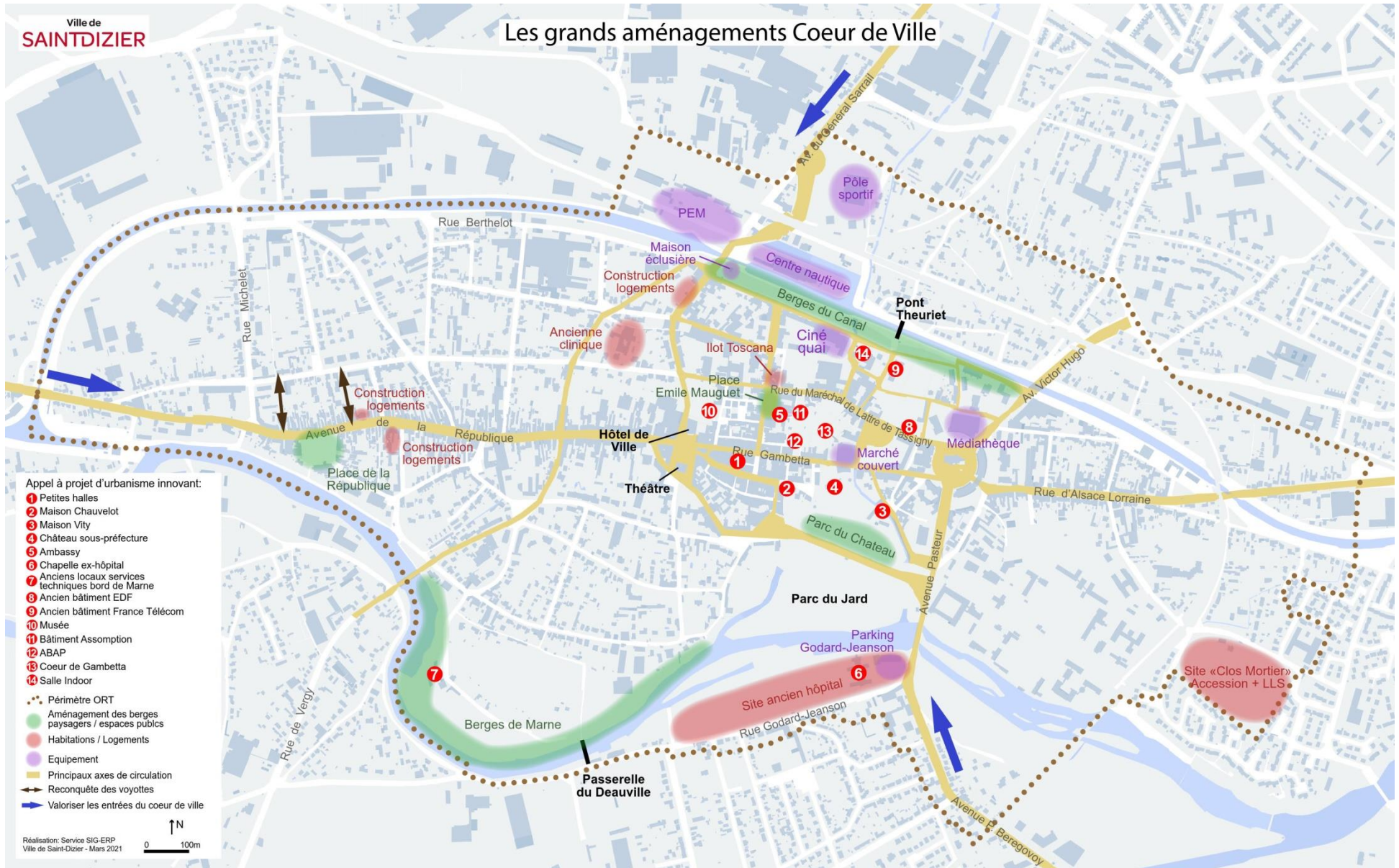
#### 5.3 Offrir une offre de formation connectée

- Créant un véritable campus de formation, connecté, pour les jeunes du territoire et ainsi fixer sa population sur les savoir-faire et les compétences identifiés du secteur économique local en partenariat avec le CNAM ;
- Favorisant le développement d'un tiers lieu permettant l'interconnexion des secteurs de la formation, de l'entrepreneuriat et de l'administration à proximité des projets phares du centre-ville ;

#### 5.4 Renforcer l'accès aux services publics

- Réhabilitant les locaux de la mairie et de la cité administrative de l'agglomération pour en améliorer l'accès ;
- Relocalisant la sous-préfecture afin de pouvoir réinvestir le château de Saint-Dizier ;

## Les grands aménagements Coeur de Ville



## Article 3. Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions

### 3.1. Actions matures engagées, état d'avancement

Axe	Objectif	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
5	Renforcer l'offre culturelle et de loisir	Elargissement du centre nautique	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise	En cours, date de livraison prévue : été 2021
		Extension du Ciné-quai	SARL CCM	En attente
2	Offrir une nouvelle gamme de commerce de proximité aux habitants	Réhabilitation du marché couvert	Ville de Saint-Dizier	En cours, date de livraison prévue : hiver 2021
3	Reconquérir les berges du Canal, de la Marne et de l'Ornel	Cheminement les longs des berges de la Marne – Tranche 2	Ville de Saint-Dizier	Date de livraison : octobre 2019
		Aménagement des berges du canal – Tranche 2	Ville de Saint-Dizier	Date de livraison : juillet 2019
		Aménagement du quai Lamartine	Ville de Saint-Dizier	Date de livraison : Décembre 2020
		Aménagement des berges de la Marne – Tranche 3	Ville de Saint-Dizier	En cours, date de livraison prévue : octobre 2021
4	Renforcer les places et carrefours structurants dans leur rôle de repère et vitrine de la Ville	Aménagement du Parking Godard-Jeanson	Ville de Saint-Dizier	Date de livraison : Juillet 2019

3	Développer l'intermodalité	Création d'une piste cyclable entre Marne et Canal	Ville de Saint-Dizier	Date de livraison : octobre 2019
		Pôle d'échange multimodal – Tranche 1	Ville de Saint-Dizier	En cours, date de livraison prévue : été 2022

Lors de la signature de la convention-cadre, les parties avaient convenu de la classification de 5 actions désignées comme actions « matures » :

- Elargissement de l'offre du Centre Nautique
- Réhabilitation du Marché Couvert
- Aménagement des berges de la Marne – Tranche 3
- Poursuite de l'aménagement des berges de la Marne – Tranche 2
- Extension du Ciné-quai

Sur ces 5 actions, deux ont été réalisées sur l'année 2019 : les aménagements des berges du canal et de la Marne. Ces actions étaient inscrites dans un programme global de reconquête de l'ensemble des voies de déplacement autour de l'eau, pour en révéler le patrimoine naturel et redéfinir les voies de circulations douces, qui se poursuit encore aujourd'hui.

Concernant les projets d'élargissement du centre nautique et la réhabilitation du marché couvert, ces projets sont en cours car les chantiers ont pris du retard. Compte tenu de la complexité de ces deux opérations et notamment du marché couvert qui fait l'objet d'une attention particulière par rapport à son sous-sol et le nid de chiroptères protégés, des retards se sont accumulés. Ces deux projets devront être finalisés au cours de l'année 2021 selon les calendriers de chantier actuels.

Enfin, l'extension du ciné-quai est un projet particulier. Son portage étant principalement privé, les collectivités veulent accompagner le propriétaire dans ses démarches d'extension. Cependant, la situation actuelle ne lui permet pas de démarrer ce chantier. La ville souhaite néanmoins rester partenaire de cet acteur majeur du territoire et de l'accompagner dans son projet dès que la situation s'améliorera pour l'industrie du cinéma.

De plus, en complément de ces cinq actions matures identifiées dès la signature de la convention-cadre, cinq autres actions ont acquis une maturité suffisante pendant la phase d'initialisation pour être démarrées avant la signature du présent avenant (détaillé en fiche action en annexe) :

- Création d'une piste cyclable entre Marne et Canal
- Aménagement du Parking Godard-Jeanson
- Aménagement des berges de la Marne – Tranche 3
- Aménagement du quai Lamartine
- Pôle d'échange multimodal – Tranche 1

### 3.2. Actions matures au plan de financement incomplet

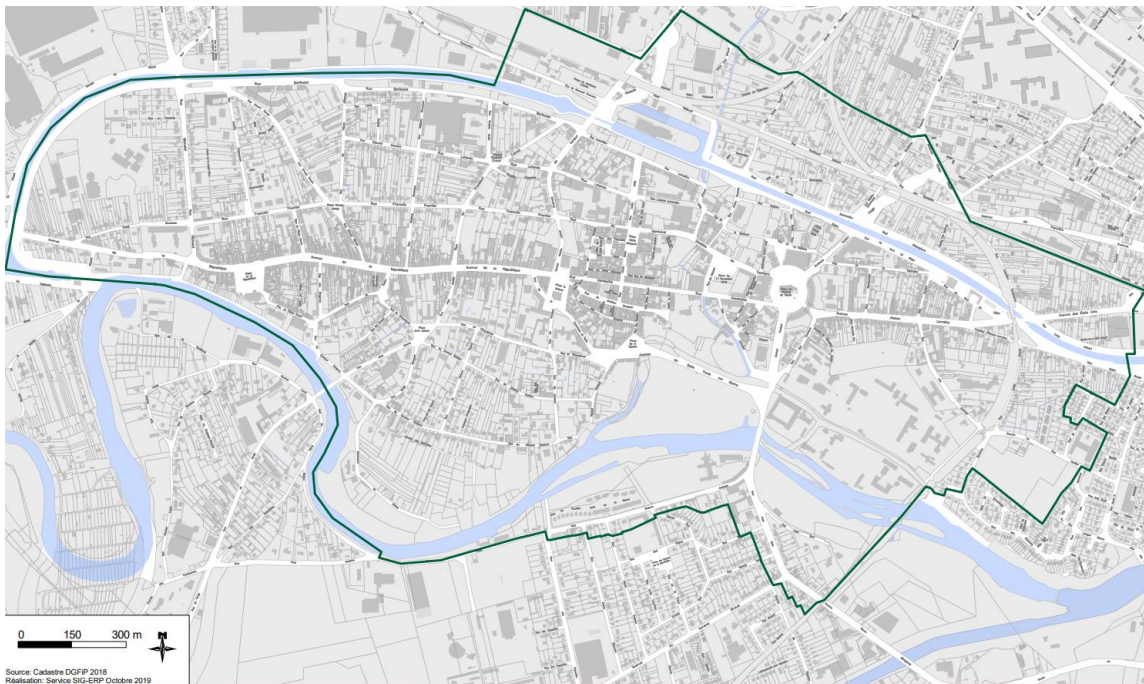
Axe	Objectif	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Description succincte
1	transvers	Etude préliminaire à l'Appel à projet d'urbanisme innovant	Ville de Saint-Dizier	Un AMO pour la mise en œuvre de l'appel à projet (le cabinet pressenti est AUXILIA).
	transvers	Etude préliminaire à l'Appel à projet d'urbanisme innovant	Ville de Saint-Dizier	Une mission de communication qui doit influencer et rendre visible l'opération, notamment auprès des acteurs de la fabrique des villes.
2	2.1	« Cœur Gambetta » nouveau quartier commercial	Ville de Saint-Dizier	L'emprise foncière quasiment acquise en totalité par la ville de Saint-Dizier, verra la mise en place de nouvelles cellules commerciales plus compétitives et permettant le développement d'activités en lien avec le marché couvert à proximité et également le projet du Château : circuits-courts, alimentation bio, restauration de qualité, etc...
	2.1	Requalification de la place des Petites Halles	Ville de Saint-Dizier	Le projet est de réhabiliter la structure tout en modernisant sa fonctionnalité. Ce site faisant l'objet de l'APUI, le détail des travaux seront définis en fonction du porteur retenu.
	2.2	AMO pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise	Dans la continuité du programme définie par la stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération, les collectivités souhaitent entreprendre des actions d'accompagnement des commerçants locaux notamment ceux du cœur de ville

	2.2	Recruter un manager de commerce	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise	Il aura pour mission de mettre en œuvre un projet de développement équilibré de l'offre commerciale qui s'articule autour de trois principes forts : la promotion du territoire et de l'ensemble de ses pôles commerciaux (cœur de ville, zones du Chêne Saint-Amand et Val d'Ornel), la valorisation du cœur de ville, dont le rôle de centralité va être conforté par les projets engagés (programme Action Cœur de Ville, nouveau centre nautique, nouveau marché couvert dont l'ouverture est prévue au printemps 2022) et la qualité de vie.
	2.3	Aménagement de la maison éclusière	Ville de Saint-Dizier	Les travaux comprennent l'aménagement intérieur et extérieur de la maison éclusière, par la création notamment d'une terrasse.
3	3.2	Pôle d'échange multimodale–Tranche 2	Ville de Saint-Dizier	Le projet porte sur le développement de l'intermodalité des transports collectifs par la création d'un pôle d'échange en proximité immédiate de la gare ferroviaire de Saint-Dizier. Cette création permettra la mise en place d'un point stratégique facilement identifiable et accessible offrant un service de transports structurant.
4	4.1	Requalification du Château	Ville de Saint-Dizier et Conseil départemental	En partenariat étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Marne et l'État, le projet est notamment d'y réinstaller le musée. Afin de ne pas spécialiser ce lieu emblématique, plusieurs pistes programmatiques sont à l'étude : un restaurant de qualité, un tiers-lieu...
	4.1	Requalification des édifices culturels	Ville de Saint-Dizier	La ville de Saint-Dizier a engagé des études afin de mener des travaux de requalification sur l'ensemble des édifices culturels.
	4.2	Aménagement du Parc du Château	Ville de Saint-Dizier	Les abords du château seront aménagés afin de renforcer la connexion notamment piétonne, entre le parc du Jard et l'hyper centre.
	4.2	Requalification de la Place de la République	Ville de Saint-Dizier	Située dans le quartier de la Noue, la place de la République constitue un véritable lieu de rassemblement et témoigne du patrimoine local. Sa requalification va permettre de valoriser l'entrée Est du centre-Ville.
	4.3	Embellissement de la place Emile Mauguet	Ville de Saint-Dizier	Les espaces publics seront réhabilités avec une piétonisation partielle. La municipalité proposera des incitations financières aux propriétaires pour rénover leurs façades à travers l'OPAH-RU.
	4.3	Création du quartier du Clos mortier	Ville de Saint-Dizier	Ce projet consiste en la création d'une cinquantaine de logements y compris sociaux, la démolition-reconstruction d'une école et l'aménagement d'un parc urbain.

	4.3	Reconquête des Voyottes	Ville de Saint-Dizier	Transformation de certaines Voyottes du quartier de la Noue en liaisons douces traversantes.
5	5.1	Restructuration de la médiathèque	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise	Dans le cadre de la réflexion de la collectivité : réinventons notre médiathèque", le projet doit faire évoluer la structure vers un service enrichi et encore plus accessible pour l'ensemble de la population
	5.1	Création d'un pôle de loisirs	Ville de Saint-Dizier	Ce projet situé en hyper centre, consiste en la création d'un complexe multi-loisir offrant un bowling, un espace laser-game, escape-game...
	5.2	Création d'une nouvelle Halle Sportive	Ville de Saint-Dizier	La volonté de la ville, devenue récemment propriétaire du site, consiste à créer un lieu dédié aux sports et aux loisirs qui réponde à la fois aux attentes de la population, des associations et à la politique d'accès au sport pour tous portée par la municipalité, en accord avec les conclusions du schéma directeur des équipements sportifs.
	5.3	Création d'un campus "Hub des Compétences"	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise	L'agglomération de Saint-dizier projette de développer en partenariat avec le CNAM une offre de formation connectée, en synergie avec l'offre d'accompagnement à la création d'entreprises.
	5.4	Relocalisation de la Sous-Préfecture	Ville de Saint-Dizier	Après l'acquisition par la Ville, des travaux d'aménagement sont prévus dans la « maison Giros, afin que la Sous-Préfecture y soit installée.
	5.4	Modernisation des locaux administratifs	Ville de Saint-Dizier	Dans le but d'en améliorer l'accessibilité, les locaux de la ville et de l'agglomération feront l'objet de travaux de modernisation pour s'adapter aux nouveaux usages au sein de la Cité administrative

## Article 4. Définition du secteur d'intervention

Une procédure anticipée d'homologation de la convention-cadre en convention ORT a été actée pendant la phase d'initialisation. Cette homologation du périmètre a eu lieu par arrêté préfectoral le 26 novembre 2019. Ce secteur est donc devenu le secteur d'intervention du programme Action Cœur de Ville de la ville de Saint-Dizier (Arrêté Préfectoral en annexe 1 du présent document).



Source : service SIG Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise

Ce périmètre a été défini sur la base des éléments suivants :

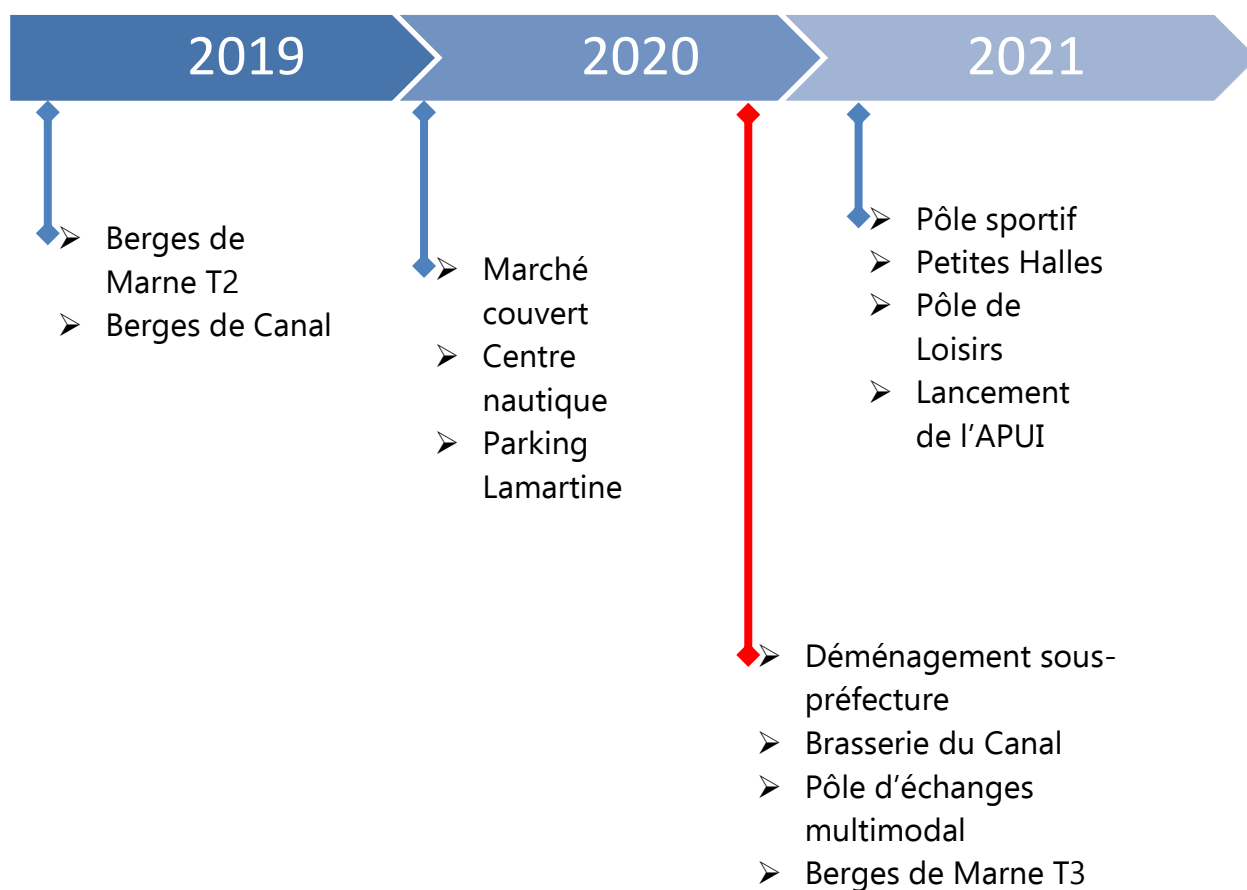
- **deux frontières « d'eau »** : canal et Marne qui marquent les principaux points d'entrée au cœur de ville par les franchissements qu'elles imposent ;
- **deux secteurs stratégiques au Nord et au Sud**, parties prenantes du cœur de ville même si situés au-delà du canal et de la Marne :
  - o **le secteur gare** au Nord, avec pôle multimodal et grands équipements (pôle sportif, centre nautique) ;
  - o **le secteur « Godard Jeanson »** au sud, avec pôle social, future maison de santé et 168 nouveaux logements sociaux prévus ;
- **un secteur en développement à l'Est « clos Mortier »** intégrant un projet d'habitat (quarantaine de nouveaux logements), de groupes scolaires et de parcs ;



## Article 5. Plan d'action prévisionnel global et détaillé

### 5.1. Plan d'action global (annexe 4)

### 5.2. Calendrier du plan d'action



## SIGNATURES

<b>Commune de Saint-Dizier</b>	<b>Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise</b>	<b>Etat</b>
Quentin BRIERE	Quentin BRIERE	Joseph ZIMET
<b>Caisse des Dépôts et Consignations</b>	<b>Action Logement</b>	<b>ANAH</b>
Patrick FRANCOIS	Caroline MACE	Joseph ZIMET
<b>Département de la Haute-Marne</b>	<b>Région Grand Est</b>	<b>ANRU</b>
Nicolas LACROIX	Jean ROTTNER	Joseph ZIMET

## **ANNEXES**

**Annexe 1 - Arrêté d'homologation du périmètre ORT**

**Annexe 2 - Livrables des études**

**Annexe 3 - Convention OPAH-RU**

## Annexe 4 – Tableau global (Joint ci-après en format A3) : détaillé par axe

Axe	Action	Porteur de Projet	Coût du projet (TTC)	Coût du projet (HT)	Subventions publiques	Reste à charge	Date de lancement	Date de livraison
1	Etudes OPAH-RU	CA Saint-Dizier, Der et Blaise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
1	Etude préliminaire à l'Appel à projet d'urbanisme innovant	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-

Axe	Action	Porteur de Projet	Coût du projet (TTC)	Coût du projet (HT)	Subventions publiques	Reste à charge	Date de lancement	Date de livraison
2	Réhabilitation du marché Couvert – phase 1	Ville de Saint-Dizier	5 908 441,20 €	4 923 701,00 €	3 826 959,42 €	1 096 741,58 €	Janvier 2020	Eté 2022
2	« Cœur Gambetta » nouveau quartier commercial	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
2	Requalification de la place des Petites Halles	Ville de Saint-Dizier	480 000,00 €	400 000,00 €	80 000,00 €	320 000,00 €	-	-
2	Aménagement de la maison éclusière	Ville de Saint-Dizier	210 000,00 €	175 000,00 €	35 000,00 €	140 000,00 €	-	-
2	AMO pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique	CA Saint-Dizier, Der et Blaise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
2	Recruter un manager de commerce	CA Saint-Dizier, Der et Blaise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-

Axe	Action	Porteur de Projet	Coût du projet (TTC)	Coût du projet (HT)	Subventions publiques	Reste à charge	Date de lancement	Date de livraison
3	Poursuite de l'aménagement des berges du Canal Tranche 2	Ville de Saint-Dizier	834 708,11 €	695 590,09 €	556 567,47 €	139 022,62 €	Février 2019	Juillet 2019
3	Cheminement le long des berges de la Marne Tranche 2	Ville de Saint-Dizier	1 095 482,64 €	912 902,20 €	700 041,37 €	212 860,83 €	Mars 2019	Octobre 2019
3	Création d'une Piste cyclable entre Marne et Canal	Ville de Saint-Dizier	513 600,00 €	428 000,00 €	268 884,00 €	159 116,00 €	Mars 2019	Octobre 2019
3	Pôle d'échange multimodal	Ville de Saint-Dizier	5 400 000,00 €	4 500 000,00 €	3 600 000,00 €	900 000,00 €	2020	2022
3	Aménagement du quai Lamartine	Ville de Saint-Dizier	5 053 894,03 €	4 211 578,36 €	3 225 028,10 €	986 550,26 €	Février 2020	Décembre 2020
3	Poursuite de l'aménagement des berges du Canal Tranche 3	Ville de Saint-Dizier	1 495 142,30 €	1 245 951,92 €	996 761,53 €	249 190,92 €	Janvier 2021	Octobre 2021

Axe	Action	Porteur de Projet	Coût du projet (TTC)	Coût du projet (HT)	Subventions publiques	Reste à charge	Date de lancement	Date de livraison
4	Aménagement du parking Godard Jeanson	Ville de Saint-Dizier	547 683,54 €	456 402,95 €	319 482,07 €	136 920,88 €	Février 2019	Juillet 2019
4	Requalification du Château	Ville de Saint-Dizier / Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
4	Aménagement du Parc du Château	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
4	Embellissement de la place Emile Mauguet	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
4	Requalification de la Place de la République	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
4	Création du quartier du Clos mortier	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
4	Reconquête des Voyottes	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
4	Requalification des édifices culturels	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-

Axe	Action	Porteur de Projet	Coût du projet (TTC)	Coût du projet (HT)	Subventions publiques	Reste à charge	Date de lancement	Date de livraison
5	Elargissement de l'Offre du Centre Nautique	CA Saint-Dizier, Der et Blaise	5 581 970,40 €	4 651 642,00 €	3 721 581,00 €	930 061,00 €	Juillet 2019	Eté 2021
5	Création d'une nouvelle Halle Sportive	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Juillet 2020	-
5	Extension du « Ciné-quai »	SARL CCM	840 000,00 €	700 000,00 €	280 000,00 €	420 000,00 €	-	-
5	Création d'un pôle de loisirs	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
5	Création d'un campus "Hub des Compétences"	CA Saint-Dizier, Der et Blaise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
5	Restructuration de la médiathèque	CA Saint-Dizier, Der et Blaise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
5	Modernisation des locaux administratifs	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
5	Relocalisation de la Sous-Préfecture	Ville de Saint-Dizier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-

(0,00 € = à déterminer)

## Annexe 5 – Actions à maîtrise d'ouvrage privée – hors habitat

Axe	Action	Porteur du projet	Subventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant
2	AM.5 – Extension du « Ciné-quai »	SARL CCM	280 000,00 €	0,00€	420 000,00€

## **Annexe 6 – Fiches actions par projet**



<b>Nom de l'action</b>	<b>Création d'une Piste cyclable entre Marne et Canal</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Cinq pistes cyclables sont ouvertes aux usagers sur l'ensemble de l'intercommunalité, de distance variable (3.2 km à 38 km). Le prolongement de la piste cyclable reliant le lac du Der à la Vallée de la Blaise est en cours de réalisation. Il permettra de relier le lac et l'agglomération à Doulevant-le-Château et au bassin de Joinville. Elles permettent de découvrir Saint-Dizier et ses environs et de rejoindre les polarités touristiques avoisinantes en longeant les canaux (le long du Canal entre Champagne et Bourgogne et du canal d'amenée vers le Lac du Der).</p> <p>Si la connexion entre les axes du territoire est satisfaisante, la Ville souhaite massifier le réseau des pistes cyclables à l'échelle de la Ville. La création d'une piste cyclable entre la Marne et le Canal a ainsi été engagée.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Développer les mobilités douces</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics et la biodiversité</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : Etat et GIP Haute-Marne</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	513 600,00 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>Etat via la DSIL – Action Cœur de ville : subvention à hauteur de 25 % du coût total HT de l'opération (115 520,00 €)</p> <p>Etat via la DSIL – Contrat de ruralité : subvention à hauteur de 15 % du coût total HT de l'opération (67 764,00 €)</p> <p>GIP Haute-Marne : subvention à hauteur de 20 % du coût total HT de l'opération (85 600,00 €)</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Km de voies cyclable à disposition du public
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de pratiquants des déplacements doux : cycle, pédestre, autres...

➔ Contenu de l'Action

Opérations		Calendrier		Budget	
Nom	Description	Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>Traitement 2 ouvrages d'art</b>	Réhabilitation	Mars 2018	Octobre 2019	40 000 €	
<b>Garde-corps Pont Marne</b>	Réhabilitation	Mars 2018	Octobre 2019	90 000 €	
<b>Ouvrage Lachat</b>	Réhabilitation	Mars 2018	Octobre 2019	110 000 €	
<b>Création de la piste</b>	Réalisation de la piste + pose du mobilier urbain	Mars 2018	Octobre 2019	188 000 €	

<b>Nom de l'action</b>	<b>Réaménagement du Parking Godard – Jeanson</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Le projet « Saint-Dizier, Cœur de Ville » prévoit le développement de la mobilité sous toutes ses formes. La Ville de Saint-Dizier a donc engagé le réaménagement du parking Godard-Jeanson, au carrefour des rues Paul Bert et Godard-Jeanson. La réfection totale de cette zone de stationnement permettra de créer 119 places de parking, dont 3 réservées aux personnes à mobilité réduite. Une vingtaine d'arbres, des massifs fleuris et la pose de 12 candélabres viendront embellir le site et valoriser la chapelle de l'ancien hôpital.</p> <p>L'opération globale d'aménagement de cet espace a permis, dans un premier temps, de traiter un espace « délaissé » du centre de Saint-Dizier.</p> <p>De plus, cette opération va permettre de compléter à la fois la requalification des bords de la Marne et l'aménagement du site de l'ancien hôpital, en offrant un espace de stationnement à proximité du pôle de services publics de Saint-Dizier (centre communal d'action social, pôle emploi, mission locale, etc.) mais également en entrée de ville près du parc du Jard, situé de l'autre côté de la Marne.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Requalification d'une friche urbaine</p> <p>Développement de l'offre de stationnement et d'accès aux services présents en centre-ville.</p> <p>Amélioration de l'image des entrées de ville.</p> <p>Mise en valeur du patrimoine de Saint-Dizier.</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : Etat et GIP Haute-Marne</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	547 683,54 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>Etat via la DSIL – Action Cœur de ville : subvention à hauteur de 40 % du coût total HT de l'opération (182 561,00 €)</p> <p>GIP Haute-Marne : subvention à hauteur de 30 % du coût total HT de l'opération (136 920,89 €)</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Nombre de places à disposition du public</p> <p>Verdissement des espaces</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Nombre de visiteurs des administrations à proximité</p> <p>Fréquentation du parking</p>

➔ Contenu de l'Action

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>Travail préparatoire</b>	Fouilles archéologiques, nettoyages, mission SPS	Février 2019	Juillet 2019	7 830 €	
<b>Travaux</b>	Signalisation, mobilier urbain, aménagements du parking	Février 2019	Juillet 2019	539 853,54 €	

<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménagement du quai Lamartine</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Le programme d'aménagement du centre-ville se veut l'expression d'une approche globale, articulée autour de trois espaces : le centre-ville, les berges des cours d'eau et le développement des liens avec les quartiers adjacents.</p> <p>La quai Lamartine se situe au bord du canal, et bénéficie d'une situation remarquable, à quelques pas du cœur de ville et à proximité d'une offre de loisirs variée proposant un centre nautique, un complexe cinématographique, des restaurants et des bars. Annuellement, cette voie d'eau est empruntée par près de 400 bateaux de plaisance.</p> <p>Son aménagement ainsi que la nouvelle configuration de la rue Louis Ortiz accompagne la mutation de ce site.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Mettre en valeur les atouts naturels et patrimoniaux de Saint-Dizier, notamment le canal, marqueur de l'identité de la ville, qui permet de compléter son offre touristique.</p> <p>Soutenir l'accès aux loisirs grâce à l'aménagement d'un espace attractif et sécurisé.</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : Etat, GIP Haute-Marne et Département</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	5 053 894,03 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>GIP Haute-Marne : subvention à hauteur de 30 % du coût total HT de l'opération (1 259 434,00 €)</p> <p>Département de la Haute-Marne : subvention à hauteur de 23 % du coût total HT de l'opération (975 000,00 €)</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Nombre de places à disposition du public</p> <p>Verdissement des espaces</p> <p>Facilité de circulation des modes de transport doux</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Fréquentation du parking</p> <p>Fréquentation de la piste cyclable</p> <p>Lien de mobilité avec le PEM, le Centre Nautique, le Ciné-Quai, etc...</p>

➔ Contenu de l'Action

Opérations		Calendrier		Budget	
Nom	Description	Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financeme nt (€ TTC)
<b>VRD</b>	Sondages, dépollution, travaux de réseaux	Février 2020	Avril 2021	125 003,47 €	
<b>MOE/Architectes</b>		Février 2020	Avril 2021	120 984,00€	
<b>Travaux</b>	Travaux par lots	Février 2020	Avril 2021	3 052 116,57 €	
<b>Mobilier urbain</b>	Mobilier, chauffage, caméras, eau potable, candélabres,...	Février 2020	Avril 2021	313 474,32 €	
<b>Voie connexe</b>	Réhabilitation de la rue Louis ORTIZ	Février 2020	Avril 2021	600 000,00 €	

<b>Nom de l'action</b>	<b>Pôle d'échange multimodal</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	L'aménagement du quartier de la gare constitue une démarche complémentaire à la réhabilitation et à l'extension du centre-ville, dont il est proche. La municipalité porte ainsi un projet de requalification du quartier de la gare dont le pôle d'échange multimodal est le point central. Les perspectives de développement urbain de la ville et de l'agglomération, la nécessité de créer de l'intermodalité à l'échelle communautaire, de rationaliser la circulation et les stationnements en proximité immédiate de la gare, etc. sont autant d'enjeux qui expliquent la création du PEM.
<b>Objectifs</b>	<p>Re-centraliser le pôle gare dans la stratégie des mobilités de la ville de Saint-Dizier</p> <p>Identifier le pôle d'échange comme la nouvelle porte d'entrée sur le territoire pour toutes les formes de mobilité</p> <p>Offrir une offre de stationnement optimal pour les habitants et les touristes (de passage ou saisonniers)</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics et la biodiversité</p> <p>Développer les circulations douces</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : Etat, Europe, GIP Haute-Marne, Région</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	5 400 000,00 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>Etat via la DSIL – Action Cœur de ville : subvention à hauteur de 13 % du coût total HT de l'opération (516 017,00 €)</p> <p>Etat via le FNADT : subvention à hauteur de 8% du coût HT de l'opération (303 102,00 €)</p> <p>GIP Haute-Marne : subvention à hauteur de 34 % du coût total HT de l'opération (1 350 000,00 €)</p> <p>Région Grand Est : subvention à hauteur de 16 % du coût total HT de l'opération (630 881,00 €)</p> <p>Europe Programme FEDER 2014-2020 – Axe 5 : subvention à hauteur de 20% du coût total HT de l'opération (800 000,00 €)</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Surfaces aménagées pour l'accueil des différents modes de transports</p> <p>Mise en service des différentes gares (ferroviaire, routière (bus, taxis), camping-car, piétons)</p> <p>Connexions des modes de transports</p>

<b>Indicateurs de résultat</b>	Fréquentation des gares
--------------------------------	-------------------------


➔ Contenu de l'Action

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>Travaux préparatoires</b>	Acquisitions / Démolition / Désamiantage	2020	2021	1 200 000,00 €	
<b>Génie civil</b>		2020	2021	3 000 000,00€	
<b>Requalification</b>		2020	2021	1 200 000,00 €	





<b>Nom de l'action</b>	<b>Poursuite de l'aménagement des berges de la Marne – Tranche 3</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>En cohérence avec les phases précédentes, la reconquête et le paysagement de ce secteur sont aujourd'hui guidés par la volonté de proposer des aménagements à destination des habitants : des agrès de loisirs et de sport prendront place au pied de la passerelle du Deauville jusqu'au chemin des Bonnettes. Dans cette optique, la restructuration paysagère d'une ancienne friche industrielle et d'anciens jardins est visée. La troisième phase de l'opération consistera en la création :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une aire de détente et pique-nique, avec des tables et des bancs pour pouvoir déjeuner, des chaises longues ainsi que des gradines ;</li> <li>• de deux aires de jeux : une pour les 2 à 8 ans et l'autre pour les plus de 6 ans ;</li> <li>• d'un boulodrome composé de 4 terrains de pétanque en libre accès ;</li> <li>• un espace fitness avec 2 stations de cross training, une échelle de rythme, 5 colonnes de plints, 10 steps, 12 anneaux, 1 module junior de street workout, 1 duo porteur-poussoir, 1 marcheur nordique, 2 vélos elliptiques ainsi que de 2 rameurs ;</li> <li>• d'un pumtrack fixe ;</li> <li>• d'un parking végétalisé de 34 places (dont 2 PMR) et d'un parking vélo accessibles depuis la rue du Docteur Després, pour rejoindre aisément ces équipements.</li> </ul> <p>Les équipements sportifs et récréatifs proposés, installés dans l'espace public, seront à disposition des habitants au sein d'un espace continu et attractif. Le projet permettra de développer la pratique du sport (vélo, course à pied, fitness, pétanque, pumtrack) en offrant des activités faciles d'accès et en « libre-service ».</p> <p>La plantation de nouvelles essences vient parfaire ce cadre bucolique : 582 baliveaux (hêtres, chênes, corylus, charmes, cormiers et merisiers), 22 fruitiers (pruniers, poiriers, pommiers, cerisiers, néfliers et cognasier), 7 tulipiers de Virginie, 110 arbres xérophytes rustiques, adaptés aux conditions arides, 5 tilleuls d'Amérique et 5 copalmes d'Amérique.</p> <p>L'immersion au cœur de ce « jardin de la reconquête » et de prairies permettra aux habitants, mais aussi aux visiteurs, d'être plongés dans un espace en harmonie avec la nature, favorisant leur bien-être.</p>

	
<b>Objectifs</b>	<p>Proposer une offre de loisirs gratuite et facile d'accès, en cœur de ville, au sein d'un espace naturel qualitatif et attractif pour les habitants, pour les potentiels nouveaux arrivants et pour les visiteurs.</p> <p>Mettre en valeur les atouts naturels et patrimoniaux de Saint-Dizier, notamment la Marne, marqueur de l'identité tant historique que géographique de la ville.</p> <p>Compléter l'offre touristique, en prenant appui sur la situation privilégiée de la Marne sauvage en cœur de ville, pour faire découvrir Saint-Dizier sous une autre facette.</p> <p>Préserver l'environnement de la Marne et de ses berges, situées en zone inondables, en s'appuyant sur l'aménagement de ce milieu, lequel est fragilisé par l'urbanité.</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : Etat et GIP Haute-Marne</p>
<b>Budget global</b>	<p>1 495 142,30 € TTC</p>
<b>Modalité de financement</b>	<p>Etat via la DSIL – Action Cœur de ville : subvention à hauteur de 25 % du coût total HT de l'opération (311 487,98 €)</p> <p>Etat via le FNADT : subvention à hauteur de 25 % du coût total HT de l'opération (311 487,98 €)</p> <p>GIP Haute-Marne via le Contrat de ville : subvention à hauteur de 30 % du coût total HT de l'opération (373 785,57 €)</p>

<b>Indicateurs d'avancement</b>	Surface de berges requalifiée et accessible au public Nombre d'équipements de loisirs installé
<b>Indicateurs de résultat</b>	Taux de fréquentation des berges de la Marne.

➔ Contenu de l'Action

Opérations		Calendrier		Budget	
Nom	Description	Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>VRD</b>	- Etudes préliminaires,	Février 2021	Avril 2021	549 904,72€	
<b>Aménagements</b>	- Eclairage public, fournitures	Février 2021	Octobre 2021	74 412,50 €	
<b>Végétalisation des berges</b>	- Plantations arbres, massifs et engazonnement	Octobre 2021	Octobre 2021	144 761,70 €	
<b>Mobilier jeux</b>	- Aire de jeux et pumptrack	Février 2021	Octobre 2021	476 873,00 €	



<b>Nom de l'action</b>	<b>Etudes OPAH-RU</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 1 – De la Réhabilitation à la structuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	A affiner
<b>Objectifs</b>	A affiner
<b>Intervenants</b>	Ville de Saint-Dizier
	Partenaires Financeurs : A définir Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Etude préliminaire à l'Appel à projet d'urbanisme innovant</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 1 – De la Réhabilitation à la structuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	A affiner
<b>Objectifs</b>	A affiner
<b>Intervenants</b>	Ville de Saint-Dizier
	Partenaires Financeurs : A définir Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	« <b>Cœur Gambetta</b> » nouveau quartier commercial
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Le cœur de ville doit être étendu et aménagé grâce à un programme d'envergure d'acquisitions/démolitions/réhabilitations visant à ouvrir les rues, à favoriser le sentiment d'espace au cœur de la cité et l'intégration de la nature (par exemple réouverture de l'Ornel). Un programme d'immobilier commercial visera à diversifier la destination des espaces : logements, parcs urbains, commerces ; à requalifier certaines voiries et à améliorer l'accessibilité générale de Saint-Dizier. L'offre commerciale du centre sera par ailleurs étoffée avec la création d'espaces commerciaux et culturels et le réaménagement du marché couvert.</p> <p>Dans le cadre de cette réflexion générale, il est apparu opportun pour la municipalité de développer un nouveau quartier à destination commerciale. Le développement de ce nouveau quartier devra permettre d'offrir une nouvelle gamme de commerces de proximité aux habitants en accords avec leurs attentes et les préoccupations du commerce d'aujourd'hui.</p> <p>L'emprise foncière quasiment acquises en totalité par la ville de Saint-Dizier, verra la mise ne place de nouvelles cellules commerciales plus compétitives et permettant le développement d'activités en lien avec le marché couvert à proximité et également le projet du Château : circuits-courts, alimentation bio, restauration de qualité, etc...</p> <p>Un appel à projet sera lancé pour le recrutement d'un promoteur immobilier qui sera en capacité de définir le projet architectural (inclusion paysagère, respect du patrimoine vernaculaire, sensibilité aux techniques de construction en faveur de la biodiversité) et de proposer une stratégie de commercialisation des locaux pour de nouveaux commerces et de nouvelles façons de commercer.</p> <p>Les aménagements des espaces publics resterons à la maitrise des services techniques qui auront à cœur de faire coïncider le projet de développement commercial avec le patrimoine présent sur le site (en sous-sol comme hors-sol) : ancien rempart, passage de l'Ornel en sous-sol, etc...</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Développer le commerce de proximité</p> <p>Offrir des loyers raisonnés pour les commerçants</p> <p>Attirer de nouvelles enseignes moteurs de dynamisme commercial</p> <p>Développer les liens avec le marché couvert</p> <p>Favoriser les circuits-courts et l'alimentation bio</p> <p>Développer l'artisanat et les associations</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics et la biodiversité</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p>

	Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Surfaces aménagées Aménagements des espaces publics Commercialisation des locaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	Fréquentation des clients Santé financière des enseignes Taux d'occupation des locaux



<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la place des Petites Halles</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Anciennement lieu de marché à grains, la place des Petites Halles a perdu sa fonction première et n'est plus utiliser son plein potentiel. De plus, des dégradations structurelles sont récemment apparues sur les poteaux en bois qui support la charpente et la verrière.</p> <p>En étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, La municipalité travail pour la réhabilitation des Halles ainsi que le repositionnement de la place dans le tissu urbain des espaces publics. En effet, les Bragards trouvant ce lieu plus comme un obstacle urbain qu'un véritable lieu, la ville de Saint-Dizier doit développer de nouvelles fonctionnalités à cette place dans le but d'en augmenter la fréquentation et ne pas faire de tords aux commerces ou habitants alentours.</p> <p>Le Projet est de réhabiliter la structure tout en modernisant sa fonctionnalité. Ainsi cette place pourra reprendre une place de choix dans le domaine des déplacements mais aussi du commerce de Saint-Dizier.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Requalifier la place</p> <p>Réappropriation par les Bragards</p> <p>Redéfinition de l'utilité du lieu</p> <p>Mettre en valeur le patrimoine et le cadre de vie</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>AMO pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Dans la continuité du programme définie par la stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération, les collectivités souhaitent entreprendre des actions d'accompagnement des commerçants locaux notamment ceux du cœur de ville.</p> <p>Cela se fera essentiellement par du financement d'ingénierie sur le terrain ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recrutement d'un manager de centre-ville</li> <li>• recrutement pour le développement d'un service de management de transition économique,,,</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Accompagner le développement commercial du territoire</p> <p>Moderniser les usages et pratiques des commerçants</p> <p>Développer un nouveau service dédié à l'accompagnement économique</p> <p>Conduire la stratégie de développement économique à l'échelle du centre-ville en cohérence avec celle de l'agglomération</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Recruter un manager de commerce</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	Il aura pour mission de mettre en œuvre un projet de développement équilibré de l'offre commerciale qui s'articule autour de trois principes forts : la promotion du territoire et de l'ensemble de ses pôles commerciaux (cœur de ville, zones du Chêne Saint-Amand et Val d'Ornel), la valorisation du cœur de ville, dont le rôle de centralité va être conforté par les projets engagés (programme Action Cœur de Ville, nouveau centre nautique, nouveau marché couvert dont l'ouverture est prévue au printemps 2022) et la qualité de vie.
<b>Objectifs</b>	Accompagner le développement commercial du territoire Moderniser les usages et pratiques des commerçants Développer un nouveau service dédié à l'accompagnement économique Conduire la stratégie de développement économique à l'échelle du centre-ville en cohérence avec celle de l'agglomération
<b>Intervenants</b>	Ville de Saint-Dizier Partenaires Financeurs : A définir Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménagement de la maison éclusière</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	Véritable bâtiment patrimonial, la maison éclusière n'avait plus de fonctionnalité propre depuis quelques années. Les travaux de modernisation ont pour but de rouvrir cette maison et de lui donner une véritable destination touristique et commerciale.
<b>Objectifs</b>	Requalifier le bâtiment Réappropriation par les Bragards Redéfinition de l'utilité du lieu Mettre en valeur le patrimoine et le cadre de vie
<b>Intervenants</b>	Ville de Saint-Dizier
	Partenaires Financeurs : A définir Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification du Château</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Le Château de Saint-Dizier, son parc et ses remparts constituent un ensemble patrimonial emblématique. Actuellement siège de la sous-préfecture depuis presque 50 ans, sa réappropriation par les Bragards présente un intérêt majeur pour l'attractivité de la ville. En partenariat étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Marne et l'État, l'ambition est notamment d'y réinstaller le musée de Saint-Dizier au sein d'un lieu phare en matière de culture, de patrimoine et de rayonnement.</p> <p>Ce déménagement qui s'accompagnera d'une aide au ré-emménagement, constitue un enjeu majeur pour la municipalité afin de faire coïncider son domaine culturel avec son patrimoine. Ainsi le Château deviendrait le lieu phare de rassemblement pour les amoureux d'histoire et de culture.</p> <p>Afin de ne pas spécialiser ce lieu emblématique, ce projet accueillera un restaurant de qualité qui permettra aux touristes de pouvoir séjourner plus longtemps sur le site. Le but étant encore une fois de favoriser les échanges entre divers domaines normalement plus cloisonner et développer les échanges avec le marché couvert nouvellement renouvelé et notamment en ce qui concerne les approvisionnements en circuits-courts. Le Chef devra être sensible à la notion de terroir, de spécialités locales et d'approvisionnement raisonné avec les producteurs locaux qui s'organisent déjà sur notre territoire.</p> <p>Enfin ce projet sera complété par un tiers-lieu qui pourra accueillir plusieurs espaces différents et offrir une véritable variété de possibilité de développement pour les entrepreneurs locaux. Salle de conférence, de séminaire, bureaux avec accès wifi et ordinateurs seront mis en place pour aider les start-up et entreprises montantes du territoire en collaboration avec la future antenne du CNAM qui s'installera à proximité mais aussi avec la pépinière d'entreprises du Vert-Bois.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Créer un lieu phare du patrimoine, de la culture et de la modernité</p> <p>Rouvrir un lieu patrimonial à sa population</p> <p>Resituer le château au cœur de la ville : poumon vert, lieu de promenade, endroit insolite...</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs</b>	A définir

<b>d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification des édifices cultuels</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	La ville de Saint-Dizier a pour ambition de requalifier l'ensemble des édifices cultuels de son territoire afin d'harmoniser sa stratégie touristique et mettre en valeur son patrimoine clérical urbain.
<b>Objectifs</b>	Requalifier les bâtiments Développer un parcours touristique piétonnier urbain Mettre en valeur le patrimoine clérical
<b>Intervenants</b>	Ville de Saint-Dizier
	Partenaires Financeurs : A définir Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Aménagement du Parc du Château</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Le parc du Château de Saint-Dizier et ses remparts constituent un ensemble patrimonial et naturel emblématique. Actuellement siège de la sous-préfecture, sa réappropriation présente un intérêt majeur pour l'attractivité de la ville. En partenariat étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Marne et l'État, l'ambition est notamment d'y réinstaller le musée au sein d'un lieu phare en matière de culture, de patrimoine et de rayonnement.</p> <p>Le Parc sera un écrin parfait pour la mise en valeur d'une partie de la collection du musée de Saint-Dizier essentiellement axé sur le patrimoine naturel, industriel et paysager.</p> <p>Ce projet sera complété par une ouverture des remparts vers le parc au sud qui devra accueillir de nouveaux aménagements de loisirs familiaux de plein air. LE but étant de décharger le parc du Jard de ses aménagements afin d'y consacrer à 100% les activités culturelles tel que le festival Musical'été, les foires et les évènements ponctuels.</p> <p>Le nouveau parc de loisirs familiaux en dessous des remparts participera à la mise en valeur du patrimoine historique et naturel et développera ainsi de nouveaux couloirs de déplacements piétonniers entre la Marne et le Château, parcours moins direct à l'heure actuel.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Créer le 1<sup>er</sup> parc familial de la ville</p> <p>Développer les axes de circulations doux</p> <p>Améliorer la qualité de vie</p> <p>Favoriser les déplacements doux et la biodiversité</p> <p>Mettre en avant le patrimoine Hautmarnais</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir



<b>Nom de l'action</b>	<b>Requalification de la Place de la République</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	Lieu symbolique du quartier de la Noue, la place de la République constitue le carrefour des connexions de ce quartier. Véritable lieu de rassemblement et témoin du haut patrimoine local, cette place va faire l'objet d'une requalification tant sur l'aspect patrimonial que sur l'aspect de son identification. Le projet...
<b>Objectifs</b>	Requalifier la place Réappropriation par les Bragards Redéfinition de l'utilité du lieu Mettre en valeur le patrimoine et le cadre de vie
<b>Intervenants</b>	Ville de Saint-Dizier Partenaires Financeurs : A définir Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Embellissement de la place Emile Mauguet</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Pour redonner sa superbe à la place dite du Petit Bourg, les espaces publics seront réhabilités avec une piétonisation partielle. La municipalité proposera des incitations financières aux propriétaires pour rénover leurs façades, notamment à travers l'OPAH-RU et le soutien de l'Anah sur ses questions.</p> <p>Cette place bénéficiant d'un cadre patrimonial exceptionnel, notamment la plus vieille maison en pans de bois typique hautmarnaise, de la ville, la municipalité a à cœur de redorer l'image de cette place. Les Bragards devront pouvoir se réapproprier ce haut lieu patrimonial et architectural, notamment à travers les couloirs de déplacement piétonniers qui ont été repensé avec la place comme porte d'entrée pour la vieille ville.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Requalifier la place</p> <p>Restaurer le patrimoine vernaculaire de Saint-Dizier</p> <p>Développer les couloirs de déplacements doux</p> <p>Améliorer la qualité de vie</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Création du quartier du Clos mortier</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	Quartier à l'urbanisme résidentiel très présent, il doit faire l'objet d'un rafraichissement et d'une requalification complète dans son organisation et dans ses usages...
<b>Objectifs</b>	<p>Requalifier du quartier</p> <p>Réorganiser les usages et les voies de circulation</p> <p>Requalifier les maisons d'habitation pour harmoniser l'urbanisation</p> <p>Mettre en valeur le patrimoine et le cadre de vie</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Reconquête des Voyottes</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Véritable patrimoine unique en haute-marne et dans toute la France, les Voyottes ou petites voies dont l'urbanisme a été chaotique depuis des décennies voient aujourd'hui des bâtiments d'habitation vétustes, inadaptés et même parfois dangereux.</p> <p>La politique de la ville et de l'agglomération concernant ces Voyottes doit faire émerger des opérations globales de réaménagement en milieu urbain extrêmement dense et complexe.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Requalifier l'habitat</p> <p>Réappropriation par les Bragards</p> <p>Redéfinition des usages et voies de circulation</p> <p>Mettre en valeur le patrimoine et le cadre de vie</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Restructuration de la médiathèque</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	Dans le cadre de la réflexion de la collectivité : « réinventons notre médiathèque", le projet doit faire évoluer la structure vers un service enrichi et encore plus accessible pour l'ensemble de la population.
<b>Objectifs</b>	Redéfinir les activités Réappropriation par les Bragards Enrichir les offres aux usagers Développer l'accessibilité pour tous
<b>Intervenants</b>	Ville de Saint-Dizier
	Partenaires Financeurs : A définir Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Création d'un pôle de loisirs</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Dans le cadre de la campagne d'acquisition des terrains du centre-ville initiée en 2011 par la municipalité. Une partie de cette réserve foncière a été acquise dans le but de renforcer l'offre de loisirs en proximité des berges du canal. Le but étant d'asseoir le site, avec le Ciné-Quai en proximité, comme un véritable pôle de loisirs qui se voit desservi très facilement par le PEM à proximité, via les nouvelles voies douces aménagées dans ce but.</p> <p>Le projet verra l'implantation d'une brasserie en bord de canal. C'est l'établissement « Au Bureau » qui a remporté le marché pour l'implantation. Ainsi que la mise en place d'un complexe multi-loisir offrant un bowling, un espace laser-game, escape-game.</p> <p>La proximité de ce site avec les projets voisins (PEM, Centre Nautique, Halle Sportive, Cinéma, Cœur Gambetta, Berges de canal) favorisé par son accès facilité avec la piste cyclable et les voies de déplacement piétons, permettra à ce pôle de devenir une véritable destination touristique, culturelle, sportive et de loisirs pour les habitants.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Développer un nouveau pôle de loisirs en centre-ville complémentaire avec les pôles existants sur les zones d'activités</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics et la biodiversité</p> <p>Créer une destination touristique, culturelle et de loisirs</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Surfaces aménagées par les nouveaux équipements
<b>Indicateurs de résultat</b>	<p>Fréquentation des visiteurs</p> <p>Chiffre d'affaire du restaurant</p> <p>Taux d'occupation des activités</p>

<b>Nom de l'action</b>	<b>Création d'une nouvelle Halle Sportive</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>Le déménagement de l'enseigne Décathlon, vers la zone commerciale du Chêne Saint-Amand, a libéré une emprise foncière de près de 20 000 m<sup>2</sup> dont 3 500 m<sup>2</sup> d'espace bâti, offrant une opportunité à la ville de mener à bien un projet d'envergure en évitant l'apparition d'une friche urbaine. Le site est idéalement situé en proximité de la gare, du centre-ville et des axes majeurs d'accès à Saint-Dizier. Il participera pleinement aux travaux de réhabilitation du quartier initiés par l'aménagement des berges du canal et la création du pôle d'échange multimodal.</p> <p>La volonté de la ville, devenue récemment propriétaire du site, consiste à créer un lieu dédié aux sports et aux loisirs qui réponde à la fois aux attentes de la population, des associations et à la politique d'accès au sport pour tous portée par la municipalité, en accord avec les conclusions du schéma directeur des équipements sportifs. Dans la partie existante, des salles dédiées à différentes pratiques sportives seront créées permettant d'optimiser le développement des associations sur le territoire mais également de soutenir des clubs d'importance tels que le Judo Club de Marnaval (20ème club national sur 5 500), l'escrime, le tir, etc. A terme, une salle d'une capacité d'au moins 1 000 places sera également créée sur le site afin d'accueillir des compétitions sportives nationales et internationales.</p> <p>Cet équipement contribue au développement de l'offre « sport et loisirs » de Saint-Dizier, en complément du centre nautique et du ciné quai et s'inscrit dans la logique de conserver le loisir en centre-ville pour en favoriser la dynamique. De plus, la taille de ces équipements leur permet un rayonnement sur un large bassin de vie.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Offrir à la ville de Saint-Dizier un équipement sportif d'envergure à la hauteur des clubs locaux et de leurs volontés de développement.</p> <p>Requalifier une friche industrielle en cœur de ville</p> <p>Favoriser les connexions avec les autres quartiers de la ville en proximité (Quartier Nord, Vert-Bois)</p> <p>Améliorer le cadre de vie</p> <p>Mettre en valeur les espaces publics</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir

<b>Indicateurs d'avancement</b>	Surfaces aménagées par les nouveaux équipements Mise à disposition du site aux clubs sportifs
<b>Indicateurs de résultat</b>	Fréquentation des visiteurs Taux d'occupation par les clubs sportifs Evolution des niveaux des clubs



<b>Nom de l'action</b>	<b>Création d'un campus "Hub des Compétences"</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	<p>La ville de Saint-dizier a pour projet phare de développer un vrai campus de formation pour la jeunesse du territoire afin de fixer la population sur des secteurs d'activités présents dans le bassin de vie,</p> <p>Le but est de renforcer les compétences déjà identifiés sur le territoire et de les développer en véritable force d'attraction pour les étudiants. Ainsi la fuites des étudiants pourra être amoindrie et renforcera l'impact du chômage sur les secteurs locaux.</p> <p>Plus connectés, plus moderne et plus adaptable que les campus classiques que l'on retrouve dans les métropoles voisines, le « Hub » si situera probablement dans le bâtiment qui abritait France-Télécom en proximité directe avec les futurs pôles de loisirs, cinéma, quai Lamartine et un quelques minutes à pied des autres grands projets phares : le marché couvert et le château.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Requalifier le bâtiment</p> <p>Développement des compétences et des savoir-faire</p> <p>Sectoriser les domaines de formation avec les activités du territoire et développer les liens entre formation et emploi</p> <p>Développer la connectivité des formations et l'utilisation des outils modernes d'apprentissage</p>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Saint-Dizier</p> <p>Partenaires Financeurs : A définir</p> <p>Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise</p>
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

<b>Nom de l'action</b>	<b>Modernisation des locaux administratifs</b>
<b>Axe de rattachement</b>	axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	Avril 2021
<b>Description générale</b>	Dans le but d'une meilleure identification des services publics locaux et dans un souci d'efficacité administrative, les locaux de la ville et de l'agglomération feront l'objet de travaux de modernisation pour s'adapter aux nouveaux usages plus connectés et aussi en réponse à la crise de la COVID-19.
<b>Objectifs</b>	Offre de services publics plus connectés et efficaces Redéfinition des usages des lieux Mettre en valeur le patrimoine urbain
<b>Intervenants</b>	Ville de Saint-Dizier Partenaires Financeurs : A définir Partenaires Locaux : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise
<b>Budget global</b>	A définir
<b>Modalité de financement</b>	A définir
<b>Indicateurs d'avancement</b>	A définir
<b>Indicateurs de résultat</b>	A définir

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président  
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,  
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°74-04-2021**

**EXERCICE DES COMPETENCES : MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE RELATIVE A L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU)**

**Rapporteur :** M. SIMON

Le Conseil communautaire par délibérations en date du 3 juin 2019 et 23 novembre 2020, précise la définition de l'intérêt communautaire notamment de la compétence optionnelle « Equilibre social de l'habitat » :

« ... Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc bâti d'intérêt communautaire : sont définis d'intérêt communautaire :

- la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) et l'octroi de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs pour la réhabilitation de logements dégradés ou insalubres, vacants, sensibles à la précarité énergétique, non adaptés à l'évolution des personnes à mobilité réduite ou présentant un enjeu patrimonial pour l'attractivité des bourgs-centres,... »

Pour tenir compte du lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le cœur de ville de Saint-Dizier, anticiper la mise en œuvre future du programme « Petites Villes de Demain » sur les communes de La Porte du Der et Wassy, poursuivre la mise en œuvre de la politique communautaire en matière d'habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et permettre la participation au financement des actions menées dans ce domaine, il convient de modifier la définition de l'intérêt communautaire sur ce point.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de définir l'intérêt communautaire comme suit :

#### **COMPETENCES OBLIGATOIRES**

##### Développement économique :

Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales : sont définies d'intérêt communautaire les missions d'études et d'observations des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire, l'élaboration d'une stratégie intercommunale de développement commercial et les opérations de soutien à l'acte d'achat local pouvant être réalisé indifféremment sur l'ensemble du territoire intercommunal.

##### Aménagement de l'espace communautaire :

Création et réalisation des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : sont définies d'intérêt communautaire toutes les ZAC à vocation exclusivement économique

##### Equilibre social de l'habitat :

Politique du logement d'intérêt communautaire : est défini d'intérêt communautaire la mise en place d'un observatoire de l'habitat multi thématique sur le territoire

Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire : est défini d'intérêt communautaire l'octroi de subventions en faveur des bailleurs sociaux et des particuliers éligibles aux programmes d'accession sociale à la propriété dans le cadre d'opérations en faveur d'une mixité sociale de l'habitat ou autre opération de renouvellement urbain

Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc bâti d'intérêt communautaire : sont définis d'intérêt communautaire :

- la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) et l'octroi de subventions aux propriétaires occupants et bailleurs pour la réhabilitation de logements dégradés ou insalubres, vacants, sensibles à la précarité énergétique, non adaptés à l'évolution des personnes à mobilité réduite ou présentant un enjeu patrimonial pour l'attractivité des bourgs-centres,

- la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (O.P.A.H.-R.U.), et le financement des actions co-financées avec l'ANAH
- la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale associée aux besoins en matière de logement spécifique (jeunes, seniors, gens du voyage et autres populations justifiant de particularismes justifiant des besoins particuliers)
- l'opération de réhabilitation des logements communaux situés au 11 rue de la Fontaine à Chamouilley (puis remise de l'ouvrage à la commune).

#### COMPETENCES OPTIONNELLES

##### Action sociale d'intérêt communautaire :

Sont définis d'intérêt communautaire, le service de portage de repas à domicile, la gestion des relais d'assistants maternels, la gestion des deux structures multi-accueil de la petite enfance de Saint-Dizier (celle située au Vert-Bois et celle du centre-ville), celles de Wassy, de Montier-en-Der, la gestion des micro-crèches de Droyes et Sommevoire, et le soutien à la structure d'accueil de Chevillon.

##### Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

Sont définis d'intérêt communautaire :

- Le théâtre « La Forgerie » de Wassy
- Le théâtre de Saint-Dizier
- Le centre culturel « Les Fuseaux »
- Les écoles de musique de Saint-Dizier, Wassy, Montier-en-Der et Sommevoire
- Les médiathèques de Saint-Dizier, Wassy, Montier-en-Der, Sommevoire et Chevillon
- Metallurgic Park et le Paradis de Sommevoire
- Le centre nautique de Saint-Dizier

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°75-04-2021**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT  
URBAIN (OPAH-RU) 2021-2026**

**Rapporteur :** M. SIMON

Au titre de la Convention Pluriannuelle Action Cœur de Ville, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise et la Ville de Saint-Dizier se sont engagées dans un projet de redynamisation du centre-ville, notamment en matière d'habitat.

Ce volet Habitat, objet d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU menée entre 2019 et 2021, a mis en lumière des enjeux spécifiques et formalisé un projet ambitieux de transformation.

Cette étude s'est attachée à prendre en compte la morphologie urbaine particulière et hétérogène du cœur de ville de Saint-Dizier, pour proposer des actions adaptées au caractère des lieux et vecteur d'attractivité.

Le cœur de ville, composé d'un centre ancien et de deux faubourgs (La Noue et Gigny), s'est développé le long d'une voirie centrale concentrant une large part des problématiques et potentiels d'actions de l'OPAH-RU (dégradation du bâti, vacance des logements...). De plus le quartier de la Noue, par le charme pittoresque de son tissu bâti, s'est révélé comme secteur à fort potentiel d'attractivité, sous réserve d'une intervention urbaine volontariste.

Pour répondre à ces problématiques et bâtir le projet d'OPAH-RU, quatre enjeux transversaux ont été définis :

- L'accueil des familles, aujourd'hui en recherche de biens immobiliers absents du cœur de ville
- Le traitement de la dégradation et du mal logement en particulier pour certains types de bâti et secteurs du cœur de ville,
- La valorisation d'un patrimoine unique incarné par les façades à pans de bois, reflet de l'identité architecturale de Saint-Dizier, mais également par ses Voyottes dans le quartier de la Noue
- L'adaptation de la Ville aux nouvelles demandes et envies par la création d'espaces extérieurs, balcons, jardins, ...

Suite à la formalisation de ces enjeux, une stratégie opérationnelle en matière d'habitat et renouvellement urbain s'est construite autour de deux orientations :

- La « qualité de vie », pour répondre aux besoins des habitants en place et les faire rester sur le cœur de ville
- L'« attractivité », pour attirer de nouvelles populations et investisseurs immobiliers

32 actions en découlent :

- Des aides financières à destination des personnes modestes et très modestes pour la rénovation et l'adaptation de leur logement
- Des aides et une surveillance spécifique des copropriétés
- Des études pour la restructuration urbaine de 6 ilots/ immeubles et l'aménagement d'espaces publics
- Des primes « tout public », pour faciliter l'accueil des nouveaux habitants en cœur de ville, rénover un logement vide et réaliser des travaux
- Un accompagnement spécifique dans le montage de son dossier de subvention mais aussi dans la conception et la réalisation de son projet architectural
- Des conseils (notamment fiscaux) à destination des investisseurs
- Une mission spécifique de repérage des situations de mal-logement
- La mise en place d'un « Permis de Louer » pour veiller à la qualité des logements mis en location
- Des opérations de ravalement de façades sur des secteurs stratégiques

Ce programme d'actions, évalué à 7,7 millions d'euros sur les 5 ans, permettra de traiter 1 260 logements, dont 270 logements en co-financement avec l'ANAH.

Il sera mené avec l'appui d'un prestataire, dans le cadre d'un marché public de suivi-animation.

La participation annuelle pour la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise est estimée à 130 000 euros.

La mise en œuvre de ce programme d'OPAH-RU sera complémentaire au Programme d'Intérêt Général intercommunal (PIG) qui sera lancé prochainement. Il s'articulera également avec la mise en œuvre du futur programme « Petites Villes de Demain » sur les communes de La Porte du Der et Wassy.

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Dispositif de Soutien Habitat de la Région Grand-Est délibéré le 12 décembre 2019,

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de la Ville de St-Dizier et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise, signée le 8 juin 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2019 transformant cette dernière en opération de revitalisation du territoire (ORT),

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention d'OPAH-RU 2021-2026 ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec l'ensemble des partenaires sollicités et les éventuels futurs avenants à ces conventions.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation

Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



Ville de  
**SAINT-DIZIER**



**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
de renouvellement urbain (OPAH-RU)  
du cœur de ville de St-Dizier**

**2021-2026**

**NUMERO DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie :

**Entre la Communauté d'Agglomération St-Dizier, Der & Blaise**, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représenté par Monsieur Quentin Brière, Président,

La Ville de St-Dizier, représentée par Monsieur Quentin Brière, Maire,

**l'État**, représenté par Monsieur le préfet du département de la Haute-Marne,

**et l'Agence nationale de l'habitat**, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représenté par Monsieur Joseph Zimet, délégué local de l'Anah dans le département, agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction de l'habitation et dénommée ci-après « Anah »

Le **Département de la Haute-Marne**, représenté par son Président, Monsieur Nicolas Lacroix,

La **Région Grand-Est**, représentée par son Président, Monsieur Jean Rottner,

**Action Logement**, représenté par sa Directrice Régionale Grand-Est, Madame Caroline Macé

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la circulaire C 2021/01 « Priorités 2021 pour la programmation des actions et des crédits d'intervention de l'Anah et les orientations pour la gestion 2021,

Vu le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées 2017-2022 adopté par arrêté du 2 janvier 2018,

Vu le Programme local de l'habitat (2012-2018) adopté par le Conseil Communautaire le 22 décembre 2012

Vu le Plan départemental de l'habitat (PDH) de la Haute-Marne 20XX-20XX signé le XXXXXX,

Vu le Dispositif de Soutien Habitat de la Région Grand-Est délibéré le 12 décembre 2019,

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de la Ville de St-Dizier et de la Communauté d'Agglomération St-Dizier Der & Blaise, signée le 8 juin 2018,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3243 du 26 novembre 2019 portant homologation de la convention cadre ACV en convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT),

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du ...avril 2021, autorisant la signature de la présente convention,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du ...avril 2021, autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Haute-Marne, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du XXX

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du XXX

Vu la mise à disposition du public du projet de convention d'OPAH du ... au ... à ... en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation,

Il a été exposé ce qui suit :

## Table des matières

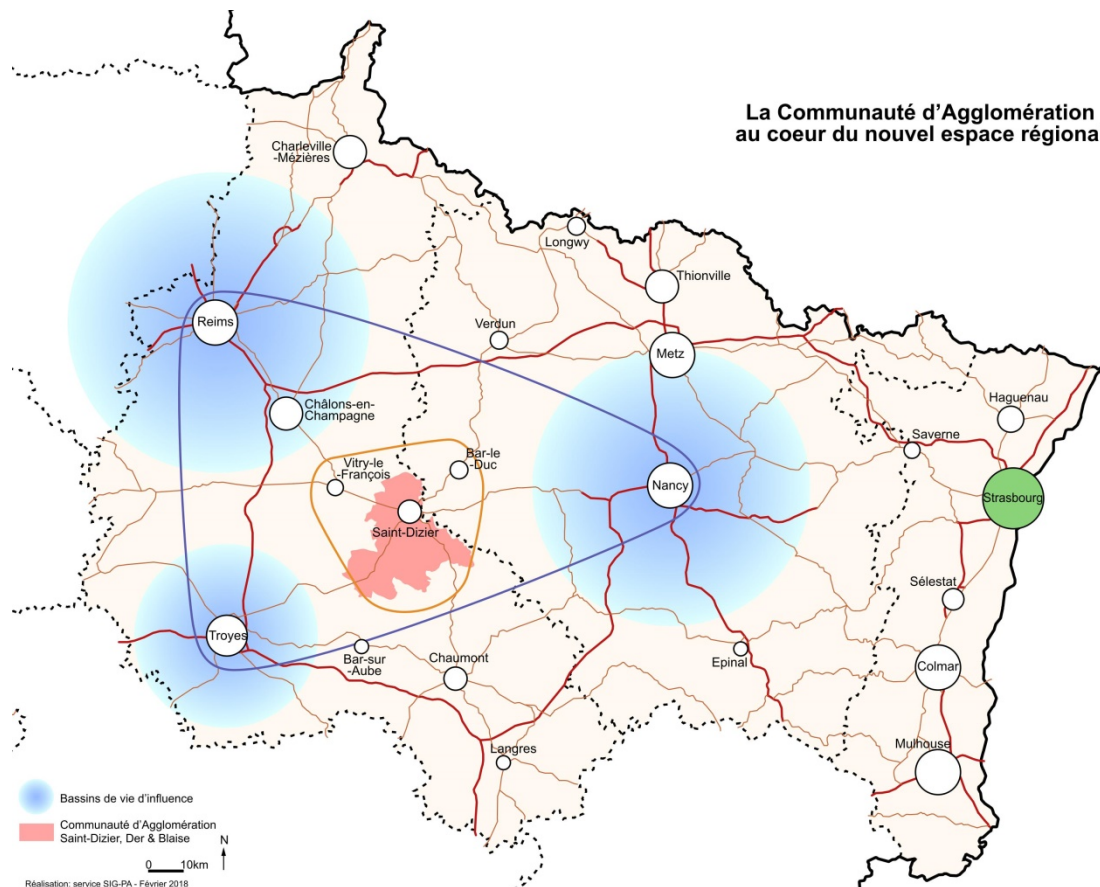
<b>Préambule</b> .....	<b>6</b>
<b>Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application</b> .....	<b>15</b>
<b>Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux</b> .....	<b>15</b>
1.1. Dénomination de l'opération .....	15
1.2. Maîtrise d'Ouvrage .....	15
1.3 Périmètre et champs d'intervention .....	15
<b>Chapitre II – Enjeux de l'opération</b> .....	<b>20</b>
<b>Article 2 – Enjeux</b> .....	<b>20</b>
<b>Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération</b> .....	<b>21</b>
<b>Article 3 – Volets d'action</b> .....	<b>24</b>
3.1. Volet urbain.....	26
3.2. Volet foncier .....	28
3.3. Volet immobilier .....	30
3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé .....	31
3.5. Volet copropriété.....	34
3.6. Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux .....	35
3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat.....	36
3.8 Volet social .....	37
3.9. Volet patrimonial et environnemental.....	39
3.10. Volet économique et développement territorial.....	40
<b>Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation</b> .....	<b>41</b>
<b>Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires</b> .....	<b>43</b>
<b>Article 5 – Financements des partenaires de l'opération</b> .....	<b>43</b>
5.1. Financements de l'Anah .....	43
5.2. Financements de la collectivité maître d'ouvrage .....	43
5.3. Financements des autres partenaires.....	44
<b>Article 6 – Engagements complémentaires</b> .....	<b>45</b>
6.1 Action Logement.....	45
<b>Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation</b> .....	<b>48</b>
<b>Article 7 – Conduite de l'opération</b> .....	<b>48</b>
7.1. Pilotage de l'opération .....	48
7.2. Suivi-animation de l'opération.....	49
7.3. Évaluation et suivi des actions engagées .....	53
<b>Chapitre VI – Communication</b> .....	<b>54</b>
<b>Article 8 - Communication</b> .....	<b>54</b>
<b>Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation</b> .....	<b>55</b>
<b>Article 9 - Durée de la convention</b> .....	<b>55</b>
<b>Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention</b> .....	<b>55</b>
<b>Article 11 – Transmission de la convention</b> .....	<b>55</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>56</b>

## Préambule

### 1. Présentation du territoire

#### 1.1 Contexte socio géographique

Territoire de 60 communes et près de 60 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise (CASDDB) se situe au centre du triangle Reims, Nancy et Troyes et en marge des grands axes routiers. Malgré l'éloignement de ces infrastructures majeures, cette position géographique assure à Saint-Dizier un rôle pivot avec un haut niveau de services pour un bassin de vie qui s'étend au-delà de ses limites habituelles sur environ 150 000 habitants et en articulation avec les villes proches de Bar-le-Duc et Vitry-le-François. Avec ses 23 400 habitants, Saint-Dizier représente 40% de la population de son agglomération, soit une position de centralité forte.



Le territoire de l'agglomération connaît une déprise démographique continue, avec une baisse moyenne de sa population de 0,6%/an depuis 11 ans (entre 2007 et 2018) corrélée à une baisse du nombre d'emplois (-1,2%/an entre 2007 et 2017).

La baisse est particulièrement forte pour la ville de Saint-Dizier qui a perdu chaque année sur cette période 1,2% de sa population (325 habitants/an). En effet, pour la ville centre, l'inadaptation des logements s'ajoute à la mauvaise conjoncture économique et favorise :

- le départ des familles (-1,4%/an entre 2007 et 2017) vers les communes périphériques qui recherchent les aménités de la maison individuelle (jardin, stationnement, luminosité,...)
- la diminution des naissances (- 25% entre 2014 et 2019)
- le vieillissement de la population (+2,5%/an des +65 ans entre 2011 et 2016)
- L'augmentation de la vacance des logements (9,3% à 13,2% entre 2007 et 2017)

En parallèle de la déprise démographique, les conditions de vies se détériorent :

- Augmentation du nombre de ménages pauvres dans la commune de 4% entre 2013 et 2018. Ils représentaient 25% des ménages en 2013 et 26% en 2018. Ce taux est plus important que l'agglomération qui ne compte que 17.6% de ménages pauvres.
- Eligibilité d'environ 55% des ménages aux aides de l'ANAH ;
- Tendances à la hausse du chômage dans la commune passant de 18,2% en 2007 à 22,4% en 2017 (bien qu'un pic à 24,1% en 2015 ait été dépassé)
- Concentration des ménages les plus pauvres dans le centre-ville de Saint-Dizier

## **1.2 Bilan des programmes mis en place**

Sur la base de ce constat et à travers son Programme Local de l'Habitat (2012-2018), la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise (CASDDB) a mis sur pied un ensemble de mesures opérationnelles pour tenter d'enrayer cette déprise démographique et améliorer la qualité du bâti, en intervenant sur le parc de logement privé et public dans l'optique de renforcer l'attractivité du territoire.

Parmi ces mesures, la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG 2016-2020) à l'échelle de l'agglomération, en partenariat avec la Région Grand Est et l'Anah notamment, a permis de traiter de nombreux cas de précarité énergétique (411 logements), de maintien à domicile (76 logements), et quelques cas de résorption d'habitat indigne (13 logements).

Ce volet incitatif accompagné de la Prime Intercommunale de Réduction de la Vacance mise en place en 2014 (PIRV), a été couplé par une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) apparue en 2013. Des subventions aux bailleurs sociaux ont également été créées (dispositif non renouvelé).

La Ville de Saint-Dizier, et plus récemment la CASDDB, se sont également engagées dans une grande entreprise de renouvellement urbain sur le quartier du Vert-Bois. A travers deux conventions ANRU (2004-2017 et 2018-2024) plus de 500 logements sociaux ont été créés sur site et en centre-ville témoignant d'une volonté de rééquilibrage et de déconcentration de l'offre locative sociale sur la ville de Saint-Dizier.

Dans une démarche de renouvellement de ses documents de planification, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise a également lancé la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant les volets Habitat et Déplacement (PLUi-HD).

Pour le cœur de ville, Saint-Dizier a initié à la fin des années 2000, un travail de formalisation d'une stratégie urbaine au service de son bassin de vie, ayant conduit au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et à l'inscription de 13 projets emblématiques d'équipements et d'espaces publics.

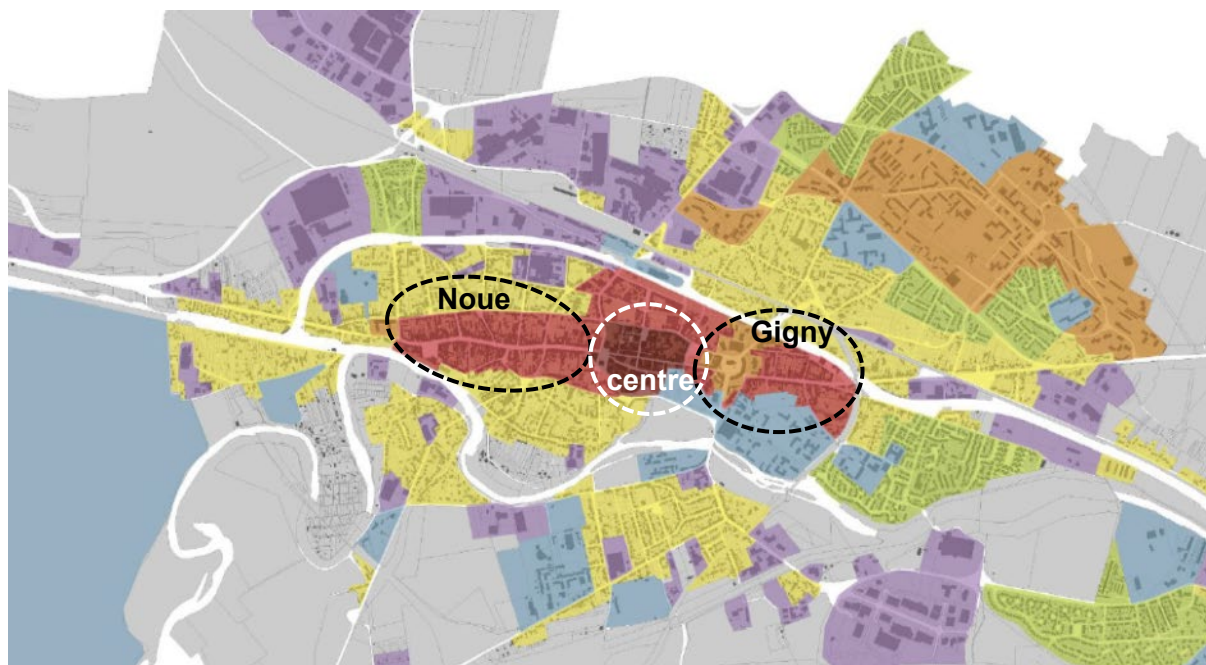
Ce programme « Saint-Dizier 2020 - un centre nouveau pour un nouveau territoire » fut intégré dans un projet urbain étendu à l'ensemble du périmètre ORT grâce à sa sélection au programme « Action Cœur de Ville » le 27 mars 2018.

Avant cela, plusieurs actions en faveur de la rénovation du centre ancien avaient été menées, notamment une OPAH et une opération façade dans les années 2000.








L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU menée entre 2019 et 2021 a permis de mettre en lumière les enjeux et besoins encore non-couverts par les programmes mis en place en matière d'habitat et de renouvellement urbain sur le cœur de ville et de formaliser des actions inscrites dans la présente convention pour y répondre.

### 1.3 Présentation du cœur de ville de Saint-Dizier

Le cœur de ville de Saint-Dizier, situé entre le canal au Nord et la Marne au sud, s'est construit sur un fort passé industriel et s'est développé suivant un axe Est-Ouest, point de passage entre Paris et Nancy. Il est composé principalement d'un hyper-centre, de faubourgs et d'ensembles résidentiels plus ou moins récents.



Source : PLU de Saint-Dizier

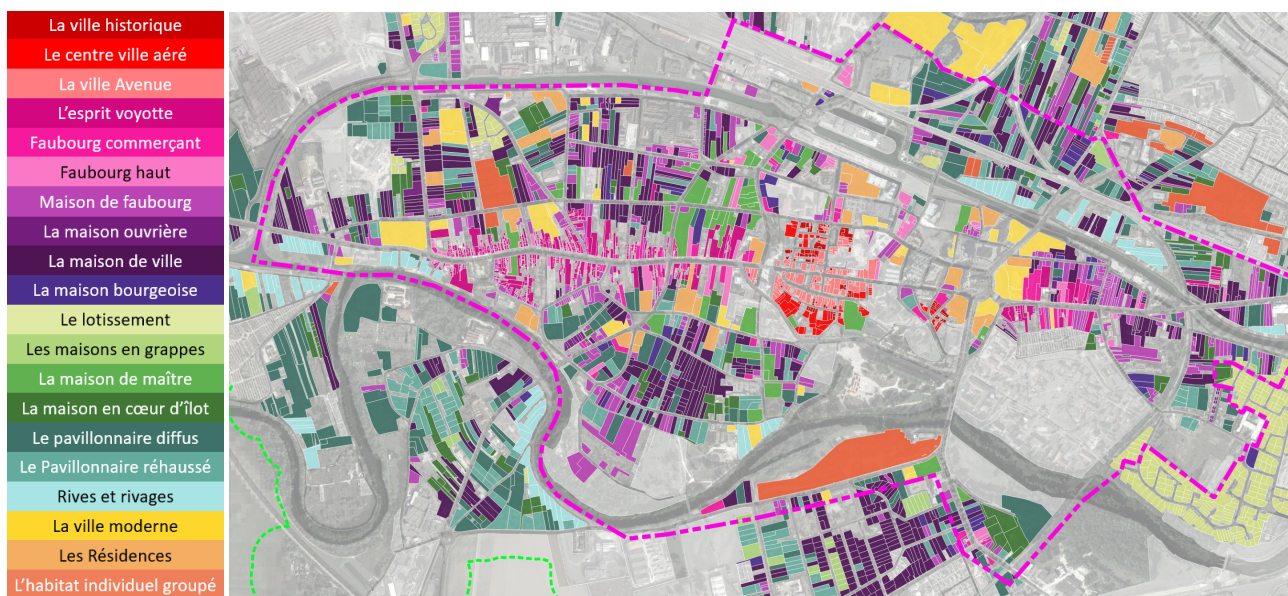
	Centre ancien
	Quartiers de faubourg
	Quartiers résidentiels - logement collectif
	Quartiers résidentiels à dominante pavillonnaire
	Quartiers résidentiel de type lotissement
	Zones d'activités économiques
	Grands sites d'équipements

L'hyper-centre présente un patrimoine bâti local intéressant (notamment des maisons à pans de bois) et se caractérise par une mixité des fonctions et la présence d'artères commerciales majeures.

Les quartiers de faubourg (la Noue et Gigny) sont dévolus à une fonction plus résidentielle et présentent également une mixité de formes bâties ainsi que des fonctions concentrées sur les axes principaux.

L'étude plus fine de la morphologie urbaine, répertoriée en « cadres de vie », a mis en relief la diversité des ambiances urbaines à valoriser et promouvoir auprès des habitants actuels et futurs.

De la ville historique aux maisons de villes avec jardin, maisons bourgeoises et immeubles de faubourg aérés, le centre-ville présente une grande richesse de formes d'habitats dans un périmètre resserré.



Carte des Cadres de vie - Source : étude préopérationnelle OPAH-RU - Villes Vivantes

Les besoins et enjeux de chacun des cadres de vie ne sont pas tous identiques. Ainsi, la dégradation apparente des logements et leur taux de vacance varient beaucoup selon ces cadres de vie. Néanmoins le tissu urbain de la Noue en bordure d'axe principal (avenue de la République) concentre une bonne part des logements dégradés (32%) et des logements vacants (28%) du centre-ville.

Si La Noue représente un quartier sensible par de nombreux aspects (quartier de veille active « politique de la ville » et l'un des plus dégradés de la Ville), il tient une place particulière pour des raisons historiques et par sa morphologie urbaine très particulière. On y trouve une concertation d'alignements bâtis imbriqués le long de venelles étroites dénommées « Voyottes », caractéristiques du site. Ces petites ruelles piétonnes reliant les axes structurants et la Marne, servaient à l'époque pour le travail de la corde (le brellage). Même si dans les faits cette activité du brellage a disparu et que de nombreuses voyottes sont désormais obstruées, la morphologie due à cette fonction originelle confère au quartier un charme pittoresque, sorte de « village » au pied du centre ancien.



Photo aérienne 2016 - morphologie urbaine quartier de la Noue



Photo d'une voyotte - Source : étude préopérationnelle OPAH-RU





Photos de voyottes - Source : étude préopérationnelle OPAH-RU

Ainsi ce quartier offre un potentiel de logements individuels très recherchés en centre-ville mais les projets indispensables de rénovation et de reconfiguration restent complexes du fait de plusieurs facteurs :

- le morcellement très important du parc bâti,
- la petitesse des logements (65% des maisons dans le quartier de la Noue mesurent moins de 80 m<sup>2</sup>)
- la mauvaise qualité structurelle de certains bâtiments (notamment en second rang)
- le statut de propriété et d'usage flou des voyottes

Cette situation favorise l'augmentation de la vacance et l'accélération de la dégradation des bâtiments qui éloignent encore un peu plus les porteurs de projets recherchant un cadre de vie agréable.

Les prix d'acquisition très bas qui en découlent (50% des logements vendus à moins de 640 €/m<sup>2</sup>) alimentent un marché locatif de qualité médiocre voire très médiocre.

## 2. Apports de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU

L'étude pré-opérationnelle a mis en lumière 7 grands constats en matière d'habitat et renouvellement urbain sur le cœur de ville de Saint-Dizier :

### 2.1. Un décalage entre taille des logements et composition des ménages

La nature des mouvements migratoires, marqués par des arrivées majoritairement de personnes seules ou de couples, conforte la prépondérance des petits ménages en cœur de ville, avec des conséquences sur l'adéquation du parc de logements. Ainsi, 75% des ménages est composé de 2 personnes ou moins, alors que 60 % de l'offre est constitué de logements de 4 pièces et plus.

40% des propriétaires occupants sont des séniors (personnes âgées de 65 ans et +), dont certains, à faibles revenus, se trouvent potentiellement en difficulté pour entretenir, réhabiliter ou adapter leur logement.

Pour de simples raisons d'adéquation taille des ménages / taille des logements, 40% des ménages pourraient

avoir besoin d'adapter / reconfigurer leur logement voire de déménager et ainsi libérer des grands logements pour les familles qui quittent la ville de Saint-Dizier, faute de répondre à leur besoins.

## 2.2 Un parc de logement locatif important

On dénombre 50% de logements locatifs à l'échelle de la commune, comme à l'échelle du périmètre ORT. En cœur de ville, il s'agit essentiellement d'une offre privée.

Le parc de logements locatif est essentiellement composé de petits logements. En effet la structure du marché locatif incite les propriétaires bailleurs à diviser leur logement en de très petites surfaces qui se louent plus chères que les grandes (un logement entre 20 et 40 m<sup>2</sup> pourra se louer autour de 12.5 €/m<sup>2</sup> (sachant que le prix affiché sur le site « leboncoin » ne signifie pas obligatoirement que le logement a été loué réellement à ce prix) alors qu'un logement de plus de 80 m<sup>2</sup> se louera plutôt autour de 7 €/m<sup>2</sup>).

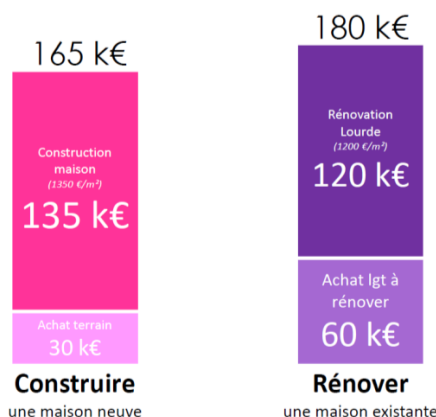
Au fil des années, les divisions successives ont produit une surabondance de petits logements locatifs qui génère une vacance importante dans cette catégorie : 31% des logements de moins de 40 m<sup>2</sup> sont vacants dans l'ORT contre seulement 10% pour les logements de plus de 80 m<sup>2</sup>.

## 2.3 Une activité immobilière en cœur de ville à faible levier démographique et séduisant peu les familles

Saint-Dizier n'accueille que 40 nouveaux logements par an (INSEE 2015), soit une progression de son parc de +0,3% /an. Le levier démographique de cette production reste ainsi faible en raison des filières de l'offre mobilisées et du desserrement des ménages qui nécessite de construire des logements pour conserver un nombre d'habitant constant.

De plus cette production de logements neufs, portée principalement par l'habitat social (collectif et groupé) avec une majorité de petits appartements ne répond pas aux critères des familles qui partent chaque année en périphérie pour gagner en espace et jardin.

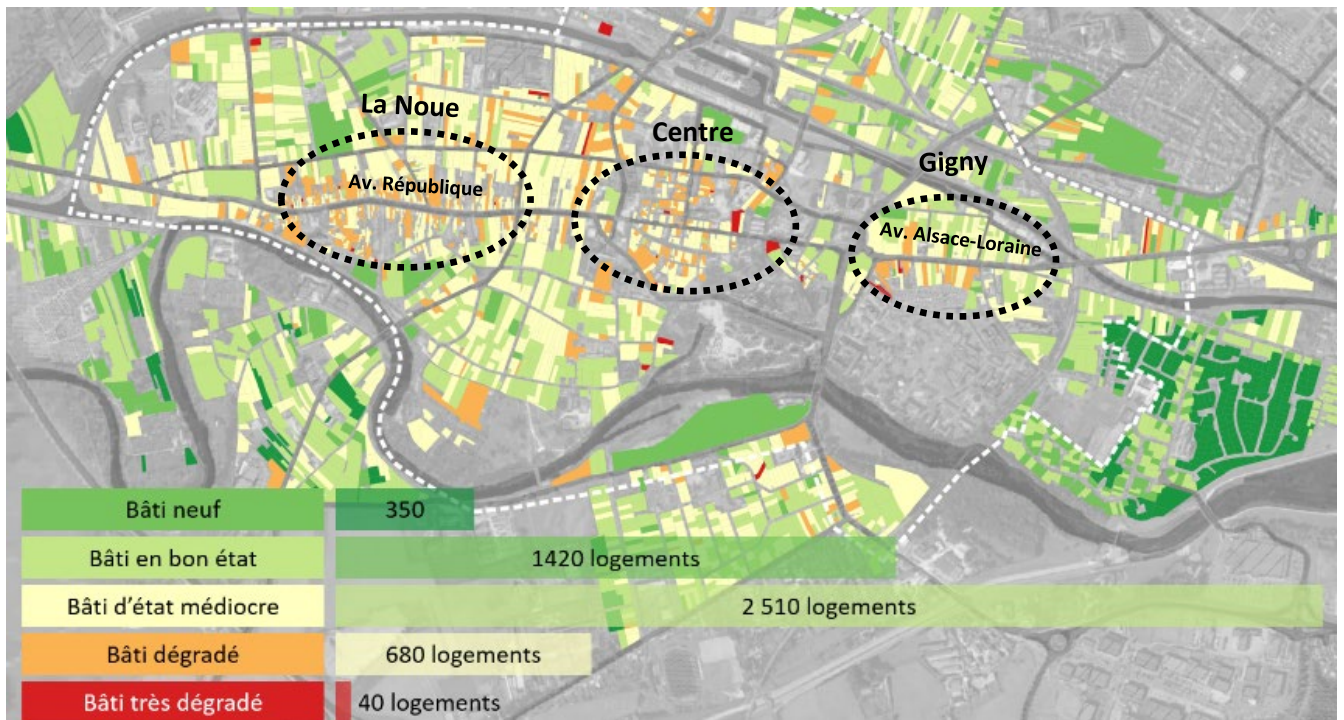
De plus à taille égale, il est parfois moins cher d'acheter un terrain à bâtir et construire une maison neuve plutôt que de se lancer dans une rénovation. Si l'on ajoute à cela la difficulté à se projeter dans l'ancien, les risques et incertitudes d'un projet de rénovation comparé à la sécurité d'un contrat de construction de maison individuelle, le logement ancien est bien souvent moins attractif que le logement neuf.



Comparaison d'un projet de construction ou de rénovation d'une maison de 100 m<sup>2</sup> dans le marché bragard  
Source : Majic 3 DVF 2012-2017 / Etude préopérationnelle OPAH-RU - Villes Vivantes

## 2.4 Une dégradation qui pèse sur la fluidité des remises sur le marché de logements

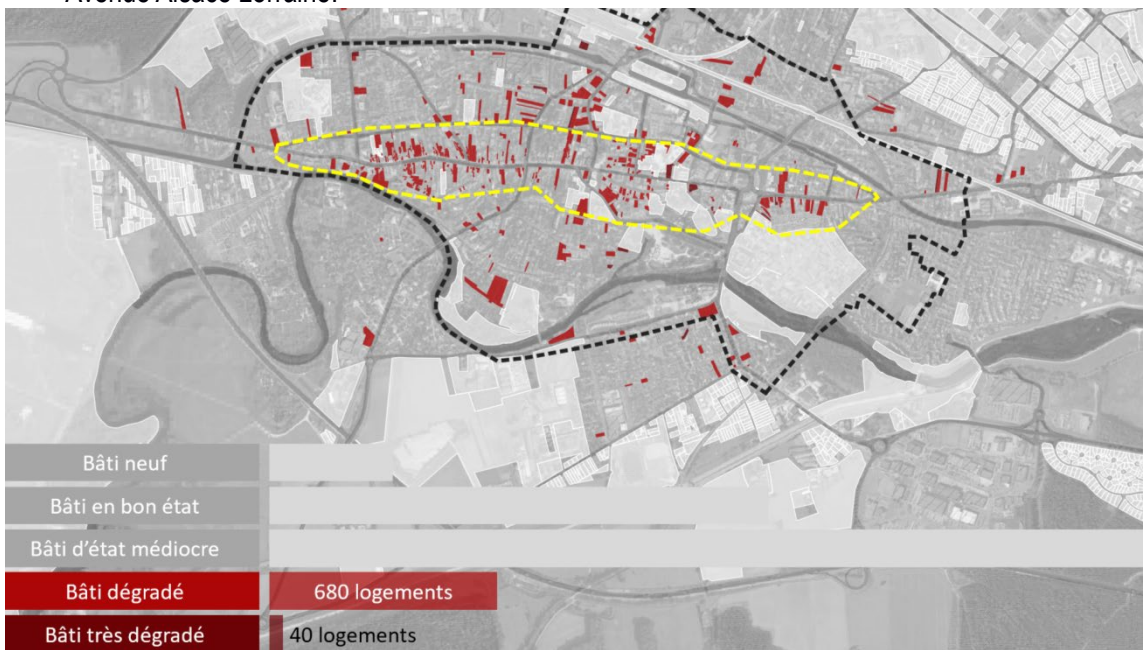
720 logements ont été recensés dans des immeubles présentant des signes extérieurs de dégradation ou de grande dégradation à l'échelle du périmètre ORT, soit 11% des logements du cœur de ville. Une nette majorité de ces logements (420) sont locatifs et majoritairement occupés par des ménages pauvres.



Carte de dégradation à l'échelle du périmètre ORT - Source : Majic 3 – 2017 / Etude préopérationnelle OPAH-RU - Villes Vivantes

L'habitat dégradé est particulièrement présent en bordure d'axe Est-Ouest (périmètre jaune sur la carte) :

- dans le quartier de la Noue, le long de l'avenue de la République - environ 230 logements ;
- dans le centre ancien - environ 200 logements
- Avenue Alsace Lorraine.



Le quartier de la Noue concentre 15% du Parc Privé potentiellement indigne et la majorité des procédures de périls menées sur la Ville de Saint-Dizier.

## 2.5 Un cœur de ville marqué par la vacance

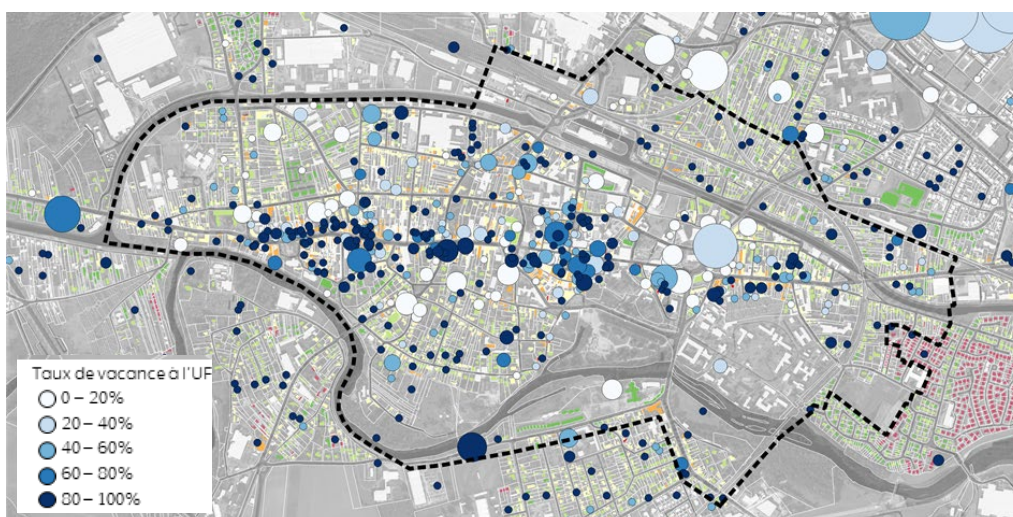
La commune de Saint-Dizier regroupe 45 % du parc total de logement de l'agglomération, mais concentre 59% de la vacance constatée à l'échelle de l'EPCI. Elle représente aujourd'hui avec 2 000 logements, 12,5 %

du parc de la commune et a connu une progression de 0,4% en 5 ans.

A l'échelle du périmètre ORT, 370 logements sont concernés par une vacance conjoncturelle de plus de 2 ans. La vacance des logements se concentre sur les logements de petites surfaces (inférieures à 60 m<sup>2</sup>) avec une proportion qui dépasse les 30% du parc pour les produits de moins de 40 m<sup>2</sup>.

A l'échelle des cadres de vie les plus marqués par la vacance, on relève une prédominance des typologies dites « Esprit Urbain » (*Ville historique, Esprit Voyotte, Maison de Faubourg...*), avec des taux qui dépassent les 20%, voire atteignent les 40% dans les faubourgs commerçants.

A l'échelle du secteur de la Noue le long de l'Avenue de la République, 173 logements sont identifiés comme vacants, dont la moitié de plus de 2 ans.



Carte de la vacance à l'échelle du périmètre ORT

Source : Majic3 – 2017 // Etude préopérationnelle OPAH-RU Villes Vivantes

## 2.6 La vacance commerciale, facteur aggravant de la vacance des logements

L'offre commerciale du centre-ville de Saint-Dizier est regroupée dans le centre ancien et sur la couronne de Gigny, mais étirée sur les faubourgs (La Noue, rue Alsace-Lorraine).

Dans 35% des cas, les logements en étage sont vacants lorsque les RDC commerciaux le sont également. Cette situation met en exergue la nécessité de proposer des scénarios de travaux de requalification intégrant la dissociation des accès.

Le quartier de la Noue concentre à lui seul une vingtaine de cellules commerciales vides.

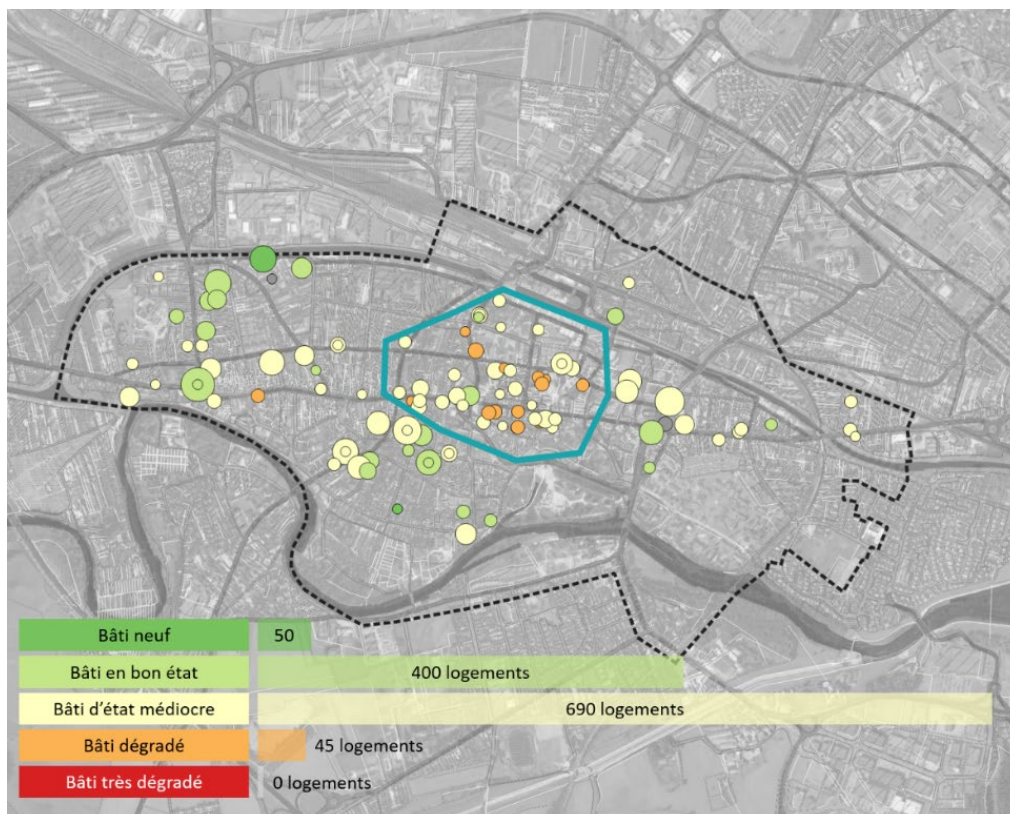
## 2.7 Une attention particulière à porter à la structuration des copropriétés

Les copropriétés représentent 25% du parc en cœur de ville, soit 1190 logements.

1 800 logements sont occupés par des propriétaires, 2 750 logements sont locatifs, dont 30 % en locatif social. Majoritairement de plus de 10 logements, ces copropriétés ne sont encore qu'incomplètement enregistrées : le registre des copropriétés pour le département de la Haute-Marne recense 99 copropriétés pour toute la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, alors que pour le seul périmètre de l'ORT, 102 copropriétés figurent au cadastre.

Le taux élevé de propriétaires occupants est plutôt un atout pour les prises de décisions, les propriétaires occupants étant souvent plus mobilisés que les bailleurs pour déclencher des travaux d'immeuble.

Les copropriétés du cœur de ville connaissent un taux de vacance relativement bas (5% soit 65 logements), et ne figurent que très marginalement dans le repérage des immeubles dégradés. Mais une attention est néanmoins de mise pour certaines d'entre elles.



*Etat de la dégradation des copropriétés en cœur de ville*  
 Source : étude préopérationnelle OPAH-RU - Villes Vivantes

À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :

## Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application.

### Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

#### 1.1. Dénomination de l'opération

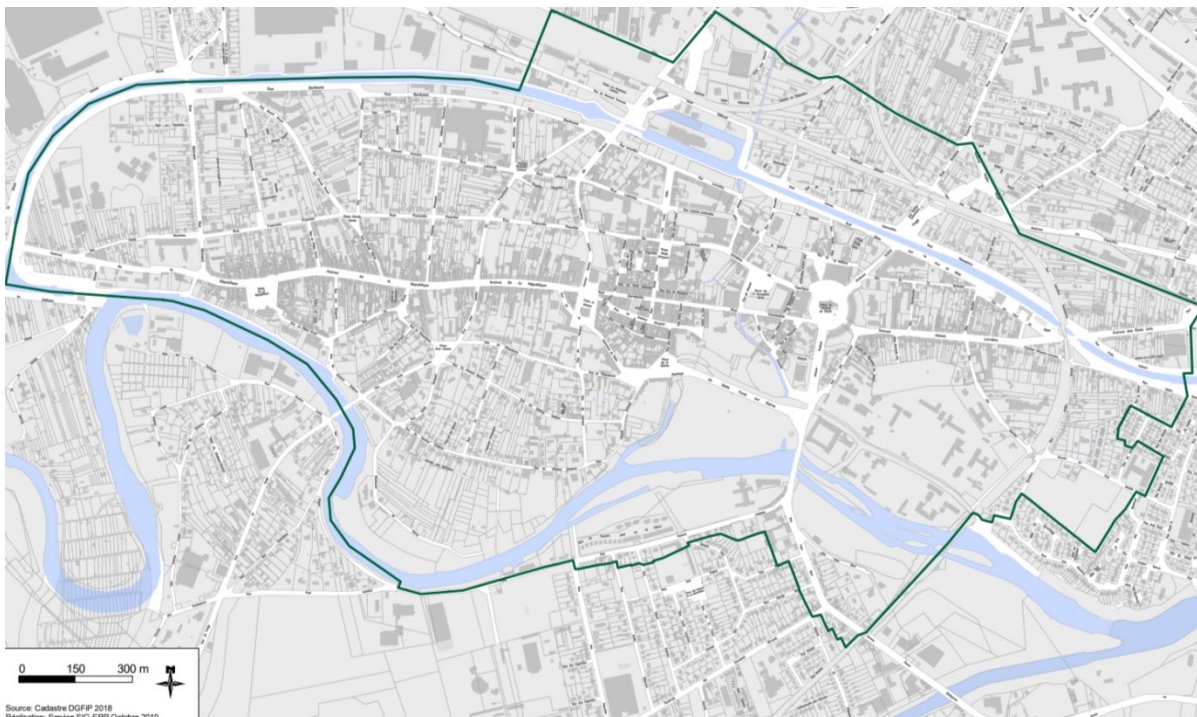
La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise, la Ville de St-Dizier, l'Etat, l'Anah, le Département de la Haute-Marne, la Région Grand-Est et Action Logement décident de réaliser l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain « Saint-Dizier Cœur de Ville » pour une durée de 5 ans.

#### 1.2. Maîtrise d'Ouvrage

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise est maître d'Ouvrage de l'ensemble du projet d'amélioration de l'attractivité de l'habitat au centre-ville de Saint-Dizier. La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise est chargée de piloter l'opération pour le compte de la Ville de St-Dizier, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Elle s'assurera par ailleurs de la bonne exécution par les équipes opérationnelles du suivi-animation.

#### 1.3 Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention OPAH-RU est identifié sur la carte suivante. Il coïncide et se superpose au périmètre de l'ORT.



Périmètre ORT et OPAH-RU

Ce périmètre a été notamment défini sur la base des éléments suivants :

- **deux frontières « d'eau »** : canal et Marne qui marquent les principaux points d'entrée au cœur de ville par les franchissements qu'elles imposent,
- **deux secteurs stratégiques au Nord et au Sud**, parties prenantes du cœur de ville même si situés au-delà du canal et de la Marne :
  - o **le secteur « Gare »** au Nord, avec son futur pôle multimodal et ses grands équipements (futur pôle sportif, centre nautique),
  - o **le secteur « Godard Jeanson »** au sud, avec son pôle social, sa future maison de santé et ses 168 nouveaux logements sociaux prévus,
- **le secteur « clos Mortier » en développement à l'Est** intégrant un projet d'habitat (une quarantaine de nouveaux logements), de groupe scolaire et de parc urbain.

**Il compte 5 300 logements et concentre la majorité des problématiques et enjeux liées à l'habitat** (dégradation, rénovation énergétique, patrimoine,...), en particulier la vacance. Ainsi 750 logements, soit 14% du parc étaient vacants au 31 décembre 2017 (vacance sans distinction de durée - source MAJIC3 2017).

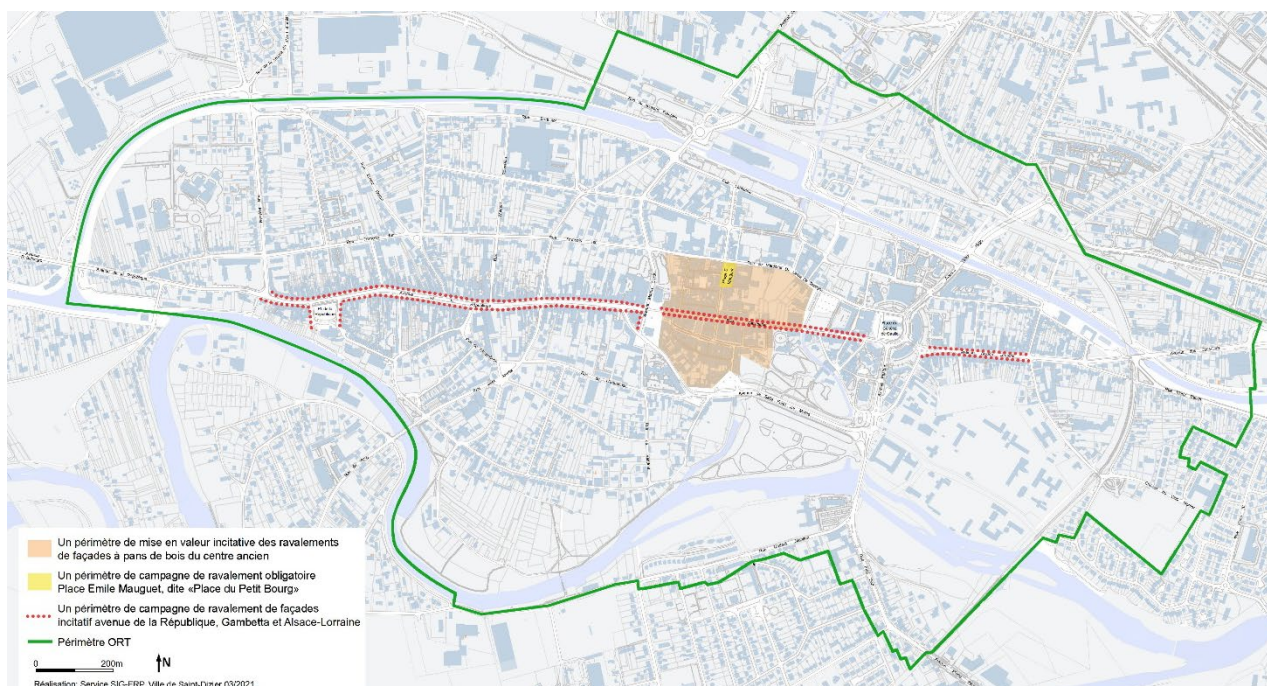
Ce périmètre global s'applique à l'ensemble des champs d'intervention suivants de l'OPAH-RU :

- Rénovation énergétique des logements et copropriétés dégradées ;
- Lutte contre le logement indigne et dégradé ;
- Adaptation et maintien à domicile ;
- Prévention et résorption de la vacance ;
- Accompagnement des porteurs de projets réalisant des reconfigurations du parc bâti ancien.

**Il est complété par 5 autres périmètres plus resserrés, sur des actions ciblées :**

- **3 périmètres liés aux façades (dont 1 périmètre avec « changements de menuiseries ») :**

- Un périmètre de mise en valeur incitative des façades à pans de bois du centre ancien
- Un périmètre de campagne de ravalement obligatoire Place Emile Mauguet, dite « Place du Petit Bourg » (20 immeubles concernés) ;
- Un périmètre « avenues de la République, Gambetta et Alsace-Lorraine » de campagne de ravalement de façades incitatif et de changement de menuiseries



*Périmètres liés à l'embellissement des façades et au changement de menuiseries*



*Façades avenue de la République*



*Façades Avenue Alsace-Lorraine*

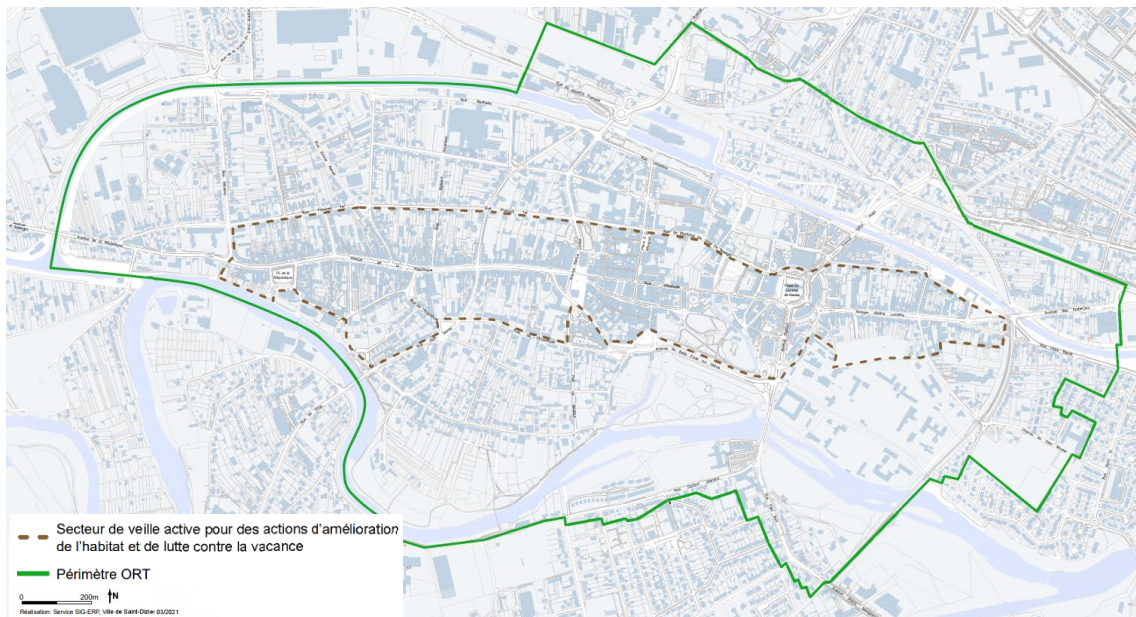


Façades du centre ancien



Façades Place Emile Mauguet

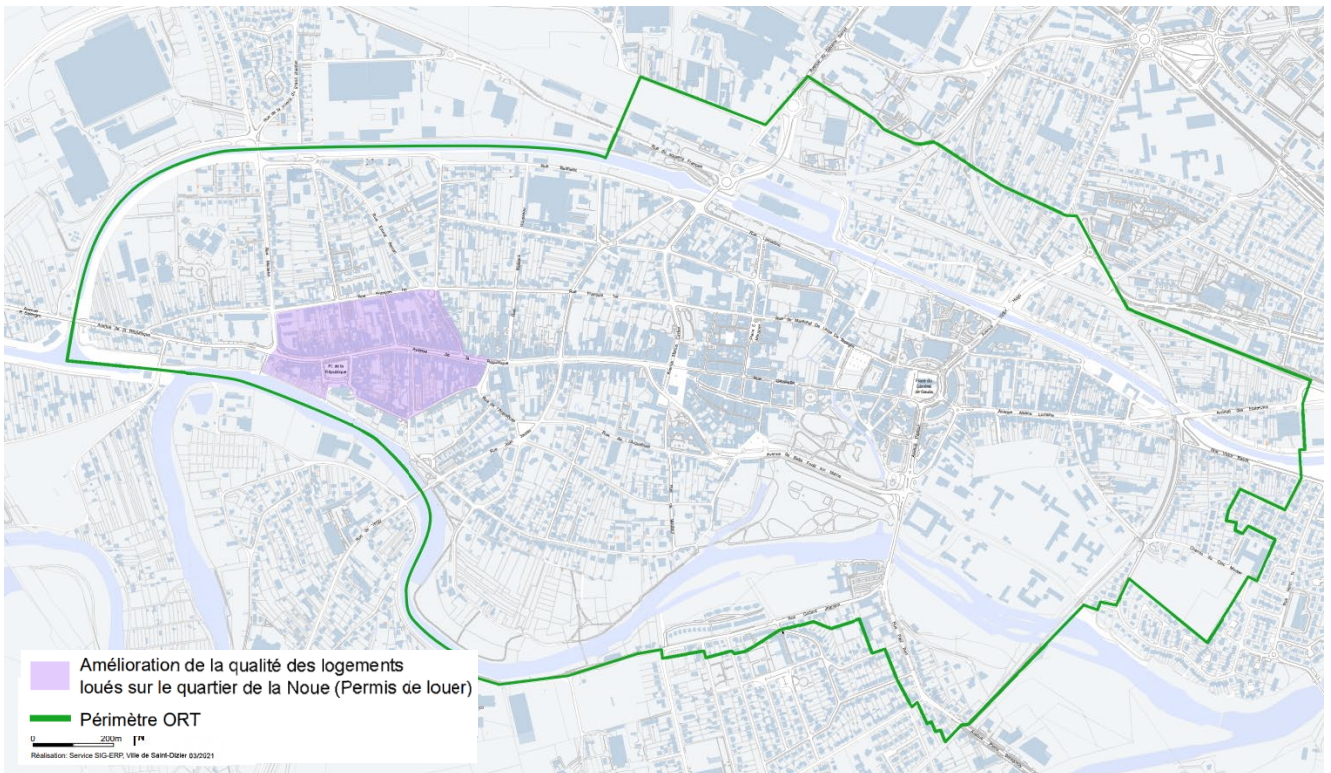
- **Un périmètre de veille active pour mettre en place actions d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la vacance** (secteur de repérage dans le cadre du suivi-animation)



Périmètre de veille active

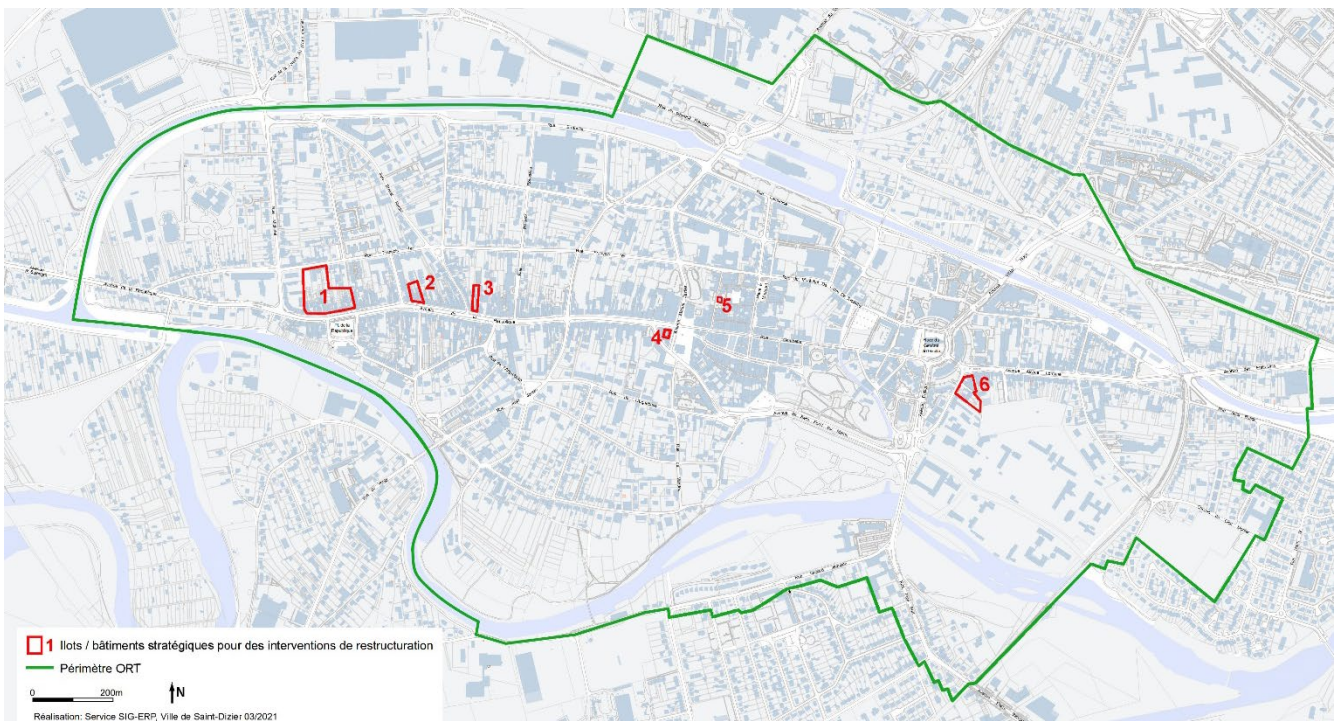
- **Un périmètre pour l'amélioration de la qualité des logements loués sur le quartier de la Noue** (déploiement du dispositif « Permis de Louer » via autorisation)





*Périmètre du Permis de Louer*

**De plus des études de faisabilité** pour la mise en place de procédures (éventuellement coercitives) **sont envisagées sur 6 immeubles/ilots** identifiés à l'occasion de l'étude pré-opérationnelle comme relevant d'une restructuration/requalification notamment au regard de la complexité foncière et morphologique ;



*Localisation des 6 immeubles/ilots stratégiques - Source : étude préopérationnelle OPAH-RU*

*Zoom sur les 6 immeubles/ilots stratégiques :*



*Ilot n°1 - Avenue de la République/Rue François 1er/ Rue Michelet*

*Ilot n°2 - Avenue de la République/Rue de l'Abbé Cornu*



*Ilot n°3 - Avenue de la République/Rue Ernest Renan*

*Ilot n°4 - Place Aristide Briand*



*Ilot n°5 - Rue de la Victoire*

*Ilot n°6 - Ilot des Tanneurs*

## Chapitre II – Enjeux de l'opération.

### Article 2 – Enjeux

Sur la base des constats évoqués en préambule de la présente convention, ont été définis **quatre enjeux transversaux pour bâtir le projet d'OPAH-RU** :

- L'**accueil des familles**, aujourd'hui en recherche de biens immobiliers absents du cœur de ville, dans une logique de fidélisation et de captation. Ainsi, environ 400 familles quittent chaque année Saint-Dizier pour une maison dans l'agglomération. Il s'agit notamment de proposer une offre de logements individuels abordables afin de conserver ce vivier essentiel pour la vitalité et l'avenir du cœur de ville de Saint-Dizier.
- Le **traitement de la dégradation et du mal logement** en particulier à l'échelle de certains cadres de vies qui regroupent des immeubles particulièrement concernés (*bâti du quartier de la Noue, Maisons ouvrières, Maisons de maître, pavillonnaire réhaussé*) ... représentent un total de près de 1 000 logements.
- La **valorisation d'un patrimoine unique** du Cœur de Ville incarné par les façades à pans de bois, reflet de l'identité architecturale de Saint-Dizier, mais également par ses sentiers piétons Nord-Sud que l'on retrouve notamment dans le tissu urbain en bord de Marne, comme un héritage de l'activité passée du brelage : les voyottes. Elles sont un marqueur de l'image et de la singularité patrimoniale bragarde, qu'il s'agit de préserver et de valoriser.
- L'**adaptation de la Ville aux nouvelles demandes et envies** révélées par les entretiens de modélisation de projets conduits en phase d'étude pré-opérationnelle auprès de la population de Saint-Dizier. Ainsi, des besoins nouveaux de logements adaptés aux usages actuels ont émergés (espaces extérieurs, balcons, jardins, végétalisation, transformations d'usages...).

#### **Ces enjeux répondent plus précisément aux ambitions suivantes :**

- La relance de la dynamique démographique ;
- Une plus grande mixité sociale (avec un gain de population à plus hauts revenus) ;
- Le soutien aux ménages les plus fragiles et la réponse aux besoins spécifiques ;
- La réduction de la facture énergétique des ménages ;
- L'adaptation du parc et le maintien à domicile, répondant au vieillissement très accentué de la population ;
- La lutte contre la dégradation des logements du parc privé ;
- La valorisation de l'image du cœur de ville ;
- La bonne santé financière et la structuration des copropriétés ;
- La résorption de la vacance notamment dans les cadres de vie à forte prévalence de logements vacants et à dégradation prononcée.

### **Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération.**

L'intervention prévue à travers l'OPAH-RU s'inscrit dans la continuité de la stratégie « habitat » portée par la Communauté d'Agglomération (notamment via son Programme d'Intérêt Général et l'élaboration de son PLUI-Habitat et Déplacements), et en cohérence avec la convention Action Cœur de Ville.

Elle est structurée autour d'une **stratégie opérationnelle, déclinée en 2 orientations et 5 objectifs** :

#### **Orientation I « QUALITE DE VIE » : répondre aux besoins des habitants présents dans le cœur de ville**

##### **Objectif n°1 : soutenir les ménages les plus modestes et assurer la décence des logements locatifs :**

Notamment en :

- assurant une rénovation énergétique du parc de logements sur tout le cœur de ville (70% construit avant 1974) et notamment à destination des ménages les plus modestes ;
- traitant les logements dégradés (16% du parc locatif), concentrés le long de l'artère principale avenues de la République/ Alsace-Lorraine, en faveur des occupants et des acquéreurs ;
- favorisant la création de petits logements abordables (3 275 ménages précaires sont recensés en cœur de ville), notamment par transformation d'usage des rez-de-chaussée commerciaux inoccupés en secteur non commerçant ;
- remettant sur le marché des logements conventionnés par résorption de la vacance ;
- permettant l'émergence d'une offre de logements et d'hébergement adaptée, vecteur de parcours résidentiels.

##### **Objectif n° 2 : accompagner la rénovation énergétique**

Notamment en :

- luttant contre le réchauffement climatique et les îlots de chaleurs urbains,
- permettant la réduction de la facture énergétique des ménages, en particulier des plus fragiles,
- intervenant en faveur du confort énergétique d'été et d'hiver par la rénovation et la transformation, en particulier à l'échelle des 1 000 logements du cœur de ville touchés par la dégradation et de mauvaises performances énergétiques,
- agissant sur les copropriétés en difficultés, notamment les petites copropriétés fragiles du centre ancien (45 logements estimés dégradés).

##### **Objectif n° 3 : Améliorer l'accessibilité des logements**

Notamment en :

- adaptant le parc de logement au vieillissement très rapide de la population (+3%/an des plus de 60 ans),
- favorisant l'adaptation des maisons et la mise en place d'ascenseurs pour les appartements (60% des appartements sont dépourvus d'ascenseurs),
- mettant en adéquation typologie des logements et taille des ménages (40% des ménages pourraient avoir besoin d'adapter / reconfigurer leur logement),
- proposant une offre de logements abordables en cœur de ville pour les séniors à faibles ressources (40% des propriétaires occupants sont des séniors).

## **Orientation II « ATTRACTIVITE » : attirer de nouvelles populations**

### **Objectif n°4 : attirer les investisseurs et les familles**

#### Notamment en :

- retrouvant les atouts de l'habitat individuel dans des configurations de cœur de ville pour répondre aux demandes des 400 familles qui partent chaque année de Saint-Dizier,
- proposant des formes urbaines et des éléments d'agréments (végétalisation stationnements, extérieurs...) en phase avec les aspirations et usages contemporains,
- remettant sur le marché les logements vacants (estimés à 15% soit 800 logements dans le cœur de ville), notamment sur la Noue et le centre ancien,
- accompagnant les propriétaires ou futurs acquéreurs à se projeter dans l'ancien, et évaluant les options architecturales, économiques, patrimoniales et familiales pour déclencher des projets.

### **Objectif n°5 : poursuivre la rénovation urbaine et l'embellissement du cadre de vie**

#### Notamment en :

- ciblant les Voyottes, les façades et les maisons à pans de bois à valoriser,
- améliorant l'image de certaines places et de l'axe principal en particulier l'avenue de la République.

Pour répondre à ces objectifs, la stratégie retenue repose sur **trois actions complémentaires de l'OPAH-RU** :

#### **A/ un accompagnement à finalité financière (prime/subventions) pour tous les publics, via :**

- des actions à destination d'un public modeste et très modeste financées par l'ANAH de manière traditionnelle (rénovation énergétique...) et à titre expérimental (opération façades) ;
- des actions complémentaires financées par la collectivité (tout public).

#### **B/ un accompagnement renforcé en ingénierie :**

- pour des missions d'accompagnement (montage des dossiers), de repérage (habitat indigne), d'observatoire (copropriétés) et d'instruction (permis de louer) en faveur d'un public « fragile » ;
- pour des conseils et un accompagnement personnalisé (transformation d'un logement, valorisation foncière, ...) à destination de tous (investisseurs, primo-accédants, auto-rénovateurs,...).

#### **C/ des études et actions opérationnelles, parmi elles :**

- mise en valeur de certaines Voyottes du quartier de la Noue ;
- étude sur la restructuration des ilots/immeubles identifiés ;
- étude d'aménagement d'espaces publics (place Emile Mauguet, place de la République...).

L'ambition est d'apporter une **offre globale et performante** avec :

- une **gamme d'outils étendue** (notamment sur la vacance et le logement indigne)
- Des **interventions coercitives** pour garantir l'évolution, dans les 5 ans de l'OPAH-RU, **des linéaires de façades et immeubles dégradés emblématiques**,
- Les meilleurs leviers pour amplifier l'ambition des projets privés et notamment obtenir des **réhabilitations réellement qualifiantes** (financements et ingénierie poussés)
- La recherche d'une **visibilité des transformations résidentielles pour amplifier les impacts et les effets d'entraînement de l'opération** (transformations et réhabilitations incluant les espaces extérieurs, les annexes visibles) ;

- des dispositifs d'**encadrement** de la (re)**mise en location** sur le cœur de ville de St-Dizier, afin de lutter contre les risques de **logements indignes** et de **marchands de sommeil** ;
- La recherche d'un **effet multiplicateur optimal** sans superposition - avec :
  - Les aides de la Communauté d'Agglomération St-Dizier Der & Blaise/Ville de Saint-Dizier, de l'ANAH, du Département de la Haute-Marne, de la Région Grand Est et d'EDF notamment
  - Les dispositifs Denormandie et d'Action Logement, en particulier le Plan d'Investissement Volontaire.

Pour capter et faire monter le niveau d'ambition du flux de projets déjà à l'œuvre dans le cœur de ville et faire émerger de nouveaux projets, l'opération axera ses approches, sa communication et son attention portée aux bénéficiaires sur « **le projet d'abord** », la subvention étant un moyen et non une fin en soi.

### Article 3 – Volets d'action

Le programme d'actions de l'OPAH RU s'articule autour des **10 volets suivants** :

1. volet urbain
2. volet foncier
3. volet immobilier,
4. volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
5. volet copropriétés,
6. volet énergie et précarité énergétique,
7. volet pour l'autonomie de la personne dans l'habitat,
8. volet social,
9. volet patrimonial et environnemental.
10. Volet économique et développement territorial

Le tableau ci-dessous dresse la liste des actions suivant les 10 volets thématiques :

VOLETS	N° ACTION	INTITULE ACTION
Volet 1 urbain	<b>volet transversal</b>	
	<i>Suivi-animation global OPAH-RU et articulation avec stratégie Cœur de Ville (aménagement espaces publics, ...)</i>	
Volet 2 foncier	<b>ETUDES - RESTRUCTURATION DES ILOTS</b>	
	Action n°27	1 - Avenue de la république/Rue François 1 <sup>er</sup> / Rue Michelet
		2 - Avenue de la république/Rue de l'Abbé Cornu
		3 - Avenue de la République/Rue Ernest Renan
		4 - Place Aristide Briand
		5 - Rue de la Victoire
		6 - Ilot des Tanneurs
Volet 3 immobilier	<b>PRIMES - ACCUEIL EN CŒUR DE VILLE</b>	
	Action n°24	PRIME - TAXE FONCIERE OFFERTE PENDANT 2 ANS
	Action n°25	PRIME - DEMENAGEMENT OFFERT
	Action n°26	PRIME BONUS - J'ACHETE MON PREMIER LOGEMENT A SAINT-DIZIER
	<b>PRIMES - RENOVATION LOGEMENT/LOCAL VIDE</b>	
	Action n°16	PRIME - ACHAT BIEN VACANT PROPRIETAIRE OCCUPANT
	Action n°17	PRIME - ACHAT BIEN VACANT PROPRIETAIRE BAILLEUR
	<b>PRIMES - COUPS DE POUCE TRAVAUX</b>	
	Action n°18	PRIME - FUSION DE LOGEMENTS
	Action n°19	PRIME - RETABLISSEMENT ACCES AUX ETAGES
	Action n°20	PRIME - CHANGEMENT DE MENUISERIES
	Action n°21	PRIME - CREATION ESPACE EXTERIEUR PRIVATIF
	Action n°22	PRIME - ACCOMPAGNEMENT PROJETS ALTERNATIFS
	<b>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE - ARCHITECTURE</b>	
	Action n°28	ADAPTER SON LOGEMENT AUX ETAPES DE LA VIE
		AUGMENTER ET QUALIFIER L'OFFRE LOCATIVE
		RESORBER LA VACANCE
		ADAPTER L'OFFRE A LA DEMANDE
		FINANCER DES TRAVAUX PAR LE LEVIER FONCIER
<b>CONSEILS AUX INVESTISSEURS</b>		
Action n°32	FINANCER DES TRAVAUX PAR LE LEVIER FONCIER	

<b>Volet 4</b> <b>habitat indigne et dégradé</b>	<b>REPERAGE SPECIFIQUE-INSTRUCTION</b>	
	Action n°30	REPERAGE HABITAT INDIGNE ET DEGRADE
	Action n°31	PERMIS DE LOUER - AUTORISATION
	<b>AIDES FINANCIERES</b>	
	Action n°1	SUBVENTION - LOGEMENT TRES DEGRADE Propriétaire Occupant Très Modeste
	Action n°2	SUBVENTION - LOGEMENT TRES DEGRADE Propriétaire Occupant Modeste
	Action n°7	SUBVENTION - LOGEMENT TRES DEGRADE - Propriétaire Bailleur
	Action n°8	SUBVENTION - LOGEMENT DEGRADE - Propriétaire Bailleur
<b>Volet 5</b> <b>Copropriétés</b>	<b>AIDES FINANCIERES</b>	
	Action n°11	TRANSFORMATION D'UN LOCAL EN ESPACE COLLECTIF
	Action n°12	PERFORMANCE ENERGETIQUE
	<b>REPERAGE SPECIFIQUE</b>	
	Action n°29	VEILLE ET OBSERVATION DES COPROPRIETES (VOC)
<b>Volet 6</b> <b>Energie</b>	<b>AIDES FINANCIERES</b>	
	Action n°3	SUBVENTION ENERGIE - Propriétaire Occupant Très Modeste
	Action n°4	SUBVENTION - Propriétaire Occupant Modeste
	Action n°9	SUBVENTION ENERGIE - Propriétaire Bailleur
<b>Volet 7</b> <b>autonomie</b>	<b>AIDES FINANCIERES</b>	
	Action n°5	SUBVENTION AUTONOMIE - Propriétaire Occupant Très modeste
	Action n°6	SUBVENTION AUTONOMIE - Propriétaire Occupant Modeste
	Action n°10	SUBVENTION ADAPTATION - Propriétaire Bailleur
	Action n°23	PRIME - CREATION ASCENSEUR
<b>Volet 8</b> <b>social</b>	<i>volet transversal</i>	
<b>Volet 9</b> <b>patrimoine et environnement</b>	<b>AIDES FINANCIERES - OPERATION FACADES</b>	
	Action n°13	FACADES INCITATIVE - PANS DE BOIS - CENTRE ANCIEN
	Action n°14	FACADES OBLIGATOIRE - PLACE EMILE MAUGUET
	Action n°15	FACADES INCITATIVE - AV REPUBLIQUE/GAMBETTA/ALSACE LORRAINE
<b>Volet 10</b> <b>économique</b>	<i>volet transversal</i>	



### 3.1. Volet urbain

#### 3.1.1. Descriptif du volet principal

Le volet urbain de l'OPAH-RU s'inscrit dans le projet politique global de la Ville de Saint-Dizier, développé à travers « Action Cœur de Ville ».

Ce projet repose sur la création d'un centre-ville unifié, structuré et moderne, qui puisse bénéficier non seulement à Saint-Dizier et à ses habitants mais aussi à l'ensemble du territoire intercommunal.

**Initialement articulé autour de trois espaces** (hyper-centre, berges des cours d'eau et secteurs d'accroche avec les quartiers adjacents), **ce projet s'est progressivement développé sur l'ensemble du périmètre ORT et ses trois quartiers (La Noue, Centre, Gigny).**

**Ainsi, en plus des projets matures inscrits initialement dans la convention et focalisés sur l'hyper-centre, les études menées depuis 2018, et notamment dans le cadre de l'OPAH-RU, ont permis de faire émerger des projets complémentaires.**

**L'envergure des projets suivants nécessite un temps de concrétisation à plus ou moins long terme :**

- **L'axe Est-Ouest (république, Gambetta, Alsace-Lorraine), avec :**
  - Un réaménagement de l'espace public pour laisser davantage de place aux modes doux et au végétal (impliquant le report du stationnement en cœur d'îlot) ;
  - Une rénovation des façades bordant l'axe (intégrée dans l'OPAH-RU) ;
  - Un renforcement des places et carrefours structurants dans leur rôle de respiration, de repère et de vitrine de la ville (notamment la place de la République dans le quartier de la Noue et la place « marché/château » dans l'hyper-centre) ;
  - Le maintien des commerces des faubourgs et leur renforcement dans l'hyper-centre ;
  - Une reconquête de l'habitat bordant l'axe (secteur de veille active et d'intervention prioritaire pour la mobilisation des biens vacants et le traitement des logements indignes et dégradés, et identification de 6 îlots/bâtiment prioritaires à traiter).
- **Le quartier de la Noue**, secteur prioritaire d'intervention en termes d'habitat, d'espace public et d'équipements, avec :
  - La valorisation des Voyottes (actions envisagées : transformation de certaines voyottes en liaisons douces traversantes publiques, soutien aux projets de végétalisation par les habitants, mise en place de « noms de Voyotte » et d'une signalétique, de fresques murales...)
  - La création d'un lieu fédérateur (type Maison de Quartier, jardins familiaux, jeux pour enfants) en bord de Marne place de la République ;
  - La poursuite des aménagements autour du café associatif « le Petit Paris » pour renforcer ce lieu d'animation ;
  - La mise en place du dispositif Permis de Louer (prévu dans l'OPAH-RU) pour améliorer la qualité des logements loués ;
  - La restructuration d'îlots, en particulier celui face à la place de la République comprenant un bâti existant particulièrement dégradé et un potentiel de création de logements neufs sur l'arrière.
- **Le centre ancien (hyper-centre), dont les actions en cours de réalisation permettront prochainement de modifier l'image de ce secteur du cœur de ville, avec**
  - L'élargissement de l'offre du centre nautique ;
  - La réhabilitation du marché couvert ;
  - La poursuite de l'aménagement du canal (tranche 2) ;

- Le cheminement le long des berges de la Marne (tranche 2) ;
- L'extension du cinéma « ciné quai » ;
- L'amélioration des équipements de proximité permettant à la fois de conforter l'offre de santé, par l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire et l'offre de mobilité grâce à la requalification du secteur de la gare en pôle multimodal ;
- Le renforcement de l'offre d'activité et de commerce du cœur de ville, avec le développement d'une opération mixte d'envergure visant à reconfigurer l'ensemble de l'emprise foncière disponible.

Ce projet en hyper-centre sera complété, dans le cadre de l'OPAH-RU, par des actions ciblées sur la valorisation des façades à pan de bois, la rénovation obligatoire des façades place Emile Mauguet et l'aide au rétablissement d'un accès indépendant aux étages d'immeubles mixtes commerce-logements.

Sur l'ensemble du périmètre ORT et au travers de son volet urbain, **l'OPAH-RU assurera le prolongement dans l'espace privé de cette logique de requalification globale**, avec notamment une aide à la création d'une terrasse ou d'un espace extérieur et la transformation d'une cour ou garage en jardin.

### 3.1.2 Objectifs

La réalisation de l'ensemble de ces projets répond aux deux orientations du projet politique : « qualité de vie » et « attractivité » et particulièrement à l'objectif n° 5 : « poursuivre la rénovation urbaine et l'embellissement du cadre de vie ».

#### Indicateurs de résultats pour le volet urbain :

Les résultats seront évalués au regard de l'engagement et de l'avancement des différentes actions initiées dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », ainsi que des autres volets de la présente convention OPAH-RU.

## 3.2. Volet foncier

### 3.2.1 Descriptif du dispositif principal

La complexité des domanialités en particulier sur le secteur de la Noue et la forte imbrication parcellaire en cœur de ville imposent des **actions fortes de recomposition d'immeubles et d'îlots pour retrouver une attractivité résidentielle** (espaces extérieurs privatifs, accès fonctionnels, éclairagements, locaux annexes, vues, usages...). Pour autant, cette même situation rend très délicate les interventions foncières.

**6 immeubles/îlots pré-repérés** doivent faire l'objet d'investigations avant l'engagement de procédures coercitives adaptées (*cf cartes de localisation - article 1*) :

- 1 - Avenue de la République/Rue François 1<sup>er</sup>/Rue Michelet ;
- 2 - Avenue de la République/Rue de l'Abbé Cornu ;
- 3 - Avenue de la République/Rue Ernest Renan ;
- 4 - Place Aristide Briand ;
- 5 - Rue de la Victoire ;
- 6 - Ilot des Tanneurs.

**Ces îlots feront l'objet d'une stratégie foncière** associant :

- des procédures de maîtrise foncière en direction d' « immeubles clé » très dégradés
- des opérations d'aménagement sur des fonciers appartenant à la collectivité publique et jouxtant des immeubles privés dégradés ;
- des scénarios d'activation des projets privés associant mobilisation des aides financières de l'OPAH-RU et accompagnement architectural et urbain.

La liste des immeubles et îlots avec les orientations pressenties et les pré-bilans financiers est annexée à la présente convention.

**Par ailleurs, le cœur de ville dispose d'autres parcelles mobilisables et disponibles, sous maîtrise Ville ou privée.** Celles-ci peuvent notamment constituer un **gisement potentiel à activer** pour la création de logements familiaux, la reconfiguration de logements existants (extension...), ou la densification de parcelles.

**Dans les immeubles identifiés ci-dessus**, le travail de suivi-animation de l'OPAH-RU **permettra dès la première année de formaliser un document pour chacun des projets** (mentionnant notamment les intentions et attentes précises de la collectivité sur chacun des projets, le calendrier prévu, les démarches effectuées, les montants engagés), **puis** :

- **d'engager un projet de requalification ou de vente/achat.**
- **de faire émerger des immeubles sans perspective de vente ou de réhabilitation** (refus du propriétaire, prises de contact infructueuses, état d'abandon manifeste...). Des scénarios et des calendriers de déploiement de procédures coercitives adéquates pourront dans ce cas être proposés à la gouvernance de l'OPAH-RU.

**En fonction des besoins, les procédures de types ORI, RHI, THIRORI, ... pourront être mobilisées** avec le soutien de l'ANAH via la CNLHI (et localement par le PDLHI). Ce volet sera mis en œuvre **à partir de l'année 2 de l'OPAH-RU.**

Au terme des procédures engagées, des travaux lourds (réhabilitations, recompositions, démolitions) avec transferts de propriété seront mises en œuvre.

### 3.2.2 Objectifs

**Action n°27 : Accompagnement étude et procédures (6/ îlot).**

**Indicateurs de résultats pour le volet foncier :**

- Nombre de visites/entretiens réalisés ;
- Nombre d'immeubles/ilots traités
- Nombre et montant des acquisitions foncières réalisées ;
- Nombre d'acquisitions réalisées
- Volume de logements remis sur le marché (avec répartition log privé/log social)

### 3.3. Volet immobilier

#### 3.3.1 Descriptif du dispositif

La requalification de l'offre immobilière du cœur de ville de St-Dizier est une condition de base au maintien de la population présente et à l'accueil d'une population nouvelle en particulier familiale.

Un axe majeur des interventions programmées porte sur l'activation du gisement de logements vacants repérés grâce à la mobilisation des données Majic (2017) dans le périmètre d'OPAH-RU. La nature des actions proposées permettra une orientation sur-mesure des projets de récupération de ces vacants, notamment en direction de la création de logements familiaux rénovés par incitation à la fusion et soutien financier. **L'objectif total de résorption de vacance a été fixé à 210 logements soit 18,6% du parc vacant.**

**3 types d'accompagnement financier et 10 actions sont prévus sur ce volet « immobilier » :**

**1/ « L'accueil en cœur de ville »**, avec l'objectif d'encourager l'installation de nouveaux habitants, par :

- **Action n°24** : Prime « taxe foncière offerte pendant 2 ans », visant à offrir un montant équivalent l'équivalent à cette taxe
- **Action n°25** : Prime « déménagement offert »
- **Action n°26** : Prime « Bonus, j'achète mon premier logement à Saint-Dizier »

**2/ « La rénovation d'un local ou logement vide »**, permettant de réduire la vacance, de créer des petits logements accessibles en RDC..., pour cela :

- **Action n°16** : « Prime vacance Propriétaire Occupant », pour la remise sur le marché d'un logement vacant depuis plus de 2 ans (sur l'ensemble du périmètre ORT) ou la transformation d'un commerce vacant situé en dehors du secteur commerçant (par ex : pour la création de petits logements accessibles en RDC pour les personnes âgées quand la vocation commerciale d'un local n'est plus avérée).
- **Action n°17** : « Prime vacance Propriétaire Bailleur », selon les mêmes objectifs que l'action 16

**3/ « Les coups de pouce travaux »**, pour aider à supporter les coûts de rénovation et favoriser le bien-être des habitants, par :

- **Action n°18** : Prime « fusion de logements » afin de favoriser la réinstallation de familles dans les immeubles du centre-ville et limiter la surabondance de petits logements (hors PMR) très exposés à la vacance locative.
- **Action n°19** : Prime « rétablissement d'accès aux étages » destinée aux logements au-dessus des commerces de disposant pas d'accès indépendant, afin de permettre la réoccupation de logements bien placés.
- **Action n°20** : Prime « changement de menuiseries » afin de permettre une rénovation respectueuse du patrimoine bragard et d'absorber les surcoûts induits par les prescriptions architecturales ABF.
- **Action n°21** : « Prime à la création d'espaces extérieurs privatifs » pour apporter dans les logements du centre-ville les aménités que les familles vont chercher à l'extérieur de Saint-Dizier (jardin, terrasse...)
- **Action n°22** : « Accompagnement de projets alternatifs » afin de stimuler et accompagner des projets expérimentaux.

De plus, la requalification de l'offre immobilière s'appuiera sur la mise en place d'un service d'accompagnement personnalisé en architecture, ouvert à tous, permettant de concevoir un projet sur-mesure (action n°28) pour :

- **Adapter son logement aux étapes de la vie :**  
*Exemples : reconfigurer son logement en prévision des vieux jours, se faire construire un plain-pied dans son jardin et libérer la maison familiale, se construire un local professionnel sur sa parcelle.*
- **Augmenter et qualifier l'offre locative :**  
*Exemples : transformer une grande maison en une offre locative de charme de petits appartements avec jardins, valoriser des annexes pour en faire une offre locative attractive, diviser sa maison pour s'installer de plain-pied au RDC et créer un locatif à l'étage.*

▪ **Résorber la vacance :**

*Exemples : vendre un bien vacant en modélisant son potentiel pour de nouvelles stratégies de vente, réaliser des travaux préparatoires pour mieux vendre un logement vacant.*

▪ **Adapter l'offre à la demande :**

*Exemples : accompagner un accédant dans l'achat la rénovation et la reconfiguration complète d'un logement pour l'habiter, accompagner un bailleur dans l'achat d'un immeuble et sa restructuration en une offre locative de qualité, développer des espaces extérieurs privatifs généreux, bien orientés et fonctionnels pour répondre aux nouvelles attentes, accompagner et faire monter en gamme les projets d'auto-réhabilitation complète ou partielle, engager des projets d'embellissement ambitieux valorisant façades, accès, les stationnements, clôtures et espaces extérieurs.*

▪ **Financer des travaux par la vente d'une partie de son bien :**

*Exemples : vendre les combles de son immeuble pour produire un logement familial, vendre un foncier résiduel constructible*

*Cet accompagnement personnalisé est décrit plus précisément au titre 7.2.2. « Missions de suivi animation »*

**Enfin, il s'agira d'accompagner aux mieux les investisseurs (action n°32) en apportant, à minima, conseils sur le dispositif Denormandie et mise en relation avec d'autres partenaires (type Action Logement). Afin d'initier une dynamique pour relancer le marché immobilier dans les secteurs anciens détendus, des opérations menées dans le cadre de ventes d'immeuble à rénover (VIR) et de dispositifs d'intervention immobilière et foncière (DIIF) pourront également être mobilisées aux fins de remise sur le marché locatif de logements vacants.**

### **3.3.2 Objectifs**

Sur les 5 ans, l'OPAH-RU se donne comme objectif la réalisation de :

- 590 projets sur les 3 types d'accompagnement financier, dont 125 permettant une sortie de vacance,
- 200 projets pour un accompagnement personnalisé en architecture,
- 60 conseils donnés sur le dispositif Denormandie.

#### **Indicateurs de résultats pour le volet immobilier :**

- Nombre de logements vacants remis sur le marché ;
- Nombre de logements occupés réhabilités ;
- Nombre de ménages bénéficiant de chacune des actions
- Nombre de dossiers non-aboutis et causes d'abandon
- Nombre de logements par type de financement (Action Logement / Anah VIR/DIIF).
- Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l'objet d'une subvention avec décomposition selon le type de loyer pratiqué après travaux ;
- Localisation des logements réhabilités ;
- Compromis de vente signé (*action d'accompagnement en architecture*)
- Déclaration préalable de division agréée (*action d'accompagnement en architecture*)
- Travaux engagés et ou autorisation d'urbanisme obtenue (*action d'accompagnement en architecture*)

### 3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a permis de mettre en évidence au sein du périmètre OPAH-RU **720 logements potentiellement dégradés ou très dégradés, soit 11% des logements du cœur de ville**, qui appellent des scénarios de traitement spécifique associant réhabilitation et reconfiguration.

Une nette majorité de ces logements situés dans des immeubles appréciés visuellement comme « dégradés » sont locatifs (420).

L'habitat dégradé est particulièrement concentré en bordure d'axe Est-Ouest (République/Gambetta/Alsace-Lorraine) et près de 15% du parc de logements potentiellement indigne se localise sur le quartier de la Noue.

Pour autant, les situations de logement indigne, en particulier locatives, restent insuffisamment connues des acteurs locaux, notamment lorsqu'il s'agit de propriétaires occupants âgés peu enclins à solliciter une intervention ou lorsqu'il s'agit de locataires intégrés dans un « écosystème » au sein duquel les loyers sont dimensionnés « à résiduel nul » à proportion des droits d'allocation logement du locataire.

#### 3.4.1. Descriptif du dispositif

Les 3 volets d'actions prévus pour répondre aux enjeux de lutte contre l'habitat indigne et dégradé sont :

1. **Le repérage**, avec priorité en bordure de l'axe Est-Ouest et sur le quartier de la Noue (*cf périmètre article 1*) - **action n°30**
2. **Le « permis de louer » par autorisation**, pour déployer un outil opérationnel de contrôle à la remise en location de l'état de salubrité des logements locatifs. Pour ce faire, il s'agira notamment de construire un partenariat étroit et réactif avec les services de la CAF 52 et de la MSA de Haute Marne. **Action n°31**
3. **Les aides financières**
  - **Action n°1** : Propriétaires occupants très modestes réalisant des travaux lourds en logement indigne / très dégradé occupés,
  - **Action n°2** : Propriétaires occupants modestes / très modestes réalisant des travaux lourds en logement indigne / très dégradé occupés,
  - **Action n°7** : Propriétaires bailleurs réalisant des travaux lourds en logement indigne / très dégradé, avec conventionnement,
  - **Action n°8** Propriétaires bailleurs réalisant des travaux en logement dégradé, avec conventionnement.

Concernant le repérage, il s'agira d'assurer une action permanente, directe (au travers d'opérations de porte à porte notamment) et indirect (en faisant appel aux partenaires de l'opération).

Les actions de repérage prévues s'appuieront notamment :

- Sur un partenariat avec le CCAS de la Commune.
- Sur un partenariat avec la Commission Départementale de l'habitat dégradé.
- Sur les données de la CAF et de la MSA sur les propriétaires occupants bénéficiant d'une allocation logement et les propriétaires occupants bénéficiaires d'un minimum social.
- Sur les données du FSL concernant les propriétaires bénéficiant d'une aide à l'Energie ou des difficultés pour le paiement des loyers, en partenariat avec le Conseil Départemental,
- Sur des échanges avec les travailleurs sociaux et médico-sociaux (en particulier le Conseil Départemental et l'UDAF (service des tutelles)
- Les caisses de retraite (CNAV) dont les données sur les propriétaires modestes et âgés peuvent être riches d'enseignements et de repérage.
- Les données MAJIC 3 à la parcelle (pour identifier les propriétaires des logements repérés).

### 3.4.2 Objectifs

Sur les 5 ans, l'OPAH-RU se donne comme objectif la réalisation de :

- 100 repérages réalisés (prise de contacts) ;
- 200 logements instruits dans le cadre **de la procédure par « Autorisation » du Permis de Louer** ;
- 50 réhabilitations de logements très dégradés et dégradés (30 Propriétaires Occupants + 20 Propriétaires Bailleurs conventionnés).

#### Indicateurs :

- Nombre de signalements et de contacts établis ;
- Nombre de visites réalisées,
- Nombre de projets abandonnés et identification des causes d'abandon ;
- Nombre de procédures (le cas échéant) ;
- Nombre de logements réhabilités ;
- Type de travaux réalisés ;
- Montant des travaux réalisés et coûts de réhabilitation au m2 ;
- Nombre de logements subventionnés et caractéristiques (PO/PB, loyer...) ;
- Montants des subventions attribuées et % d'aide ;
- Nombre d'hébergements temporaires ou relogements définitifs réalisés ;
- Localisation des différentes situations ;
- Typologie des projets et repreneurs.



### 3.5. Volet copropriété

Les travaux réalisés à l'occasion de l'étude pré-opérationnelle ont permis de dénombrier 1 190 logements en copropriétés. Majoritairement de plus de 10 logements (80%), ces copropriétés connaissent un taux de vacance relativement bas (5% soit 65 logements), et ne figurent que très marginalement dans le repérage des immeubles dégradés. En revanche, une majorité (55% - 690 logements) d'entre-elles, identifiées comme des immeubles d'état médiocre, pourraient gagner à mettre en œuvre des rénovations énergétiques simples. Le taux élevé de propriétaires occupants (45%) constitue un atout, pour les prises de décisions, les propriétaires occupants étant souvent plus mobilisés que les bailleurs pour déclencher des travaux d'immeuble.

**25% des logements du périmètre OPAH-RU sont dans des copropriétés. Le maintien en état, en occupation et la valorisation de ce patrimoine passent par un soutien apporté aux copropriétés. À ce titre, le programme Engager la Transition Énergétique dans l'Habitat Collectif privé (ETEHC) permet d'intervenir sur l'ensemble de l'habitat collectif privé dans les centre-villes des communes ACV, en sensibilisant et en formant les principaux acteurs de la gestion des copropriétés aux questions de rénovation énergétique, mais aussi en encourageant les copropriétaires eux-mêmes à entreprendre des actions de rénovation énergétique.**

#### 3.5.1. Descriptif du dispositif principal

Les 3 actions prévues pour répondre aux besoins des copropriétés sont :

1. La **rénovation énergétique et thermique des copropriétés fragiles en difficulté** ou bénéficiant de l'aide MaPrimeRénov' Copropriétés. Il s'agit ainsi d'accompagner la réalisation de travaux de rénovation énergétique ambitieux, permettant 35% de gain énergétique après intervention, selon les préconisations d'un audit énergétique.
2. La **mise en place d'un dispositif de VOC (Veille et observation des copropriétés)**, Il s'agira ainsi d'améliorer la connaissance du parc de logements en copropriété de St-Dizier en développant un système de veille en continue et ainsi permettre la détection à temps des évolutions négatives. Par ailleurs, l'outil VOC permettra un repérage fin et en temps réel des copropriétés nécessitant une intervention ciblée.
3. La mise en place d'une **aide pour la transformation d'un local en espace collectif** dédiée à de nouveaux usages (local à vélo, espace de travail, etc.).

#### 3.5.2. Objectifs

Sur les 5 ans, l'OPAH-RU se donne comme objectif la réalisation de :

- **Action n°11** : 10 locaux transformés en espace collectif
- **Action n° 12** : 60 logements en copropriétés bénéficiant de travaux de rénovation énergétique.
- **Action n°29** : Mise en place d'une Veille et Observation des Copropriétés (VOC).

#### Indicateurs de résultats du volet copropriété :

- Nombre de copropriétés accompagnées ;
- Localisation et typologie (nombre de lots principaux, syndic bénévole/syndic professionnel) ;
- Type de travaux réalisés - Montant des travaux réalisés et coûts de réhabilitation au m<sup>2</sup> ;
- Montants des subventions attribuées
- Type d'accompagnement au fonctionnement ;
- Nombre de participation en AG ou en réunion de copropriété ;
- Nombre de logements subventionnés en parties privatives le cas échéant (et caractéristiques) ;
- Nombre de Diagnostics Multi-Critères et typologie de copropriétés ;
- Nombre d'ateliers animés et thématiques ;
- Nombre de copropriété et syndic reçus en permanence.

### 3.6. Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux

Le volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux de l'OPAH-RU s'articule directement avec les thématiques transversales du programme Action Cœur de Ville, en particulier la transition énergétique, écologique, et l'innovation (inclus l'innovation sociale).

**Il s'inscrit dans la continuité des actions et résultats obtenus par le PIG d'Agglomération**, qui sera renouvelé sur l'ensemble du territoire intercommunal (hors périmètre ORT).

**Il s'articule également très étroitement avec le volet économique et développement territorial de la présente convention d'OPAH-RU, puisque sa mise en œuvre dépend d'un partenariat étroit avec le tissu local des artisans du bâtiment.**

En s'attaquant à la précarité énergétique, il prolonge les volets « immobilier » et « social » de la présente convention en proposant une offre résidentielle attractive dans l'ancien (confort thermique) et une maîtrise des budgets liés au chauffage pour les ménages les plus modestes.

De plus, pour renforcer le pilotage de la lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement des particuliers dans leur projet, le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) doit permettre de soutenir la dynamique territoriale autour de la rénovation ainsi que le déploiement d'un service de conseil au petit tertiaire privé.

#### 3.6.1 Descriptif du dispositif

Les 3 actions prévues pour répondre au volet « énergie » sont :

- **Action n°3 : amélioration des logements pour les propriétaires occupants très modestes**
- **Action n° 4 : amélioration des logements pour les propriétaires occupants modestes**
- **Action n° 9 : amélioration des logements pour les propriétaires bailleurs**

*La rénovation énergétique est également abordée dans d'autres volets de la présente convention (notamment le volet 4 « habitat indigne et dégradé » et sur le volet 5 « copropriétés »).*

L'OPAH-RU s'attachera à encourager la réalisation de travaux d'amélioration énergétique cohérents. Il s'agirait, entre autres, de respecter les particularités techniques et thermiques du bâti ancien, de favoriser l'approche globale (bouquet de travaux) de rénovation énergétique pour une amélioration significative.

En matière de repérage des situations de précarité énergétique, le dispositif reposera sur des échanges d'informations et transmission de contacts, particulier avec :

- Les services du Département chargés de la gestion du fonds de solidarité logement, en vue notamment d'identifier des ménages mobilisant le FSL énergie ;
- Le CCAS pour identifier des ménages en situation de précarité énergétique.

#### 3.6.2 Objectifs

Sur les 5 ans, l'OPAH-RU permettra de financer les projets de rénovation thermique de 50 logements répartis de la manière suivante (+ 60 logements en copropriétés fragiles - action 12 du volet 6) :

- 15 logements - Propriétaire occupant très modeste
- 15 logements - Propriétaire occupant modeste
- 10 logements – Propriétaire bailleur - très dégradé
- 10 logements – Propriétaire bailleur - dégradé

#### Indicateurs de résultat du volet énergie :

- Nombre de signalements et de contacts établis ;
- Nombre de visites réalisées ;
- Nombre de projets abandonnés et causes ;
- Nombre de logements subventionnés et caractéristiques + localisation
- Typologie des ménages : composition familiale, statut des propriétaires, plafonds de ressource ;
- Gain énergétique : nombre de logements classés par gain énergétique, montant moyen des travaux éligibles, étiquettes énergétiques, économie d'émission de gaz à effet de serre ;
- Montant des travaux réalisés et coûts de réhabilitation au m<sup>2</sup> ;
- Montant et % des aides attribuées.

### 3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

Moins mobiles et plus tributaires des services de centralité, les personnes âgées et ou porteuses de handicap sont une clientèle « logique » pour le cœur de ville, à condition que s'y développe une offre accessible et désirable.

L'étude pré opérationnelle a mis fortement en avant les enjeux de maintien à domicile des personnes les plus âgées, et la nécessité d'inclure des approches d'adaptation dans l'offre nouvelle pour faciliter le cas échéant des relocalisations en cœur de ville.

#### 3.7.1 Descriptif du dispositif

Les actions engagées dans le cadre de l'OPAH-RU s'articuleront avec les politiques du Conseil Départemental de la Haute-Marne en faveur de l'adaptation pérenne des logements, ainsi qu'avec celles des caisses de retraite et tout particulièrement la CARSAT.

En réponse aux enjeux d'accessibilité, le volet adaptation de la présente convention OPAH-RU intégrera à la fois une mobilisation des aides de l'Anah et du Conseil Départemental à destination des projets de travaux facilitant l'autonomie de la personne dans son logement, mais aussi des dispositifs spécifiques complémentaires concourant directement à l'accessibilité.

Le projet technique de mise en accessibilité du logement devra se réfléchir de manière globale et non fractionné par pièce ou équipement pour garantir une cohérence.

Ainsi, les 4 interventions relevant du volet adaptation prévus à la présente convention sont :

- **Action n° 5** : aides financières aux travaux pour les propriétaires occupants très modestes en perte d'autonomie.
- **Action n° 6** : aides financières aux travaux pour les propriétaires occupant modestes en perte d'autonomie.
- **Action n°10** : aides financières aux travaux d'adaptation des logements pour les propriétaires bailleurs
- **Action n°23** : prime à la création d'ascenseur, afin de favoriser l'accessibilité des logements dans le centre-ville pour la population vieillissante en augmentation.

#### 3.7.2 Objectifs

L'accompagnement social, technique et financier des projets d'adaptation concernant 65 logements, décomposés comme suit :

- 25 logements - Propriétaire occupant très modeste en perte d'autonomie
- 25 logements - Propriétaire occupant modeste en perte d'autonomie
- 5 logements – Propriétaires bailleurs
- 10 logements - Prime à la création d'ascenseur

#### Indicateurs de résultats pour le volet autonomie :

- Nombre et caractéristiques des logements ayant fait l'objet d'une subvention.
- Types de travaux ;
- Localisation des projets ;
- Coûts de réhabilitation au m2 ;
- Montant des travaux réalisés.

### 3.8 Volet social

Au-delà des dimensions de repérage des situations d'indignité et ou de précarité énergétique, le volet social de l'OPAH-RU de St-Dizier répond notamment à trois impératifs :

- le **maintien des populations fragiles** qui se trouvent en cœur de ville par l'apport de solutions sur mesure,

- la **crédibilité des montages de projet en matière de financement du reste à charge**,
- la **recherche de mixité et d'équilibre de peuplement**, en particulier par la facilitation de l'installation de familles et de propriétaires occupants.

Au regard des enjeux d'accueil de population très présents en cœur de ville, et en contrepoint, il est tout aussi important d'assurer le maintien dans le cœur de ville dans de bonnes conditions des ménages qui s'y trouvent déjà.

En réponse à cet impératif, le dispositif de suivi-animation reposera sur une logique de « projet d'abord » au travers de laquelle l'attention portée aux besoins et aux aspirations des habitants porteurs de projets précède la détermination d'un itinéraire d'accès aux aides financières.

La première dimension du maintien est bien l'attention accordée aux ressorts de projets propres au ménage, qui peut dans certains cas privilégier l'ajout d'une pièce pour accueillir un enfant à la rénovation énergétique, l'embellissement et l'éclairage à l'adaptation à l'âge, la redistribution pour accueillir un proche âgé à la mise au confort globale du logement.

C'est bien l'attention portée à ces scénarios de vie qui permettra ensuite valablement d'introduire dans le projet l'ensemble des actions nécessaires (performance énergétique, conformité technique et réglementaire) avec une adhésion des porteurs de projet qui sinon peuvent faire le choix de déménager.

Un regard rétrospectif sur les dispositifs PIG et OPAH-RU en France montre le caractère significatif du « taux de chute » entre dossiers agréés et projets réalisés. C'est notamment le résultat d'une attention insuffisante portée aux capacités économiques et pratiques (gestion et calendrier du chantier, adéquation du projet aux besoins réels) des ménages. Le premier critère d'un accompagnement social réussi est de permettre aux ménages bénéficiaires (locataires pour un projet bailleur ou propriétaires occupants) de jouir d'une situation concrètement améliorée, au terme d'un projet mené à complétion.

### 3.8.1 Descriptif du dispositif

Cette logique se manifestera au travers de 3 éléments ;

1. **Un partenariat avec les acteurs au contact des publics fragiles**, au premier rang desquels le Département de la Haute-Marne (FSL et équipes APA), le CCAS de Saint-Dizier, le CLIC de l'agglomération Saint-Dizier Der & Blaise, complété par une communication d'opération prenant en considération les publics fragiles (au travers notamment de relais comme le CCAS, les associations d'aide à domicile, les travailleurs sociaux...). Cette communication permettra notamment d'activer un potentiel identifié de ménages à faibles ressources mais en capacité de mener à bien une opération d'acquisition-amélioration de résidence principale ;
2. **Un suivi-animation prenant en considération les paramètres techniques, économiques, mais également psychologiques** qui vont permettre au porteur de projet de garder son élan jusqu'au bout. Cet accompagnement inclura en fonction des situations rencontrées :
  - Visites à domicile et aide au choix du bon scénario patrimonial / architectural / technique / financier ;
  - Dessin des projets pour confirmer leur validité architecturale, technique et financière lorsque cela sera nécessaire ;
  - Faisabilité réglementaire des projets en amont du travail des services instructeurs du droit des sols et en relation avec eux et les services de l'UDAP ;
  - Accompagnement dans la prise de décision familiale, avec les ayants droits, mise en place d'un calendrier du projet ;
  - Assistance dans la recherche de solutions de financements et d'aides, en lien avec les autres volets du dispositif OPAH-RU ;
  - Assistance éventuelle pour la consultation et le choix des professionnels nécessaires à l'aboutissement des projets : architectes, maîtres d'œuvres, constructeurs, géomètres, notaires, agents immobiliers, banques, etc.
  - Assistance éventuelle pour le dépôt des autorisations d'urbanisme ;

- Visite de contrôle avant paiement des subventions.

**3. Une « ingénierie du reste à charge » exploitant pleinement toutes les ressources patrimoniales activables** (opération mixte locatif + résidence principale, vente de combles, division d'un grand logement occupé par une personne seule, montage d'une opération dans le cadre d'une stratégie familiale – par exemple en combinant projet sur un logement familial et accueil d'un parent âgé...). Cette ingénierie se déploiera en complément de recours externes (prêts CAF, micro-crédit, aides de la Fondation Abbé Pierre, secours exceptionnels).

En complément, le dispositif de suivi-animation d'OPAH-RU intègrera la capacité à reloger temporairement ou définitivement les habitants :

- locataires ou propriétaires occupants
- locataires de logements indignes lorsque les travaux dans le logement ou la nature de la transformation effectuée ne permettront pas le maintien dans les lieux durant les travaux ou à l'issue des travaux

Ce travail sera réalisé en lien avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire.

### **3.8.2 Objectifs**

Les objectifs sont inscrits dans les autres volets en corrélation (énergie, lutte habitat indigne, autonomie).

#### **Indicateurs de résultats du volet social :**

- Nombre et caractéristiques des ménages accompagnés dans le cadre des projets subventionnés ;
- Nombre et montant d'aides complémentaires spécifiques mobilisées (Fondation Abbé Pierre...) ;
- Nombre de ménages orientés vers les partenaires sociaux ;
- Nombre de ménages relogés.

### 3.9. Volet patrimonial et environnemental

Le volet patrimonial et environnemental de l'OPAH-RU s'articule directement avec l'ensemble des composantes du projet Cœur de Ville.

**Au plan patrimonial**, ce volet transversal de l'OPAH-RU de St-Dizier permet à l'ensemble du travail engagé sur l'accueil de population, la qualification de l'offre immobilière et la résorption de la vacance de faire du patrimoine de Saint-Dizier un patrimoine vivant.

Il permet aussi de relier chaque opération de l'OPAH-RU à une dimension patrimoniale, manifestée au-delà des dispositifs financiers, par une attention forte portée à l'accompagnement architectural des porteurs de projets.

Le volet patrimonial garantit enfin une mise en valeur d'éléments identitaires qui font l'ADN de Saint-Dizier à travers la préservation, la révélation et la valorisation des façades à pans de bois, qui constitue un facteur remarquable de la ville.

**Au plan environnemental**, les conditions imparties pour l'obtention des financements reposent sur un gain de performance énergétique bénéfique en termes de développement durable.

Par ailleurs, l'accompagnement pour la création de terrasses et espaces extérieurs privatifs favorisera une plus grande végétalisation (nature en ville) et embellissement. Ces actions constitueront un prolongement naturel des actions sur espace public engagées dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville pour lutter contre les îlots de chaleur et réaménager les espaces publics.

#### 3.9.1 Descriptif du dispositif

Chaque intervention de l'OPAH-RU concourra à la préservation et la mise en valeur du patrimoine, en cohérence avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le dispositif du volet patrimonial et environnemental repose sur :

- Une ingénierie de projet en capacité d'insuffler une réflexion architecturale, patrimoniale et environnementale dans chaque projet, en préalable ou concomitamment au travail de recherche d'éligibilité ;
- Un partenariat étroit avec l'UDAP permettant d'instaurer un dialogue en amont de la concrétisation des projets

Cette logique se manifestera au travers de 3 interventions :

- **Action n°13** : campagne de ravalement de façades incitative sur les maisons à pans de bois dans le centre ancien (hyper-centre) ;
- **Action n°14** : campagne de ravalement de façades obligatoires sur la place Emile Mauguet ;
- **Action n°15** : campagne de ravalement de façades incitative avenue de la République/ Alsace-Lorraine.

#### 3.9.2 Objectifs

Le présent volet prévoit le traitement de 100 façades au titre de l'OPAH-RU :

- 25 ravalements de façades à pans de bois
- 25 ravalements de façades obligatoires Place Emile Mauguet
- 50 ravalements de façades incitatifs Avenue de la République / Alsace-Lorraine

#### Indicateurs de résultats pour le volet patrimonial :

- Nombre de contacts et entretiens avec les propriétaires
- Nombre de façades rénovées

### **3.10. Volet économique et développement territorial**

#### **3.10.1 Descriptif du dispositif**

Le volet économique et développement territorial de l'OPAH-RU s'articule directement avec le dispositif ORT et le programme « action cœur de ville » notamment en ce qui concerne la revitalisation commerciale du centre-ville de St-Dizier.

Au travers des primes « accueil », des actions de résorption de vacance et de production d'offre nouvelle, l'OPAH-RU concourra à maintenir et accroître une population constituant la chalandise naturelle des commerces de cœur de ville.

De plus, par les campagnes de ravalement de façades englobant les rues commerçantes du centre ancien, l'OPAH-RU participera également fortement à une évolution positive de l'image du cœur commercial de Saint-Dizier.

Enfin, l'ensemble des actions confortera le chiffre d'affaires de toute la filière du BTP du Nord Haute-Marne (professionnels et vendeurs de matériaux).

Un plan de communication devra prévoir des rencontres en direction des professionnels du bâtiment, via leurs principales fédérations (CAPEB et FFB), afin d'initier un bon partenariat.

#### **3.10.2 Objectifs**

Le bilan annuel de l'OPAH-RU indiquera le montant des travaux générés par l'opération sur le territoire, ainsi que la localisation des entreprises ayant réalisées les travaux afin d'apprécier le volume de travaux subventionnés réalisés par les entreprises locales.

#### **Indicateurs de résultat du volet économique et développement territorial :**

- Implantation de locaux commerciaux et d'activités de services ;
- Incidences économiques sur la filière BTP : montant des travaux et provenance géographique des entreprises.

**Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation**  
**4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention**

Les objectifs globaux sont évalués à **1 260 logements** minimum (dont travaux non pris compte dans l'enveloppe ANAH), répartis comme suit :

<b>CIBLES</b>	<b>ACTIONS CONCERNEES</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>CATEGORIE DE REVENUS</b>
PROPRIETAIRES OCCUPANTS	Habitat indigne et dégradé Rénovation énergétique Autonomie <i>(actions 1 à 6)</i>	160 logements	Modestes et très modestes
	Prime vacance <i>(action 16)</i>	65 logements	Toutes catégories
	prime nouvel arrivant « Taxe foncière offerte pendant 2 ans » <i>(action 24)</i>	100 logements	Toutes catégories
	prime nouvel arrivant « déménagement offert » <i>(action 25)</i>	60 logements	Toutes catégories
	Prime nouvel arrivant primo-accédant <i>(action 26)</i>	60 logements	Toutes catégories
PROPRIETAIRES BAILLEURS	Habitat indigne et dégradé Précarité énergétique Autonomie <i>(actions 7 à 10)</i>	40 logements	Modestes et très modestes
	Prime vacance <i>(action 17)</i>	60 logements	Toutes catégories
	Permis de louer <i>(action 36)</i>	200 logements	Toutes catégories
COPROPRIETES	Rénovation énergétique <i>(action 12)</i>	60 logements (12 copropriétés)	Copropriété en difficulté
	projet de création d'ascenseur <i>(action 23)</i>	10 logements	Toutes catégories
TOUT PUBLIC	restauration des accès indépendants aux étages <i>(action 19)</i>	5 logements	Toutes catégories
	Fusion de logements <i>(action 18)</i>	10 logements	Toutes catégories
	Prime changement de menuiseries <i>(action 20)</i>	200 logements	Toutes catégories
	Prime création d'espaces extérieurs <i>(action 21)</i>	25 logements	Toutes catégories
	Projet alternatif <i>(action 22)</i>	5 logements	Toutes catégories
	Campagne de ravalement incitative et obligatoire <i>(actions 13 à 15)</i>	100 façades	Toutes catégories
	Accompagnement personnalisé en architecture <i>(action 33)</i>	200 projets	Toutes catégories



## 4.2 Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'ANAH

Les objectifs globaux sont évalués à **270 logements minimum**, répartis comme suit :

- 160 logements occupés par leur propriétaire (*actions 1 à 6*),
- 50 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés (*actions 7 à 10*)
- 60 logements inclus dans 12 copropriétés rencontrant des difficultés importantes ou en situation d'habitat indigne (*action 12*).

A ces logements s'ajoutent 100 façades ravalées (*actions 13 à 15*), dont une partie pourra entrer dans un cadre expérimental d'éligibilité Anah.

Objectifs de réalisation de la convention							
	2021 (du lancement au 31 décembre)*	2022	2023	2024	2025	2026 du 1er janvier à la fin de l'opération)*	TOTAL
<b>Logements de propriétaires occupants</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>160</b>
• dont logements indignes ou très dégradés	2	6	6	6	6	4	30
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	4	16	16	16	16	12	80
• dont aide pour l'autonomie de la personne	2	10	10	10	10	8	50
<b>Logements de propriétaires bailleurs</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>40</b>
• dont logements indignes ou très dégradés	2	4	4	4	4	2	20
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	0	3	3	3	3	3	15
• dont aide pour l'autonomie de la personne	0	1	1	1	1	1	5
<b>Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>60</b>
<b>Logements avec transformation (local collectif)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Total des logements Habiter Mieux</b>	<b>11</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>33</b>	<b>220</b>
• dont PO	5	22	22	22	22	17	110
• dont PB	2	10	10	10	10	8	50
• dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC	3	5	5	5	5	2	60

\* Si les 5 ans de la durée de la convention courent sur 6 années civiles au total, il convient de compléter les tableaux pour la partie des objectifs relatifs à cette dernière année et de préciser la période d'exécution des prestations pour la 1ère et 6ème année.

## Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.

### Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

#### 5.1. Financements de l'Anah

##### 5.1.1. Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

##### 5.1.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 3 068 517 €, selon l'échéancier suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
AE prévisionnels	163 803 €	613 415 €	613 415 €	613 415 €	613 415 €	451 054,00 €	<b>3 068 517 €</b>
Dont aides aux travaux	141 018 €	526 182 €	526 182 €	526 182 €	526 182 €	385 164 €	<b>2 630 910 €</b>
Dont aides à l'ingénierie (Part fixe)	16 585 €	66 333 €	66 333 €	66 333 €	66 333 €	49 750 €	<b>331 667 €</b>
Dont aides à l'ingénierie (Part variable)	6 200 €	20 900 €	20 900 €	20 900 €	20 900 €	16 140 €	<b>105 940 €</b>

#### 5.2. Financements de la collectivité maître d'ouvrage

##### 5.2.1. Règles d'application

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'engage à co-financer les actions avec l'ANAH sur le volet « ingénierie » et le volet « investissement » (aides aux propriétaires privés).

##### 5.2.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise pour l'opération sont de **656 200 €**, selon l'échéancier suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
AE prévisionnels	32 810 €	131 240 €	131 240 €	131 240 €	131 240 €	98 430 €	<b>656 200 €</b>
Dont aides aux travaux	28 137 €	112 550 €	112 550 €	112 550 €	112 550 €	84 413 €	<b>562 750 €</b>
Dont suivi-animation	4 672 €	18 690 €	18 690 €	18 690 €	18 690 €	14 018 €	<b>93 450 €</b>

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération sont basées sur la réglementation Anah. Les conditions relatives aux aides de la collectivité et les taux maximum de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah et de l'engagement des différents partenaires.

### 5.3. Financements des autres partenaires

Les montants alloués et règles d'intervention feront l'objet de convention de financement spécifiques entre la Communauté d'Agglomération St-Dizier, Der & Blaise, la Ville et chacun de ses partenaires.

#### 5.3.1 Ville de Saint-Dizier

La Ville de Saint-Dizier s'engage à prendre en charge les dépenses d'animation (volet « ingénierie ») et d'aides (volet « investissement ») pour les actions non financées par l'ANAH, par le biais d'un fonds local dédié à l'opération.

Dans ce cadre, les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la Ville de Saint-Dizier pour l'opération sont de **2 730 100 €**, selon l'échéancier suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
AE prévisionnels	140 049 €	546 020 €	546 020 €	546 020 €	546 020 €	405 971 €	<b>2 730 100 €</b>
Dont aides aux travaux	92 105 €	354 250 €	354 250 €	354 250 €	354 250 €	262 145 €	<b>1 771 250 €</b>
Dont suivi-animation	47 944 €	191 770 €	191 770 €	191 770 €	191 770 €	143 826 €	<b>958 850 €</b>

Les conditions d'octroi de ces primes et subventions seront précisées dans un règlement d'intervention de la Ville qui sera susceptible d'évolution en fonction de l'avancement de l'OPAH-RU.

#### 5.3.2 Financements de la Région Grand Est (associés à la Communauté d'Agglomération)

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et conformément aux prescriptions du SRADDET, adopté le 22 novembre 2019, la Région Grand-Est apporte son appui à la mise en place, à la conduite et au financement des travaux réalisés lors d'opérations collectives de rénovation de l'habitat, sur les priorités suivantes :

- lutte contre la vacance dans le périmètre prioritaire défini dans la stratégie de revitalisation des centralités (centres villes/bourgs) qu'elle a identifiées,
- réhabilitation des logements les plus énergivores (Classe E, F et G du DPE) des propriétaires occupants, dans une démarche BBC compatible.

Pour cette opération la Région soutient la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise

### A. Suivi animation

a) La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise maître d'ouvrage, s'engage :  
à mettre en place une équipe de suivi-animation dont les missions sont décrites à l'article 7.

b) La Région s'engage :

à participer au financement de la part fixe du suivi-animation, au prorata des dossiers concernant uniquement les cibles régionales (vacance et logements énergivores), sur demande annuelle du maître d'ouvrage et sous réserve du vote du dispositif au budget primitif de l'année concernée.

## **B. Aide aux travaux – Fonds commun d'intervention**

### Montant et règles d'application

Pour cette opération, la CASDDB et la Région ont prévu d'intervenir par le biais d'un fonds commun évalué à 608 000 €. Sous réserve de la poursuite du dispositif régional en vigueur et de l'inscription des crédits au moment du vote du budget concerné, la participation de la Région est estimée à 304 000 € pour les 5 années de l'opération.

Sur la base du plan de financement prévisionnel détaillé présenté par l'organisme chargé du suivi-animation de l'opération, l'aide apportée par le fonds commun, lorsqu'elle est complémentaire à celle de l'ANAH et/ou des autres partenaires éventuels, pourra être écartée ou non attribuée par le comité technique chargé de l'attribution des aides afin de s'ajuster au plafond maximum de financement public autorisé localement.

Les engagements financiers réciproques au titre de ce fonds sont précisés dans une convention spécifique à signer entre la CASDDB et la Région qui précisera notamment :

- les conditions d'inscription budgétaire de la Région pour cette opération,
- les modalités de versement de l'aide de la Région à la CASDDB pour la constitution du fonds commun,
- les dispositifs administratifs à mettre en place pour la notification, la prise des arrêtés et le paiement des aides aux propriétaires financés au titre du fonds commun,
- les critères d'attribution des différentes aides retenues, sous forme de fiches annexes, qui pourront faire l'objet de modification au cours de l'opération pour leur permettre de s'adapter aux besoins révélés lors du montage des dossiers ou pour tenir compte des dispositifs d'intervention de la Région. Ces adaptations, seront effectuées entre la CASDDB et la Région et validées en comité technique sans remettre en cause la présente convention.

### **5.3.3 Département de la Haute-Marne**

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement du Département de la Haute-Marne pour l'opération sont de **152 000 €**, selon l'échéancier suivant : → **en attente validation du Département**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
AE prévisionnels	7 600 €	30 400 €	30 400 €	30 400 €	30 400 €	22 800 €	<b>152 000 €</b>
Dont aides aux travaux	7 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	21 000 €	<b>140 000 €</b>
Dont suivi-animation	600 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	1 800 €	<b>12 000 €</b>

## **Article 6 – Engagements complémentaires**

### **6.1 Action Logement**

Dans le cadre d'une amélioration de l'habitat, Action Logement s'engage à analyser les projets immobiliers qui lui seront soumis en tenant compte de la cohérence globale du projet de territoire, de la capacité de celui-ci à contribuer à l'attractivité durable de la ville et des besoins en logement exprimés par les entreprises et leurs

salariés. Pour ce faire, Action Logement déploie des moyens humains et financiers nécessaires à la compréhension des enjeux du territoire et à l'exercice des missions qui sont les siennes, allant de l'étude des dossiers aux engagements financiers puis, parfois, à la mise à disposition des contreparties locatives destinées aux salariés des entreprises du secteur privé assujetties à la PEEC, et cela sur toute la durée de réalisation du projet.

Les interventions d'Action Logement s'inscrivent dans le cadre de la convention quinquennale 2018-2022 entre l'Etat et Action Logement (aides allouées aux salariés du secteur privé et/ou assujettis aux salariés d'entreprises cotisantes). Les fonds mobilisés sont prédéfinis pluri annuellement dans la limite de la consommation des enveloppes inscrites dans la convention.

Action Logement participe au financement de l'amélioration du parc privé et s'efforce de renforcer l'offre de produits et services en faveur des salariés propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou locataires du secteur privé, avec toujours pour objectif premier de faciliter l'accès au logement des salariés. Action Logement s'engage, dès lors, à mettre à disposition la globalité de son offre de produits et services, dédiée aux locataires, aux propriétaires accédants, occupants ou bailleurs, selon la réglementation en vigueur.

Ainsi, Action Logement est un partenaire clef dans le cadre des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat, des Programmes d'Intérêt Général, des conventions de revitalisation des Centres Bourgs, ou des conventions ANRU/Anah qui constituent un axe d'actions privilégié afin de produire une offre de logements adaptée.

En outre, Action Logement participe, à hauteur de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans, à la redynamisation des centres villes dans le cadre du dispositif national Action Cœur de Ville dont la Ville de Saint Dizier fait partie. Action Logement contribue, au sein du projet urbain global en partenariat avec la Ville de Saint Dizier et l'agglomération de Saint Dizier Der et Blaise, à la politique de rénovation énergétique du parc ancien via des aides financières sous forme de prêts et de subventions. Les bailleurs sociaux, mais également les investisseurs privés, peuvent bénéficier de financements de la part d'Action Logement à des conditions très avantageuses et ainsi permettre la remise sur le marché locatif de logements rénovés, bien situés, et ainsi participer à l'attractivité durable du centre-ville.

Ces financements portent sur des immeubles entiers (monopropriété) se situant dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Action Logement Services finance les opérations prioritairement en prêt amortissable qui peut être, le cas échéant, complété par une subvention. Le financement maximum en prêt long terme et subvention est plafonné au montant des travaux éligibles, y compris honoraires y afférant, dans la limite de 1 000 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Action logement s'inscrit dans une démarche incitative et mobilisera l'ensemble de son expertise quant à la recherche de locataires - Action Logement dispose d'une base de données de salariés demandeurs de logements locatifs et se charge de la sélection de candidats correspondant aux biens mis en location - ainsi que ses produits et services au profit des salariés.

## Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation.

### Article 7 – Conduite de l'opération

#### 7.1. Pilotage de l'opération

##### 7.1.1. Mission du maître d'ouvrage

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise sera chargée de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Elle s'assurera par ailleurs de la bonne exécution des différents volets du suivi-animation et de l'atteinte des objectifs.

Ce pilotage sera exercé en lien étroit avec les instances de la Ville de Saint-Dizier.

##### 7.1.2. Instances de pilotage

L'ensemble des signataires de la présente convention s'entendent pour participer conjointement au suivi de l'opération.

A cet effet seront constitués :

- Le **comité de pilotage**, avec pour objectif la coordination et l'animation des partenariats. Il se réunira au moins une fois par an et sa composition sera la suivante :
  - Le Président et/ou l'élu référent de la Communauté d'Agglomération St-Dizier, Der & Blaise ;
  - Le Maire et/ou l'élu référent Ville de St-Dizier ;
  - Les services de la Direction du Développement Urbain
  - L'État ;
  - L'Anah 52 ;
  - La Direction Départementale de la Cohésion Sociale 52
  - La Région Grand-Est ;
  - Le Département de la Haute-Marne ;
  - Le groupe Action logement ;
  - EDF ;
  - Partenaires et prestataires de suivi-animation ;
  - Autres partenaires financiers de l'opération, signataires ou non de la présente convention.
  
- Le **comité technique**, en charge de la conduite opérationnelle de la mission. Il se réunira tous les 3 mois pour le suivi des dossiers présentés et leur pré-validation avant présentation en CLAH (Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat). Ce sera notamment le lieu de suivi des actions engagées et d'échanges sur les dossiers spécifiques nécessitant un avis ou un arbitrage.

L'opérateur y rendra compte de l'avancement de l'opération sur les volets opérationnel et financier. Il aura également la charge de détailler la stratégie de communication mise en œuvre.

Il sera composé des élus référents de la Ville et de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise, de l'équipe opérationnelle et de tout autre partenaire impliqué dans le déroulement de l'animation, notamment les représentants de :

- Les services de la Direction du Développement Urbain
- L'État ;
- L'Anah ;

- La Région Grand-Est ;
- Le Département de la Haute-Marne ;
- Groupe Action logement ;
- Partenaires et prestataires de suivi-animation ;
- Autres partenaires financiers de l'opération, signataires ou non de la présente convention.

Des commissions de suivi spécifiques pourront être mises en place, notamment :

- Sur les questions de renouvellement urbain (insalubrité, relogement, accompagnement social...) en intégrant en tant que de besoin le CCAS, l'ARS, le Département de la Haute-Marne ;
- Sur le pilotage des campagnes de ravalement de façades, en intégrant également en tant que de besoin l'UDAP, les instructeurs du droit des sols, la CAPEB, la Fédération du Bâtiment, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- Sur le pilotage des actions foncières privées (cessions de foncier, constructions neuves sur parcelles déjà bâties...) en intégrant également en tant que de besoin les instructeurs du droit des sols.

## 7.2. Suivi-animation de l'opération

Globalement, le suivi-animation mis en place s'attachera à faire prévaloir, dans la communication d'opération comme dans les modalités d'accompagnement des ménages porteurs de projets, une logique « **le projet d'abord** ». L'attention portée à la nature des projets, à leur adéquation avec les besoins des ménages (pour les propriétaires occupants) et du territoire (pour les propriétaires bailleurs), mais aussi à leur crédibilité technique et économique précèdera le travail administratif sur l'éligibilité et sur l'accès aux aides :

- Pour aborder les questions de conception, de programmation et de définition des projets le plus à l'amont possible, lorsqu'il est encore temps d'apporter des inflexions si nécessaires ;
- Pour concourir à limiter le nombre d'abandons de projets après agrément et faciliter, par la validité programmatique, technique et économique des projets, leur mise en œuvre rapide ;
- Pour faciliter la meilleure orientation possible des porteurs de projets vers un accompagnement multidimensionnel et sur mesure.

### 7.2.1. Équipe de suivi-animation

La présente convention déploie des outils pour faire émerger, accompagner et orienter de multiples scénarios de projets ayant pour point commun, dans leur diversité, de concourir :

- à l'accueil de populations nouvelles en cœur de ville,
- au maintien dans des conditions enviables des populations déjà présentes en cœur de ville
- à la valorisation du patrimoine architectural et urbain de St-Dizier.

Dans cette logique, l'équipe de suivi animation devra présenter les compétences suivantes :

- connaissance et maîtrise des dispositifs opérationnels axés sur la réhabilitation de l'habitat ancien, en particulier les dispositifs d'OPAH-RU,
- maîtrise des outils d'information, de communication et d'investigation de terrain, adaptés aux populations concernées et aux objectifs affichés, en lien étroit avec la Communauté d'Agglomération et la Ville de Saint-Dizier
- compétences en conception architecturale et de modélisation de projets pour apporter conseils et

accompagnement sur-mesure des projets d'amélioration du lieu de vie (création d'une terrasse, démolition d'une annexe, ...)

- Compétences techniques en bâtiment (rénovation thermique, sortie d'insalubrité, restructuration d'îlots...)
- Connaissance et maîtrise des dispositifs d'interventions coercitifs en lien avec le code de la santé publique,
- le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme,
- Connaissance des spécificités des copropriétés,
- Coordination, médiation, écoute, accompagnement social des ménages

### **7.2.2. Contenu des missions de suivi-animation**

Les différents volets d'action de l'OPAH-RU se structurent en 3 logiques d'intervention, étroitement articulées :

#### **7.2.2.1 Volet A / La communication et l'animation générale de l'opération :**

L'équipe de suivi animation assurera les missions suivantes :

- Mise en œuvre d'un plan de communication visant à ce que tous les habitants, propriétaires occupants et bailleurs, syndicats de copropriétés ainsi que tous les partenaires (notaires, agents immobiliers, artisans etc.), concernés à un titre ou un autre, soient parfaitement informés des actions de l'OPAHRU,
- Animation d'un réseau des investisseurs et d'une communication renforcée dédiée aux propriétaires bailleurs
- Information et accueil du public lors des permanences,
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la production de supports d'information et l'organisation d'évènements publics tel que des réunions publiques,
- travail en articulation avec le réseau des conseillers de la rénovation énergétique

#### **7.2.2.2 Volet B / Missions de suivi animation « classiques » :**

Ce volet recoupe principalement des missions de conseils et d'accompagnement auprès des propriétaires occupants et bailleurs, syndicats de copropriétés avec :

- Accompagnement administratif, technique, juridique, de gestion de copropriété avec diagnostic, propositions et outils d'aides à la décision
- Accompagnement sanitaire et social des ménages (renforcé dans le cas d'arrêté d'insalubrité avec éventuellement hébergement et relogement).
- Prévision, dans l'analyse thermique initiale, de la solution technique de référence choisie pour atteindre le niveau BBC et les travaux à envisager pour atteindre ce niveau, avec chiffrage global. En cas de rénovation par étape préciser les travaux retenus dans cette première étape et les dérogations éventuelles applicables à la STR retenue.
- Accompagnement des copropriétés, de leurs syndicats et de leurs instances (en particulier, pour les petites copropriétés à syndic non professionnel) à la prise de décision et à la programmation des travaux, à l'inscription obligatoire sur le registre d'immatriculation des copropriétés ...
- Réalisation d'études sur les îlots puis, le cas échéant (pour les immeubles faisant l'objet d'une procédure) assistance à la Ville de St-Dizier, à la Communauté d'Agglomération St-Dizier, Der & Blaise et à leurs partenaires pour :
  - o La préparation et la conduite des procédures (ORI, état manifeste d'abandon avec DUP



- simplifiée...).
- La définition des projets de restauration.
- L'appui à la recherche de porteurs de projets après transfert de la maîtrise foncière.
- Le relogement provisoire ou définitif des occupants.
- Le montage des dossiers de financement.
- Constitution et analyse des indicateurs de résultats pour informer le maître d'ouvrage et les comités de pilotage de l'état d'avancement de l'opération
- Réalisation et suivi d'un tableau de bord général des actions

### 7.2.2.3 Volet C / Ingénierie avancée « Accompagnement Universel » :

L'équipe de suivi-animation assurera les missions suivantes, dans une logique d'innovation et de « mobilisation générale » pour le cœur de ville :

- Contribution par toutes actions de contact avec des investisseurs, copropriétés, propriétaires occupants, bailleurs, à l'émergence de projets :
  - de résorption de la vacance,
  - de redynamisation de l'offre résidentielle,
  - d'accueil de population et notamment de familles
  - de valorisation du patrimoine,
- accompagnement renforcé et sur mesure des porteurs de projets non éligibles aux aides de l'OPAH-RU via des scénarios de projet :
  - Concernant l'adaptation du logement pour soi-même, son locataire ou pour accueillir un parent dépendant.
  - Permettant d'augmenter et qualifier l'offre locative en transformant par exemple une grande maison en petits appartements avec jardins.
  - Portant sur le déblocage de logements vacants via l'accompagnement des propriétaires rencontrant des difficultés de mise en vente de leur logement.
  - concernant leurs modalités de financement avec notamment la mobilisation d'autofinancements issus de la cession de logements, de terrains détachés, ou encore la mise en œuvre conjointe de projets sur la résidence principale et un logement locatif créé sur la même unité foncière.

Au regard de l'étude pré-opérationnelle, et à titre d'exemple, les typologies de projets qui pourraient émerger de cette partie accompagnement sont les suivantes (liste non-exhaustive) :

- **J'agrandis / reconfigure / améliore mon logement** plutôt que de déménager (prévention de vacance).
- **Je restructure mon logement pour accueillir un parent dépendant** en préservant son autonomie et son intimité (adapter son logement aux étapes de la vie).
- **Je vends un logement vacant** mais les acquéreurs ont du mal à se projeter. Je leur propose un programme d'action et leur montre le potentiel du bien sous forme **Je reconfigure un bien vacant non adapté à la demande** pour mieux le vendre. Ce scénario peut alimenter à l'aval, des opérations avec Anah.

Ces projets peuvent apporter un réel bénéfice dans la dynamique apportée au centre-ville, et en particulier l'orientation des acquisitions améliorations vers des projets plus nombreux et plus ambitieux.

Or les porteurs de projet non éligibles aux aides financières, quelles qu'en soient les motifs (revenus, typologie

de travaux, etc.), ont parfois besoin d'être accompagnés eux aussi pour se projeter, réaliser des travaux, phaser des travaux, etc. Il s'agit d'offrir à ces propriétaires une vraie ingénierie de projet, innovante dans le cadre d'une OPAH-RU.

Parmi les moyens qui pourraient être déployés dans le cadre de ce volet du suivi animation, on peut citer :

- **Des visites à domicile** et aide au choix du bon scénario patrimonial / architectural / financier ;
- **Le dessin des projets** avec modélisation 3D pour en confirmer la validité architecturale, technique et financière ;
- **Une faisabilité réglementaire** des projets en amont du travail des services instructeurs du droit des sols et en relation avec eux, ainsi qu'avec les services de l'UDAP, les projets modélisés devant systématiquement être compatibles avec les recommandations de l'ABF ;
- **Un accompagnement dans la prise de décision** familiale, avec les ayants droits, mise en place d'un calendrier du projet ;
- **Une assistance dans la recherche de solutions de financements** et d'aides, en lien avec les autres volets du dispositif OPAH-RU ou existants par ailleurs ;
- **Une assistance pour la consultation et le choix des professionnels** nécessaires à l'aboutissement des projets : architectes, maîtres d'œuvres, constructeurs, géomètres, notaires, agents immobiliers, banques, etc.
- **Un accompagnement au dépôt des déclarations** préalables de travaux, de division, permis de construire, permis d'aménager consistant d'une part à s'assurer que les propriétaires accompagnés respectent les formalités d'urbanisme requises par leur projet et d'autre part à les guider vers le tissu professionnel local à même de leur apporter les compétences nécessaires ;
- **Un accompagnement** des porteurs de projets dans la **mise en vente** ou mise en location des biens ;
- **Une veille des déclarations préalables de divisions + permis de construire et contact pétitionnaires** : cette démarche menée en parallèle permettra le cas échéant d'impliquer dans la dynamique de requalification du cœur de St-Dizier des personnes procédant à la valorisation spontanée de leur patrimoine sans projet initial identifié de réhabilitation.
- **Une communication de recrutement adaptée**, en complément de la communication OPAH-RU et en articulation avec cette dernière permettant d'accompagner un nombre suffisant de porteurs de projets pour atteindre les objectifs d'aboutissement.

### 7.2.3. Modalités de coordination opérationnelle

Les équipes de suivi-animation veilleront à assurer une coordination opérationnelle avec l'ensemble des partenaires, notamment avec :

- les services compétents de la Communauté d'Agglomération St-Dizier, Der & Blaise, de la Ville de St-Dizier, de l'ANAH et de l'Etat, de la Région Grand-Est, du Département de la Haute-Marne, d'Action Logement et d'EDF,
- Le pôle départemental de lutte contre l'Habitat Indigne
- les acteurs du secteur social,
- les autres partenaires intervenant sur des thématiques spécifiques (ADEME, ANRU, CAF, ...),
- les services de la DRAC et l'Architecte es Bâtiments de France.

## 7.3. Évaluation et suivi des actions engagées

### 7.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet.

A ces objectifs s'ajoutent ceux impartis à la mission d'ingénierie avancée telle que décrite aux articles 7.2.1 et 7.2.2 de la présente convention.

Afin d'avoir une vision pertinente de l'avancement de l'OPAH-RU, des tableaux de bords trimestriels et des comptes-rendus et bilans d'avancement annuels seront réalisés. Ils permettront de suivre de manière partenariale l'ensemble des dossiers en cours et d'identifier l'avancement global de l'opération.

### **7.3.2. Evaluation et suivi des actions engagées**

Un bilan annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage stratégique. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

#### **Bilan annuel**

Le bilan annuel sera préparé par l'équipe de suivi animation et soumis à la validation préalable de la Communauté d'Agglomération St-Dizier, Der & Blaise avant passage en comité de pilotage.

Ce document traitera à minima des points suivants :

- Le rappel des objectifs de l'opération en nombre et en financement ;
- L'avancement et l'efficacité du programme par objectif et suivant les indicateurs définis dans la convention

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention. L'équipe de suivi animation contribuera, en ce qui la concerne, à ces propositions.

#### **Bilan final**

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, un bilan final du programme sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage en fin de mission.

Ce rapport devra à *minima* :

- Présenter un bilan des actions d'accompagnement engagées ;
- Analyser l'impact du programme au regard :
  - o De la performance énergétique des logements.
  - o De l'emploi dans les entreprises du bâtiment situées sur le territoire de la collectivité, et situées sur les territoires voisins.
  - o De l'impact environnemental.
  - o De l'impact social.
- Mesurer et analyser les écarts entre l'ambition du programme et le bilan final, en indiquant les moyens mis en œuvre tout au long du programme pour que cet écart soit le plus faible possible
- Éclairer sur les choix à faire par les élus et l'Anah pour une poursuite des actions.

## **Chapitre VI – Communication.**

### **Article 8 - Communication**

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat, sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de sa charte graphique. Ceci implique les supports d'information de type : dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur l'OPAH-RU.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro indigo (0 820 15 15 15) et de son site internet ANAH.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de

l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah. Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type, la mention du numéro indigo et du site internet de l'Agence dans le respect de la charte graphique ;

Le cas échéant, pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux ...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ». Le logo du ministère en charge du logement devra également figurer sur tout support de communication diffusé dans le cadre de l'opération de même que celui d'Action Logement.

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés avec la DDT, qui fournira toutes les indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre de la politique menée localement : priorités, thématique, enjeux locaux, etc. et validera les informations portées sur l'Anah.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès de la direction de la communication de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc. Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme. En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs à l'OPAH-RU, ils s'engagent à les faire connaître à la direction de la communication de l'Anah et les mettre à sa disposition, libres de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence.

Toute publication sera soumise à validation préalable de la délégation locale de l'ANAH. Par ailleurs, un plan de communication annuel sera établi, et transmis à la délégation locale de l'Anah.

Des dispositions complémentaires seront déterminées avec chacun des partenaires de l'opération et particulièrement la Communauté d'Agglomération **St-Dizier, Der & Blaise**, la Ville de **St-Dizier**, la **Région Grand-Est** le **Département de la Haute-Marne**, et **Action Logement**.

## **Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.**

### **Article 9 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une période de 5 années. Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah du **XX/XX/2021 au XX/1XX/2026**

### **Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention**

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'ANAH, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

#### **Article 11 – Transmission de la convention**

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Fait en **xx exemplaires à xx, le jj/mm/aa**

Pour l'État,

Pour l'Anah,

Pour la Communauté d'Agglomération

Pour la Ville de St-Dizier,

Pour le Département de la Haute-Marne

Pour la Région Grand-Est

Pour Action Logement

## ANNEXES

### Annexe 1. Périmètre de l'opération et/ ou liste des immeubles adressés

Les rues et parcelles font parties du périmètre ORT décidé en comité de pilotage du 17 juillet 2019 et du périmètre similaire d'OPAH-RU :

- Croisement de la Rue Paul Verlaine et de la rue du Puits Royau, vers l'est
- Croisement de la rue du Puits Royau et de la rue des capucins, vers le sud
- Parcelles situées au sud de la rue Godard Jeanson, vers l'est :
  - n°378
  - n°380
  - n°382
  - n°384
  - n°386
  - n°388
  - n°390
  - n°392
  - n°394
  - n°401
  - n°18
  - n°439
  - n°374
  - n°448
  - n°25
  - n°26
  - n°27
  - n°288
  - n°84
  - n°291
  - n°292
  - n°425
  - n°426
  - n°298
  - n°314
  - n°302
  - n°303
  - n°418
  - n°419
  - n°427
  - n°428
  - n°312
  - n°311
  - n°437
  - n°438
  - n°436
  - n°435
  - n°434
  - n°433
- Croisement de la rue Godard Jeanson et de la rue Paul Bert, vers le sud
- Parcelles situées à l'ouest de la rue Paul Bert, vers le sud :
  - n°197
  - n°198
  - n°199
  - n°201

- n°202
- n°429
- n°430
- n°363
- n°237
- n°239
- n°240
- n°241
- n°279
- n°278
- n°280
- n°278
- n°277
- n°432
- n°431
- n°283
- n°282
- Croisement de la rue Paul Bert et de l'Avenue Pierre Beregovoy, vers le sud-est
- Parcelles situées au sud-ouest de l'Avenue Pierre Beregovoy, vers le sud-ouest :
  - n°255
  - n°19
  - n°18
  - n°1
  - n°2
  - n°242
  - n°3
  - n°4
  - n°243
  - n°256
  - n°193
  - n°11
  - n°195
  - n°7
  - n°8
  - n°9
- Croisement de l'Avenue Pierre Beregovoy et de l'ancien chemin de fer, vers le nord-ouest ;
- Vers le Nord-est, le long de l'ancien chemin de fer et passant au-dessus de la Marne ;
- Croché vers la rue des Eturbées incluant les parcelles, vers le nord-est :
  - n°155 à n°148 ;
- Vers l'est, incluant les parcelles n°614 et vers le nord incluant la parcelle n° 611 du chemin du Clos Mortier ;
- Vers le nord, incluant la parcelle n°294 du chemin du clos mortier ;
- Vers l'ouest, incluant les parcelles n°300 à 297 de l'Impasse du Soleil ;
- Vers l'ouest, incluant les parcelles n°364 et n°288 de la rue de Mars et les parcelles n°487 et n°486 de l'impasse de Neptune ;
- Vers le Nord, au croisement de l'impasse de Neptune et de la rue de Vénus ;
- Vers l'est, puis au nord, l long de la rue de Venus jusqu'au croisement de la rue Victor Basch ;
- Vers le Nord, traversant le canal de la Marne pour rejoindre la rue Croix Colbert à la parcelle n°562 ;
- Vers le nord, au croisement de la rue Croix Colbert et la rue du Quebec ;
- Traversée de la rue du Quebec et du la rue du Canada, vers le nord ;
- Vers le nord-ouest le long de la voie ferrée ;
- Vers le nord-ouest, au croisement de la voie ferrée et de l'Avenue Victor Hugo ;

- Vers le nord-ouest, au croisement de l'Avenue Victor Hugo et de la rue Anatole France ;
- Vers l'ouest, le long de la rue Jean Jacques Rousseau jusqu'au croisement avec l'Avenue du Général Sarrail ;
- Vers le sud, au croisement de l'Avenue du Général Sarrail et de la rue Jeanne d'Arc ;
- Le long de la rue de Jeanne d'Arc jusqu'à la parcelle n°11(exclue), au nord ;
- Vers le sud, à travers les parcelles n°288 et 285, jusqu'au croisement de la rue de la Tambourine ;
- Vers le sud, à travers les parcelles n°283 et 284 de la rue de la Tambourine pour rejoindre la canal de la Marne ;
- Vers l'ouest, le long du canal de la Marne vers le croisement entre canal et Marne ;
- Vers le sud, puis l'est le long de la Marne jusqu'au croisement de la Rue Paul Verlaine et de la rue du Puits Royau.

La liste exhaustive des adresses sera transmise à la délégation locale de l'ANAH par voie dématérialisée.



**Annexe 2. Récapitulatif des aides apportées (à la date de conclusion de la convention)**

Tableau à insérer

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°76-04-2021**

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL MULTITHEMATIQUE (2021-2024)**

**Rapporteur :** M. SIMON

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en décembre 2012, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise (CASDDB) avait mis en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG), visant à améliorer le confort des logements des personnes à faible ressources.

Ce PIG multithématique 2016-2020, en partenariat avec la Région Grand Est et l'Anah, a ainsi apporté des solutions concernant 500 logements, sur les champs d'intervention suivants :

- La lutte contre la précarité énergétique et les émissions des gaz à effets de serre (411 logements)
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé par des réhabilitations lourdes et de qualité permettant la remise sur le marché des logements (13 logements)
- L'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite et en perte d'autonomie (76 logements)

Le succès de ce PIG et les bénéfices apportés au territoire et à ses habitants conduisent à proposer, au travers un deuxième programme de 3 ans (2021-2024), le renouvellement des actions suivant trois champs d'intervention identiques. Le règlement d'intervention a néanmoins été ajusté au regard des attentes nouvelles des cofinanceurs (exigence plus forte en matière de rénovation globale et de gain énergétique notamment).

Ce programme d'actions, évalué à près de 5 millions d'euros sur 3 ans, permettra de traiter 279 logements de propriétaires occupants, répartis comme suit :

- 240 logements pour une rénovation énergétique
- 9 logements indignes et dégradés
- 30 logements pour le maintien à domicile des personnes

Il sera mené avec l'appui d'un prestataire, dans le cadre d'un marché public de suivi-animation.

La participation annuelle pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise est estimée à 385 000 €. Elle est couplée à l'intervention de la Région Grand Est par le biais d'un Fonds Commun d'Intervention dont les montants prévisionnels sont les suivants :

	Année 1 partielle (2021)	Année 2 (2022)	Année 3 (2023)	Année 4 partielle (2024)	Total
Autorisations d'engagements prévisionnels	222 670 €	570 948 €	570 948 €	375 728 €	1 712 844 €
dont précarité énergétique	177 840 €	456 000 €	456 000 €	278 160 €	1 368 000 €
dont habitat dégradé	17 550 €	45 000 €	45 000 €	27 450 €	135 000 €
dont aides à l'ingénierie	27 280 €	69 948 €	69 948 €	42 668 €	209 844 €

Ces montants sont donnés à titre indicatif, leur répartition par thématique pourra être modifiée, en conservant néanmoins la thématique des économies d'énergie en objectif prioritaire.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise interviendra sans la Région au titre d'un fonds local pour le volet adaptation et autonomie de la personne pour un montant total de 252 662 € :

	Année 1 (2021)	Année 2 (2022)	Année 3 (2023)	Année 4 (2024)	<b>Total</b>
AE prévisionnels	32 847 €	84 220 €	84 220 €	51 375 €	<b>252 662 €</b>
dont autonomie	23 400 €	60 000 €	60 000 €	36 600 €	<b>180 000 €</b>
Dont l'ingénierie	9 447 €	24 220 €	24 220 €	14 775 €	<b>72 662</b>

Le renouvellement de ce programme intercommunal sera complémentaire au lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le cœur de ville de Saint-Dizier. Il s'articulera également avec la mise en œuvre du futur programme « Petites Villes de Demain » sur les communes de La Porte du Der et Wassy.

Le PIG couvrira ainsi l'ensemble du territoire intercommunal, excepté les zones couvertes par une OPAH-RU et intégrées au sein d'un périmètre ORT (Opération de Revitalisation des Territoires).

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Dispositif de Soutien Habitat de la Région Grand-Est délibéré le 12 décembre 2019,

Vu le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées 2017-2022 adopté par arrêté du 2 janvier 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention Programme d'Intérêt Général 2021-2024 ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec l'ensemble des partenaires sollicités et les éventuels futurs avenants à ces conventions

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources



## **PROGRAMME D'INTERET GENERAL MULTITHEMATIQUE**

**Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise**

2021 - 2024

Convention n°1

Convention signée le :

La présente convention est établie :

**Entre la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise**, maître d'ouvrage de l'opération programmée, représenté par son Président, Quentin Brière,

**l'État**, représenté par messieurs les Préfets des départements de la Haute-Marne et de la Marne,

**La Région Grand-Est**, sis 5 rue de Jéricho 51037 Châlons-en-Champagne Cedex, représentée par son Président Monsieur Jean ROTTNER

**et l'Agence nationale de l'habitat**, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par Monsieur Joseph ZIMET, préfet de la Haute-Marne habilité : délégué local de l'Anah dans le département de la Haute-Marne, agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction de l'habitation et dénommée ci-après « Anah », ainsi que par Monsieur Pierre N'Gahane, préfet de la Marne habilité : délégué local de l'Anah dans le département de la Marne, agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction de l'habitation et dénommée ci-après « Anah »,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu la circulaire C 2021/01 « Priorités 2021 pour la programmation des actions et des crédits d'intervention de l'Anah et les orientations pour la gestion 2021 »,

Vu le Dispositif de Soutien Habitat de la Région Grand-Est délibéré le 12 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date **du 12 avril 2021**, autorisant la signature de la présente convention

Vu l'arrêté **du jj/mm/aaaa** portant lancement d'un programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat

Vu le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées 2017-2022 adopté par arrêté du 2 janvier 2018,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de la Haute-Marne, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du **Conseil régional n° X** adoptant le budget primitif **pour 2021**,

Vu la décision de la commission permanente du Conseil Régional n°CP1511\_6C2303 **en date du X** autorisant le Président à signer la présente convention,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région **en date du X**

Il a été exposé ce qui suit :

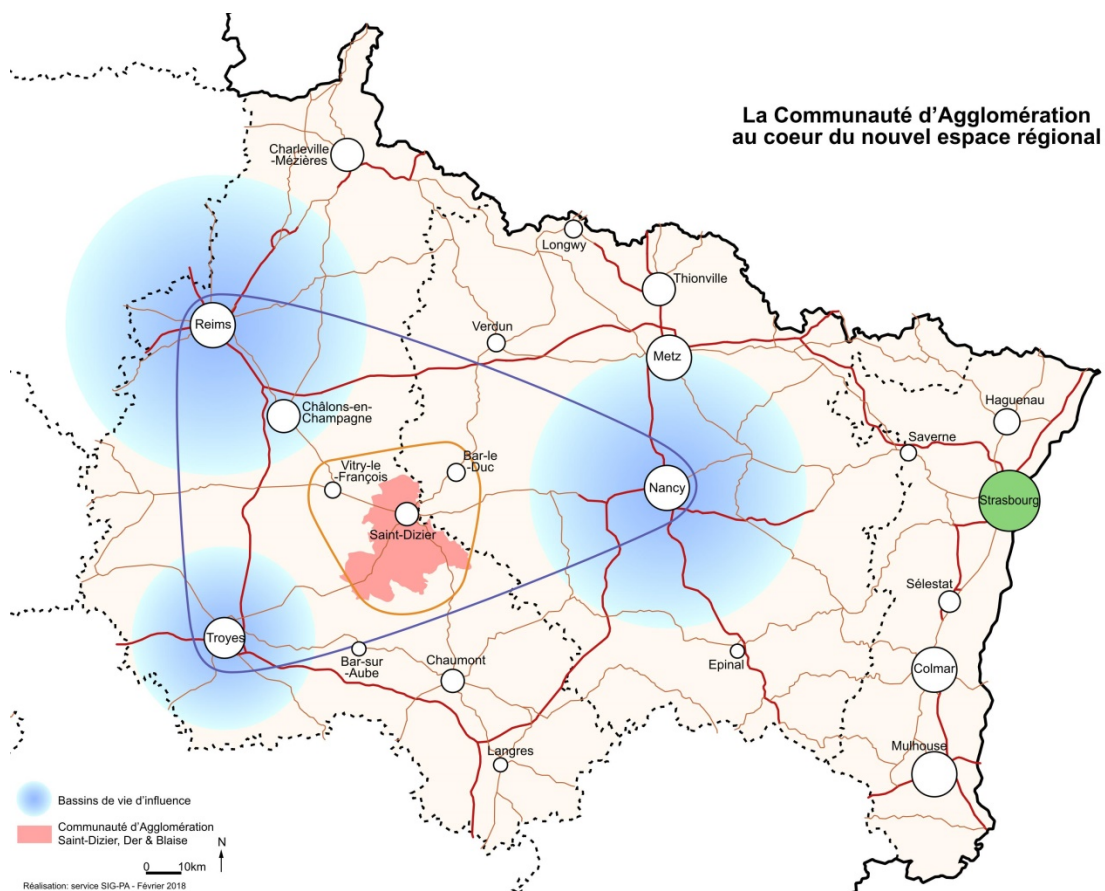
## Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application. ....</b>	<b>6</b>
<b>Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux.....</b>	<b>6</b>
1.1. Dénomination de l'opération.....	6
1.2. Périmètre et champs d'intervention .....	6
<b>Chapitre II – Enjeux de l'opération. ....</b>	<b>6</b>
<b>Article 2 – Enjeux.....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération. ....</b>	<b>7</b>
<b>Article 3 – Volets d'action .....</b>	<b>7</b>
3.1. Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux.....	7
3.2. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé.....	9
3.3. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat.....	9
3.4 Volet social .....	10
<b>Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation .....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.....</b>	<b>13</b>
<b>Article 5 – Financements des partenaires de l'opération.....</b>	<b>13</b>
5.1. Financements de l'Anah .....	13
5.3. Financements de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise et de la Région Grand-Est.	13
<b>Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation. ....</b>	<b>15</b>
<b>Article 6 – Conduite de l'opération.....</b>	<b>15</b>
6.1. Pilotage de l'opération.....	15
6.2. Suivi-animation de l'opération .....	15
6.3. Évaluation et suivi des actions engagées.....	18
<b>Chapitre VI – Communication.....</b>	<b>19</b>
<b>Article 7 - Communication .....</b>	<b>19</b>
<b>Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.....</b>	<b>20</b>
<b>Article 8 - Durée de la convention.....</b>	<b>20</b>
<b>Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention .....</b>	<b>20</b>
<b>Article 10 – Transmission de la convention .....</b>	<b>20</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>22</b>
Annexe 1. Périmètre de l'opération.....	22
Annexe 2. Récapitulatif des aides apportées.....	22
Annexe 3. Tableau de suivi des objectifs et indicateurs de la convention.....	22

## Préambule

Territoire de 60 communes et près de 60 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise (CASDDB) se situe au centre du triangle Reims, Nancy et Troyes et en marge des grands axes routiers. Malgré l'éloignement de ces infrastructures majeures, cette position géographique assure à Saint-Dizier un rôle pivot avec un haut niveau de services pour un bassin de vie qui s'étend au-delà de ses limites habituelles sur environ 150 000 habitants et en articulation avec les villes proches de Bar-le-Duc et Vitry-le-François.

Avec ses 23 400 habitants, Saint-Dizier représente 40% de la population de son agglomération. D'autres pôles secondaires constituent l'agglomération comme Wassy avec 2 858 habitants ou encore La Porte du Der avec 2 290 habitants.



Depuis plusieurs années, l'agglomération doit faire face à une érosion démographique. À travers son Programme Local de l'Habitat (2012-2018), la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise (CASDDB) a mis sur pied un ensemble de mesures opérationnelles pour tenter d'enrayer cette déprise démographique et améliorer la qualité du bâti, en intervenant sur le parc de logement privé et public dans l'optique de renforcer l'attractivité du territoire.

Dans une démarche de renouvellement de ses documents de planification, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise a également lancé la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant les volets Habitat et Déplacement (PLUi-HD).

Le PLH a mis en évidence l'ancienneté du parc de logements de la CASDDB. En effet, 71% des résidences principales ont été construites avant 1975, et 44% entre 1949 et 1975. Cette part est aujourd'hui considérée comme la plus sensible aux déperditions énergétiques.



À cela viennent s'ajouter plusieurs constats, mettant en évidence la nécessité d'une intervention sur le parc de logements privés :

- Une vacance du parc privé importante (de l'ordre de 11%) et en augmentation depuis 1999, mais à nuancer à l'échelle des territoires
- Un taux de vacance faible dans les communes périurbaines de Saint-Dizier
- Une vacance structurelle significative dans les communes rurales de la périphérie de Wassy
- Une surreprésentation du parc construit entre 1949 et 1974 (45% au niveau communautaire contre 32% à l'échelle nationale), plus sensible aux enjeux de réhabilitation thermique,
- De nombreux logements inconfortables et/ou inadaptés, habités par des propriétaires souvent âgés et aux revenus modestes,
- Des présomptions d'indignité, voire d'insalubrité, signalées par le fichier PPPI, qui demandent à être précisément repérées sur le territoire,
- Une méconnaissance des dispositifs développés pour lutter contre le mal logement et des difficultés à repérer les ménages concernés.

On peut signaler la réalisation d'une OPAH-RR entre 2010 et 2013 sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Val de Blaise (23 communes de l'actuelle CASDDB). Cette OPAH en partenariat avec l'ANAH, la Région Champagne-Ardenne et le Conseil Général de la Haute-Marne, a permis de réhabiliter 107 logements occupés par leur propriétaire et 20 logements locatifs.

La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) entre 2016 et 2020 en partenariat avec l'Anah, la Région Grand-Est, le Département de la Marne et de la Haute-Marne ainsi qu'EDF a permis de traiter de nombreux cas de précarité énergétique (411 logements), de maintien à domicile (76 logements), et quelques cas de résorption d'habitat indigne (13 logements). Cependant, force est de constater que les besoins en rénovation ne cessent d'augmenter, il apparaît donc évident de poursuivre cet engagement par la mise en place d'un nouveau programme

Ce deuxième dispositif, objet de la présente convention, est ajusté au regard des bilans annuels du premier PIG et des attentes nouvelles des cofinanceurs.

Ce volet incitatif accompagné de la Prime Intercommunale de Réduction de la Vacance mise en place en 2014 (PIRV), a été couplé par une Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) apparue en 2013. Des subventions aux bailleurs sociaux ont également été créées (dispositif non renouvelé).

Ce renouvellement en profondeur sera consolidé par le lancement d'une OPAH-RU en septembre 2021 sur le cœur de ville de la commune centre de l'agglomération ; Saint-Dizier, permettant d'apporter une réponse aux différents enjeux de revitalisation et de réhabilitation mis en exergue dans l'étude pré-opérationnelle.

Le second Programme d'Intérêt Général à l'échelle de la CASDDB est prévu pour une durée de trois ans. Les travaux de réhabilitation engagés permettront d'améliorer la qualité globale des logements et de stabiliser, voire de diminuer le taux de logements vacants du territoire.

L'étude de cadrage initiale ainsi que les cinq années du précédent PIG ont permis de confirmer la grande nécessité de poursuivre ce programme sur l'ensemble de l'agglomération et sur les thèmes suivants :

- La lutte contre l'habitat insalubre et l'habitat dégradé par des réhabilitations lourdes et de qualité permettant la remise sur le marché des logements ;
- La lutte contre la précarité énergétique et les émissions des gaz à effets de serre ;
- L'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite et en perte d'autonomie.

**À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :**

## Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application.

### Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

#### 1.1. Dénomination de l'opération

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDB), l'État, la Région Grand-Est et l'Anah décident de réaliser un deuxième Programme d'Intérêt Général Multithématique (PIG).

#### 1.2. Périmètre et champs d'intervention

**Le périmètre d'intervention correspond à l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, soit 60 communes à l'exclusion du périmètre ORT de la Ville de Saint-Dizier :** Allichamps, Ambrières, Attancourt, Bailly-aux-Forges, Bayard-sur-Marne, Bettancourt-la-Ferrée, Brousseval, Ceffonds, Chamouilley, Chancenay, Cheminon, Chevillon, Curel, Domblain, Dommartin-le-Franc, Doulevant-le-Petit, Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, Eurville-Bienville, Fays, Fontaines-sur-Marne, Frampas, Hallignicourt, Hauteville, Humbécourt, La Porte du Der, Landricourt, Laneuville-à-Rémy, Laneuville-au-Pont, Louvemont, Magneux, Maizières, Mauraup-le-Montois, Moëslains, Montreuil-sur-Blaise, Morancourt, Narcy, Osne-le-Val, Perthes, Planrupt, Rachecourt-sur-Marne, Rachecourt-Suzémont, Rives Dervoises, Roches-sur-Marne, Saint-Dizier, Saint-Eulien, Saint-Vrain, Sapignicourt, Sommancourt, Sommevoire, Thilleux, Trois-Fontaines-l'Abbaye, Troisfontaines-la-Ville, Valcourt, Vallerest, Vaux-sur-Blaise, Ville-en-Blaisois, Villiers-en-Lieu, Voillecomte, Vouillers, Wassy

Les champs d'intervention sont les suivants :

- La lutte contre la précarité énergétique
- La lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé
- L'aide au maintien à domicile

## Chapitre II – Enjeux de l'opération.

### Article 2 – Enjeux

La mise en place du PIG multithématique sur le territoire de la CASDDB permettra de répondre aux enjeux suivants mis en exergue par le PLH (2014-2018) et l'évaluation du PIG 2016-2020 :

- « Améliorer les performances énergétiques du parc et maîtriser les restes à charges des ménages »
- « Repérer les ménages concernés par les situations d'insalubrité et d'indécence »
- « Éradiquer l'habitat indigne »
- « Améliorer le confort des logements – Traiter les situations de mal logement »

Une enquête de satisfaction a été lancée en 2020 auprès de 29 propriétaires ayant bénéficié du PIG 2016-2020. L'objectif était d'évaluer l'efficacité du dispositif et l'animation du programme

- Seulement 15 % des propriétaires auraient réalisé leurs travaux sans subvention
- 93 % des propriétaires ont constaté une amélioration de leur confort suite aux travaux réalisés

- 89 % des propriétaires ont été satisfaits de la qualité des travaux réalisés
- 85 % des propriétaires ont trouvé leurs travaux à la hauteur de leurs attentes initiales
- 72 % des propriétaires ont constaté une réduction de leurs factures énergétiques suite aux travaux réalisés

Le PIG objet de la présente convention devra permettre de sensibiliser le public-cible aux enjeux de l'amélioration des logements et d'apporter une assistance technique, administrative et financière aux propriétaires occupants éligibles à l'ANAH pour leur permettre de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation de leurs logements. Il se fixe pour objectifs de poursuivre et d'amplifier la dynamique de rénovation du parc privé engagée par les dispositifs précédents, grâce à une harmonisation de la communication, une simplification des messages et l'engagement de démarches pro-actives dans les communes où existent les plus grands besoins.

### **Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération.**

#### **Article 3 – Volets d'action**

##### **3.1. Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux**

Le volet « énergie et précarité énergétique » vaut protocole territorial permettant d'engager des crédits du programme « Habiter Mieux » sur le territoire de l'opération programmée, en complément d'autres aides publiques ou privées.

Ce protocole constitue une déclinaison locale :

- du contrat local d'engagement contre la précarité énergétique du département de la Haute-Marne signé le 4 février 2011 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement les 24 août 2011 et 9 décembre 2013
- du contrat Local d'engagement de la Marne signé le 23 juin 2011 et de son avenant signé le 23 décembre 2013.

Les conditions d'accès et les modalités de mise en œuvre des aides du programme Habiter Mieux sont celles définies dans la convention Etat / Anah du 14 juillet 2010.

##### **3.1.1 Descriptif du dispositif**

Ce volet s'adresse aux propriétaires occupants très modestes et modestes. Le repérage des ménages en situation de précarité énergétique s'effectuera grâce au partenariat déjà bien actif des différents acteurs présents sur le territoire : les élus, travailleurs sociaux, intervenants à domicile et artisans du bâtiment ; mais également avec l'aide des actions de communication mises en œuvre par la collectivité et le prestataire chargé du suivi-animation (réunions publiques d'information, permanences dans les communes, ...)

##### Type d'accompagnement :

La CASDDB se placera en tant qu'interlocuteur unique, facilitant l'identification auprès des usagers. Après le repérage, la personne référente du PIG de la CASDDB se chargera de prendre un 1<sup>er</sup> rendez-vous avec les propriétaires afin de vérifier l'éligibilité au dispositif. Le dossier sera ensuite basculé vers le prestataire du suivi-animation, qui sera chargé de faire le montage du dossier, puis effectuera une visite pour réaliser le diagnostic énergétique.

L'étude de cadrage des besoins en réhabilitation sur le parc privé a montré que :

- 7 243 logements occupés par leurs propriétaires datent d'avant 1975 représentant la moitié du parc privé (14 649 logements).
- 4 500 ménages vivant dans le parc privé se trouveraient en situation de précarité énergétique (60 % de ces ménages sont propriétaires de leurs logements). Après approfondissement les communes ont recensé une douzaine de situations avérées de précarité énergétique (moyenne par commune), notamment concernant des propriétaires occupants.
- 3 000 logements concernés par une situation d'inconfort nécessiteraient une remise en état.

L'évaluation du PIG 2016-2020 a montré que :

- 72 % des bénéficiaires du dispositif étaient des ménages très modestes selon les critères de ressources de l'Anah ;
- Les travaux engendrés par le PIG ont permis de réduire la consommation énergétique totale de 8 122 112 kwhp.m<sup>2</sup>/an pour les 411 logements subventionnés, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 645 logements type BBC de 120 m<sup>2</sup> (47 % de gain énergétique moyen par logement après travaux) ;
- Les travaux engendrés par le PIG ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des 411 logements subventionnés à 777 691 kg de CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> soit l'équivalent de 707 véhicules parcourant 10 000 km / an (49 % de gain de GES moyen par logement après travaux) ;
- 38 % des résidences rénovées datent d'avant 1948, 36 % datent de 1949 à 1974 et 26 % datent d'après 1974 ;
- A la fin du dispositif 417 ménages étaient en réflexion, ou en attente de pièces complémentaires, ou ont pu être redirigés vers un autre dispositif d'aides.

Dans un objectif de favoriser la réalisation de travaux cohérents, l'équipe de suivi-animation veillera, pour tout projet, à vérifier les possibilités de couplage des différents types de travaux (d'économie d'énergie / d'adaptation / travaux lourds ou de mise en conformité).

### **3.1.2 Objectifs :**

#### Objectif qualitatif :

L'amélioration de la performance énergétique et thermique des logements est l'une des problématiques prioritaires retenues par l'Agglomération. Cette maîtrise des consommations d'énergie permettra de réduire, grâce à une réhabilitation de qualité et globale :

- Les charges énergétiques des ménages
- L'émission des gaz à effet de serre

#### Objectif quantitatif pour les 3 années :

- 240 logements de propriétaires occupants

## **3.2. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé**

L'objectif de ce volet est de mettre l'accent sur le repérage des logements insalubres et de favoriser la réalisation de travaux pour améliorer les conditions de vie des ménages les plus fragiles tout en les accompagnants dans leurs démarches administratives.

### **3.2.1. Descriptif du dispositif**

Au travers de ce nouveau PIG, il s'agit de consolider le groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et privés pour permettre le repérage des situations d'habitat indigne et très dégradé en lien avec la cellule « habitat dégradé » de l'agglomération. La CASDDB se placera en tant qu'interlocuteur unique, facilitant l'identification auprès des usagers. Après le repérage, la personne référente du PIG de la CASDDB se chargera de prendre un 1er rendez-vous avec les propriétaires. Le prestataire sera ensuite chargé de réaliser le diagnostic technique du logement (et social si besoin, permettant d'informer les partenaires adéquats en vue d'un accompagnement social si nécessaire). Dans le cas de suspicion de péril ou d'insalubrité, le prestataire informera et accompagnera la commune afin qu'elle prenne les dispositions nécessaires en lien avec le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne.

L'étude de cadrage a montré que 464 logements ne disposeraient pas d'un confort sanitaire suffisant (absence de salle d'eau ou sans baignoire ni douche) sur l'ensemble des communes de la CASDDB, dont les 2/3 seraient situés à St-Dizier (source INSEE). 495 logements occupés seraient potentiellement indignes (source PPPI). Un diagnostic approfondi auprès des élus a recensé une vingtaine de situations de mal logement au sein du territoire.

La CASDDB prévoit également la mobilisation d'une subvention supplémentaire pour la sortie d'habitat indigne des propriétaires occupants qui n'arriveraient pas à boucler leur plan de financement avec les aides existantes.

### **3.2.2 Objectifs :**

#### Objectif qualitatif :

L'enjeu est d'encourager les travaux de réhabilitation de logements vétustes ou insalubres occupés par des foyers modestes, nombreux sur le territoire. Le repérage sera capital afin de bien cibler les logements nécessitant des travaux. Il permettra notamment de mieux connaître la situation du territoire et de sensibiliser les personnes.

#### Objectif quantitatif pour les 3 années :

- 9 logements indignes et très dégradés de propriétaires occupants

## **3.3. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat**

### **3.3.1 Descriptif du dispositif**

Au travers du PIG, il s'agit de poursuivre les partenariats engagés avec les structures telles que le Conseil Départemental de la Haute-Marne et de la Marne, la MDPH, la Sécurité Sociale, les Caisses de Retraite, les CAF de la Marne et de la Haute-Marne et MSA afin de contribuer au repérage des situations de personnes en perte d'autonomie. La CASDDB sera l'interlocuteur unique, facilitant l'identification auprès des usagers. Le prestataire sera ensuite chargé de réaliser le diagnostic technique du logement.

Le PLH indique que 10.4% de la population est âgée de 75 ans et plus. De plus, 2 836 ménages de plus de 75 ans vivent dans le parc privé, dont 90 % sont propriétaires de leur logement. Par ailleurs, tous parcs confondus, plus d'un quart des personnes de plus de 75 ans vivent seules dans leur logement (28,2%) représentant plus de 1.200 situations, dont 68% sont localisées à Saint-Dizier.

### **3.3.2 Objectifs :**

#### Objectif qualitatif :

L'enjeu est de sensibiliser les personnes âgées et/ou handicapées sur les besoins d'adaptation de l'habitat dans le cadre d'un maintien à domicile le plus pérenne possible et de les accompagner dans la réalisation de leurs travaux.

#### Objectif quantitatif pour les 3 années :

- 30 logements de propriétaires occupants

## **3.4 Volet social**

### **3.4.1 Descriptif du dispositif**

Un groupe de travail a été mis en place lors du premier PIG avec l'ensemble des acteurs sociaux opérant sur le territoire, dans un but de repérage des situations de mal logement et d'accompagnement des résidents. Ce groupe mobilise notamment le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dizier et celui de Wassy, la Circonscription d'Action Sociale de Saint-Dizier, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Agence Régionale de Santé.

En lien avec ce groupe de travail, le prestataire aura pour mission, le cas échéant, de procéder à un diagnostic social et juridique, afin de soutenir les ménages en les orientant vers les structures ad hoc (centres d'action social de Wassy et de Saint-Dizier, travailleurs sociaux du secteur, notamment ceux de la Circonscription d'Action Sociale de Saint-Dizier). Il devra aussi les orienter vers le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne dont le guichet unique est assuré par la Direction départementale des territoires et qui regroupe notamment le Département de Haute-Marne, la Caisse d'Allocations familiales, la Mutualité Sociale Agricole, l'Agence Régionale de Santé, l'Association des Maires de France, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et le Parquet.

Si cela s'avère nécessaire, il pourra également être amené à informer les occupants sur la manière d'occuper sainement son logement (entretien du logement, prévention des risques d'humidité, ...).

#### **3.4.1.1 Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé**

Au regard des difficultés particulières des ménages relevant de l'habitat indigne ou très dégradé rencontrées lors de la mise en œuvre du premier dispositif PIG, des missions spécifiques d'accompagnement doivent être envisagées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du groupe de travail inhérent au volet social, la CASDDB sera chargée d'assurer :

- La mobilisation des aides complémentaires pour les propriétaires occupants et les locataires concernés par l'habitat indigne et les aider à faire valoir leurs droits.
- La gestion des relogements notamment en procédant à la définition du besoin des ménages au cas par cas.
- La mobilisation des acteurs sociaux afin d'aider la famille lors de l'installation dans un logement provisoire

et la réintégration dans son logement, ou bien dans l'installation définitive dans un logement, selon les cas.

- Une aide pour les ménages à construire leur parcours de logement en mobilisant les acteurs sociaux et partenaires potentiels (appui au relogement, reprise du paiement des loyers, demande de logement social, ouverture de droits liés au logement...).

Face aux situations d'habitat indigne, le prestataire assurera une vigilance accrue sur la cohérence des travaux (dans les parties privatives et en articulation avec ceux des parties communes, en cas d'habitat collectif) et leur bonne hiérarchisation.

Il signalera aux financeurs et partenaires de l'opération les difficultés rencontrées avec les propriétaires sur ce point.

Une attention particulière sera portée aux travaux d'office en cas de non-exécution de travaux prescrits dans le cadre d'une procédure.

Une prestation de maîtrise d'œuvre pourra être demandée par le comité technique selon les spécificités du projet. L'assistance à maîtrise d'ouvrage aura pour mission de faire un premier bilan de la situation en comité technique puis, cette instance décidera de la nécessité d'avoir une maîtrise d'œuvre pour ce projet. Afin d'accompagner les ménages les plus précaires et conscient du surcoût que cette prestation peut engendrer, une avance de la subvention pourra être déclencher si le comité juge opportun de le faire. L'équipe de suivi-animation se chargera de missionner le cabinet en charge de la prestation de maîtrise d'œuvre.

#### **3.4.1.2 Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique**

Les services sociaux et partenariaux (cf. volet 3.1 « lutte contre la précarité énergétique » détaillé plus haut) mobiliseront les travailleurs sociaux de leurs services afin de repérer les personnes susceptibles de bénéficier du programme « Habiter Mieux » et ainsi de les sensibiliser et les informer sur ce dispositif.

Pour les publics repérés comme les plus fragiles (par exemple les personnes âgées), un accompagnement dans cette démarche sera proposé par le travailleur social, qui pourra assurer une présence au domicile lors du premier entretien avec l'opérateur, ceci afin d'instaurer un climat de confiance, d'assurer un relais dans l'information et ainsi favoriser l'aboutissement de la démarche.

Sur le territoire du PIG, les partenaires informeront les propriétaires des aides du programme « Habiter Mieux » et les dirigeront vers la CASDDB.

La personne en charge du PIG au sein de la CASDDB rencontrera le propriétaire dans les meilleurs délais après le premier contact. Elle dirigera ensuite le propriétaire vers le prestataire afin d'établir le diagnostic technique du logement et le diagnostic social au besoin. Il lui proposera un plan de financement des travaux nécessaires à l'amélioration thermique de son logement lui permettant d'atteindre un gain énergétique maximum (au moins 35 % de gain énergétique pour les propriétaires occupants et toujours avec un scénario à objectif BBC).

#### **3.4.1.3 Dans le cadre de l'aide à l'autonomie de la personne**

La visite à domicile par un technicien attestant d'une formation relative à l'adaptation des logements au handicap (voire si possible un ergothérapeute) sera obligatoire pour permettre d'effectuer un rapport qui devra justifier de l'adéquation des travaux au handicap de la personne et donner des conseils d'aménagement permettant de réaliser un projet adapté aux besoins présents et futurs.

L'assistance administrative devra porter également sur la mobilisation des financements disponibles et notamment le dépôt et le suivi des demandes de subventions aux caisses de retraite et caisses complémentaires, ainsi qu'à la

Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et à la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

#### Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation

Les propriétaires dépassant les conditions de ressources des aides octroyées pourront être redirigés vers l'espace le réseau FAIRE, vers le dispositif « MaPrimeRénov » ou EDF Rénovation Basse Consommation (RBC) pour l'obtention éventuelle d'aides spécifiques (106 logements en partenariat avec EDF lors du PIG 2016-2020).

##### 4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention

Les objectifs globaux sont évalués à 279 logements minimum, répartis comme suit :

- 279 logements occupés par leur propriétaire

##### 4.2 Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'Anah

Les objectifs globaux sont évalués à 279 logements minimum, répartis comme suit :

- 279 logements occupés par leur propriétaire

<b>Objectifs de réalisation de la convention (financés par l'ANAH)</b>
--

NB : ce tableau ne comporte pas de double compte, à l'exception de la ligne « total des logements PO bénéficiant de l'aide du FART » et « répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés »

	2021	2022	2023	2024	TOTAL
<b>Logements indignes et très dégradés traités</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
• dont logements très dégradés PO	1	3	3	2	9
<b>Logements de propriétaires occupants (hors LHI et TD)</b>	<b>30</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>60</b>	<b>270</b>
• dont travaux d'amélioration des performances énergétiques (gain énergétique > 35%)	27	80	80	53	240
• dont aide pour l'autonomie de la personne	3	10	10	7	30
<b>Total des logements Habiter mieux PO</b>	<b>28</b>	<b>83</b>	<b>83</b>		<b>249</b>



## Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.

### Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

#### 5.1. Financements de l'Anah

##### 5.1.1. Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le programme d'actions.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah. Il est également à noter que l'éligibilité d'un dossier à une subvention n'entraîne pas de fait le droit à cette subvention.

##### 5.1.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 3 782 835 € selon l'échéancier suivant :

	Année 1 (2021)	Année 2 (2022)	Année 3 (2023)	Année 4 (2024)	Total
AE prévisionnels	423 745 €	1 260 945 €	1 260 945 €	837 200 €	3 782 835 €
Dont aides aux travaux	393 760 €	1 171 250 €	1 171 250 €	777 490 €	3 513 750 €
Dont aides à l'ingénierie (part fixe)	22 113 €	39 375 €	39 375 €	26 250 €	118 125 €
Dont aides à l'ingénierie (part variable)	16 860 €	50 320 €	50 320 €	33 460 €	150 960 €

#### 5.3. Financements de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise et de la Région Grand-Est

Au titre de ses politiques d'aménagement du territoire et dans le cadre des dispositifs d'intervention en faveur des territoires, la Région apporte un appui à la mise en place, à la conduite et au financement des travaux réalisés lors des Programmes d'Intérêt Général.

### 5.3.1. Règles d'application

#### a) Fonds Précarité Région-Territoire

Pour cette opération, la Communauté d'Agglomération et la Région interviennent conjointement par le biais d'un fonds commun d'un montant total de 1 503 000 € hors ingénierie selon la répartition suivante : 20 %, soit 300 000 €, financés par la Région et 80 % par la Communauté d'Agglomération.

L'aide apportée par le Fonds Précarité Région-Territoire ne pourra être supérieure au reste à charge du propriétaire, dans la limite des financements publics fixés par le règlement de l'Anah. Elle fera l'objet, si nécessaire, d'un ajustement en comité technique, au vu du plan de financement prévisionnel détaillé présenté par l'organisme chargé du suivi-animation de l'opération.

Une convention spécifique à signer entre la CASDDB et la Région précisera notamment :

- les conditions d'inscription budgétaire de la Région pour cette opération,
- les modalités de versement de l'aide de la Région à la Communauté d'Agglomération pour la constitution du fonds commun d'intervention,
- les dispositifs administratifs à mettre en place pour la notification, la prise des arrêtés et le paiement des aides aux propriétaires financés au titre du fonds commun,
- les critères d'attribution des différentes aides retenues, sous forme de fiches annexes, qui pourront faire l'objet de modification au cours du PIG pour leur permettre de s'adapter aux besoins révélés lors du montage des dossiers ou pour tenir compte des dispositifs d'intervention de la Région. Ces adaptations seront effectuées entre la Communauté d'Agglomération et la Région sans remettre en cause la présente convention.

#### b) Suivi-animation

La Région s'engage à participer au financement du suivi-animation, pendant la durée de l'opération, conformément au dispositif validé au budget primitif. Ce dispositif pourra toutefois être revu en fonction des politiques régionales mises en place, à partir de 2016, dans le cadre de la nouvelle Région.--> **attente mise à jour Région Grand Est**

### 5.3.2 Montants prévisionnels

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage et de la Région pour l'opération sont de 1 503 000 €, selon l'échéancier suivant :

	Année 1 (2021)	Année 2 (2022)	Année 3 (2023)	Année 4 (2024)	Total
AE prévisionnels	222 670 €	570 948 €	570 948 €	375 728 €	<b>1 712 844 €</b>
dont précarité énergétique	177 840 €	456 000 €	456 000 €	278 160 €	<b>1 368 000 €</b>
dont habitat dégradé	17 550 €	45 000 €	45 000 €	27 450 €	<b>135 000 €</b>
dont aides à l'ingénierie	27 280 €	69 948 €	69 948 €	42 668 €	<b>209 844 €</b>

Ces montants sont donnés à titre indicatif, leur répartition par thématique pourra être modifiée, en conservant néanmoins la thématique des économies d'énergie en objectif prioritaire.

La CASDDB interviendra sans la Région au titre d'un fonds local pour le volet adaptation et autonomie de la personne pour un montant total de 180 000 € hors ingénierie.

	Année 1 (2021)	Année 2 (2022)	Année 3 (2023)	Année 4 (2024)	Total
AE prévisionnels	32 847 €	84 220 €	84 220 €	51 375 €	252 662 €
dont autonomie	23 400 €	60 000 €	60 000 €	36 600 €	180 000 €
Dont l'ingénierie	9 447 €	24 220 €	24 220 €	14 775 €	72 662

## Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation.

### Article 6 – Conduite de l'opération

#### 6.1. Pilotage de l'opération

##### 6.1.1. Mission du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage sera chargé de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Il s'assurera par ailleurs de la bonne exécution par le prestataire du suivi-animation.

##### 6.1.2. Instances de pilotage

Le pilotage est assuré par la Communauté d'Agglomération Saint Dizier, Der & Blaise (CASDDB), maître d'ouvrage de l'opération.

Un comité de pilotage sera mis en place, il aura pour mission d'apporter les ajustements stratégiques nécessaires. Il se réunira au moins une fois par an. Il sera composé des représentants de l'ensemble des cosignataires de la présente convention (l'Anah, la Région Grand-Est, la CASDDB) et des partenaires associés au PIG.

Le comité technique aura pour objet de suivre l'instruction des dossiers et de décider l'octroi des subventions. Il sera composé de représentants de l'ANAH, du Conseil Régional, de la Communauté d'Agglomération et du bureau d'étude chargé du suivi-animation. Il permettra de concerter les différents acteurs du PIG autour des problématiques prioritaires. Il se réunira au moins tous les 3 mois. En fonction de la nécessité, des représentants des institutions, structures et personnes concernées pourront y être associés.

#### 6.2. Suivi-animation de l'opération

##### 6.2.1. Équipe de suivi-animation

Le suivi et l'animation du PIG de la CASDDB sont assurés par un prestataire, dénommé équipe opérationnelle, retenu conformément au Code de la commande publique.

##### 6.2.2. Contenu des missions de suivi-animation

D'une manière générale les missions du suivi-animation de l'opération programmée incluent les missions d'accompagnement définies dans l'arrêté du 6 septembre 2010.

Les missions qui seront confiées à l'équipe opérationnelle seront les suivantes :

Mission d'animation, d'information et de coordination :

- Actions d'information auprès du public et des milieux professionnels pour assurer l'animation de l'opération, par la mise en place de permanences, réparties dans les locaux mis à disposition par les collectivités participantes.
- Organisation et animation des réunions publiques d'information.
- Participation à des manifestations locales (salons, etc.).
- La mobilisation d'outils statistiques.
- Des visites à domicile.
- Actions d'information des propriétaires, gérants et syndics sur les conséquences pour la santé des risques dus au plomb et à l'amiante et sur leurs devoirs et responsabilités pénales en la matière ; cette action sera complétée par une action d'information des propriétaires et artisans sur les mesures de protection à mettre en œuvre (conseils techniques sur les méthodes d'intervention).
- Veille active et repérage de situation d'habitat indigne, contact direct avec les propriétaires et Maires des communes de l'agglomération avec production de compte-rendu.

Il est à noter que la création et la diffusion des documents de communication (affiches, tracts d'information, etc.) est assurée par la CASDDB.

Mission d'accompagnement technique et de sensibilisation des propriétaires :

- Visite et état des lieux technique du logement. Le diagnostic doit intégrer suivant les situations :
  - l'usage du logement fait par le ménage,
  - le diagnostic thermique (DPE, GES, évaluation de la consommation énergétique du logement, ...),
  - le diagnostic « autonomie » (le rapport d'ergothérapeute si celui-ci est sollicité),
  - le rapport d'analyse permettant de constater l'existence d'une situation d'insalubrité ou d'une situation de dégradation très importante (réalisé par un professionnel qualifié à l'aide d'une grille d'évaluation de l'insalubrité ou de dégradation de l'habitat), ...
  - un prédiagnostic sur la présence de plomb dans le logement dès lors qu'il y aura suspicion (une évaluation du risque étant indispensable).
- Assistance pour l'identification des besoins de travaux et établissement d'une proposition de programme, le cas échéant avec hiérarchisation des travaux et selon plusieurs scénarios dont au moins un portant sur une rénovation de niveau BBC.
- Estimation du coût des travaux, évaluations énergétiques projetées après travaux (consommations et gains) selon les cas et estimations de l'ensemble des financements pouvant être octroyés pour chaque scénario (y compris aides fiscales).
- Aide à la consultation d'entreprises et à l'obtention de devis de travaux ; le cas échéant, aide à la recherche et à la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre, conseils au propriétaire dans ses rapports avec le maître d'œuvre éventuel, les artisans et entrepreneurs.
- Aide au suivi de l'opération sur le plan technique (visite en cours de chantier...).
- Mise en œuvre des moyens de contrôles des travaux réalisés, permettant de vérifier l'atteinte des objectifs ciblés pour l'attribution des subventions.
- Assistance à la valorisation des certificats d'économie d'énergie générés sur le projet de travaux, le cas échéant dans le respect des accords conclus à ce sujet par l'État et l'Anah, et en prenant en compte les mécanismes de valorisation éventuellement proposés par les collectivités en contrepartie d'aides propres portant sur la même opération (sous réserve de l'accord de l'Anah).
- En cas de conventionnement du logement, informations et conseils quant aux engagements de location spécifiques pris par le bailleur.

- Accompagnement des communes dans la procédure de péril en lien avec le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

#### Mission d'accompagnement financier et administratif :

- Rencontre avec le pétitionnaire pour l'informer des démarches à mettre en œuvre pour constituer le dossier.
- Rédaction d'un rapport reprenant les travaux conseillés, leur hiérarchisation, l'estimation de la dépense par nature des travaux, une étude de faisabilité financière comprenant une simulation des subventions potentiellement octroyées au propriétaire.
- Rédaction d'une fiche de synthèse de l'évaluation globale (avec les différents scénarios) à établir pour le propriétaire, et à fournir dans le dossier de demande de subvention.
- Montage des dossiers de demande de subventions auprès des différents signataires, avec une vigilance particulière sur la complétude des dossiers de subventions envoyés.
- Aide à l'établissement du plan de financement définitif de l'opération et information du maître d'ouvrage sur le re-calcul éventuel de la subvention au moment de la demande de paiement à l'Anah (écrêtement, évolution du coût des travaux...); aide au montage des demandes de paiement pour chacun des financeurs (avance, acompte, solde).
- Réalisation du projet du demandeur pour son compte, lorsque celui-ci lui en donne mandat.
- Suivi des demandes de paiement des différentes aides après la fin du PIG.
- Rencontre avec les pétitionnaires des projets non éligibles afin de mobiliser les autres ressources potentielles et prodiguer des conseils.
- Élaboration de fiches de suivis personnalisées par propriétaire, mises à jour en temps réel et partagées avec l'ensemble des acteurs de la convention.
- Organisation des comités de pilotage et comités techniques.
- Rédaction des comptes-rendus de comités, bilans intermédiaires et bilan final.
- Transmission d'un questionnaire de satisfaction aux pétitionnaires à chaque fin de dossier à remettre à la CASDDB.

#### Missions sociales :

- Établissement d'un diagnostic social et juridique du ménage et une orientation éventuelle vers les services sociaux.

### **6.2.3. Modalités de coordination opérationnelle**

Le coordonnateur est la cellule Habitat de la Direction du Développement Urbain de la CASDDB. Elle assurera l'interface avec les élus communautaires et pilotera l'ensemble des missions liées au PIG.

Un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs sociaux opérant sur le territoire sera mis en place, dans un but de repérage des situations de mal logement et d'accompagnement des résidents. Ce groupe mobilisera notamment le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dizier et celui de Wassy, la Circonscription d'Action Sociale de Saint-Dizier, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'Agence Régionale de Santé.

En outre les artisans seront mobilisés pour relayer à nouveau l'information relative au PIG et faire remonter des signalements. Une communication spécifique sera organisée à destination des instances représentatives des artisans du bâtiment.

La cellule Habitat assure l'animation et le développement du partenariat avec les acteurs du territoire dans l'objectif de mieux informer les propriétaires et de développer les outils et échanges favorisant la réussite de l'opération. Elle assure en particulier :

- le lien avec les services sociaux et acteurs de terrain. L'équipe de suivi animation sollicitera au besoin les services compétents : travailleurs sociaux des conseils départementaux, CCAS, ARS, CAF, etc.

- le lien avec les services compétents des collectivités.
- le lien avec les financeurs : chaque projet fera l'objet d'une recherche de financement optimum en mobilisant toutes les aides disponibles et adaptées aux caractéristiques du projet et à la situation du propriétaire.
- la transmission des signalements de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) et précarité énergétique auprès des institutions compétentes.

### **6.3. Évaluation et suivi des actions engagées**

#### **6.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs**

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet.

- Nombre de ménages repérés.
- Nombre de contacts à l'initiative des ménages et à l'initiative de l'opérateur.
- Nombre de logements ayant bénéficié des subventions de l'ANAH et des partenaires.
- Nombre de dossier en attente, montant des subventions en attente,
- Nombre et type de situation rencontrées : logements dégradés, énergivores ou à adapter
- Caractéristiques du logement : nature du logement (maison, appartement), localisation du logement
- Montant des subventions accordées selon les différents volets du PIG et par financeurs.
- Nombre de dossiers sans suite, avec le motif.
- Typologie des ménages : nombre de personnes concernées, composition familiale
- Localisation des projets et cartographie des logements aidés
- Impact du PIG sur les entreprises locales : masse financière de travaux de réhabilitation générée.
- Coûts de réhabilitation au m<sup>2</sup>,
- Impact énergétique sur le territoire : nombre de logements classés par gain énergétique projeté, étiquettes énergétiques avant-après travaux...
- Nombre de permanences et nombre de propriétaires accueillis
- Délais moyens du traitement des dossiers du premier contact au dépôt du dossier
- Enquête de satisfaction

#### **6.3.2. Bilans et évaluation finale**

Un bilan au moins annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

##### Bilan annuel

Le bilan annuel établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage, permettra d'ouvrir des perspectives pour la bonne continuité du programme. Il sera validé à l'occasion du comité de pilotage annuel.

Ce rapport devra faire état des éléments suivants :

- pour les opérations réalisées : localisation, nature et objectif ; coûts et financements ; maîtrise d'œuvre ; impact sur le cadre de vie et la vie sociale ;
- pour les opérations en cours : localisation, nature et objectif ; état d'avancement du dossier ; plan et financement prévisionnel ; points de blocage.

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention.

### Bilan final

Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, un bilan final du programme sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage en fin de mission.

Ce rapport devra notamment :

- Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; présenter les résultats obtenus au regard des objectifs.
- Analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de l'animation sur ses différentes phases : sensibilisation des propriétaires (et locataires) et acteurs de l'habitat ; coordination du projet et des acteurs ; problèmes techniques, déroulement des chantiers ; relations entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises ; maîtrise des coûts ; dispositifs spécifiques ou innovants.
- Recenser les solutions mises en œuvre.
- Lorsque l'opération le permet, fournir un récapitulatif ou des fiches des opérations financées avec la nature et le montant prévisionnel des travaux effectués et le détail des subventions et aides perçues.
- Synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Ce document pourra comporter des propositions d'actions à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

## **Chapitre VI – Communication.**

### **Article 7 - Communication**

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat et de la Région Grand-Est sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de leur charte graphique. Ceci implique les supports d'information de type : dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur le PIG.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro indigo (0 820 15 15 15) et de son site internet anah.fr devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah.

Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type, la mention du numéro indigo et du site internet de l'Agence et la Région dans le respect de la charte graphique ;

Le logo du ministère en charge du logement devra également figurer sur tout support de communication diffusé dans le cadre de l'opération

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre) et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, la réalisation des documents de communication seront à la charge de la CASDDB, puis envoyés à la DDT pour validation avant impression et diffusion. La DDT fournira toutes les indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre de la politique menée localement : priorités, thématiques, enjeux locaux, etc. et validera les informations portées sur l'Anah.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès de

la direction de la communication de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme. En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs au PIG, ils s'engagent à les faire connaître à la direction de la communication de l'Anah et les mettre à sa disposition libres de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence.

## **Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.**

### **Article 8 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une période de 3 années calendaires. Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah à compter de sa date de signature.

### **Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention**

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

### **Article 10 – Transmission de la convention**

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.



Fait en 4 exemplaires à Saint-Dizier, le

Pour le maître d'ouvrage,

Pour l'État et pour l'Anah, le Préfet de la Haute-Marne

Pour la Région Champagne-Ardenne,

Pour l'État et pour l'Anah, le Préfet de la Marne

## **Annexes**

**Annexe 1. Périmètre de l'opération**

**Annexe 2. Récapitulatif des aides apportées**

**Annexe 3. Tableau de suivi des objectifs et indicateurs de la convention**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président  
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,  
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, Mme KREBS, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES
M. FEUILLET à Mme KREBS	

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°77-04-2021**

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL MULTITHEMATIQUE – SAINT-DIZIER, DER & BLAISE – AVENANT N°4**

**Rapporteur :** M. SIMON

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise a signé le 29 décembre 2015 avec l'Etat, l'Anah, et la Région Grand Est une convention relative à la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la réhabilitation du parc de logements privés.

L'objectif de ce PIG était de répondre aux enjeux de rénovation thermique, de résorption des nombreuses situations de mal logement et de maintien à domicile des ménages au regard du vieillissement de la population.

Initialement déployé pour une durée de 3 ans (2016-2018), celui-ci a fait l'objet d'une prolongation de 2 ans (2019- 2020).

Dans le cadre de ce programme, une convention spécifique « Fonds Commun d'Intervention » entre la Région et la Communauté d'Agglomération a également été formalisée. Trois avenants ont d'ores et déjà été validés :

- Un premier pour modification du périmètre d'intervention de la convention,
- Un deuxième pour la prolongation de deux ans de la convention (2019-2020), avec finalisation du programme fixée au plus tard le 31 mars 2021,
- Un troisième pour l'inscription de dix dossiers annuels supplémentaires sur la thématique de l'autonomie de la personne (périodes 2019 et 2020).

Un quatrième avenant apparaît aujourd'hui nécessaire pour prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2021 afin d'assurer le financement des derniers dossiers de ce programme sur la base des crédits déjà fléchés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.4111-1 et suivants, ainsi que les articles R.4311-1 et suivants,

Vu la convention du Programme d'Intérêt Général signée entre l'Etat, l'Anah, la Communauté d'agglomération et la Région le 29 décembre 2015 et ses avenants n°1, modifiant son périmètre et n°2 prolongeant l'opération,

Vu la convention pour la mise en place d'un Fonds Commun d'Intervention signée le 29 décembre 2015 entre la Région et la Communauté d'Agglomération et ses avenants : n° 1 signé le 1er septembre 2017, n°2 signé le 9 juillet 2018 et n°3 signé le 26 décembre 2018 ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°4 à la convention, ci-joint et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

## AVENANT 4

**A la convention « Programme d'Intérêt Général Multithématique – Saint-Dizier, Der et Blaise » signée le 29 décembre 2015**

**Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise**

**Fonds Précarité Energétique Région Territoire pour le financement d'aides à l'habitat**

### ENTRE:

**La Région Grand Est**, 1 place Adrien Zeller, BP 91006 - 67070 STRASBOURG cedex, représentée par son Président Monsieur Jean ROTTNER dûment habilité à signer les présentes par décision de la Commission permanente, ci-après désignée par le terme « la Région ».

### ET:

**La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise**, Hôtel de Ville – 52115 SAINT-DIZIER CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Quentin BRIERE, ci-après désignée par le terme « La Communauté d'agglomération»,

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.4111-1 et suivants, ainsi que les articles R.4311-1 et suivants,
- VU** la convention du Programme d'Intérêt Général signée entre l'Etat, l'Anah, la Communauté d'agglomération et la Région le 29 décembre 2015 et ses avenants n°1, modifiant son périmètre et n°2 prolongeant l'opération,
- VU** la convention pour la mise en place d'un Fonds Commun d'Intervention signée le 29 décembre 2015 (délibération CP1511\_6D2303 du 23 /11/2015) entre la Région et la Communauté d'Agglomération et ses avenants, n° 1 signé le 1er septembre 2017 et n°2 signé le 9 juillet 2018 et 3 signé le 26 décembre 2018 ;
- VU** la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional n° 21CP du mai 2021 autorisant son Président à signer le présent avenant.

Tous les documents se rapportant à la présente subvention (convention/avenant, pièces justificatives, courriers...) devront être envoyés à l'adresse suivante :

**Région Grand Est -  
STRASBOURG**

## **LES PARTIES SIGNATAIRES DECLARENT ET CONVIENNENT CE QUI SUIIT :**

Le présent avenant a pour objet de prolonger l'opération pour permettre d'accompagner les derniers dossiers complexes de ce PIG et d'en modifier son annexe 1

### **Article 1**

L'article 4.3 : **Engagement de la Communauté d'Agglomération** est remplacé par :

**4.3.** - La Communauté d'agglomération s'engage à avoir réalisé le programme décrit à l'article 1er précité à la date du 30 juin 2021.

### **Article 2**

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à STRASBOURG, le  
en deux exemplaires originaux

**Le Président de la Communauté  
d'Agglomération**

**Pour la Région**

**Quentin BRIERE**

## ANNEXE 1

### FONDS PRECARITE ENERGETIQUE REGION-TERRITOIRE

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES PIG SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE

	<b>AIDES AUX LOGEMENTS DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS EN COMPLEMENT DE L'ANAH</b>
<b>OBJECTIFS DE L'AIDE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer et traiter les situations de précarité énergétique,</li> <li>Repérer et traiter l'habitat indigne, dégradé, insalubre,</li> <li>Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées</li> </ul>
<b>BENEFICIAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propriétaires occupants très modestes : <ul style="list-style-type: none"> <li>aide attribuée dans la limite de 100 % du montant TTC des travaux réalisés.</li> </ul> </li> <li>Propriétaires occupants modestes : <ul style="list-style-type: none"> <li>aide attribuée dans la limite de 80 % du montant TTC des travaux réalisés.</li> </ul> </li> </ul>
<b>BASE ELIGIBLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux retenus par l'Anah (montant, liste et plafonds),</li> </ul>
<b>FINANCEMENT</b>	<p>Dossier soumis à l'avis du comité technique pour attribution d'une subvention complémentaire à celle de l'Anah sur la base du reste à charge et sur présentation du plan de financement prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux d'économie d'énergie générant un gain énergétique d'au moins 25 % sur le seul bâti, 30 % si bâti + énergie renouvelable ou 35 % si bâti et énergie fossile : <ul style="list-style-type: none"> <li>10 % pour un gain énergétique supérieur à 25 %, limité à 1 000 €</li> <li>20 % pour un gain énergétique supérieur à 35 %</li> <li>30 % pour un gain énergétique supérieur à 45 %</li> </ul> </li> <li>Travaux d'adaptation ou d'accessibilité visant le maintien à domicile : 30%</li> <li>Travaux de lutte contre l'habitat indigne : 30 % Ce taux pourra être porté à 40% dans les cas particulièrement complexes où le projet nécessite le recours à une maîtrise d'ouvrage (base éligible : 50 000 Tx + frais MO)</li> </ul>
<b>PIECES NECESSAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Devis descriptif et estimatif des entreprises retenues,</li> <li>Diagnostic selon la nature des travaux (évaluation thermique ou rapport d'adaptation ou grille de dégradation ou grille d'insalubrité ou constat de risque d'exposition au plomb),</li> <li>Justificatif de propriété du logement,</li> <li>Avis d'imposition du demandeur,</li> <li>Permis de construire ou déclaration de travaux si nécessaire,</li> <li>Copie de la notification d'attribution de l'Anah,</li> <li>Relevé d'identité bancaire ou postal.</li> </ul>
<b>VERSEMENT DE LA SUBVENTION</b>	<p>Demande de versement de la subvention à adresser à l'organisme chargé du suivi- animation et comprenant notamment le(s) facture(s) détaillée(s) et les justificatifs d'attribution de l'ensemble des aides dont bénéficie le dossier concerné.</p>
<b>DELAI DE REALISATION</b>	<p>Les travaux devront être achevés dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord d'attribution de la subvention Anah.</p>

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme KREBS, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°78-04-2021**

**CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE INITIATIVE HAUTE-MARNE ET AU FONDS DE PRET**

**Rapporteur :** M. KAHLAL



Association loi 1901, Initiative Haute-Marne a été créée le 05 octobre 1997 avec comme membres fondateurs, la CCI 52, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle est membre du réseau national Initiative France et de l'Association de prêts d'honneur Initiative France. Son siège est situé à la CCI de Saint-Dizier qui l'héberge gracieusement.

Initiative Haute-Marne travaille en partenariat avec les 3 chambres consulaires, les réseaux d'accompagnement de la création / reprise d'entreprises en Haute-Marne.

Elle accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises en recherche de financement. Elle octroie des prêts d'honneur (à la personne) d'un montant de 3 000 à 25 000 euros, avec une durée de remboursement maximal de 5 ans.

Le prêt d'honneur est accordé sans intérêt et sans garantie. En cela, il est un véritable « coup de pouce » financier aux porteurs de projet qui ne possèdent pas suffisamment d'apports personnels, et fait effet de levier pour obtenir un financement bancaire complémentaire. En moyenne 1 euro de prêt d'honneur déclenche 6 euros de prêt bancaire.

En 2018 Initiative Haute-Marne a mis en place un programme d'accompagnement des plus de 45 ans.

La Communauté d'Agglomération contribue depuis 2008 à alimenter le fonds de prêts et depuis 2015, elle attribue une subvention de fonctionnement à la structure.

Il s'agit du seul outil de financement direct de la création / reprise d'entreprises et l'Agglomération est engagée dans un partenariat pluriannuel pour le soutenir.

Le bilan d'Initiative Haute-Marne sur la période 2018-2020 est le suivant :

- 36 entreprises accompagnées sur le périmètre de l'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise,
- 106 emplois créés et/ou maintenus,
- 363 000 euros de prêts d'honneur accordés. 55 000 euros de prêts honneurs solidaires à taux zéro de la Banque des Territoires puis Banque Publique d'Investissement.

Etant donné l'impact déterminant des prêts d'honneur sur le dynamisme de la création / reprise d'entreprises de l'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise et compte tenu du nombre de projets et du volume financier injecté sur le territoire, Initiative Haute-Marne est un outil indispensable qu'il convient de maintenir et soutenir.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'abonder le fonds de prêts d'honneur pour un montant de 10 000 Euros par an et d'assurer un partenariat sur 3 ans en renouvelant la convention triennale,
- d'approuver la participation au fonctionnement d'Initiative Haute-Marne à hauteur de 10 000 euros par an et d'assurer un partenariat sur 3 ans en signant une convention triennale. Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2021,

- d'approuver les conventions ci-jointes et d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur KAHLAL, Vice-président, à les signer.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation

Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

# CONVENTION DE SUBVENTION AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION INITIATIVE HAUTE-MARNE

## ENTRE

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**, sise Hôtel de Ville 52115 Saint-Dizier Cedex représentée par Monsieur Quentin BRIERE son Président dûment habilité, ou son représentant dûment désigné,

**D'une part,**

## ET

**L'ASSOCIATION INITIATIVE HAUTE MARNE**, sise 55 rue du Président Carnot - 52100 SAINT-DIZIER, ci-après désignée par le terme : « le bénéficiaire » et représenté(e) par Monsieur Pierre Barbier, son président dûment habilité,

**D'autre part,**

## IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

L'association s'est constituée en vue de créer un environnement favorable au développement de l'activité économique et de l'emploi sur le département de la Haute Marne.

Elle regroupe des acteurs privés, institutionnels et publics qui ont pour objectif de soutenir la création et le développement d'outils de financement de proximité, permettant l'émergence de projets de création ou de reprise d'entreprises.

Son intervention ne se limite pas à la mise en œuvre de moyens financiers ; elle est complétée par le suivi technique du créateur opéré par un parrain ou le cas échéant par toute personne qualifiée mandatée par la plateforme ou un représentant de cette dernière. Il s'agit notamment d'attribuer des prêts personnels à des créateurs afin de faciliter la réalisation de leur projet et de faire jouer l'effet de levier pour l'obtention de crédits bancaires.

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise a, quant à elle, décidé de soutenir de façon significative la création d'entreprises pérennes, génératrices d'emploi, en contribuant notamment au renforcement d'outils sur son territoire.

C'est dans ce cadre qu'elle a décidé d'abonder depuis plusieurs années le fonds de prêts du bénéficiaire.

Fin 2020, le bénéficiaire a sollicité la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise afin de contribuer au maintien du fonctionnement de l'association bénéficiaire. Compte tenu de l'impact déterminant qu'ont les prêts d'honneur sur le dynamisme de la création/reprise d'entreprises du territoire de Saint-Dizier, Der & Blaise ; compte tenu du nombre de projets et du volume financier injecté sur le territoire de l'agglomération, il a été décidé, par délibération en date du 12 avril 2021, d'accorder au bénéficiaire une subvention annuelle de fonctionnement de 10 000 € à compter de 2021 et pour une durée de 3 ans.

**CECI ETANT RAPPELE ET FAISANT PARTIE INTEGRANTE  
DE LA PRESENTE CONVENTION,**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - OBJET :**

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise accorde une subvention de fonctionnement au bénéficiaire, dans le cadre de sa mission d'accompagnement financier et technique des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises.

**ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE :**

**2.1. Activité de la plateforme locale :**

- Le bénéficiaire s'engage à assurer :

- \* l'accueil et l'information des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises,
- \* l'expertise et l'aide au montage des projets,
- \* l'attribution des prêts d'honneur aux porteurs de projets,
- \* le suivi régulier des créateurs par le parrain ou le cas échéant par toute personne qualifiée mandatée par la plateforme ou par un représentant de cette dernière.

- Le bénéficiaire s'engage en outre à ne pas utiliser la subvention de fonctionnement objet de la présente convention pour alimenter le fonds du bénéficiaire, lequel fait l'objet d'un autre engagement et d'une autre convention.

**2-2. : Information et contrôle :**

- Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise un compte-rendu d'activité de l'association comprenant :

- Un bilan d'activité de l'année écoulée,
- Un bilan financier

- Le bénéficiaire s'engage à inviter la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise aux Assemblées Générales,

- Le bénéficiaire s'engage à supporter la charge de tous les frais, impôts et contribution, de quelque nature qu'ils soient, que la présente convention serait susceptible de générer,

**ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE :**

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise s'engage, sous réserve des dispositions visées à l'article 5 de la présente convention, à verser au bénéficiaire une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de **10 000 €**.

#### **ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION :**

4.1. Le **versement** annuel de la subvention, visée à l'article 3, interviendra **sur demande du bénéficiaire,**

4.2. Le versement de la subvention sera effectué au compte ouvert suivant :

#### **RIB du compte de fonds d'abondement d'Initiative Haute Marne**



BANQUE POPULAIRE  
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMÉRO DE COMPTE	CLÉ RIB
14707	01109	323 21 57098 1	53
DOMICILIATION ST DIZIER			(00119)
IBAN (RIB International) FR76 1470 7011 0932 3215 7098 153			
Bank Identification Code (BICS) : CCBPFRPMTZ			

**RELEVÉ D'IDENTITÉ  
BANCAIRE**

Cadre réservé  
au destinataire du relevé



ASS INITIATIVE HAUTE MARNE  
FONCTIONNEMENT  
55 RUE DU PRÉSIDENT CARNOT  
52100 ST DIZIER

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause, et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. L'IBAN figurant sur ce relevé pourra être utilisé pour vos opérations internationales.

#### **ARTICLE 5 – DROIT DE REPRISE :**

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de demander la restitution de la subvention objet de la présente convention dans les hypothèses indiquées ci-après :

- \* en cas de manquement total ou partiel par le bénéficiaire à l'un des quelconques engagements et obligations issus des présentes,
- \* en cas de non transmission à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise des informations et du compte-rendu d'utilisation visés à l'article 2.2,
- \* en cas de dissolution de l'association,
- \* en cas d'inexactitude sur les documents fournis par le bénéficiaire à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise.

La restitution des fonds par le bénéficiaire à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise tiendra compte des créances irrécouvrables comptabilisées en tant que sinistres après mise en jeu des garanties et épuisement de toutes les voies de recours.

#### **ARTICLE 6 – RESILIATION :**

La mise en œuvre des dispositions visées à l'article 5 ci-dessus entraîne la résiliation de plein droit et sans indemnité de la présente convention.

**ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION :**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans valable jusqu'au 31/12/2023.

Fait à SAINT DIZIER, le 26/04/2021  
En deux exemplaires originaux

Pierre Barbier  
Président  
ASSOCIATION INITIATIVE HAUTE-MARNE

Quentin BRIERE  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Saint-Dizier Der & Blaise

# **CONVENTION DE SUBVENTION D'ABONDEMENT AU FONDS DE PRETS DE L'ASSOCIATION INITIATIVE HAUTE- MARNE**

## **ENTRE**

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**, sise Hôtel de Ville 52115 Saint Dizier Cedex représentée par Monsieur Quentin BRIERE son Président dûment habilité, ou son représentant dûment désigné,

**D'une part,**

## **ET**

**L'ASSOCIATION INITIATIVE HAUTE MARNE**, sise 55 rue du Président Carnot - 52100 SAINT-DIZIER, ci-après désignée par le terme : « le bénéficiaire » et représenté(e) par Monsieur Pierre Barbier, son président dûment habilité,

**D'autre part,**

## **IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :**

L'association s'est constituée en vue de créer un environnement favorable au développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire du Département de la Haute Marne.

Elle regroupe des acteurs privés, institutionnels et publics qui ont pour objectif de soutenir la création et le développement d'outils de financement de proximité, permettant l'émergence de projets de création ou de reprise d'entreprises.

Son intervention ne se limite pas à la mise en œuvre de moyens financiers ; elle est complétée par le suivi technique du créateur opéré par un parrain ou le cas échéant par toute personne qualifiée mandatée par la plateforme ou un représentant de cette dernière. Il s'agit notamment d'attribuer des prêts personnels à des créateurs afin de faciliter la réalisation de leur projet et de faire jouer l'effet de levier pour l'obtention de crédits bancaires.

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise a, quant à elle, décidé de soutenir de façon significative la création d'entreprises pérennes, génératrices d'emploi, en contribuant notamment au renforcement d'outils sur son territoire.

C'est dans ce cadre qu'elle a décidé d'abonder depuis plusieurs années le fonds de prêts du bénéficiaire.

## **CECI ETANT RAPPELE ET FAISANT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE CONVENTION,**

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET :**

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise accorde une subvention au bénéficiaire, dans le cadre de sa mission d'accompagnement financier et technique des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE :**

### **2.1. Activité de la plateforme locale :**

- Le bénéficiaire s'engage à assurer :

- \* l'accueil et l'information des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises,
- \* l'expertise et l'aide au montage des projets,
- \* l'attribution des prêts d'honneur aux porteurs de projets,
- \* le suivi régulier des créateurs par le parrain ou le cas échéant par toute personne qualifiée mandatée par la plateforme ou par un représentant de cette dernière.

- Le bénéficiaire s'engage en outre à ne pas utiliser la subvention au fonds de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise pour des dépenses de fonctionnement. Ces dernières font l'objet d'un autre engagement et d'une autre convention.

- Le bénéficiaire s'engage également à attribuer les prêts issus de cette subvention uniquement aux entreprises immatriculées au RCS, sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise

### **2-2. : Information et contrôle :**

- Le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise un compte-rendu d'activité comprenant :

- Une cartographie des prêts accordés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, répertoriés par commune
- une liste des prêts accordés à l'issue de chaque réunion du comité d'agrément en précisant le montant, la durée de remboursement et en établissant une présentation succincte des entreprises aidées (nom, adresse, activité, nombre d'emplois créés, programme d'investissement),
- une déclaration annuelle du suivi de l'ensemble des prêts avant la fin du mois de janvier de l'année N + 1,
- un document reprenant l'ensemble des prêts accordés sur tout le territoire de la Haute-Marne.

- Le bénéficiaire s'engage à inviter la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise aux Assemblées Générales,

- Le bénéficiaire s'engage à supporter la charge de tous les frais, impôts et contribution, de quelque nature qu'ils soient, que la présente convention serait susceptible de générer,

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-DIZIER, DER & BLAISE :**

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise s'engage, sous réserve des dispositions visées à l'article 5 de la présente convention, à verser au bénéficiaire une subvention d'un montant de **10 000 € par an** afin de contribuer à la réalisation des opérations de prêts personnels aux porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises, sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération.

## **ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION :**

4.1. Le **versement** annuel de la subvention, visée à l'article 3, interviendra **sur demande du bénéficiaire,**



4.2. Le versement de la subvention sera effectué au compte ouvert suivant :

RIB du compte de fonds d'abondement d'Initiative Haute Marne



## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DOMICILIATION : ST DIZIER

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
14707	01109	31221278109	97

IBAN : FR76 1470 7011 0931 2212 7810 997  
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMTZ

TITULAIRE DU COMPTE : ASS INITIATIVE HAUTE MARNE

ADRESSE :  
55 RUE DU PRESIDENT CARNOT  
52100 ST DIZIER

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE (virements, versements...).

Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

### **ARTICLE 5 – DROIT DE REPRISE :**

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de demander la restitution de la subvention objet de la présente convention dans les hypothèses indiquées ci-après :

- \* en cas de manquement total ou partiel par le bénéficiaire à l'un des quelconques engagements et obligations issus des présentes,
- \* en cas de non transmission à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise des informations et du compte-rendu d'utilisation visés à l'article 2.2,
- \* en cas de dissolution de l'association,
- \* en cas d'inexactitude sur les documents fournis par le bénéficiaire à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise.

La restitution des fonds par le bénéficiaire à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise tiendra compte des créances irrécouvrables comptabilisées en tant que sinistres après mise en jeu des garanties et épuisement de toutes les voies de recours.

**ARTICLE 6 – RESILIATION :**

La mise en œuvre des dispositions visées à l'article 5 ci-dessus entraîne la résiliation de plein droit et sans indemnité de la présente convention.

**ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION :**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, valable jusqu'au 31/12/2023.

Fait à SAINT DIZIER, le 26/04/2021  
En deux exemplaires originaux

Pierre Barbier  
Président  
ASSOCIATION INITIATIVE HAUTE-MARNE

Quentin BRIERE  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Saint-Dizier Der & Blaise

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme KREBS, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°79-04-2021**

**PARC D'ACTIVITE DE REFERENCE NORD HAUTE-MARNE - CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR [REDACTED]**

**Rapporteur :** M. LAURENT

Monsieur [REDACTED], porteur de projet, a sollicité la Communauté d'Agglomération afin de créer une clinique vétérinaire.

Une emprise d'environ 4 300 m<sup>2</sup> est nécessaire et une parcelle a été identifiée dans le Parc d'Activités de Référence Nord Haute-Marne. Il s'agit d'une partie de la parcelle AB 74 sur la commune de BETTANCOURT-LA-FERREE, dont le prix de vente est fixé à 12 € / m<sup>2</sup>.

Selon l'estimation de la Direction immobilière de l'Etat en date du 12 juin 2019,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser la cession d'une emprise d'environ 4 300 m<sup>2</sup>, constituant une partie de la parcelle AB 74, sur la commune de BETTANCOURT-LA-FERREE, à Monsieur [REDACTED] ou toute société s'y substituant, aux conditions proposées, soit 12 € /m<sup>2</sup>, frais notariés et de publicité foncière étant à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'absence, Monsieur LAURENT à signer l'acte de vente, et tout acte s'y rapportant.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président  
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,  
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme KREBS, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°80-04-2021**

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC – EXPLOITATION DU CENTRE NAUTIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE – MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

**Rapporteur :** M. KAHLAL

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise a renouvelé, le 1<sup>er</sup> décembre 2018, le contrat de concession pour l'exploitation du Centre Nautique au délégataire Vert Marine, pour une durée de 6 ans.

Les tarifs publics d'entrée, d'adhésion, d'abonnement et d'accès aux différentes activités proposées par le Centre nautique ont été fixés à l'annexe 4 du contrat de délégation de service public.

Par délibération du 6 février 2020, le conseil communautaire a décidé de porter le prix de la carte d'adhésion « Pass aquatique » au tarif de 50 Euros.

Une grille « tarifs après travaux » prévue au contrat de concession devait entrer en vigueur en 2020.

Aujourd'hui, en raison du retard de livraison des travaux d'extension du Centre nautique, de la réorganisation des espaces et des nouvelles activités proposées aux usagers mais également afin de clarifier des tarifs d'entrée ayant fait l'objet de différentes indexation, il est nécessaire d'adopter une nouvelle grille des tarifs publics applicables.

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'évolution tarifaire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la grille tarifaire figurant en annexe.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **85 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS (M. CLEMENT – M. MARCHANDET – M. LASSON) – 2 CONTRE (M. BOUZON – Mme DONATO).**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

## Proposition grille tarifaire

	TARIFS ACTUELS en vigueur depuis le 1er déc. 2018	TARIFS après travaux contractuel En € TTC	Tarif après travaux Indexation contractuelle 1,03589546	Tarifs proposés à voter En € TTC
<b>GRILLE TARIFAIRE</b>				
<b>GRAND PUBLIC</b> <i>(accès libre non encadré)</i>				
<b>ESPACE AQUATIQUE</b>				
<b>TARIFS UNITAIRES</b>				
Entrée	4,40 €	4,90 €	5,08 €	5,10 €
Entrée réduite - 12 ans	2,70 €	2,90 €	3,00 €	3,00 €
Enfants - de 3 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TARIFS FAMILLES</b>				
Carte famille	25,00 €	25,00 €	25,90 €	26,00 €
Entrée Adulte famille	2,20 €	2,45 €	2,54 €	2,55 €
Entrée réduite famille	1,35 €	1,45 €	1,50 €	1,50 €
<b>TARIFS MULTIPLES</b>				
Carte 10 entrées	39,60 €	44,10 €	45,68 €	45,90 €
<b>TARIFS GROUPE</b>				
ALSH - groupes divers	3,10 €	3,30 €	3,42 €	3,40 €
<b>ESPACE FITNESS, BIEN-ETRE</b>				
Entrée fitness	12,50 €	12,90 €	13,36 €	12,95 €
Entrée bien-être	9,50 €	12,90 €	13,36 €	12,95 €
<b>ACTIVITES</b>				
<b>AQUATIQUES</b>				
<b>ECOLE DE NATATION</b>				
Séance	11,50 €	11,50 €	11,91 €	11,90 €
Trimestre	95,00 €	99,00 €	102,55 €	102,55 €
Année	230,00 €	240,00 €	248,61 €	230,00 €
Année avec piscine illimité				250,00 €
<b>STAGES VACANCES</b>				
5 séances		50,00 €	51,79 €	51,80 €
<b>AQUASPORTS</b>				
Séance AQUAGYM	11,50 €	11,50 €	11,91 €	11,90 €
Séance AQUACYCLING, FITEO, PARCOURS SANTE	12,50 €	12,50 €	12,95 €	12,90 €
10 séances AQUACYCLING	112,00 €			116,50 €
<b>CARTES PASS</b>				
PASS AQUATIC <i>(en illimité piscine)</i>	17,50 €	19,50 €	20,20 €	19,50 €
<b>OPTION(S)</b> <i>(rajoutable au PASS Aquatic)</i>				
OPTION AQUAGYM <i>(en illimité aquagym)</i>		19,90 €	20,61 €	19,90 €
OPTION AQUACYCLING <i>(en illimité aquagym + 1 cours par semaine d'aquacycling ou FITEO)</i>		22,90 €	23,72 €	22,90 €
OPTION FITNESS <i>(en illimité plateau cardio-training et cours de fitness)</i>		19,90 €	20,61 €	19,90 €
OPTION BIEN-ETRE <i>(en illimité espace bien-être)</i>		19,90 €	20,61 €	19,90 €
2ème, 3ème OPTION		5,00 €	5,18 €	5,00 €
Carte d'adhésion PASS Aquatic	31,00 €	34,90 €	36,15 €	50,00 €
<b>TARIFS PASS ACTUEL</b>				
PASS AQUAFORME <i>(en illimité aquagym + piscine)</i>		31,00 €		
PASS AQUAFORME+ <i>(en illimité aquagym + piscine)</i>				
PASS FITNESS <i>(en illimité cours de fitness + piscine)</i>		32,90 €		
PASS TONICITE <i>(en illimité accès bien-être + cardio + piscine)</i>		35,90 €		
PASS MATIN <i>(accès à tout l'équipement jusqu'à 12H)</i>		25,90 €		
PASS LIBERTE <i>(en illimité accès à tout l'équipement)</i>		46,00 €		
Carte d'adhésion PASS Matin		51,00 €		
Carte d'adhésion PASS Aquaforme, fitness, tonicité		61,00 €		
Carte d'adhésion PASS Liberté		81,00 €		
<b>INSTITUTIONNELS</b>				
<b>SCOLAIRES</b>				
1er degré résident (créneau/classe)	61,90 €	61,90 €	64,12 €	64,10 €
1er degré extérieur (créneau/classe)	114,90 €	114,90 €	119,02 €	119,00 €
2nd degré résident (ligne d'eau)	32,90 €	32,90 €	34,08 €	34,10 €
2nd degré extérieur (ligne d'eau)	64,90 €	64,90 €	67,23 €	67,25 €
<b>CLUBS &amp; ASSOCIATIONS</b>				
Bassin sportif - Ligne d'eau/heure	25,90 €	25,90 €	26,83 €	26,85 €
Bassin apprentissage - 1h	25,90 €	25,90 €	26,83 €	51,80 €
Bassin ludique - 1h	25,90 €	25,90 €	26,83 €	26,85 €
Fosse à plongée - 1h	25,90 €	25,90 €	26,83 €	26,85 €
Intervention MNS - 1h	30,90 €	30,90 €	32,01 €	35,00 €
Mise à disposition équipement - 1 jour	3 590,00 €	3 590,00 €	3 718,86 €	3 720,00 €
<b>ENTREPRISES</b>				
<b>Club entreprise (adhésion annuelle)</b>				
Artisans et commerçants		900,00 €	932,31 €	900,00 €
Grande distribution et grandes entreprises		1 900,00 €	1 968,20 €	1 900,00 €
<b>AUTRES TARIFS</b>				
Carte perdue	5,00 €	5,00 €	5,18 €	5,20 €
Soirée à thèmes	12,00 €	12,00 €	12,43 €	12,45 €
Anniversaires	10,00 €	10,90 €	11,29 €	11,30 €

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme KREBS, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°81-04-2021**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur :** Mme BLANC



- **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Compte tenu de la vacance du poste de Directeur Général des Services, le candidat recruté, par voie de mutation, sera détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de la strate 40 000 / 80 000 habitants, à compter du 14 avril 2021.

Dans le cadre de la mutation, il convient d'adapter le tableau des effectifs en fonction du grade détenu par le candidat recruté.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer un poste d'ingénieur-chef hors classe à temps complet, à compter du 14 avril 2021.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **88 VOIX POUR – 2 CONTRE (M. BOUZON – Mme DONATO)**.

- **POLICE MUNICIPALE**

Afin de pourvoir la vacance du poste d'agent de Police municipale, il convient d'adapter le tableau des effectifs en fonction du grade du candidat retenu,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de transformer un poste de Gardien-Brigadier à temps complet, en un poste de Brigadier-chef principal à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

- **PETITE ENFANCE**

Afin de pourvoir la vacance du poste de directeur de structure pour le multi accueil de MONTIER-EN-DER et les micro-crèches de DROYES et de SOMMEVOIRE, il convient d'adapter le tableau des effectifs en fonction du candidat retenu,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent non-titulaire de droit public disposant d'un niveau de formation et d'une expérience significative, dont la rémunération serait alors calculée sur la base du 9<sup>ème</sup> échelon du grade.

Pour tenir compte du besoin en personnel au sein de la crèche du centre-ville suite à la fin de l'externalisation de la mission d'entretien des locaux, il convient d'adapter le tableau des effectifs en fonction du candidat pressenti,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20 heures hebdomadaires en un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

- **PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Suite au départ à la retraite d'un agent exerçant les fonctions d'auxiliaire de vie dans un service de maintien à domicile, il convient de remplacer l'agent sur ce poste et d'adapter le tableau des effectifs en fonction du grade du candidat pressenti.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de transformer un poste sur le grade d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'agent social à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

- **SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Afin de tenir compte des besoins en personnel au sein du service Sports et Vie Associative, il est nécessaire de créer un poste de chargé de mission événementiel,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer un poste de rédacteur à temps complet, à compter du 16 mai 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent non-titulaire de droit public disposant d'un niveau de formation et d'une expérience significative, dont la rémunération serait alors calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade.

- **MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-DIZIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Afin de poursuivre les missions du coordonnateur dans le cadre du Programme de Réussite Educative, il convient de reconduire la mise à disposition de l'agent communautaire, chargé de cette fonction, auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dizier.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe auprès du CCAS de Saint-Dizier, pour une durée de 24 heures 30 hebdomadaires pour une période de 3 ans, allant du 7 mai 2021 au 6 mai 2024 inclus.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition ci-annexées, liant le CCAS de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER

Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION  
D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER**

**Entre** : La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise représentée par Monsieur Quentin BRIERE, Président, autorisé par délibération du Conseil Communautaire du.....,

***d'une part,***

**Et** : le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Dizier représenté par Madame Virginia CLAUSSE, Vice-Présidente, autorisée par délibération du Conseil d'Administration du .....,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 61 à 63,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que Madame Aurélie NOEL n'exerce que partiellement ses fonctions dans le cadre de la réussite éducative et notamment au sein de « la Maison » service du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la demande adressée par Madame Aurélie NOEL sollicitant sa mise à disposition partielle auprès de cette collectivité à la date du 7 mai 2021,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1** : La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise met à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale, à compter du 7 mai 2021, Madame Aurélie NOEL, Animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 24 heures 30.

**Article 2** : Pendant son temps de travail, Madame Aurélie NOEL est placée sous l'autorité de la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, qui fixe ses conditions de travail.

**ARTICLE 3** : Pendant la période de mise à disposition, Madame Aurélie NOEL reste placée sous la responsabilité hiérarchique de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise qui aura autorité décisionnaire pour ce qui concerne :

- la notation
- l'avancement d'échelon ou de grade
- la discipline
- les autorisations de travail à temps partiel
- les congés pour formation professionnelle (après avis de l'établissement d'accueil)
- les congés pour formation syndicale

Le Centre Communal d'Action Sociale est informé par la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise des décisions concernant Madame Aurélie NOEL dans tous les domaines précités.

**ARTICLE 4** : Les décisions en matière de congés annuels, autorisations exceptionnelles d'absence, de maladie ordinaire, de congé pour accident de service ou maladie imputable au service sont prises par le Centre Communal d'Action Sociale qui en informe la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise.

**ARTICLE 5** : Afin de permettre à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise une évaluation des activités de l'agent et sa notation, le Centre Communal d'Action Sociale établit et transmet un rapport annuel sur les activités de Madame Aurélie NOEL au sein de sa collectivité.

**ARTICLE 6** : En cas de faute passible de sanction disciplinaire commise par Madame Aurélie NOEL, pendant ses activités au sein du Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci doit saisir la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise par un rapport circonstancié.

**ARTICLE 7** : La présente convention prend effet à compter du 7 mai 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 6 mai 2024 inclus.

A l'issue de cette période, elle est renouvelable par période n'excédant pas une année.

**ARTICLE 8** : Cette mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 7, à la demande de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, du Centre Communal d'Action Sociale ou de Madame Aurélie NOEL, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, un délai de trois mois est respecté entre la demande de fin de mise à disposition et la date d'effet de cette fin.

**ARTICLE 9** : A l'issue de la mise à disposition précisée à l'article 7, Madame Aurélie NOEL est réintégrée dans les services communautaires, dans des fonctions correspondant à son grade, après avis de la Commission Administrative Paritaire d'un niveau hiérarchique comparable.

**ARTICLE 10** : Pendant toute la durée de mise à disposition, Madame Aurélie NOEL est rémunérée par la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise. Le Centre Communal d'Action Sociale doit, en contrepartie lui rembourser les sommes versées au titre des salaires et charges correspondantes.

Le Centre Communal d'Action Sociale ne pourra verser aucun complément de rémunération à Madame Aurélie NOEL, sauf remboursement de frais éventuels.

**ARTICLE 11** : Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

**ARTICLE 12** La présente convention est transmise au fonctionnaire avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord sur la nature des activités qui lui seront confiées et sur ses conditions d'emploi.

La présente convention est annexée à l'arrêté individuel de mise à disposition.

Fait à Saint-Dizier, le .....

Pour la Communauté d'Agglomération  
Saint-Dizier, Der et Blaise  
Le Président,

Pour Le Centre Communal d'Action  
Sociale,  
La Vice-Présidente,

Quentin BRIERE.

Virginia CLAUSSE.

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de Monsieur Quentin BRIERE, en suite de la convocation faite le 6 avril.

**Présents :**

- M. BRIERE, Président  
- M. GOUVERNEUR, M. SIMON, Mme BLANC, M. MARIN, M. MERCIER, Mme GEREVIC, M. KAHLAL, M. LAURENT, M. BAYER, M. KREZEL,  
- Mme ABA, Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BASTIEN, M. BAUDOT, M. HOCQUET suppléant de Mme BELLIER, Mme BINET, M. BONNEMAINS, M. BOUC suppléant de Mme BONTEMPS, M. BOSSAN, M. BOUZON, Mme BOYER-CASTELO, M. BROSSIER, M. CHARPENTIER, Mme CHEVILLON, Mme CLAUSSE, M. CLEMENT, M. COLIN D., M. COLIN P., Mme COLLET, M. DAVAL, M. DELMOTTE, Mme DELORME, M. DELVAUX, M. DESCHARMES, Mme DONATO, M. DREHER, Mme DUHALDE, M. EYCHENNE, Mme FORTUNE, Mme GAILLARD D., M. GAILLARD E., Mme GALICHER, M. GAUCHERON, M. GOUGET, M. GUILLEMIN, Mme GUINOISEAU, Mme HAUDOST, M. HURSON, M. HUVER, M. LADEIRA, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LASSON, Mme LE MOGUEN, M. LECLERE, M. LESAGE, M. MAITREHENRY, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MOITE, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, M. OZCAN, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, M. REMENANT, M. ROUSSEL, Mme SALEUR, M. VAGLIO, Mme ZUCCALI

**Excusés :** Mme BELLIER, M. BONNEAUD, Mme BONTEMPS, M. CARON, Mme CHEVAILLIER, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, M. FEUILLET, M. GARNIER, M. JEANSON, M. KARATAY, M. KIHM, Mme KREBS, Mme MARCYAN, M. MILLOT, M. NOVAC, M. RICHARD, Mme ROBERT-DEHAULT, M. RONDELET, Mme SAGET-THYES, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VERDUN

**Ont donné procuration :**

M. CARON à M. SIMON	M. RICHARD à M. GAILLARD
Mme DE CHANLAIRE à Mme CLAUSSE	Mme SAGET-THYES à Mme DUHALDE
M. GARNIER à M. LESAGE	Mme THIEBLEMONT à Mme BLANC
M. JEANSON à M. GAUCHERON	M. TURCATO à M. LADEIRA
M. KARATAY à M. DAVAL	M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
M. MILLOT à M. PEREZ	Mme VERDUN à M. DESCHARMES

**Secrétaire de séance :** M. OLIVIER

---

**N°82-04-2021**

**AVANTAGES EN NATURE EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

**Rapporteur :** Mme BLANC

## 1/ Attribution d'un logement de fonction :

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au Conseil Communautaire de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. La délibération précise les avantages accessoires liés à l'usage du logement.

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination.

Cette attribution pour nécessité absolue de service est réservée à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Président à attribuer un logement de fonction au Directeur Général des Services, en raison des contraintes liées à sa fonction.

Cette concession de logement est octroyée à titre gratuit. Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,...) sont acquittées par l'agent.

## 2/ Attribution d'un véhicule de fonction :

Conformément à l'article L 5211-13-1 du Code général des collectivités territoriales(CGCT), et selon des conditions fixées par délibération, le Conseil Communautaire peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la Communauté d'Agglomération lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie. Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage.

Un véhicule de fonction appartient à la Communauté d'Agglomération, ou est loué, et est mis à la disposition permanente et exclusive d'un agent ou d'un élu pour ses déplacements dans l'exercice de ses fonctions et ceux d'ordre privés. La collectivité prend en charge les dépenses liées à l'utilisation du véhicule, notamment carburant, révisions, réparations, assurances, lavages, mais aussi péages et parkings en France. Un arrêté nominatif est pris pour chacun des emplois concernés.

L'exercice des fonctions du Directeur Général des Services nécessite la mise à disposition permanente et exclusive d'un véhicule de fonction,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction comme suit :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Directeur Général des Services d'un EPCI de plus de 20 000 habitants	Emploi fonctionnel Nécessité absolue de service

- de décider d'attribuer un véhicule de fonction à l'emploi de Directeur Général des Services par nécessité absolue de service ; il en bénéficiera à titre exclusif et pourra l'utiliser de manière permanente et à des fins privées. L'emploi à titre privé constitue un avantage en nature soumis à cotisation et déclaration fiscale.

- de décider la prise en charge des frais courant liés à l'utilisation du véhicule (entretien, carburant, assurance, réparation), par la collectivité,

Le Conseil communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **86 VOIX POUR – 4 CONTRE (M. BOUZON – Mme DONATO – M. LANDRY – M. LASSON).**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Karine ASSIER  
Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources